

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus simplifié. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.*

*Les titres offerts dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État américain et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (au sens donné à ce terme dans la Regulation S prise en application de la Loi de 1933 (la « **Regulation S** »)). Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».*

## Prospectus

Premier appel public à l'épargne

Le 23 octobre 2020



**PIVOTREE INC.**

**60 001 500 \$**

**7 059 000 ACTIONS ORDINAIRES**

Le présent prospectus vise le placement d'un total de 7 059 000 actions ordinaires (les « **actions** ») du capital de Pivotree Inc. (« **nous** », « **notre** », « **nos** », « **Pivotree** » ou la « **Société** »), qui consiste en un premier appel public à l'épargne (le « **placement** ») par la Société visant 7 059 000 actions nouvellement émises par Pivotree au prix de 8,50 \$ chacune pour un produit brut d'environ 60 001 500 \$ (le « **prix d'offre** »). Si l'option de surallocation (au sens donné à ce terme dans les présentes) est exercée intégralement, selon le cours des actions, une tranche supplémentaire maximale de 1 058 850 actions seront offertes par la Société. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » et « Emploi du produit ».

Le placement fait l'objet d'une prise ferme par Corporation Canaccord Genuity, (le « **chef de file** »), en tant que chef de file, Financière Banque Nationale inc., Valeurs Mobilières Cormark Inc. et Paradigme Capital Inc. (collectivement avec le chef de file, les « **preneurs fermes** »).

---

Prix : 8,50 \$ l'action

---

|                       | Prix d'offre <sup>1)</sup> | Rémunération des preneurs fermes <sup>2)</sup> | Produit net revenant à la Société <sup>3)</sup> |
|-----------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Par action            | 8,50 \$                    | 0,51 \$ <sup>4)</sup>                          | 7,99 \$                                         |
| Total <sup>4)5)</sup> | 60 001 500 \$              | 3 600 090 \$                                   | 56 401 410 \$                                   |

Notes :

- 1) Le prix d'offre a été établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.
- 2) La Société s'est engagée à verser aux preneurs fermes une rémunération en espèces (la « **rémunération des preneurs fermes** ») correspondant à 6,0 % du produit brut du placement revenant à la Société, pourvu que (i) la rémunération en espèces payable à la souscription d'actions par certaines personnes qui sont des administrateurs, des dirigeants, des porteurs d'actions, des conseillers en placements et des partenaires stratégiques de Event Capital Partners Inc. (« **Event Capital** ») et des sociétés du même groupe (la « **liste de Event** ») soit réduite à néant (jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars) et (ii) que la rémunération en espèces payable à la souscription des actions par certaines personnes qui figurent sur la liste du président (la « **liste du président** ») soit réduite à 3 % (jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars, lequel montant maximal comprendra les souscriptions reçues des personnes qui figurent sur la liste de Event). La rémunération des preneurs fermes, lorsqu'il en est question dans les présentes, désigne la rémunération des preneurs fermes

- maximale qui correspond à 6,0 % du produit brut du placement revenant à la Société, dans l'hypothèse où aucune souscription d'actions ne sera reçue des personnes qui figurent sur la liste de Eventi ou sur la liste du président.
- 3) Déduction faite de la rémunération des preneurs fermes, mais avant déduction des frais du placement qui sont estimés à environ 1 300 000 \$. Les frais du placement seront réglés par la Société par prélèvement sur le produit tiré du placement.
  - 4) La Société a accepté de consentir aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** »), qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à leur entière appréciation, pendant les 30 jours qui suivront la clôture du placement (la « **clôture** ») afin d'acheter une tranche supplémentaire de 1 058 850 actions (les « **actions visées par l'option de surallocation** »), soit 15 % des actions offertes aux termes du présent prospectus. Les actions visées par l'option de surallocation seront vendues selon des modalités identiques à celles qui sont présentées ci-dessus exclusivement aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le « prix d'offre », la « rémunération des preneurs fermes » et le « produit net revenant à la Société » totaliseront 69 001 725 \$, 4 140 103,50 \$ et 64 861 621,50 \$, respectivement. Le présent prospectus vise l'attribution de l'option de surallocation. L'acquéreur qui achète des actions comprises dans la position de surallocation des preneurs fermes les acquiert aux termes du présent prospectus, que la position de surallocation soit ultimement comblée par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
  - 5) Dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne sera pas exercée.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions qui pourraient être émises dans le cadre de l'option de surallocation.

| <b>Position des preneurs fermes</b> | <b>Nombre maximal d'actions disponibles</b>                           | <b>Période d'exercice</b>                           | <b>Prix d'exercice</b> |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------|
| Option de surallocation             | Option permettant d'acheter jusqu'à 1 058 850 actions supplémentaires | Jusqu'au 30 <sup>e</sup> jour qui suivra la clôture | 8,50 \$ par action     |

**Il n'existe aucun marché pour la négociation des actions et, par conséquent, il pourrait être impossible pour les acquéreurs de revendre les actions achetées aux termes du présent prospectus, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».**

**À la date du présent prospectus, aucun des titres de la Société n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), de La Neo Bourse Aequitas Inc. (la « NEO »), d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et la Société n'a pas demandé ni n'a l'intention de demander leur inscription à la cote d'une de ces bourses ou de l'un de ces marchés, à l'exception du Alternative Investment Market (le « AIM »), de la London Stock Exchange (la « LSE ») ou des marchés PLUS (« PLUS ») exploités par PLUS Markets Group plc (« PMG »).**

**La Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions sous le symbole « PVT ». L'inscription est subordonnée au respect par la Société de l'ensemble des exigences de la TSXV au plus tard le 20 janvier 2021. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».**

Un placement dans les actions comporte différents risques dont les acquéreurs éventuels devraient tenir compte. Les investisseurs devraient étudier attentivement les facteurs de risque présentés à la rubrique « Facteurs de risque » avant d'acheter des actions.

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes pourraient, sous réserve des lois applicables, effectuer des opérations de surallocation ou des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions à d'autres niveaux que ceux qui existeraient normalement sur le marché libre. De telles opérations, si elles sont entreprises, pourront être interrompues à tout moment. **Les preneurs fermes pourront offrir les actions à un prix inférieur à celui qui est susmentionné. Une telle réduction ne réduira pas le produit reçu par la Société. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».**

Les preneurs fermes, à titre de contrepartistes, offrent conditionnellement les actions, sous réserve de leur vente préalable, et sous les réserves d'usage concernant leur émission par la Société et leur acceptation par les preneurs fermes, conformément aux modalités de la convention de prise ferme intervenue en date du 23 octobre 2020 entre la Société et les preneurs fermes (la « **convention de prise ferme** ») dont il est question à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Owens Wright LLP, pour le compte de la Société, et par Goodmans LLP, pour le compte des preneurs fermes.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les rejeter ou de les répartir, en totalité ou en partie, et les preneurs fermes se réservent le droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Il est prévu que la clôture aura lieu vers le 30 octobre 2020 ou à toute date ultérieure dont la Société et les preneurs fermes pourraient convenir, mais qui ne pourra être postérieure au 29 novembre 2020 (la « **date de clôture** »). Dans la plupart des cas, les actions qui

seront vendues dans le cadre du placement seront émises sous forme nominative en faveur de Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou de son prête-nom (la « **CDS** »), et seront déposées sous forme électronique auprès de la CDS à la date de clôture par l'intermédiaire du système d'inventaire de titres sans certificat administré par la CDS. Les acquéreurs d'actions ne recevront qu'un avis d'exécution à l'intention du client de la part du courtier inscrit auprès duquel ou par l'intermédiaire duquel ils auront acheté les actions. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Pivotree a pour mission de participer à l'accélération de l'avenir du commerce transparent. Nous serons à l'avant-plan de cette transition au cours de la prochaine décennie parce que nous croyons qu'un avenir où la technologie est intrinsèquement liée à tous les aspects de nos vies quotidiennes peut être bénéfique pour tous et façonnera les interactions avec les marques que nous aimons.

Nous aiderons à façonner l'avenir du commerce transparent en travaillant en collaboration avec certaines des plus grandes bannières au monde afin de mettre à profit les solutions technologiques convergentes qui favoriseront l'accélération sans précédent du commerce transparent.



# PIVOTREE en un clin d'œil...

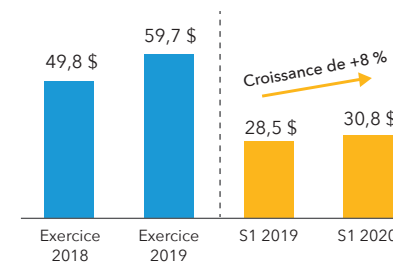
## À propos de nous



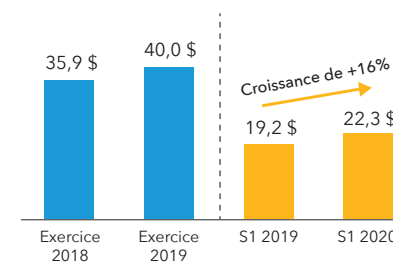
## Croissance des revenus

- 72 % des revenus totaux sont récurrents
- Revenus totaux de 59,7 M\$ en 2019

Total des produits (en M\$ CA)



Revenus récurrents (en M\$ CA)



## Nos moyens pour croître

- Élargir notre clientèle
- Accroître les revenus en ligne de nos clients
- Investir dans les techniques et les ressources
- Ajouter de nouvelles fonctionnalités à notre plateforme grâce à des acquisitions
- Continuer d'élargir nos programmes de partenariat
- Continuer d'accroître nos activités sur le marché international

## Aperçu du secteur

Pivotree gère des plateformes de commerce électronique pour des bannières dont la valeur marchande brute s'élève à plus de 35 G\$ et dont les ventes en ligne totalisent plus de 9 G\$, soit environ 0,9 % de la valeur marchande brute de l'ensemble des activités de commerce électronique en Amérique du Nord en 2019.

Les ventes en ligne mondiales ont atteint 3,5 T\$ US l'an dernier, soit une hausse d'environ 18 % par rapport à l'année précédente, et on prévoit qu'elles atteindront 6,5 T\$ US d'ici 2023.

En 2020, le commerce électronique devrait afficher un taux de croissance de 18,0 %, tandis que les ventes au détail totales devraient enregistrer une baisse de 10,5 %

Le commerce électronique représente un des seuls segments de marché en croissance dans le secteur du commerce de détail aux États-Unis.

## Ce qui nous distingue



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                   |     |                                                                                                                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS .....                              | 1   | EXPERTS .....                                                                                                                                                     | 125  |
| SIGNIFICATION DE CERTAINS TERMES .....                            | 2   | MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES<br>PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES<br>OPÉRATIONS IMPORTANTES.....                                                                 | 125  |
| MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET<br>INDICATEURS DU SECTEUR ..... | 2   | AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET<br>AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES<br>REGISTRES .....                                                                              | 126  |
| MISE EN GARDE RELATIVE À<br>L'INFORMATION PROSPECTIVE .....       | 4   | CONTRATS IMPORTANTS .....                                                                                                                                         | 126  |
| DONNÉES RELATIVES AU MARCHÉ ET<br>AU SECTEUR.....                 | 6   | DROITS DE RÉOLUTION ET<br>SANCTIONS CIVILES.....                                                                                                                  | 126  |
| MARQUES DE COMMERCE ET NOMS<br>COMMERCIAUX .....                  | 6   | ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ.....                                                                                                                                    | 127  |
| DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION .....                              | 6   | ATTESTATION DES PRENEURS FERMES .....                                                                                                                             | 128  |
| ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT.....                          | 7   | ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT .....                                                                                                                           | A-1  |
| LETTRÉ DE M. WILLIAM DI NARDO .....                               | 8   | ANNEXE B MANDAT DU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION.....                                                                                                               | B-1  |
| SOMMAIRE .....                                                    | 9   | ANNEXE C RÉGIME INCITATIF GÉNÉRAL<br>DE RÉMUNÉRATION FONDÉ SUR DES<br>ACTIONS.....                                                                                | C-1  |
| LE PLACEMENT .....                                                | 14  | INDEX ANNEXÉ AUX ÉTATS FINANCIERS.....                                                                                                                            | F-1  |
| RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE<br>CONSOLIDÉE .....            | 16  | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS<br>INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON<br>AUDITÉS POUR LES PÉRIODES DE<br>TROIS MOIS ET DE SIX MOIS<br>TERMINÉES LES 30 JUIN 2020 ET 2019..... | F-2  |
| STRUCTURE D'ENTREPRISE.....                                       | 19  | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR<br>LES EXERCICES TERMINÉS<br>LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018.....                                                                   | F-25 |
| ACTIVITÉS DE PIVOTREE.....                                        | 19  |                                                                                                                                                                   |      |
| EMPLOI DU PRODUIT .....                                           | 47  |                                                                                                                                                                   |      |
| RAPPORT DE GESTION.....                                           | 48  |                                                                                                                                                                   |      |
| DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS.....                               | 71  |                                                                                                                                                                   |      |
| DESCRIPTION DES DETTES IMPORTANTES.....                           | 73  |                                                                                                                                                                   |      |
| POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....                           | 77  |                                                                                                                                                                   |      |
| PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....                                      | 78  |                                                                                                                                                                   |      |
| STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ.....                               | 78  |                                                                                                                                                                   |      |
| OPTIONS D'ACHAT DE TITRES .....                                   | 78  |                                                                                                                                                                   |      |
| VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS .....                             | 79  |                                                                                                                                                                   |      |
| ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA<br>HAUTE DIRECTION .....         | 80  |                                                                                                                                                                   |      |
| RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA<br>HAUTE DIRECTION .....           | 85  |                                                                                                                                                                   |      |
| RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....                             | 95  |                                                                                                                                                                   |      |
| COMITÉ D'AUDIT .....                                              | 96  |                                                                                                                                                                   |      |
| GOUVERNANCE .....                                                 | 97  |                                                                                                                                                                   |      |
| MODE DE PLACEMENT .....                                           | 101 |                                                                                                                                                                   |      |
| INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES<br>CANADIENNES .....                | 104 |                                                                                                                                                                   |      |
| FACTEURS DE RISQUE.....                                           | 106 |                                                                                                                                                                   |      |
| POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....                          | 125 |                                                                                                                                                                   |      |

## À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS

Les graphiques, les tableaux et les autres renseignements relatifs à notre rendement antérieur ou à celui d'une autre entité qui figurent dans le présent prospectus ont pour but d'illustrer nos résultats antérieurs et ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de cette entité. Les renseignements qui figurent dans le présent prospectus sont exacts uniquement à la date de ce prospectus ou à la date indiquée, peu importe le moment où est remis ce prospectus ou le moment où sont vendues les actions. Ni la Société ni les preneurs fermes n'ont autorisé quiconque à fournir aux investisseurs des renseignements supplémentaires ou différents. Les renseignements qui figurent sur notre site Web, [www.pivotree.com](http://www.pivotree.com), ne sont pas intégrés dans le présent prospectus ni n'en font partie.

Ni la Société ni les preneurs fermes n'offrent de vendre les actions dans un territoire où il est interdit de les offrir ou de les vendre. Les investisseurs sont tenus de prendre connaissance des restrictions relatives au placement ainsi qu'à la possession ou à la distribution du présent prospectus, et de les respecter.

### Restructuration

Dans le cadre du présent placement et avant sa réalisation, la Société prendra les mesures de restructuration préalables à la clôture suivantes (collectivement, la « **restructuration** ») :

- la Société, qui est constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique, sera prorogée sous le régime des lois de la Province de l'Ontario et elle adoptera de nouveaux statuts (les « **statuts** ») et de nouveaux règlements administratifs (les « **règlements administratifs** ») en vertu de la LSAO (au sens donné à ce terme dans les présentes);
- la totalité de nos bons de souscription en cours seront exercés en vue d'obtenir des actions privilégiées de catégorie D;
- la totalité de nos unités d'actions différées (les « **UAD** ») en circulation seront converties en actions à raison de une pour une;
- la Société sera fusionnée avec 1746546 Ontario Inc., avec 2464732 Ontario Inc. et avec 2608313 Ontario Inc., lesquelles sont des sociétés de portefeuille à but unique qui ont été constituées en sociétés exclusivement aux fins de réalisation de tours de financement en actions privilégiées entreprises précédemment par la Société, afin de créer une nouvelle personne morale qui conservera la dénomination « Pivotree Inc. », et dans le cadre de cette fusion, la totalité de nos actions privilégiées et de nos actions spéciales émises et en circulation (y compris les actions privilégiées de catégorie D qui auront été émises à l'exercice des bons de souscription en cours) seront converties en actions selon un ratio de 1:50 (le « **fractionnement** »), et l'ensemble des catégories de nos actions privilégiées et de nos actions spéciales seront annulées.

### Interprétation

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte exige une interprétation différente : (i) les renseignements qui figurent dans le présent prospectus A) donnent effet à la restructuration telle qu'elle est décrite à la rubrique « À propos du présent prospectus – Restructuration » ci-dessus, et B) présument que l'option de surallocation n'a pas été exercée; (ii) toutes les données relatives aux actions en circulation qui figurent dans le présent prospectus sont données compte tenu du fractionnement; et (iii) les termes « Pivotree », la « Société », « nous » ou « notre » A) font référence à Pivotree Inc. (auparavant, Reliant Web Hosting Inc.) et à ses filiales, de façon consolidée, telles qu'elles seront constituées à la date de clôture compte tenu de la restructuration, et B) pour ce qui est des références à des mesures entreprises par un prédécesseur de Pivotree Inc. ou de ses filiales qui figurent dans le présent prospectus, ces mentions comprennent le prédécesseur en cause. Malgré ce qui précède, pour les besoins des avis donnés à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes », toute mention de la « Société » vise Pivotree Inc. seulement et non une de ses filiales ou un de ses prédécesseurs.

Sauf indication contraire, le nombre d'actions en circulation à la réalisation de la restructuration et à la clôture est fondé sur 23 625 273 actions compte non tenu de la dilution, et sur 24 684 123 actions compte non tenu de la dilution si l'option de surallocation est exercée intégralement, ce qui, dans chaque cas, exclut les actions qui seront émises à l'exercice d'une option d'achat d'actions de la Société en cours à la date de la clôture.

Dans le présent prospectus, le terme « dollar » et le symbole « \$ » font référence au dollar canadien et le terme « dollar américain » et le symbole « \$ US » font référence au dollar américain.

## SIGNIFICATION DE CERTAINS TERMES

Toute mention du nombre de clients ou de sociétés auxquels nous fournissons des services comprend des comptes distincts pour chaque client. De plus, dans le présent prospectus, sauf indication contraire et à moins que le contexte indique un sens différent, les termes suivants ont le sens qui suit :

« **BCBCA** » désigne la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), tel qu'elle peut être modifiée à l'occasion.

« **comité d'audit** » désigne le comité d'audit du conseil.

« **comité de gouvernance et de la rémunération** » désigne le comité de gouvernance et de la rémunération du conseil.

« **commerce transparent** » désigne une méthode d'utilisation des données provenant des appareils, des applications et des sites Web qui permet d'intégrer les occasions d'achat de la façon la plus simple et fluide possible dans les activités quotidiennes et l'environnement naturel des consommateurs.

« **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société.

« **exercice 2017** » désigne l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

« **exercice 2018** » désigne l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

« **exercice 2019** » désigne l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

« **gestion des données de référence** » désigne des applications de gestion des données de référence, notamment les applications de gestion de l'information produit (la « **PIM** », son acronyme anglais), de gestion des renseignements sur les clients et de gestion des renseignements sur les vendeurs.

« **LSAO** » désigne la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion.

« **processus de développement et d'exploitation** » désigne l'ensemble des pratiques qui allient le développement de logiciels et les activités liées aux technologies de l'information afin d'écourter le cycle de vie du développement des systèmes et d'améliorer la qualité des logiciels.

« **Règlement 52-110** » désigne le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, tel qu'il peut être modifié à l'occasion.

« **Règlement 58-101** » désigne le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, tel qu'il peut être modifié à l'occasion.

## MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET INDICATEURS DU SECTEUR

Ce prospectus fait référence à certaines mesures et à certains indicateurs sectoriels qui ne sont pas définis dans les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »). Ces mesures et indicateurs n'ont pas de sens normalisé selon les IFRS et seront donc difficilement comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La Société les utilise pour fournir de l'information supplémentaire à celle fournie par les mesures conformes aux IFRS et procurer une meilleure compréhension des résultats d'exploitation du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être sorties de leur contexte ni être considérées comme des mesures de remplacement dans une analyse des informations financières de la Société présentées selon les IFRS. Nous avons recours à des mesures non conformes aux IFRS, notamment le « **BAIIA ajusté** » et les « **flux de trésorerie disponibles** ». Ce prospectus utilise également les termes « **produits annuels récurrents** », « **commandes liées aux produits annuels récurrents** », « **produits non récurrents** » et « **taux de rétention des produits nets** », qui sont des indicateurs opérationnels utilisés dans notre secteur. Ces mesures non conformes aux IFRS et ces indicateurs sectoriels visent à fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires du rendement d'exploitation en mettant en évidence des tendances dans les activités de base que les

mesures conformes aux IFRS, à elles seules, ne permettraient pas de faire ressortir. La Société est aussi d'avis que les analystes de valeurs mobilières, investisseurs et autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux IFRS dans le cadre de l'évaluation des émetteurs. La direction utilise également des mesures non conformes aux IFRS afin de faciliter les comparaisons de rendement d'une période sur l'autre, de préparer les budgets d'exploitation et prévisions annuels et d'établir les composantes de la rémunération de la direction.

### **Mesures non conformes aux IFRS**

Le « **BAIIA** » renvoie au produit net ou à la perte nette, excluant les impôts (s'il y a lieu), les charges financières nettes et l'amortissement.

Le « **BAIIA ajusté** » renvoie au produit net ou à la perte nette, excluant les impôts (s'il y a lieu), les charges financières nettes, l'amortissement, les charges de restructuration, la perte sur la disposition et la dépréciation des actifs, les coûts liés à la restructuration des effectifs, la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux transactions et des éléments extraordinaires qui ne sont pas représentatifs du rendement opérationnel de la période.

Le BAIIA ajusté est utilisé par la direction en tant que mesure supplémentaire pour examiner et évaluer le rendement d'exploitation et fournir une compréhension plus complète des facteurs et des tendances qui touchent nos activités. La direction estime que le BAIIA ajusté est une mesure utile du rendement d'exploitation et de la capacité de la Société à générer des produits en trésorerie, puisqu'il fournit une mesure utile des résultats d'exploitation en excluant l'incidence des activités de financement et d'investissement, éliminant l'incidence des intérêts, de l'amortissement, en tant qu'éléments sans effet sur la trésorerie qui ne sont pas représentatifs de son rendement d'affaires sous-jacent, et d'autres charges uniques ou non récurrentes. La direction estime que ces ajustements sont pertinents pour que le BAIIA ajusté donne une approximation du résultat en trésorerie tiré de l'exploitation, avant le remplacement de capital, le financement et les charges d'impôts. Toutefois, le BAIIA ajusté n'a pas de sens normalisé selon les IFRS, il ne constitue pas une mesure des résultats d'exploitation, du rendement d'exploitation ou des liquidités conformément aux IFRS et il comporte des limites importantes. La définition que donne la Société du BAIIA ajusté peut être différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

La « marge BAIIA » se traduit par le BAIIA ajusté divisé par les produits.

Les « **flux de trésorerie disponibles** » renvoient aux flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation moins l'ajout d'immobilisations corporelles tirés des liquidités, les dépenses de développement différées et les versements en capital au titre des contrats de location.

Se reporter à « Informations financières consolidées choisies » et « Rapport de gestion – Mesures non conformes aux IFRS et rapprochements des mesures non conformes aux IFRS » pour prendre connaissance des rapprochements des mesures non conformes aux IFRS aux mesures IFRS les plus directement comparables calculées selon les IFRS.

### **Indicateurs du secteur**

Les « **produits annuels récurrents** » représentent la valeur équivalente annualisée des produits récurrents du trimestre tirés de tous les contrats de services gérés et de services professionnels existants qui sont assortis d'un minimum de dépenses engagées, les produits annuels récurrents comprenant les frais excédentaires et les crédits clients connexes à la date faisant l'objet de l'évaluation, sans tenir compte des frais de mise en place et des projets autonomes à court terme qui ne sont pas récurrents. Les produits saisis sont liés à des contrats avec les clients qui s'étendent généralement sur une période d'un an à trois ans, la plupart des services gérés étant non résiliables.

Les « **commandes liées aux produits annuels récurrents** » représentent les nouvelles commandes contractuelles de clients existants ou nouveaux pour des services assortis des niveaux d'engagement minimaux qui se renouvellent automatiquement et s'étendent généralement sur une durée d'un an à trois ans. Le montant ne comprend pas les projets, les frais de mise en place et les frais excédentaires. La conversion des commandes liées aux produits annuels récurrents en produits réels dépendra du temps qu'il faudra pour les mettre en œuvre, selon la complexité de la solution.

Les « **produits non récurrents** » représentent les services qui sont de nature à court terme et comprennent les frais d'installation pour des travaux de services gérés et de services professionnels liés à un projet de conception, de construction et de test traditionnels qui comprend plusieurs phases et évolue en parallèle avec la stratégie du client.

Le « **taux de rétention des produits nets** » est calculé pour une période en prenant le groupe de clients utilisant la plateforme de la Société à l'ouverture de l'exercice et en divisant les produits annuels récurrents de la Société attribuables à ce même groupe de clients à la clôture de la période par les produits annuels récurrents à l'ouverture de la période.

Les « **produits récurrents** » représentent la valeur minimale des produits mensuels récurrents augmentés des frais excédentaires, tirés de tous les contrats de services gérés ou des engagements de la Société, à l'exception des mises en œuvre et des projets non récurrents dont les résultats et les livrables sont discrets.

Se reporter à « Rapport de gestion – Indicateurs clés de performance ».

## MISE EN GARDE RELATIVE À L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent prospectus renferme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, l'« **information prospective** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective pourrait être liée à nos perspectives financières et à des événements ou à des résultats prévus et pourrait comprendre des renseignements portant sur notre situation financière, notre stratégie d'affaires, nos stratégies de croissance, nos marchés potentiels, nos budgets, nos activités, nos résultats financiers, nos taxes et impôts, notre politique en matière de dividendes, nos plans et nos objectifs. Plus précisément, l'information relative à nos attentes de résultats, de rendement, de réalisations, de perspectives ou d'occasions futurs ou aux marchés dans lesquels nous exerçons des activités constitue de l'information prospective. Dans certains cas, l'information prospective peut être repérée par l'emploi de termes tels que « planifier », « cibler », « s'attendre à », « budgéter », « projeté », « estimer », « perspectives », « prévoir », « envisager », « projections », « stratégie », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « être d'avis », ou encore des variations de ces termes, ou par l'emploi d'énoncés indiquant que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « pourront être prises » ou « survenir » ou « être atteints », ou encore par l'emploi de verbes conjugués au conditionnel ou au futur. De plus, tout énoncé qui se rapporte à des attentes, à des intentions, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances futurs renferme de l'information prospective. Les énoncés qui renferment de l'information prospective ne sont pas des faits historiques. Ils représentent plutôt les attentes, les estimations et les prévisions de la direction en ce qui a trait aux événements ou aux circonstances futurs.

Dans le présent prospectus, on trouvera l'information prospective notamment aux rubriques « Sommaire », « Activités de Pivotree », « Structure du capital consolidé », « Rapport de gestion », « Emploi du produit », « Description du capital-actions », « Politique en matière de dividendes », « Administrateurs et membres de la haute direction », « Rémunération des membres de la haute direction », « Rémunération des administrateurs » et « Facteurs de risque ».

L'information prospective comprend notamment des énoncés qui portent sur le prix d'offre; la restructuration, la réalisation, la taille et les frais et le moment du placement; la signature de conventions de blocage (au sens donné à ce terme dans les présentes) conclues dans le cadre du placement; les attentes relatives aux tendances du secteur, les taux de croissance du marché en général, nos taux de croissance en particulier et nos stratégies de croissance; les marchés potentiels qui s'offrent à nos produits et services; notre évaluation des risques liés au marché; les attentes relatives à nos produits d'exploitation et au potentiel de génération de produits d'exploitation de nos produits et services; nos plans et stratégies d'affaires; notre position concurrentielle dans notre secteur; l'emploi projeté du produit du placement; et le cours des actions.

L'information prospective, du fait de sa nature, est fondée sur nos opinions, nos estimations et nos hypothèses formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Malgré un rigoureux processus d'établissement et d'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les opinions, les estimations et les hypothèses sous-jacentes se révéleront exactes. Certaines hypothèses relatives à l'élargissement de notre part de marché et à la pénétration de nouveaux marchés et de nouveaux secteurs d'activités, à notre capacité de maintenir en poste les membres de notre personnel clés, à notre capacité de préserver et d'élargir notre présence géographique, à notre capacité d'exécuter nos plans d'expansion, à notre capacité de poursuivre nos investissements dans nos infrastructures en soutien de notre croissance, à notre capacité d'obtenir tout financement nécessaire selon des modalités acceptables; au respect des modalités des facilités d'emprunt; à l'incidence de la concurrence; aux changements et aux tendances dans notre secteur ou dans l'économie mondiale; aux taux de change et aux taux d'intérêt; de même que les modifications apportées aux lois, aux règles, aux règlements et aux normes

internationales sont des facteurs importants sur lesquels reposent l'information prospective et les attentes de la direction.

L'information prospective est nécessairement fondée sur différents avis, différentes estimations et différentes hypothèses qui, bien que la Société les juge appropriés et raisonnables à la date du présent prospectus, comportent des risques, des impondérables, des hypothèses et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective, notamment les éléments suivants :

- notre capacité de réaliser nos stratégies de croissance;
- notre capacité de créer et de protéger les éléments de propriété intellectuelle exclusifs (la « **propriété intellectuelle** ») et de percer de nouveaux marchés;
- l'incidence de l'évolution de la conjoncture sur le marché mondial du commerce électronique, notamment (i) l'augmentation de la concurrence; et (ii) l'évolution de l'approche relative à la solution de logiciel-service pour le commerce électronique (le « **logiciel-service** ») ou au marché des infrastructures;
- les changements relatifs aux attentes, à la situation financière et à la demande au sein de nos marchés cibles;
- les changements relatifs aux attentes, à la position concurrentielle et à la demande parmi les principaux fournisseurs de services infonuagiques;
- l'évolution ou la hausse de la difficulté d'éviter les cybermenaces ou les menaces à la sécurité des données, ou le respect des exigences des organismes de réglementation sur la sécurité des données qui sont susceptibles d'influer sur nos affaires;
- notre capacité à continuer de réaliser des acquisitions relatives;
- notre capacité à maintenir notre bonne réputation et à la faire évoluer auprès de notre clientèle;
- la fluctuation des taux de change et la volatilité des marchés financiers;
- l'évolution des lois et des règlements applicables;
- les autres facteurs qui sont plus amplement abordés à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Si l'un ou l'autre de ces risques ou de ces impondérables se concrétisait, ou si les opinions, les estimations ou les hypothèses sous-jacentes à l'information prospective se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les opinions, les estimations ou les hypothèses dont il est question ci-dessus et qui sont plus amplement décrites à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Bien que nous ayons tenté de repérer les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés dans l'information prospective, d'autres facteurs de risque dont nous n'avons actuellement pas connaissance et que nous estimons être négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés dans cette information prospective. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les investisseurs éventuels ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective, qui n'est valable qu'à la date à laquelle elle a été donnée. L'information prospective qui figure dans le présent prospectus représente nos attentes à la date du présent prospectus (ou à la date indiquée dans l'information) et est susceptible de changer après cette date. Nous n'avons aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables nous y obligent.

**L'information prospective qui figure dans le présent prospectus est donnée expressément sous réserve de la mise en garde qui précède. Les investisseurs devraient lire intégralement le présent prospectus et consulter leurs propres conseillers professionnels pour déterminer et évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risques et d'autres questions associés à leur investissement dans les actions.**

## DONNÉES RELATIVES AU MARCHÉ ET AU SECTEUR

Les données relatives au marché et au secteur présentées dans le présent prospectus proviennent de sources tierces et de rapports sectoriels et de publications, de sites Web et d'autres renseignements accessibles au public, ainsi que de données sectorielles et d'autres données établies par nous ou pour notre compte en fonction de notre connaissance des marchés au sein desquels nous exerçons des activités, notamment des renseignements qui proviennent de fournisseurs, de partenaires, de clients et d'autres participants du secteur.

Nous estimons que les données relatives au marché et à l'économie présentées dans le présent prospectus sont exactes et, en ce qui concerne les données que nous avons établies ou qui ont été établies pour notre compte, que nos estimations et nos hypothèses sont appropriées et raisonnables, mais rien ne garantit leur exactitude ni leur exhaustivité. L'exactitude et l'exhaustivité des données relatives au marché et à l'économie présentées dans le présent prospectus ne sont pas garanties. La Société et les preneurs fermes ne font aucune déclaration quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient varier sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces rapports ou ces publications, et on peut s'attendre que la possibilité de voir des variations importantes augmente au fur et à mesure que la durée de la prévision augmente. Bien que nous soyons d'avis que l'information est fiable, les preneurs fermes et nous n'avons pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces mentionnées dans le présent prospectus, ni analysé ou vérifié les études ou les sondages sur lesquels se sont appuyées ou auxquels renvoient ces sources, ni vérifié les hypothèses sur le marché, l'économie et les autres hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se sont appuyées ces sources. Les données relatives au marché et à l'économie peuvent varier et ne peuvent pas être vérifiées en raison des limites relatives à la disponibilité et à la fiabilité des sources de données, de la nature facultative du processus de collecte des données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes aux enquêtes statistiques.

## MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX

Le présent prospectus mentionne certaines marques de commerce qui sont protégées en vertu des lois sur la propriété intellectuelle et dont nous avons la propriété. Pour faciliter la lecture du présent prospectus, les marques de commerce, les éléments visés par des droits d'auteurs et les noms commerciaux de la Société mentionnés dans le présent prospectus ne portent pas nécessairement les symboles ®, <sup>TM</sup> ou <sup>MC</sup>, mais cette omission n'indique aucunement que la Société ne fera pas valoir, dans la pleine mesure permise par les lois applicables, ses droits relativement à ces marques de commerce, à ces éléments visés par des droits d'auteur et à ces noms commerciaux.

## DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Un « modèle » des « documents de commercialisation » suivants (au sens donné à chacun de ces termes dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) qui ont été déposés sur SEDAR et auprès de la commission de valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation semblable dans chacune des provinces du Canada (les « **territoires admissibles** ») dans le cadre du placement sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus :

- la version modifiée du sommaire des modalités datée du 23 octobre 2020 (la « **version modifiée du sommaire des modalités** »);
- la version modifiée de la présentation aux investisseurs datée d'octobre 2020 (la « **version modifiée de la présentation aux investisseurs** »).

La version modifiée du sommaire des modalités et la version modifiée de la présentation aux investisseurs sont affichées sous notre profil sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La version modifiée du sommaire des modalités met à jour le sommaire des modalités daté du 6 octobre 2020, qui est affiché sous notre profil sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), afin de tenir compte de la taille du placement, qui a été augmentée de 35 000 000 \$ à 60 001 500 \$. La version modifiée de la présentation aux investisseurs met à jour la présentation aux investisseurs datée d'octobre 2020, qui est affichée sous notre profil sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), afin de tenir compte de la taille du placement, qui a été augmentée de 35 000 000 \$ à 60 001 500 \$.

De plus, le modèle des documents de commercialisation déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou des organismes de réglementation semblables de chacun des territoires admissibles dans le cadre du placement après la date des présentes et avant la fin du placement de nos actions aux termes du présent prospectus (y compris toute modification apportée au modèle des documents de commercialisation ou toute version modifiée des documents de

commercialisation) est réputé être intégré par renvoi dans les présentes. Tout modèle des documents de commercialisation utilisé dans le cadre du placement ne fait pas partie du présent prospectus dans la mesure où son contenu a été modifié ou remplacé par un énoncé figurant dans le présent prospectus.

### ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Owens Wright LLP, conseillers juridiques de la Société, et de Goodmans LLP, conseillers juridiques des preneurs fermes, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application (la « **Loi de l'impôt** ») en vigueur à la date des présentes, les actions constitueront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt au moment de leur acquisition par une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite (un « **REER** »), un fonds enregistré de revenu de retraite (un « **FERR** »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (un « **REEI** »), un régime enregistré d'épargne-études (un « **REEE** ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (un « **CELI** », et avec un REER, un FERR, un REEI et un REEE, un « **régime enregistré** ») et un régime de participation différée aux bénéfices (un « **RPDB** »), au sens donné à chacun de ces termes dans la Loi de l'impôt, à condition qu'au moment en cause, les actions soient inscrites à la cote d'une « **bourse de valeurs désignée** », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt, ce qui comprend actuellement la TSXV.

Bien que les actions puissent constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par un régime enregistré, le titulaire d'un CELI ou d'un REEI, le rentier dans le cadre d'un REER ou d'un FERR, ou le souscripteur dans le cadre d'un REEE, selon le cas, devra payer une pénalité fiscale en vertu de la Loi de l'impôt relativement aux actions si celles-ci constituent un « placement interdit » pour le régime enregistré en cause. Une action ne constituera pas un placement interdit pour les fiducies régies par un régime enregistré pourvu que le rentier dans le cadre d'un REER ou d'un FERR, que le titulaire d'un CELI ou d'un REEI ou que le souscripteur dans le cadre d'un REEE, selon le cas, traite sans lien de dépendance avec la Société pour l'application de la Loi de l'impôt et ne détienne pas une « participation notable » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) dans la Société. Par ailleurs, une action ne constituera pas un placement interdit si elle constitue un « bien exclu » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt pour l'application des règles sur les placements interdits) dans le cadre du régime enregistré. Les porteurs des actions devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant aux règles fiscales applicables au régime enregistré pertinent et pour savoir si les actions constitueraient des « placements interdits » compte tenu de leur situation personnelle.

## LETTRE DE M. WILLIAM DI NARDO

La volonté de créer Pivotree remonte à près de 30 ans, soit bien avant la fondation de la Société et alors que les technologies commençaient à bousculer les façons de faire des opérations commerciales en ligne. Bon nombre de nos collaborateurs actuels, dont moi-même, sont des précurseurs qui ont joué un rôle essentiel dans la création de certaines des sociétés de commerce électronique les plus connues au Canada, notamment Grocery Gateway. Au cours des trois dernières décennies nous avons constaté les énormes progrès réalisés pour améliorer la transparence propre aux processus qui relient les fabricants, les vendeurs et leurs consommateurs. Nous avons précisément choisi la dénomination « Pivotree » pour évoquer nos efforts ciblés sur l'adaptation à cet environnement dynamique tout en conservant nos profondes racines dans les technologies et le commerce électronique.

Alors que d'importants progrès ont été réalisés au cours des 30 dernières années dans le domaine de la transformation numérique, il est étonnant de constater que le commerce électronique représente moins de 18 % de toutes les transactions réalisées à l'échelle mondiale. Il est encore possible de repousser les limites, comme l'a clairement démontré la pandémie de COVID-19, qui nous a propulsés dans une nouvelle ère d'adoption par les consommateurs et d'investissement commercial. Combinée à l'émergence de différentes technologies nouvelles et convergentes, cette accélération garantit presque assurément que notre secteur subira d'importants changements au cours des dix prochaines années.

Nous prévoyons diriger cette transition au cours des dix prochaines années et nous croyons en un avenir où la technologie, qui est intrinsèquement liée à tous les aspects de nos vies quotidiennes, façonnera les interactions avec les marques que nous chérissons. C'est ce que nous appelons le « commerce transparent », et sa portée va bien au-delà de la simple opération de consommation commerciale. Le commerce transparent correspond à toute l'infrastructure frontale et dorsale qui soutient les moyens différents et novateurs qui sont utilisés par les marques pour rejoindre leur clientèle. Les entreprises doivent prévoir les besoins de leurs clients et trouver des moyens plus rapides et plus efficaces d'offrir des solutions personnalisées qui découlent de nombreuses technologies convergentes. Les plus grandes marques tiendront également compte des valeurs sociales exigeantes des nouvelles générations d'acheteurs avertis qui comprennent une visibilité accrue de la provenance et de la source des biens achetés. D'énormes quantités de données sous-tendront l'ensemble de notre économie transparente.

Nous avons également réussi à réduire le risque de laisser de côté certaines parties de notre entreprise dans le processus. Le lien étroit qu'il est requis d'établir entre la technologie et les données pour s'ouvrir à un monde de commerce véritablement transparent pourrait être prohibitif. Notre objectif est de nous assurer que ce monde sera accessible à nos clients ainsi qu'à leurs clients.

Nous concevons, nous construisons et nous exploitons des systèmes de technologies commerciales complexes destinés à nos clients qui sont des entreprises de l'Amérique du Nord. Notre raison d'être est d'aider les grandes marques à continuer de faire ce qu'elles font le mieux, soit nous inspirer avec leurs produits novateurs. Notre culture tire ses racines dans une capacité inépuisable à s'adapter; nous évoluons constamment avec nos clients et nous leur offrons une technologie de pointe qui leur permet de livrer des solutions efficaces répondant aux besoins de leurs clients. Nous comptons parmi nos clients plusieurs grandes marques avec lesquelles nous travaillons depuis de longues années, de même que des marques de nouvelle génération qui souhaitent atteindre leur propre niveau d'excellence. Nous constatons également que bon nombre des marques les plus connues sont toujours dotées d'infrastructures anciennes et complexes qui rendent difficile la navigation vers l'avenir de transparence. Nous voulons également contribuer au succès de ces sociétés dans l'économie de transparence.

Bien qu'il soit impossible de prédire avec exactitude la façon dont le monde du commerce changera au cours de la prochaine décennie, nous nous efforcerons d'être un des chefs de file de notre domaine et nous sommes impatients de voir où cette aventure nous mènera.

William Di Nardo  
Chef de la direction

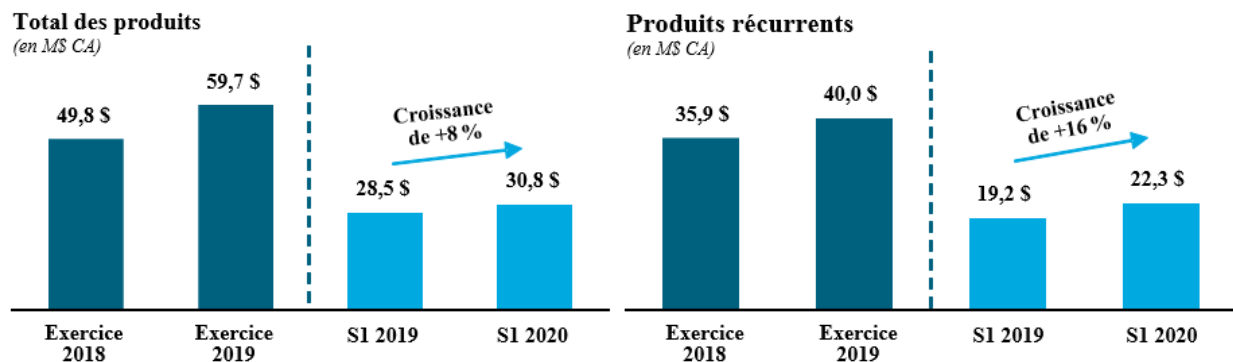
## SOMMAIRE

*Le présent sommaire présente les principales caractéristiques du placement et devrait être lu à la lumière des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés dans le corps du texte. Le présent sommaire ne renferme pas tous les renseignements que vous devriez examiner avant d'investir dans les actions. Vous devriez lire attentivement le présent prospectus dans son intégralité, plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » des présentes, de même que nos états financiers consolidés et les notes connexes qui figurent ailleurs dans le présent prospectus, avant de prendre une décision d'investissement.*

### Nos activités

Pivotee a pour mission de participer à l'accélération de l'avenir du commerce transparent. Notre objectif est de diriger cette transition au cours de la prochaine décennie parce que nous croyons dans un avenir où la technologie, qui est intrinsèquement liée à tous les aspects de nos vies quotidiennes, façonne les interactions avec les marques que nous aimons. L'évolution constante du commerce transparent dépendra de ceux qui ont dirigé et inspiré cette transformation. Les technologies convergentes alimentent les attentes des consommateurs et exercent une pression accrue sur les grandes marques pour qu'elles trouvent des moyens différents et novateurs de rejoindre leur clientèle. Dans sa meilleure forme, le commerce transparent réduit la pression sur le système, répond aux besoins des clients et offre aux clients des produits personnalisés de manière efficace et aux meilleurs prix. Les efficacités accrues créent une occasion incroyable de réduire notre empreinte de carbone au passage. En outre, on s'attend à ce que les grandes marques tiennent compte des valeurs sociales exigeantes des nouvelles générations d'acheteurs avertis qui comprennent une visibilité accrue de la provenance et de la source des biens achetés. D'énormes quantités de données sous-tendent l'économie transparente.

Environ 79 % des produits d'exploitation totaux au T2 de 2020 étaient récurrents. Le niveau actuel des produits mensuels récurrents est en partie attribuable à l'incidence de la COVID-19. En date du semestre terminé le 30 juin 2020, les produits récurrents représentaient 72 % des produits totaux. De façon annualisée, les produits annualisés du T2 de 2020 s'établissent actuellement à 47 millions de dollars. Les produits récurrents totaux depuis le début de l'année ont augmenté de 16 % comparativement au semestre de l'exercice précédent. Nous avons comptabilisé des produits totaux de 59,7 millions de dollars pour l'exercice 2019, et nos produits récurrents et nos produits non récurrents totalisaient respectivement 40 millions de dollars et 19,7 millions de dollars.



Pivotee a continué d'étayer sa gamme de produits dans le but de devenir un chef de file en Amérique du Nord pour les solutions favorisant le commerce électronique. Nous nous sommes efforcés d'accélérer notre transformation pour devenir une société mondiale de gestion du commerce électronique et des renseignements en procédant aux acquisitions de Spark::Red Inc. (auparavant, Spark ::Red LLC) (« **Spark ::Red** ») et de ThinkWrap Solutions Inc. (« **ThinkWrap** ») en février 2018. Spark::Red et ThinkWrap ont respectivement permis le déploiement complet de la plateforme Oracle ATG Web Commerce, en plus de pouvoir offrir les fonctionnalités de prestation de services de la plateforme SAP Hybris. La bonification de sa gamme de services s'est révélée le principal vecteur d'une croissance importante des produits bruts et du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « **BAIIA** ») depuis l'exercice 2018. Nous avons également établi des partenariats clés avec un vaste réseau de fournisseurs de logiciels, de fournisseurs de services infonuagiques et de concepteurs de systèmes réputés, et nous sommes récemment devenus un partenaire certifié de la plateforme SAP Customer Data Cloud. Pivotee est également un partenaire consultant de Amazon Web Services (« **AWS** ») Advanced et possède des compétences à la carte pour la gestion des charges de travail de Oracle Retail.

Avec plus de 300 experts répartis dans de nombreux bureaux régionaux au Canada, aux États-Unis, en Espagne et en Inde, nous nous efforçons de desservir plus de 170 clients à l'échelle mondiale. Nos clients génèrent des opérations en ligne dont la valeur marchande brute s'élève à plus de 9 milliards de dollars et dont la valeur marchande brute<sup>1</sup> totalise plus de 35 milliards de dollars dans l'ensemble de leurs canaux. Plusieurs de nos clients représentent les plus gros détaillants et les plus grandes marques en Amérique du Nord, parmi lesquels on compte de nombreuses entreprises du palmarès Fortune 1000. Notre principal marché cible est composé de fabricants et de détaillants à canaux multiples de produits de marque de moyenne et de grande taille qui recherchent une solution de commerce électronique transparent entièrement intégrée pour leur plateforme.

Nous estimons que notre offre de services est bien adaptée au soutien des produits de marque qui ont recours à des stratégies de ventes complexes à canaux multiples, ce qui favorise une création de valeur supérieure tandis que la transition vers une plateforme numérique intégrée et transparente de commerce électronique s'opère.

Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Mission et aperçu ».

### Aperçu du secteur

Les habitudes de consommation des consommateurs évoluent au fur et à mesure que s'accélère le virage vers le commerce électronique à l'échelle mondiale. Ce virage peut exercer une forte pression sur les marques de détail afin qu'elles mettent au point une stratégie de transformation numérique et qu'elles investissent dans des technologies novatrices.

Internet a offert aux consommateurs une panoplie de solutions de rechange au magasinage. La proportion du total des ventes au détail en ligne aux États-Unis continue d'augmenter, de sorte qu'il est prévu que la plus forte augmentation d'une année à l'autre sera enregistrée en 2020 et s'établira à 14,5 %, soit une hausse de 11,0 % selon eMarketer.<sup>2</sup> Ce grand écart dans l'adoption du commerce électronique est principalement attribuable à la pandémie mondiale de COVID-19 et, par conséquent, on estime que l'échéancier pour l'adoption du commerce électronique aux États-Unis est en avance de 10 ans, selon McKinsey & Company.<sup>3</sup>

La transformation numérique pour les marques de détail dépasse l'ensemble des autres priorités en matière de technologies de l'information (les « TI ») des entreprises. Les entreprises cherchent à investir dans des initiatives qui stimulent l'augmentation des produits, l'efficacité opérationnelle et les avantages concurrentiels. Nous estimons que cette volonté nécessite plus d'efforts que de simplement ouvrir une boutique en ligne. Afin de pouvoir offrir une expérience client transparente, une société doit posséder une capacité omnicanale de TI entièrement intégrée, ce qui requiert l'intégration de la pile technologique complète, qui est en constante évolution en raison des nouveaux acteurs sur le marché et des améliorations apportées par les acteurs logiciels établis.

Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Aperçu du secteur ».

### Atouts sur le plan de la concurrence



<sup>1</sup> Digital Commerce 360, « Internet Retailer 2020 Top 10,000 Pro License Data » pour la période de 2014 à 2019, selon les données obtenues par la Société sur les abonnements payés auprès de la plateforme Digital Commerce 360.

<sup>2</sup> eMarketer, « US Ecommerce Sales Grew by Nearly a Third in Q2 » (2020).

<sup>3</sup> McKinsey & Company, « Five Fifty: The quickening » (2020).

Depuis notre fondation en 1998, nous avons pris de l'expansion et sommes devenus un fournisseur de premier plan en Amérique du Nord de solutions de commerce électronique destinées aux moyennes et aux grandes entreprises en raison de nos atouts sur le plan de la concurrence qui nous ont permis de réussir au sein de ce marché :

**Importance des résultats opérationnels.** Notre proposition de valeur à notre clientèle accorde de l'importance à la résolution des difficultés opérationnelles stratégiques et favorise le commerce transparent, plutôt que la vente d'une solution unique ou d'un groupe de produits à un point de vente. Nos solutions reposent sur des plateformes de gestion des données de référence et de commerce électronique fiables.

**Ensemble de compétences uniques et concurrentielles.** Nos antécédents en matière de rendement et notre compréhension du commerce électronique et de l'infrastructure technologique des clients nous permettent de renforcer nos relations avec nos clients existants, de recruter de nouveaux clients et représentent un avantage considérable qui fait en sorte que nos services sont retenus dans le cadre de nouvelles initiatives technologiques.

**Miser sur les marchés attrayants.** Nous avons constaté à plusieurs reprises que les entreprises qui optent pour des solutions technologiques complètes pour l'exercice de leurs activités principales tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu en matière d'économie numérique. Nous misons sur les segments de marché propices à une croissance supérieure à celle du marché, notamment le commerce électronique, l'infonuagique, les mégadonnées et l'analyse des données. Nous nous efforçons de fournir des solutions efficaces, solides et sur mesure dans des segments de marché attrayants, qui présentent l'une des croissances les plus rapides du secteur des TI.

**Résultats financiers et perspectives d'affaires solides.** À ce jour, nous avons connu une croissance significative grâce à nos acquisitions. Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Stratégie de croissance ». Notre stratégie d'acquisition a consisté en l'acquisition de sociétés qui constituent selon nous des chefs de file du secteur qui sont situés dans des régions géographiques et qui relèvent de domaines de pratique complémentaires. Nous sommes parvenus à faire augmenter nos marges bénéficiaires grâce aux ventes croisées de produits au sein de nos sociétés acquises, à l'ajout d'autres certifications de nos partenaires et à la mise en commun de nos fonctions centrales.

Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Atouts sur le plan de la concurrence ».

### **Capacités de solutions et de produits**

La plateforme infonuagique de Pivotree offre à nos clients des capacités infonuagiques clés qui sont essentielles au commerce transparent. Les solutions infonuagiques de Pivotree offrent un éventail de services consultatifs et gérés qui facilitent le parcours du client au moment d'effectuer la migration de son architecture TI vers l'infonuage. Nous pouvons traiter tous les aspects de la transformation infonuagique, notamment la migration infonuagique, le développement d'applications infonuagiques natives et l'établissement d'un système de traitement des demandes conçu sur mesure pour les besoins de leur application. Les solutions sont polyvalentes, et nos clients peuvent héberger leur nuage dans un environnement privé, public ou hybride.

Nous faisons appel à différentes options de nuages de grande taille comme AWS, Azure Managed Services (« **Azure** »), des centres de données pour les entreprises utilisant IBM Cloud (SoftLayer), SingleHop, des solutions hybrides qui comprennent nos solutions infonuagiques exclusives selon le modèle OpenStack, et notre propre centre de données situé à Toronto. Nous utilisons également des outils de suivi de la performance des applications et de leur capacité d'optimisation et pour aider les spécialistes du soutien aux applications à diagnostiquer les problèmes liés aux applications de manière plus exacte et plus efficace. Ces mesures favorisent la résilience, l'extensibilité et la sécurité des applications tout en optimisant le rendement et les coûts.

Le développement de produits de Pivotree est réalisé exclusivement à l'aide de la plateforme Pivotree, qui nous permet d'établir un prototype et de valider les nouvelles fonctionnalités rapidement. La plateforme Pivotree est une plateforme infonuagique native de microservices sans serveur qui permet d'offrir les services logiciels développés par Pivotree. La plateforme nous permet de créer, de valider et de lancer rapidement des solutions logicielles novatrices en réponse à des occasions d'affaires ciblées. Par exemple, notre service DIVE for MDM ainsi que nos services et nos applications de ramassage en magasin (le « **ramassage en magasin** ») ont été créés pour répondre à la demande des consommateurs et ils sont offerts par l'intermédiaire des solutions de SaaS sur notre plateforme.

Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Capacités de solutions et de produits ».

## Stratégie de croissance



Nous estimons que nous bénéficions d'une occasion importante d'élargir notre clientèle et de devenir un chef de file du virage vers le commerce transparent que de nombreux détaillants et fabricants de produits de marque prennent actuellement. Nous avons l'intention d'investir dans nos efforts de vente directe dans chacune de nos catégories principales, à savoir les solutions en matière de plateformes de commerce électronique, la gestion des données de référence et les applications infonuagiques pour les entreprises. Les grandes lignes de notre stratégie de croissance sont les suivantes :

**Élargir notre clientèle.** Nous suivons un cadre systématique qui s'appuie sur les données pour constituer nos clients éventuels et recruter des partenaires intermédiaires. Nous prévoyons augmenter considérablement l'envergure de notre équipe de vente directe en 2020 et en 2021 et disposer de davantage de ressources de marketing et de gestion des partenaires intermédiaires. Nous prévoyons que des ressources supplémentaires de vente et de marketing nous permettront d'augmenter nos nouveaux produits récurrents mensuels bruts comptabilisés ainsi que nos produits non récurrents.

**Croissance au sein de nos comptes clients existants.** Nos objectifs sont intrinsèquement liés à la réussite de nos clients : en règle générale, plus les ventes en ligne de nos clients sont élevées (selon leur valeur marchande brute), plus les revenus que nous générons à partir d'investissements importants dans nos services essentiels en vue de soutenir la croissance de nos revenus sont élevés, en plus d'accélérer leur virage numérique. Nous avons l'intention de continuer d'aider nos clients à se démarquer en améliorant et en élargissant notre plateforme afin de leur proposer des solutions et des ressources supplémentaires.

**Investir dans les techniques et les ressources.** Nous utilisons notre savoir-faire en matière de transformations numériques et de commerce électronique pour développer de nouvelles applications, de nouvelles techniques d'intégration et de nouvelles fonctionnalités qui nous permettent d'améliorer notre offre de services. Nous continuerons d'investir dans de nouvelles applications et dans les améliorations de nos procédés, car nous estimons qu'investir dans notre savoir-faire en matière d'applications pour les entreprises et dans nos ressources d'intégration nous donnera une longueur d'avance pour élargir notre marché potentiel et attirer de plus grandes entreprises clients.

**Poursuivre nos acquisitions relatives.** Nous prévoyons ajouter des capacités supplémentaires à notre plateforme grâce aux acquisitions. Nous nous attendons à ce que les acquisitions jouent un rôle déterminant dans un avenir prévisible et à ce qu'elles lancent la première phase de la mise sur pied de notre équipe élargie de développement des affaires en 2020. Nous nous attendons en outre à ajouter de nouvelles ressources à cette équipe afin de nous assurer d'adopter une approche systématique en matière d'acquisitions et d'être en mesure de saisir une série d'occasions de plus attrayantes. Nous croyons que bon nombre de ces occasions proviendront des relations avec nos partenaires, qui devront être gérés d'une autre manière que dans le cadre de notre programme plus vaste de partenaires intermédiaires, qui ne mise pas de façon systématique sur les acquisitions.

**Continuer d'élargir nos programmes de partenariat.** Nous avons l'intention de renforcer nos relations existantes avec nos partenaires et nos revendeurs d'aiguillage et de recruter de nouveaux partenaires et revendeurs dans le but d'élargir notre gamme de services et nos capacités globales. Nos solutions pour les partenaires s'inscrivent dans toutes

les catégories importantes de services relatifs au commerce électronique, dont l'interfaçage initial avec un client et l'architecture finale qui permet l'exploitation efficace d'un système de TI.

Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Stratégie de croissance ».

### **Prévisions**

Notre stratégie de croissance est conforme à la stratégie que nous avons adoptée à compter de l'exercice 2017, qui a donné lieu à notre croissance interne et à notre croissance à la suite de nos acquisitions. L'application cohérente de notre stratégie nous a permis d'enregistrer un taux de croissance constant de nos produits récurrents et de nos produits non récurrents. Les produits totaux du T2 de 2020 ont affiché une croissance de 1,1 %, dont une croissance de 22,7 % des produits récurrents pour le même trimestre par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats ont contribué à compenser une réduction de 40 % des produits non récurrents qui découlait, selon la direction, de la pandémie de COVID-19. Les produits récurrents du T2 de 2020 comptabilisés pourraient se traduire par des produits annualisés de 47,3 millions de dollars, comparativement à 38,5 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Stratégie de croissance ».

## LE PLACEMENT

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Émetteur :</b>                           | Pivotree Inc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Placement :</b>                          | 7 059 000 actions au prix d'offre de 8,50 \$ chacune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Produit brut :</b>                       | 60 001 500 \$ (69 001 725 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Option de surallocation :</b>            | Nous avons attribué aux preneurs fermes une option qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à leur entière appréciation dans les 30 jours qui suivront la date de clôture afin d'acquérir, au prix d'offre, une tranche supplémentaire maximale d'actions correspondant à 15 % du nombre total d'actions émises dans le cadre du présent placement, et ce, uniquement aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Actions en circulation :</b>             | À la clôture, et dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'aura pas été exercée, 23 625 273 actions seront émises et en circulation compte non tenu de la dilution (25 546 673 compte tenu de la dilution) et, si l'option de surallocation est exercée intégralement, 24 684 123 actions seront émises et en circulation compte non tenu de la dilution (26 605 523 compte tenu de la dilution). Se reporter aux rubriques « Description du capital-actions » et « Options d'achat de titres ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Emploi du produit :</b>                  | <p>Le produit net total que nous tirerons du placement est estimé à environ 55 101 410 \$ (63 561 621,50 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement) déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais du placement, lesquels sont estimés à 4 900 090 \$.</p> <p>Nous avons l'intention d'affecter le produit net qui sera tiré du placement de la façon suivante : (i) une tranche d'environ 60 % du produit net au financement d'acquisitions stratégiques dans les 24 à 36 mois qui suivront la clôture; (ii) une tranche d'environ 25 % du produit net au renforcement de notre bilan et au financement d'autres initiatives, dont les suivantes : a) la croissance interne dans notre offre de services auprès de nos clients existants, b) l'acquisition de nouveaux clients, c) l'élaboration et la gestion de produits, d) l'évolution de nos ventes et de nos activités de commercialisation, et e) la recherche et le développement; et (iii) le reliquat au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».</p> |
| <b>Description du capital-actions :</b>     | À la clôture, notre capital-actions autorisé sera composé d'un nombre illimité d'actions. Se reporter à la rubrique « Description du capital-actions ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Politique en matière de dividendes :</b> | Nous avons actuellement l'intention d'affecter les bénéfices futurs éventuels au financement du développement de nos affaires et de la croissance de nos activités et au remboursement de nos dettes. Nous ne prévoyons pas verser de dividendes sur les actions. La décision de verser des dividendes dans l'avenir appartiendra au conseil et dépendra de nombreux facteurs, dont notre situation financière, les besoins de liquidités actuels et projetés, les restrictions contractuelles et les clauses restrictives des accords de financement, les critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés et d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de dividendes ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**Conventions de blocage :**

Aux termes de la convention de prise ferme, chaque administrateur et chaque haut dirigeant, ainsi que certains actionnaires de la Société, ont accepté de ne pas, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des preneurs fermes, offrir, vendre, s'engager à vendre, mettre en gage, nantir, attribuer ou vendre une option, un droit ou un bon de souscription visant l'achat d'une propriété véritable d'actions qu'ils détiennent, directement ou indirectement, ou qui sont sous leur contrôle ou sur lesquels ils exercent une emprise, ou de titres pouvant être convertis, exercés ou échangés pour obtenir des actions (notamment des options, des unités d'actions incessibles ou des droits d'actions différées), ou autrement prêter, transférer, céder ou disposer de tels titres; ou vendre à découvert ou conclure une opération de couverture, un swap ou un autre arrangement visant à céder à une autre personne, en totalité ou en partie, les incidences économiques de la propriété de titres, que cette opération soit réglée notamment par la vente d'une tranche maximale de 50 % des actions détenues par un porteur à compter du 180<sup>e</sup> jour suivant la date de clôture (les « **conventions de blocage** »). Les actions ou les autres titres qui seront acquis par les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société dans le cadre du placement ou après la clôture sur le marché ouvert ou dans le cadre d'un placement ultérieur de la Société ne sont pas visés par la convention de blocage. Se reporter à la rubrique « Mode de placement – Conventions de blocage ».

**Symbole boursier :**

PVT

**Admissibilité aux fins de placement :**

De l'avis de Owens Wright LLP, conseillers juridiques de la Société, et de Goodmans LLP, conseillers juridiques des preneurs fermes, à la date d'émission, pourvu que les actions soient inscrites à la cote d'une « bourse de valeurs désignée » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt), ce qui comprend actuellement la TSXV, les actions constitueront à cette date des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés ou des RPDB. Se reporter à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement ».

**Facteurs de risque :**

Un investissement dans les actions comprend différents facteurs de risques que les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » et les autres renseignements qui figurent dans le présent prospectus avant d'acheter des actions.

## RÉSUMÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Les tableaux qui suivent présentent un résumé de l'information financière consolidée pour les périodes et aux dates indiquées. Le résumé de l'information financière consolidée présenté ci-dessous pour les exercices 2019 et 2018, ainsi qu'aux 31 décembre 2019 et 2018, est tiré des états financiers consolidés audités de la Société, inclus dans le présent prospectus. Le résumé de l'information financière consolidée présenté ci-dessous pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 est tiré des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, inclus dans le présent prospectus.

Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de ces informations parallèlement aux états financiers consolidés audités et non audités, y compris les notes complémentaires à ces derniers, ainsi que des rubriques « À propos du présent prospectus », « Mesures non conformes aux IFRS et indicateurs du secteur », « Rapport de gestion », « Indicateurs clés de performance », « Emploi du produit », « Structure du capital consolidé » et « Description du capital-actions » figurant ailleurs dans le présent prospectus.

### État consolidé des résultats et du résultat global

|                                           | Fins d'exercice    |                    | Périodes de trois mois terminées<br>les 30 juin |                  | Périodes de six mois terminées les<br>30 juin |                    |
|-------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|--------------------|
|                                           | 2019               | 2018               | 2020                                            | 2019             | 2020                                          | 2019               |
|                                           | \$                 | \$                 | \$                                              | \$               | \$                                            | \$                 |
| Produits                                  | 59 686 432         | 49 805 375         | 14 895 108                                      | 14 726 326       | 30 806 618                                    | 28 461 297         |
| Coût des produits                         | 25 783 919         | 23 533 165         | 6 619 118                                       | 6 136 877        | 13 885 054                                    | 12 372 046         |
| <b>Bénéfice brut</b>                      | <b>33 902 513</b>  | <b>26 272 210</b>  | <b>8 275 990</b>                                | <b>8 589 449</b> | <b>16 921 564</b>                             | <b>16 089 251</b>  |
| <b>Charges d'exploitation</b>             |                    |                    |                                                 |                  |                                               |                    |
| Frais généraux et administratifs          | 8 386 077          | 6 914 870          | 1 292 425                                       | 1 839 507        | 3 183 057                                     | 4 021 553          |
| Vente et commercialisation                | 3 794 296          | 4 550 828          | 669 259                                         | 998 613          | 1 359 463                                     | 1 961 472          |
| Recherche et développement                | 2 175 994          | 956 410            | 400 884                                         | 635 876          | 912 095                                       | 999 887            |
| Technologie de l'information et activités | 14 171 111         | 10 701 413         | 3 689 937                                       | 3 428 307        | 7 849 008                                     | 6 858 894          |
| Intérêts                                  | 1 022 916          | 660 785            | 511 901                                         | 227 067          | 980 220                                       | 415 907            |
| Pertes (gains) de change                  | 127 427            | (86 792)           | (10 573)                                        | 3 737            | (52 289)                                      | 104 443            |
| Amortissement                             | 4 699 054          | 3 219 275          | 1 121 166                                       | 989 940          | 2 238 310                                     | 1 947 154          |
| Restructuration et autres                 | 1 873 985          | 1 712 214          | 290 026                                         | 801 035          | 343 151                                       | 916 336            |
|                                           | <b>36 250 859</b>  | <b>28 629 004</b>  | <b>7 965 025</b>                                | <b>8 924 082</b> | <b>16 813 015</b>                             | <b>17 225 646</b>  |
| <b>Perte d'exploitation</b>               | <b>(2 348 346)</b> | <b>(2 356 794)</b> | <b>310 965</b>                                  | <b>(334 633)</b> | <b>108 549</b>                                | <b>(1 136 395)</b> |
| Impôts exigibles                          | (474 393)          | 101 198            | 173 700                                         | (181 600)        | 193 000                                       | (227 000)          |
| Impôts différés                           | (76 852)           | 179 505            | (205 200)                                       | (26 400)         | (228 000)                                     | (33 000)           |
| <b>Résultat net</b>                       | <b>(2 899 592)</b> | <b>(2 076 091)</b> | <b>279 465</b>                                  | <b>(542 633)</b> | <b>73 549</b>                                 | <b>(1 396 395)</b> |

Autres éléments du résultat global

|                                                                    |                    |                    |                |                    |                |                    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|--------------------|
| Écart de conversion                                                | 356 541            | 662 375            | 626 431        | (641 105)          | 670 529        | (333 749)          |
| <b>Résultat global</b>                                             | <b>(2 543 050)</b> | <b>(1 413 716)</b> | <b>905 896</b> | <b>(1 183 738)</b> | <b>744 078</b> | <b>(1 730 145)</b> |
| Résultat net par part - de base                                    | (20,44)            | (14,90)            | 1,97           | (3,83)             | 0,52           | (9,87)             |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base | 141 876            | 139 328            | 142 158        | 141 530            | 142 158        | 141 530            |

### Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Le BAIIA, le BIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS et indicateurs du secteur ».

#### BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du produit net (de la perte nette) pour les périodes indiquées.

|                                          | Périodes de trois mois terminées les<br>30 juin |                  | Périodes de six mois terminées les<br>30 juin |                    | Fins d'exercice    |                    |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                          | 2020                                            | 2019             | 2020                                          | 2019               | 2019               | 2018               |
| <b>Résultat net</b>                      | <b>279 465</b>                                  | <b>(542 633)</b> | <b>73 549</b>                                 | <b>(1 396 395)</b> | <b>(2 899 591)</b> | <b>(2 076 091)</b> |
| Amortissement                            | 1 121 166                                       | 989 940          | 2 238 310                                     | 1 947 154          | 4 699 054          | 3 219 275          |
| Intérêts                                 | 511 901                                         | 227 067          | 980 220                                       | 415 907            | 1 022 916          | 660 785            |
| Impôts                                   | 31 500                                          | 208 000          | 35 000                                        | 260 000            | 551 245            | (280 703)          |
| <b>BAIIA</b>                             | <b>1 944 032</b>                                | <b>882 374</b>   | <b>3 327 079</b>                              | <b>1 226 665</b>   | <b>3 373 624</b>   | <b>1 523 266</b>   |
| Rémunération à base d'actions            | 36 180                                          | 117 750          | 72 360                                        | 150 000            | 181 103            | 217 267            |
| Coûts de restructuration et autres frais | 290 026                                         | 801 035          | 343 151                                       | 916 336            | 1 873 985          | 1 712 214          |
| <b>BAIIA ajusté</b>                      | <b>2 270 238</b>                                | <b>1 801 159</b> | <b>3 742 590</b>                              | <b>2 293 002</b>   | <b>5 428 712</b>   | <b>3 452 747</b>   |

### ***Flux de trésorerie disponibles***

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles.

|                                                         | Périodes de trois mois terminées les<br>30 juin |                  | Périodes de six mois terminées les<br>30 juin |                  | Fins d'exercice  |                  |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                         | 2020                                            | 2019             | 2020                                          | 2019             | 2019             | 2018             |
| <b>BAIIA ajusté</b>                                     | <b>2 270 238</b>                                | <b>1 801 159</b> | <b>3 742 590</b>                              | <b>2 293 002</b> | <b>5 428 712</b> | <b>3 452 747</b> |
| Dépenses en immobilisations financées par la trésorerie | 13 939                                          | 346 382          | 70 605                                        | 392 302          | 707 905          | 850 069          |
| Paievements au titre des contrats de location           | 455 509                                         | 499 842          | 886 044                                       | 996 078          | 1 474 894        | 248 681          |
| Développement reporté                                   | 206 113                                         | 498 920          | 441 309                                       | 1 015 912        | 2 149 203        | 1 309 744        |
| <b>Flux de trésorerie disponibles ajustés</b>           | <b>1 594 677</b>                                | <b>456 016</b>   | <b>2 344 632</b>                              | <b>111 291</b>   | <b>1 096 710</b> | <b>1 044 253</b> |

## STRUCTURE D'ENTREPRISE

### Nom, adresse et constitution

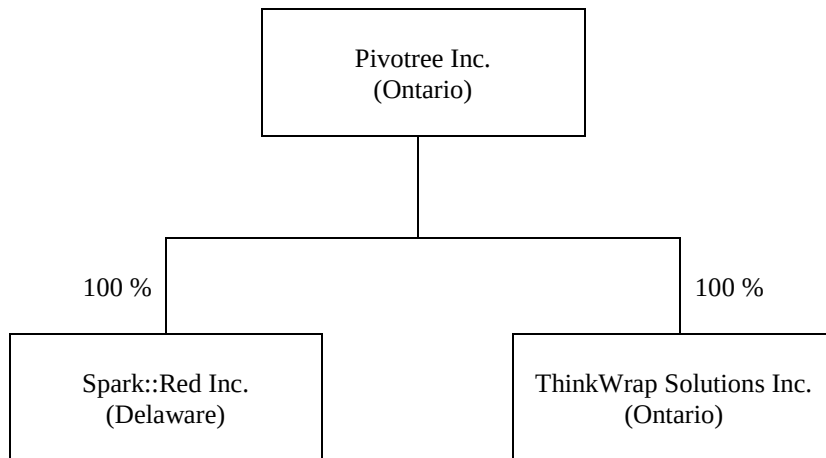
Pivotree a été constituée en société le 13 août 1998 en vertu de la LSAO sous la dénomination « Shepmark Web Solutions Inc. ». Le 24 février 1999, la Société a remplacé sa dénomination sociale par « Reliant Web Hosting Inc. » aux termes de ses statuts de modification en vertu de la LSAO, puis le 22 juin 2015, la Société a été prorogée dans la province de la Colombie-Britannique aux termes de ses clauses de prorogation en vertu de la BCBCA. Le 22 septembre 2020, la Société a remplacé sa dénomination sociale « Reliant Web Hosting Inc. » par « Pivotree Inc. ». Dans le cadre de la restructuration, la Société sera prorogée en vertu de la LSAO.

Le 7 février 2018, Pivotree a acquis : a) la totalité des actions de ThinkWrap émises et en circulation (l'« **acquisition de ThinkWrap** »), société par actions constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario, aux termes d'une convention d'achat d'actions intervenue le 31 janvier 2018 (la « **convention d'achat visant ThinkWrap** »); et b) la totalité des actions de Spark::Red émises et en circulation (l'« **acquisition de Spark::Red** »), société par actions constituée sous le régime des lois de l'État de Washington (et prorogée sous le régime des lois de l'État du Delaware), aux termes d'une convention d'achat d'actions intervenue le 7 février 2018 (la « **convention d'achat visant Spark::Red** »). Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Filiales en exploitation ».

Après la réalisation de la restructuration, le siège et bureau principal de la Société sera situé au 250 Yonge Street, 16<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5B 2L7 Canada. Se reporter à la rubrique « À propos du présent prospectus – Restructuration ».

### Liens intersociétés

L'organigramme suivant présente les liens intersociétés entre la Société et de ses filiales importantes, ainsi que le territoire de création, de constitution ou de prorogation de chaque entité, à la réalisation de la restructuration :



### ACTIVITÉS DE PIVOTREE

#### Mission et aperçu

Pivotree a pour mission de participer à l'accélération de l'avenir du commerce transparent. Notre objectif est de diriger cette transition au cours de la prochaine décennie parce que nous croyons dans un avenir où la technologie, qui est intrinsèquement liée à tous les aspects de nos vies quotidiennes, façonne les interactions avec les marques que nous aimons. L'évolution constante du commerce transparent dépendra de ceux qui ont dirigé et inspiré cette transformation. Les technologies convergentes alimentent les attentes des consommateurs et exercent une pression accrue sur les grandes marques pour qu'elles trouvent des moyens différents et novateurs de rejoindre leur clientèle. Dans sa meilleure forme, le commerce transparent réduit la pression sur le système, répond aux besoins des clients et offre aux clients des produits personnalisés de manière efficace et aux meilleurs prix. Les efficacités accrues créent une occasion incroyable de réduire notre empreinte de carbone au passage. En outre, on s'attend à ce que les grandes marques tiennent compte des valeurs

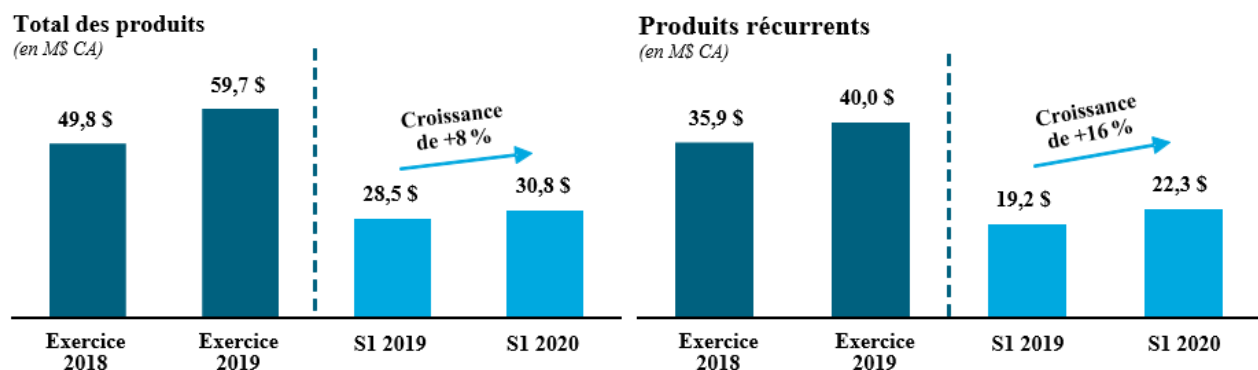
sociales exigeantes des nouvelles générations d'acheteurs avertis qui comprennent une visibilité accrue de la provenance et de la source des biens achetés. D'énormes quantités de données sous-tendent l'économie transparente.

Nous prévoyons aider à façonner l'avenir du commerce transparent en travaillant en collaboration avec certains des plus grands détaillants et fabricants de produits de marque de l'Amérique du Nord et en mettant à profit les solutions technologiques disponibles qui favorisent la mobilisation des clients, qui stimulent les opérations, qui suscitent les conseils pratiques et qui permettent aux consommateurs de prendre des décisions informées. Les technologies convergentes rendent possible l'accélération du commerce transparent à une vitesse sans précédent et l'objectif de Pivotree est de veiller à ce que ces technologies travaillent ensemble, de façon cohérente, au bénéfice des marques et de leurs clients.

**Chez Pivotree, nous avons pour mission de participer à l'accélération de l'avenir du commerce transparent, notamment par la création de solutions pratiques utilisant la technologie de pointe et par leur adaptation constante pour les rendre accessibles à tous.**

Pivotree offre des services axés sur la conception, l'implémentation, la gestion et la maintenance de solutions de commerce électronique complexes destinées aux grandes entreprises. Nous fournissons le savoir-faire technique nécessaire pour permettre une utilisation efficace des technologies qui s'inscrit dans le contexte commercial afin de parvenir à une solution permettant de surmonter les difficultés commerciales de nos clients. Nous nous efforçons de combler les manques dans la technologie disponible avec notre propriété intellectuelle exclusive afin de réduire les obstacles à l'adoption par le marché. Notre objectif est de créer des expériences inclusives, immersives et hautement personnalisées pour nos clients et leurs clients. Nous fabriquons nos produits dans le but d'industrialiser et de mettre à l'échelle la technologie pour en réduire les coûts et les risques liés à l'implémentation et à la gestion de nos solutions intégrées. Chacune de nos solutions repose sur des plateformes de gestion des données de référence et de commerce électronique fiables et réputées, qui utilisent une infrastructure de qualité commerciale personnalisée pour répondre aux différents besoins des clients, à une variété de situations et divers budgets.

Environ 79 % des produits d'exploitation totaux au T2 de 2020 étaient récurrents. Le niveau actuel des produits récurrents mensuels est en partie attribuable à l'incidence de la COVID-19. En date du semestre terminé le 30 juin 2020, les produits récurrents représentaient 72 % des produits totaux. De façon annualisée, les produits annualisés du T2 de 2020 correspondent actuellement à 47 millions de dollars. Les produits récurrents totaux depuis le début de l'année ont augmenté de 16 % comparativement au semestre de l'exercice précédent. Nous avons comptabilisé des produits totaux de 59,7 millions de dollars pour l'exercice 2019, et nos produits récurrents et nos produits non récurrents totalisaient respectivement 40 millions de dollars et 19,7 millions de dollars.



Pivotree a continué d'étayer sa gamme de produits dans le but de devenir un chef de file en Amérique du Nord pour les solutions favorisant le commerce électronique. Nous nous sommes efforcés d'accélérer notre transformation pour devenir une société mondiale de gestion du commerce électronique et des renseignements en procédant aux acquisitions de Spark::Red et de ThinkWrap en février 2018. Spark::Red et ThinkWrap ont respectivement permis le déploiement complet de la plateforme Oracle ATG Web Commerce, en plus de pouvoir offrir les fonctionnalités de prestation de services de la plateforme SAP Hybris. La bonification de notre gamme de services s'est révélée le principal vecteur clés d'une croissance importante des produits bruts et du BAIIA depuis l'exercice 2018. Nous avons également établi des partenariats clés avec un vaste réseau de fournisseurs de logiciels, de fournisseurs de services infonuagiques et de concepteurs de systèmes réputés, et nous sommes récemment devenus un partenaire certifié de la plateforme SAP Customer Data Cloud. Pivotree est également un partenaire consultant AWS Advanced et possède des compétences à la carte pour la gestion des charges de travail de Oracle Retail.

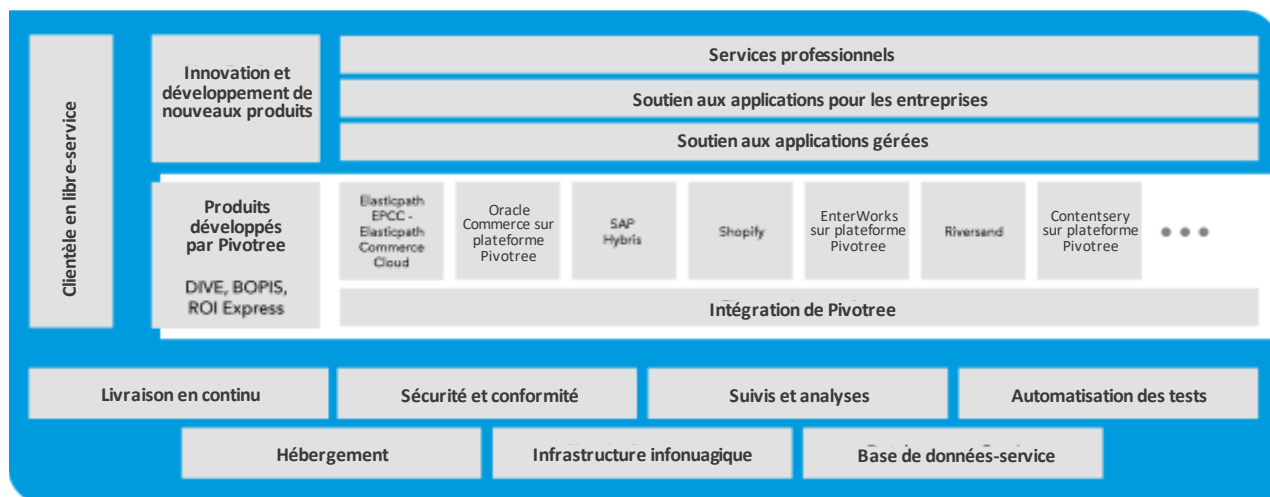
Un grand nombre de nos clients commencent par faire appel à un aspect de notre catégorie De services ou de notre modèle de prestation. Par exemple, il peut s'agir d'un contrat initial de services gérés de commerce électronique, de gestion des données de référence ou de gestion des applications infonuagiques d'une entreprise à l'aide de l'une de nos piles d'infrastructures. Au départ, un plan de migration serait établi ainsi qu'un processus de construction ou de réglage, puis des services gérés seraient ensuite offerts en continu. Ces services sont habituellement régis par des contrats à long terme prévoyant des produits récurrents mensuels selon la taille et la complexité de l'environnement à gérer. Par ailleurs, nous pouvons établir une nouvelle relation dans le cadre d'un mandat de services professionnels de gestion de projets afin de concevoir, de construire ou de configurer une application de commerce électronique ou une application de gestion des données de référence, qui est intégrée à la pile technologique du client. Nos clients paient un tarif par projet, selon l'envergure et la complexité de la solution proposée, puis sont facturés selon les heures travaillées ou selon le matériel installé. Des produits non récurrents supplémentaires peuvent être comptabilisés si un client décide d'ajouter des fonctionnalités additionnelles qui n'entrent pas dans le cadre de son contrat initial à l'égard du projet. Bon nombre de nos clients les plus importants utilisent des services qui tombent dans plusieurs catégories qui relèvent à la fois des services professionnels et des services gérés.

Avec plus de 300 experts répartis dans de nombreux bureaux régionaux au Canada, aux États-Unis, en Espagne et en Inde, nous nous efforçons de desservir plus de 170 clients à l'échelle mondiale. Nos clients génèrent des opérations en ligne dont la valeur marchande brute s'élève à plus de 9 milliards de dollars et dont la valeur marchande brute<sup>4</sup> totalise plus de 35 milliards de dollars dans l'ensemble de leurs canaux et dont les ventes en ligne totalisent plus de 9 milliards de dollars, soit environ 1,5 % de la valeur marchande brute de l'ensemble des activités de commerce électronique des grandes entreprises en Amérique du Nord en 2019. Plusieurs de nos clients représentent les plus gros détaillants et les plus grandes marques en Amérique du Nord, parmi lesquels on compte de nombreuses entreprises du palmarès Fortune 1000. Notre principal marché cible est composé de fabricants et de détaillants à canaux multiples de produits de marque de moyenne et de grande taille qui recherchent une solution de commerce électronique transparent entièrement intégrée pour leur plateforme.

Nos clients nous confient leur canal de revenus numériques, car nous possédons une expertise approfondie dans le domaine et nous sommes en mesure de leur offrir des services complets, notamment des services de stratégie, de conception et de construction, de déploiement, d'hébergement et même de soutien continu. Nos solutions sont conçues pour offrir des solutions sur mesure à des problèmes complexes, qui peuvent ensuite être intégrées aux technologies et aux services de tiers.

---

<sup>4</sup> Digital Commerce 360, « Internet Retailer 2020 Top 10,000 Pro License Data » pour la période de 2014 à 2019, selon les données obtenues par la Société sur les abonnements payés auprès de la plateforme Digital Commerce 360.



La numérisation du commerce de détail traditionnel est propulsée par l'ampleur et l'accessibilité plus grandes des plateformes d'hébergement de commerce électronique établies ainsi que par la valeur des dépenses des consommateurs dans le commerce de détail en ligne, qui augmente rapidement. Les ventes en ligne mondiales ont atteint 3,5 billions de dollars américains l'an dernier, soit une hausse d'environ 18 % d'une année à l'autre, et on prévoit qu'elles atteindront 6,5 billions de dollars américains d'ici 2023.<sup>5</sup> La pandémie de COVID-19 a par ailleurs accéléré la migration vers le numérique. Dans un récent article de Periscope by McKinsey, il a été noté qu'une pénétration du marché américain du commerce électronique correspondant à dix années s'était produite en seulement 90 jours.<sup>6</sup> Le commerce électronique représente le seul segment de marché en croissance du secteur du commerce de détail aux États-Unis; en 2020, le commerce électronique devrait afficher un taux de croissance de 18,0 %, tandis que les ventes au détail totales devraient enregistrer une baisse de 10,5 %.<sup>7</sup>

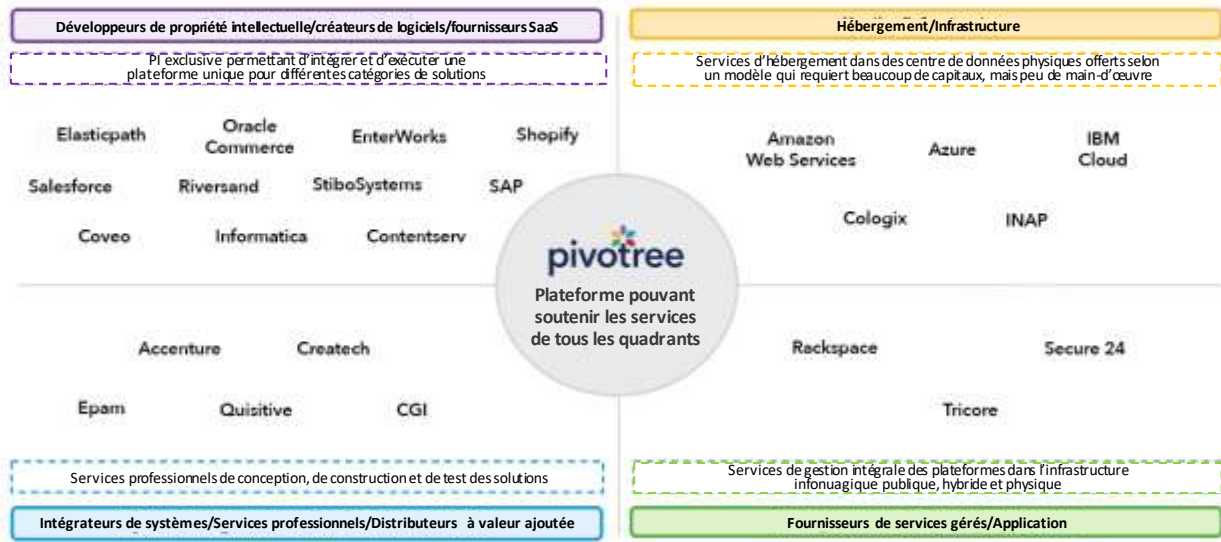
Nous sommes d'avis que notre expertise en matière de conception et d'innovation pour créer des plateformes de commerce électronique évolutives et solides vient en aide aux détaillants traditionnels qui ont conçu une plateforme peu conviviale pour les utilisateurs finaux ou qui est peu fiable dans les périodes de pointe où le volume des ventes est accru. Nous estimons également que notre expertise approfondie dans le domaine, notamment en matière de construction et de gestion des applications, nous confère un avantage unique qui nous permet de concevoir et d'offrir des solutions à haut rendement à un plus grand éventail de clients que ne pourraient le faire nos concurrents. Nous avons raffiné notre plateforme afin d'offrir une expérience complète pour prendre en charge les environnements complexes et pour permettre à nos clients de prendre le virage accéléré de commerce en ligne, tant au chapitre de l'infrastructure qu'au chapitre de la conception des applications.

<sup>5</sup> Shopify, « What Is the Future of Ecommerce? 10 Insights on the Evolution of an Industry » (2020).

<sup>6</sup> Periscope by McKinsey, « Retail reimagined: The New Era for customer experience » (2020).

<sup>7</sup> eMarketer, « US Retail Sales to Drop More than 10% in 2020, but US e-commerce will surge 18%, up from prior forecast of 13% ». (2020).

# Écosystème du commerce électronique



La direction est d'avis que l'écosystème du commerce électronique est bien représenté par les quatre segments de marché suivants, qui se chevauchent :

- Services d'hébergement et d'infrastructure : les services d'hébergement, soit dans le nuage, soit dans un modèle qui requiert peu d'actifs, ou encore dans des centres de données physiques, dans un modèle qui requiert beaucoup de capitaux et peu de main-d'œuvre;
- Fournisseurs de services gérés et services de gestion déléguée des applications : services de gestion intégrale des plateformes dans l'infrastructure informatique publique, hybride et physique offerts sous différentes formes de logiciels;
- Intégrateurs de système, fournisseurs de services professionnels et distributeurs à valeur ajoutée : services professionnels de conception, de construction et de solution de test;
- Développeurs de propriété intellectuelle, créateurs de logiciels et fournisseurs SaaS : propriété intellectuelle exclusive permettant d'intégrer et d'exécuter une plateforme unique pour des solutions de catégories différentes.

Nous exerçons actuellement nos activités et publions nos résultats dans deux secteurs d'exploitation, à savoir les services gérés et les services professionnels. Notre secteur d'exploitation des services gérés relève en grande partie des services fournis par les fournisseurs de services d'hébergement et les fournisseurs de services d'infrastructure informatique (AWS, Azure, IBM Cloud, INAP, etc.) ainsi que par les fournisseurs de services gérés et les fournisseurs d'applications (Rackspace, Tricore, Secure 24, etc.). Les services professionnels correspondent en grande partie aux services fournis par les intégrateurs de système, les fournisseurs de services professionnels et les distributeurs à valeur ajoutée (Accenture, EPAM, CGI, etc.). Notre service de recherche et développement est chargé de mettre au point des solutions qui visent à soutenir notre segment de marché des services gérés qui serait à l'origine des produits et services offerts par les développeurs de propriété intellectuelle, les créateurs de logiciels et les fournisseurs SaaS (Oracle, SAP, Shopify, Salesforce, etc.). À l'heure actuelle, Pivotree ne compte aucun revenu d'importance qui appartiendrait au quadrant des développeurs de propriété intellectuelle, des créateurs de logiciels ou des fournisseurs SaaS.

## Historique

En 2010, la Société a recentré ses efforts pour se spécialiser sur l'hébergement géré par le commerce électronique pour les détaillants de tailles moyenne et grande par suite de l'obtention d'un financement de 4,6 millions de dollars de Event Capital.

En 2015, la Société a réalisé le rachat, dirigé par Event Capital, de la participation de son fondateur pour 5 millions de dollars. M. Brian Shepard a été remplacé par M. William Di Nardo à titre de chef de la direction de la Société.

En 2017, la Société a commencé à investir davantage de ressources dans une stratégie misant sur l'infonuagique et la direction estime avoir été l'une des premières entreprises de services d'hébergement à offrir des services gérés Magento utilisant la plateforme AWS. La Société a étendu ces capacités à la gestion des charges de travail Oracle ATG utilisant AWS. À la fin de 2017, la Société s'est associée à EnterWorks pour offrir une solution d'hébergement utilisant AWS et Microsoft Azure aux fournisseurs de logiciels de gestion de l'information produit.

En février 2018, la Société a acquis ThinkWrap, une entreprise de services professionnels qui a des bureaux à Ottawa, au Canada, et à Valence, en Espagne. ThinkWrap était un important partenaire de la Société avant l'acquisition de ThinkWrap et elle offrait alors son savoir-faire en matière de développement d'applications sur les plateformes SAP Hybris et Oracle ATG ainsi que des services d'hébergement et des services gérés à de nombreux clients communs.

En février 2018, la Société a réalisé un placement privé de 9,25 millions de dollars (9,1 millions de dollars déduction faite des frais). 2608318 Ontario Inc., un instrument de placement de Event Capital, a réuni des capitaux totalisant 8,6 millions de dollars (8,45 millions de dollars déduction faite des frais), ce qui s'est traduit par l'émission d'un nombre de titres égal à 3 344 249 actions postérieures à la restructuration et les investisseurs directs ont participé à hauteur de 0,65 millions de dollars, ce qui s'est traduit par l'émission d'un nombre de titres égal à 257 150 actions postérieures à la restructuration. La Société a parallèlement obtenu une facilité de crédit auprès de la Banque de Montréal (« **BMO** »), qui a été modifiée et mise à jour en mai 2019 et dont une deuxième version modifiée et mise à jour devrait intervenir peu de temps après la clôture. La facilité de crédit consentie par BMO (au sens donné à ce terme dans les présentes) est composée d'une facilité de crédit renouvelable de 25 millions de dollars, de certaines conventions de couverture ainsi que d'une marge de crédit commerciale MasterCard. Après l'intégration de ThinkWrap et de Spark::Red à la Société, la Société a entrepris un exercice de repositionnement de sa marque en septembre 2019, puis a commencé à utiliser la dénomination « Pivotree ».

À la fin de 2018, Pivotree a embauché plusieurs experts en gestion des données de référence et en gestion de l'information produit afin de mettre sur pied une entreprise de services professionnels qui offrirait des services complémentaires à ses services d'hébergement en partenariat avec un certain nombre de fournisseurs de logiciels de gestion de l'information produit qui sont des chefs de file du secteur. Pivotree a depuis réalisé des investissements dans son secteur des services professionnels afin d'assurer la croissance interne de son équipe et de bâtir son entreprise de gestion des données de référence, qui constituera désormais une part importante de la solution commerciale globale.

En décembre 2018, ThinkWrap a conclu avec Aaxis Group India (« **Aaxis** ») un contrat afin d'ouvrir un bureau de développement à Noida, en Inde. Compte tenu de l'expérience antérieure des hauts dirigeants de Pivotree, qui avaient déjà collaboré avec le directeur de Aaxis, Pivotree a financé la mise sur pied d'une unité d'exploitation qui mettait l'accent sur l'acquisition de développeurs d'applications parmi les entreprises qui sont des fournisseurs autorisés par Pivotree (dont Oracle, ATG, SAP Hybris et Stibo). Il a été demandé à tous les membres du personnel de se conformer aux politiques de Pivotree, mais ceux-ci relevaient d'une entité constituée en société à l'échelle régionale qui n'appartient pas à Pivotree. Cette approche s'est inspirée de celle qui a été utilisée pour mettre sur pied notre bureau situé à Pune, en Inde, et a fait l'objet d'un contrat avec eCore Systems Private Ltd., qui soutient les activités de services gérés de Pivotree. Les bureaux situés à Pune sont ouverts depuis plus de dix ans.

En février 2020, Pivotree a réalisé un financement auprès de Beedie Investments Ltd. (« **Beedie** »), qui lui a permis de contracter une dette subordonnée de 9 millions de dollars dont le remboursement doit se faire au moyen d'une combinaison de paiements en espèces, de paiements en nature et de 6 500 bons de souscription convertibles en actions privilégiées de catégorie D au prix de conversion de 126,34 \$ (2,53 \$ compte tenu du fractionnement) par action privilégiée de catégorie D (le « **financement accordé par Beedie** »).

En mars 2020, la direction a décidé de fermer tous ses bureaux à l'échelle mondiale en raison de la pandémie de COVID-19. Grâce à ses outils et procédés déjà en place, Pivotree a été en mesure d'effectuer une transition vers une méthode de télétravail à 100 % à l'échelle mondiale sans interrompre la prestation de ses services à ses clients. Pivotree a également ciblé des économies de coûts et des reports de dépenses de 500 000 \$ par mois, qu'elle a été en mesure d'atteindre au moyen d'une combinaison de mesures permanentes et temporaires visant à préserver son encaisse. Les bureaux situés à Boston, au Massachusetts, et à Kelowna, en Colombie-Britannique, ont été fermés temporairement dans le cadre de cette initiative, puis l'ensemble des employés de ces bureaux ont basculé en télétravail pour une durée indéterminée. Aucun employé n'a été congédié ni n'a vu sa semaine de travail réduite en raison de la COVID-19. Tous les employés de la Société ont touché leur plein salaire à ce jour. En juillet 2020, Pivotree a lancé la phase de réouverture de ses bureaux.

En ce qui a trait à la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), ThinkWrap a demandé, puis a reçu des paiements totalisant 621 265 \$ dans le cadre de la SSUC pour les périodes allant du 12 avril 2020 au 9 mai 2020; du 10 mai 2020 au 6 juin 2020; et du 7 juin 2020 au 4 juillet 2020. À ce jour, la Société ne satisfait pas aux critères d'admissibilité aux termes de la SSUC. Spark::Red a été admissible à un prêt de la Small Business Administration des États-Unis (la « SBA des États-Unis ») avec prise d'effet le 8 mai 2020, dans le cadre d'un programme mis sur pied pour venir en aide aux entreprises en leur fournissant du financement qui sert à encourager les entreprises américaines à maintenir leurs employés en poste pendant la pandémie de COVID-19. Nous prévoyons satisfaire aux critères de conversion de ce prêt en subvention et avons l'intention de remplir et de remettre les documents requis pour la conversion tel que le prévoient les modalités du prêt.

### **Filiales en exploitation**

Pivotree compte deux filiales en propriété exclusive, à savoir ThinkWrap, société par actions constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario, et Spark::Red, société par actions constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware.

#### ***Spark::Red (Services de gestion déléguée des applications Pivotree)***

Spark::Red est un fournisseur de services de gestion déléguée des applications dont les services sont axés sur la plateforme Oracle Commerce et qui possède des bureaux à Redmond, dans l'État de Washington. Spark::Red allie une expertise approfondie en matière d'applications, des compétences spécialisées en gestion de base de données, des investissements dans l'automatisation du rendement grâce à des activités de développement et de gestion de l'infrastructure pour offrir des systèmes hautement disponibles aux grands détaillants et fabricants de produits de marque. La Société bénéficie désormais de l'expertise du collectif AWS pour offrir une infrastructure infonuagique à très grande échelle comme produit central, ce qui a contribué à son ascension continue vers les services de la plateforme Oracle ATG.

Spark::Red possède une expérience approfondie en matière d'utilisation des outils DevOps, dont Puppet et Ansible, ce qui lui permet de combiner le développement de logiciels aux activités liées aux TI. Spark::Red a mis au point les meilleures pratiques liées à Oracle ATG en matière de rendement et de sécurité et codifie les logiciels qui utilisent des outils DevOps tels que Puppet afin de mettre sur pied des environnements à déploiement rapide pour ses clients. Spark::Red tire parti de la gamme d'outils Atlassian comme Jira, Confluence et Bamboo, qui sont intégrés aux environnements des clients et permettent de travailler en collaboration avec les clients à l'intégration continue et aux déploiements. Cette équipe est composée de membres qui possèdent une expérience hautement spécialisée dans des environnements de commerce électronique complexes.

Les compétences en matière de plateforme que possèdent les membres de l'équipe de Spark::Red ainsi que les compétences plus vastes en infonuagique à l'échelle de l'entreprise ont permis à Pivotree, de l'avis de la direction, de devenir l'un des seuls fournisseurs au monde à offrir des services de migration vers une application complexe comme celle de Oracle ATG vers AWS, en plus d'améliorer les capacités de mise à l'échelle automatique qui favorisent une meilleure gestion du rendement de façon rentable.

#### ***ThinkWrap (services professionnels de Pivotree)***

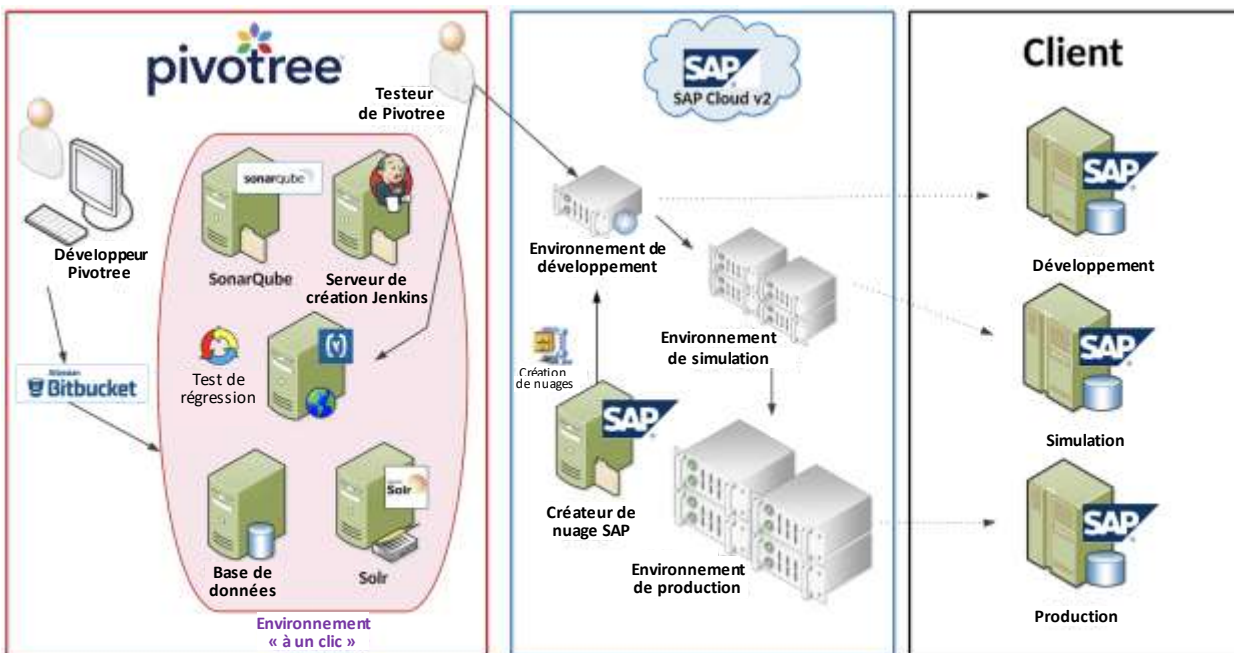
ThinkWrap est une entreprise de services technologiques qui fournit des services de stratégie, de conception, de développement de logiciels et d'intégration aux détaillants, aux fabricants de produits de marque, aux grossistes et aux distributeurs, afin d'implémenter, de mettre à niveau ou d'améliorer leurs plateformes de commerce électronique, comme Oracle ATG, SAP Hybris et Shopify, ou encore des solutions de gestion de l'information produit et de gestion des données de référence, comme Stibo, EnterWorks, ContentServ, Riversand et Informatica.

Avec des bureaux situés à Ottawa, au Canada, à Valence, en Espagne, et à Noida, en Inde, la Société applique le modèle SAFe® ou Scaled Agile Framework (le « **modèle SAFe** »), une méthode agile conçue pour offrir de la souplesse aux équipes et qui les aide à surmonter les difficultés que les plus grandes entreprises subissent lorsqu'elles appliquent une méthode de développement agile. La Société a également mis au point des meilleures pratiques et des outils de commerce électronique pour la mise en œuvre des solutions de commerce électronique de premier plan. Le modèle allie le savoir-faire et les meilleures pratiques, dont des modèles de projets, des exemples et des leçons tirées, et comprend des procédés pour la gestion des risques, ce qui nous permet de repérer et de prévenir les écueils éventuels ou de mettre à exécution des plans d'urgence.

La Société mise sur ce modèle SAFe et travaille en collaboration avec ses clients afin de se concentrer sur les scénarios rencontrés par les utilisateurs, afin de s'assurer que les fonctionnalités qui procurent la valeur la plus élevée sont d'abord implémentées. La Société utilise les meilleures pratiques dans les procédés de gouvernance, notamment la gestion du budget et l'activation des fonctionnalités (soit des graphiques d'avancement qui illustrent le budget et les fonctionnalités qui ont été développées et activées), et les deux parties reçoivent des rapports d'état hebdomadaires qui indiquent la progression de l'implémentation et l'affectation du budget.

Au fur et à mesure que le projet avance et épuise son budget, Pivotree et le client se concentrent sur le lancement, le déploiement et la stabilisation de l'implémentation logicielle afin de s'assurer que les fonctionnalités commerciales peuvent être utilisées par les utilisateurs du client et qu'elles sont optimisées pour répondre à leurs besoins. Pivotree demeure proactive en tout temps et donne au client la possibilité de poursuivre le projet ainsi que le développement de produits et les tests, si telle est la volonté du client.

La Société soutient les clients en leur proposant une vaste gamme de services, dont des projets de développement par étapes qui deviendront plus tard des relations d'affaires récurrentes à long terme par projet. Ces relations peuvent également prendre la forme de contrats de soutien à la production comme le suivi, la mise au point et le déploiement du code d'une application, notamment aux termes d'un contrat à tarification mensuelle récurrente. Pour certains clients qui achètent la gamme complète des services, la Société offre également des services de développement de la maintenance des applications par des ressources dédiées aux termes d'un contrat à terme dont la tarification est établie en fonction des produits récurrents mensuels.



## **Aperçu du secteur**

Les habitudes de consommation des consommateurs évoluent au fur et à mesure que s'accélère le virage vers le commerce électronique à l'échelle mondiale. Ce virage peut exercer une forte pression sur les marques de détail afin qu'elles mettent au point une stratégie de transformation numérique et qu'elles investissent dans des technologies novatrices.

***La croissance du commerce électronique exprimé en tant que proportion du total des ventes au détail progresse au fur et à mesure que les consommateurs modifient leurs préférences d'achat.***

Plus de la moitié de la population mondiale magasine désormais en ligne. Internet a offert aux consommateurs une panoplie de solutions de rechange au magasinage et les marques ne peuvent plus compter sur un canal unique pour rejoindre leur marché cible. La proportion du total des ventes au détail en ligne aux États-Unis continue d'augmenter, de sorte qu'il est prévu que la plus forte augmentation d'une année à l'autre sera enregistrée en 2020 et s'établira à 14,5 %, soit une hausse de 11,0 % selon eMarketer.<sup>8</sup> La pandémie de COVID-19 a accéléré encore davantage la migration numérique; un article de McKinsey récemment paru dans le Periscope indiquait que la pénétration du marché américain du commerce électronique qui devait avoir lieu sur 10 ans s'est concrétisée en une période de seulement 90 jours.<sup>9</sup> Cette situation sans précédent devrait être soumise à un examen critique des investissements à long terme dans la transformation numérique. Nous sommes d'avis que les marques doivent poursuivre leur évolution au même rythme que les consommateurs et doivent s'attaquer aux différents points de contact qui influencent les produits que les consommateurs achètent et l'endroit où ils le font en leur proposant une expérience authentiquement omnicanale.

***La transformation numérique est une priorité de premier plan dans les dépenses informatiques mondiales.***

La transformation numérique pour les marques de détail dépasse l'ensemble des autres priorités en matière de TI des entreprises. La International Data Corporation (la « IDC ») prédit que, d'ici 2023, la transformation numérique et l'innovation représenteront plus de 50 % du total des dépenses informatiques, comparativement à 36 % des dépenses informatiques en 2019.<sup>10</sup> Les entreprises cherchent à investir dans des initiatives qui stimulent l'augmentation des revenus, l'efficacité opérationnelle et les avantages concurrentiels. Nous estimons que cette volonté nécessite plus d'efforts que de simplement ouvrir une boutique en ligne. Afin de pouvoir offrir une expérience client transparente, une société doit posséder une capacité omnicanale de TI entièrement intégrée, ce qui requiert l'intégration de la pile technologique complète, qui est en constante évolution en raison des nouveaux acteurs sur le marché et des améliorations apportées par les acteurs logiciels établis.

***Les entreprises sont celles qui connaissent le mieux leurs activités centrales et ont besoin d'une expertise externe pour diriger leur transformation numérique.***

Une marque de détail qui connaît du succès est experte dans son art respectif. Nous sommes d'avis que la conception, la construction et l'exploitation d'un système de commerce électronique complexe constituent un savoir-faire technique que la plupart des marques n'ont pas. Très souvent, les solutions en ligne ont été élaborées avec une fonctionnalité centrale, la capacité de vendre des produits en ligne. Les marques de détail qui utilisent plusieurs solutions ponctuelles pour atteindre cet objectif sont souvent contraintes d'amalgamer des applications pour obtenir les fonctionnalités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités, ce qui peut devenir très complexe et se traduire par des inefficacités.

Nous estimons que le coût d'une expérience client inefficace pour une marque surpasse largement celui de faire appel à des experts externes pour concevoir et réaliser des stratégies globales qui leur permettent d'offrir une gamme de services complète.

## **Atouts sur le plan de la concurrence**

Depuis notre fondation en 1998, nous avons pris de l'expansion et sommes devenus un fournisseur de premier plan en Amérique du Nord de solutions de commerce électronique destinées aux moyennes et aux grandes entreprises. Les principales caractéristiques qui suivent nous ont permis, par le passé, de réussir au sein de ce marché.

<sup>8</sup> eMarketer, « US Ecommerce Sales Grew by Nearly a Third in Q2 » (2020).

<sup>9</sup> McKinsey dans Periscope, « Retail reimagined: The New Era for customer experience », (2020).

<sup>10</sup> Business Wire, « Direct Digital Transformation Investment Spending to Approach \$7.4 Trillion Between 2020 and 2023; IDC Reveals 2020 Worldwide Digital Transformation Predictions » (2019).

### ***Importance des résultats opérationnels.***

Notre proposition de valeur à notre clientèle accorde de l'importance à la résolution des difficultés opérationnelles stratégiques et favorise le commerce transparent, plutôt que la vente d'une solution unique ou d'un groupe de produits à un point de vente. Nos solutions reposent sur des plateformes de gestion des données de référence et de commerce électronique fiables.

- ***Solutions à valeur ajoutée immédiate.*** Nos clients peuvent utiliser nos services pour générer de nouveaux flux de revenus et améliorer la valeur de leurs investissements existants dans le commerce électronique et l'infrastructure, ce qui peut comprendre la collecte de données pour la création d'une nouvelle gamme de produits et de nouvelles applications, la connexion de l'infrastructure à des nuages ou encore la mise à l'échelle automatique de l'utilisation pour s'ajuster à la demande.
- ***Approche globale et simplifiée.*** En raison de leurs besoins technologiques de plus en plus complexes, les moyennes et grandes entreprises sont de plus en plus à la recherche de fournisseurs indépendants qui peuvent leur offrir une gamme complète de solutions et de conseils technologiques indépendants. Les ressources en temps et en argent consacrées au suivi et à la gestion d'appareils de fournisseurs multiples dans des territoires différents deviennent souvent une démarche laborieuse et inutile. Les organisations qui ont de la difficulté à surmonter ces obstacles et à régler leurs coûts connexes recherchent une solution complète qui intègre, qui simplifie et qui améliore la qualité de leur infrastructure de commerce électronique et de TI. Nous sommes en mesure d'offrir à nos clients une façon de canaliser leurs opérations d'arrière-plan et de rationaliser leurs coûts de maintenance tout en maximisant la valeur de leurs actifs informatiques. Notre gamme de produits globale comprend des logiciels, des nuages informatiques, des services gérés ainsi que des services professionnels.
- ***Plateformes flexibles, sur mesure et évolutives.*** La mise au point et le déploiement de solutions TI et de commerce électronique comptent parmi les obstacles les plus lourds que nos clients rencontrent. Parmi les avantages liés aux services de Pivotree, on compte la capacité d'agir comme point de contact unique, l'imputabilité et la prestation uniforme de services de commerce électronique et d'infrastructure sur n'importe quelle plateforme. Notre plateforme est entièrement évolutive et est en mesure de répondre aux besoins d'entreprises en croissance et d'entreprises bien établies.
- ***Taux élevé de fidélisation de la clientèle.*** Après le déploiement initial, nous échangeons avec nos clients et recherchons des occasions d'améliorer la valeur de leurs investissements dans le commerce électronique et l'infrastructure et de faire évoluer leur gamme de services afin de mieux répondre à leurs besoins au fil du temps. Nos relations étroites avec nos clients et nos partenaires nous permettent de mettre au point une stratégie efficace d'expansion, qui mise sur l'efficacité des ventes qui, à notre avis, constitue un atout pour devenir un chef de file du secteur. Les produits récurrents représentent plus de 67 % de nos produits totaux pour l'exercice 2019. En outre, à compter des douze derniers mois au 30 juin 2020, parmi nos clients dont les produits récurrents totalisent 40,0 millions de dollars (groupe qui représente plus de 65 % de nos produits totaux), plus de 16 % utilisaient différents services de Pivotree.

### ***Ensemble de compétences uniques et concurrentielles***

Nos antécédents en matière de rendement et notre compréhension du commerce électronique et de l'infrastructure technologique des clients nous permettent de renforcer nos relations avec nos clients existants, de recruter de nouveaux clients et représentent un avantage considérable qui fait en sorte que nos services sont retenus dans le cadre de nouvelles initiatives technologiques.

- ***Gamme de produits différenciés.*** Nous offrons une série de produits et de services technologiques diversifiés et indépendants qui visent à faciliter l'atteinte des résultats opérationnels. Nous comptons plus de 200 ingénieurs, développeurs, techniciens et experts techniques en date du mois d'août 2020. Nos ingénieurs utilisent leur expérience et leur expertise dans le domaine pour recommander les solutions adéquates des principaux fournisseurs et fabricants d'équipement d'origine aux clients. Nos ingénieurs en services professionnels offrent une gamme complète de services de dimensionnement, de configuration, de tests et d'implémentation complète afin de fournir une solution intégrée transparente. En plus d'aider nos clients à mettre à profit les technologies révolutionnaires comme le commerce électronique, l'intelligence artificielle, les mégadonnées, l'infonuagique et les services de gestion de l'identité numérique, nous offrons également une gamme complète de solutions et de services gérés, dont la sauvegarde et la récupération des données, la reprise

après sinistre, l'infrastructure à la demande, les services infonuagiques, la transformation du centre de données, la sécurité, la virtualisation, le stockage des données, la gestion de réseau et l'infrastructure convergente.

- **Antécédents de longue date en matière de services personnalisés répondant aux besoins des clients.** Grâce à notre stratégie axée sur le client plutôt que sur le fournisseur, nous avons développé des relations fructueuses et durables avec nos clients, dont bon nombre font affaire avec nous depuis plus de cinq ans. La majorité de nos clients se trouvent au Canada ou aux États-Unis et exercent leurs activités au sein de plusieurs segments de marché verticaux diversifiés, notamment la vente au détail, les produits de consommation, l'électronique grand public, la technologie et les industries.

#### ***Miser sur les marchés attrayants.***

- **Desservir les segments de marché qui affichent une forte croissance.** Les moyennes et grandes entreprises dépendent de plus en plus des TI intégrées pour stimuler leur croissance et rendre leurs activités commerciales plus rapides et mieux adaptées et pour réduire leurs coûts. Nous avons constaté à plusieurs reprises que les entreprises qui optent pour des solutions technologiques complètes pour l'exercice de leurs activités principales tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu en matière d'économie numérique. Selon la IDC, la transformation numérique demeure l'enjeu principal des marques de détail et on prévoit qu'elle totalisera plus de 50 % des dépenses informatiques totales d'ici 2023.<sup>11</sup> Nous misons sur les segments de marché propices à une croissance supérieure à celle du marché, notamment le commerce électronique, l'infonuagique, les mégadonnées et l'analyse des données. Nous nous efforçons de fournir des solutions efficaces, solides et sur mesure dans des segments de marché attrayants, qui présentent l'une des croissances les plus rapides du secteur des TI.

#### ***Résultats financiers et perspectives d'affaires solides.***

À ce jour, nous avons connu une croissance significative grâce à nos acquisitions. Se reporter à la rubrique « Stratégie de croissance ». Notre stratégie d'acquisition a consisté en l'acquisition de chefs de file du secteur qui sont situés dans des régions géographiques et qui relèvent de domaines de pratique complémentaires. Nous sommes parvenus à faire augmenter nos marges bénéficiaires grâce aux ventes croisées de produits au sein de nos sociétés acquises, à l'ajout d'autres certifications de nos partenaires et à la mise en commun de nos fonctions centrales.

#### **Stratégie de croissance**

Nous estimons que nous bénéficions d'une occasion importante d'élargir notre clientèle et de devenir un chef de file du virage vers le commerce transparent que de nombreux détaillants et fabricants de produits de marque prennent actuellement. Nous avons l'intention d'investir dans nos efforts de vente directe dans chacune de nos catégories principales, à savoir les solutions en matière de plateformes de commerce électronique, la gestion des données de référence et les applications infonuagiques pour les entreprises. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec notre réseau de partenaires afin de repérer de nouvelles occasions, de commercialiser conjointement et de vendre nos solutions à une liste de clients éventuels ciblés. Nous poursuivrons également nos efforts pour ajouter de nouvelles catégories, de nouveaux produits et de nouveaux partenaires dans le but d'améliorer la gamme de solutions offertes sur le marché qui répondent aux besoins de notre clientèle. De nouvelles catégories et de nouveaux produits nous procureront le double avantage de nous créer de nouveaux points d'entrée sur le marché auprès d'une clientèle qui découvre Pivotree et nous offrir de nouvelles occasions de vente de nos produits à notre clientèle existante.

#### **Les grandes lignes de notre stratégie de croissance sont les suivantes :**

##### ***Élargir notre clientèle***

Nous suivons un cadre systématique qui s'appuie sur les données pour constituer une clientèle éventuelle et recruter des partenaires intermédiaires. Nous prévoyons augmenter considérablement l'envergure de notre équipe de vente directe en 2020 et en 2021 et disposer de davantage de ressources de marketing et de gestion des partenaires intermédiaires. Notre ratio actuel de la valeur des revenus à long terme par rapport au coût d'acquisition est supérieur à 25 : 1, ce qui représente un rendement du capital investi élevé. Nous prévoyons que des ressources supplémentaires de vente et de marketing nous permettront d'augmenter nos nouveaux produits récurrents mensuels bruts comptabilisés ainsi que nos produits non récurrents. Compte tenu des dépenses supplémentaires engagées, nous nous attendons à ce que le ratio

<sup>11</sup> Business Wire, « Direct Digital Transformation Investment Spending to Approach \$7.4 Trillion Between 2020 and 2023; IDC Reveals 2020 Worldwide Digital Transformation Predictions » (2019).

diminue tandis que nous maintiendrons un rendement du capital investi élevé. Les membres de notre équipe de vente directe ont, par le passé, agi à titre de spécialistes auprès de catégories précises de partenaires en vendant à la fois des produits récurrents mensuels et des services par projet.

### ***Croissance au sein de nos comptes clients existants***

Nous avons mis au point au sein de notre équipe de vente un processus solide de gestion des comptes stratégiques (la « **gestion des comptes stratégiques** ») qui est exclusivement axé sur la gestion des comptes stratégiques. Nous développons des relations approfondies avec nos organismes clients et nous favorisons une approche collaborative dans la planification et la compréhension des objectifs de nos clients ainsi que des entraves à l'atteinte de ces objectifs. La collaboration avec nos clients nous permet de repérer des occasions de les aider à résoudre des difficultés sur les plans commercial et technique et de leur proposer des solutions éventuelles de Pivotree. Au cours du premier semestre de 2020, l'équipe de gestion des comptes stratégiques a généré plus de 50 % des nouveaux produits récurrents bruts comptabilisés.

Nos objectifs sont intrinsèquement liés à la réussite de nos clients : en règle générale, plus les ventes en ligne de nos clients sont élevées (selon leur valeur marchande brute), plus les revenus que nous générons à partir d'investissements importants dans nos services essentiels en vue de soutenir la croissance de nos revenus sont élevés, en plus d'accélérer leur virage numérique. Nous avons l'intention de continuer d'aider nos clients à se démarquer en améliorant et en élargissant notre plateforme afin de leur proposer des solutions et des ressources supplémentaires.

Nous sommes d'avis que nos services ont la capacité de continuer à évoluer selon les besoins en évolution de nos clients et nous avons l'intention de développer nos capacités afin de leur offrir les outils dont ils ont besoin pour continuer de faire croître leurs entreprises.

### ***Investir dans les techniques et les ressources***

Nous utilisons notre savoir-faire en matière de transformations numériques et de commerce électronique pour développer de nouvelles applications, de nouvelles techniques d'intégration et de nouvelles fonctionnalités qui nous permettent d'améliorer notre offre de services. Nous continuerons d'investir dans de nouvelles applications et dans les améliorations de nos procédés, car nous estimons qu'investir dans notre savoir-faire en matière d'applications pour les entreprises et dans nos ressources d'intégration nous donnera une longueur d'avance pour élargir notre marché potentiel et attirer de plus grandes entreprises clients.

### ***Poursuivre nos acquisitions relatives***

Nous prévoyons ajouter des capacités supplémentaires à notre plateforme grâce aux acquisitions. Notre vision s'appuie en grande partie sur notre réponse au dialogue continu avec nos clients existants et éventuels et à leurs demandes constantes. Nous saisissons les occasions d'élargir notre marché vers de nouveaux segments de marché et des segments de marchés émergents comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion et l'analyse des données, l'apprentissage automatique et l'automatisation des processus, la transformation infonuagique et la gestion des données infonuagiques des entreprises, l'expérience numérique, l'Internet des objets (l'« **IdO** »), la sécurité et la gouvernance, notamment.

Nous nous attendons à ce que les acquisitions jouent un rôle déterminant dans un avenir prévisible et à ce qu'elles lancent la première phase de la mise sur pied de notre équipe élargie de développement des affaires en 2020. Nous nous attendons en outre à ajouter de nouvelles ressources à cette équipe afin de nous assurer d'adopter une approche systématique en matière d'acquisitions et d'être en mesure de saisir une série d'occasions de plus attrayantes. Nous croyons que bon nombre de ces occasions proviendront des relations avec nos partenaires, qui devront être gérés d'une autre manière que dans le cadre de notre programme plus vaste de partenaires intermédiaires, qui ne mise pas de façon systématique sur les acquisitions.

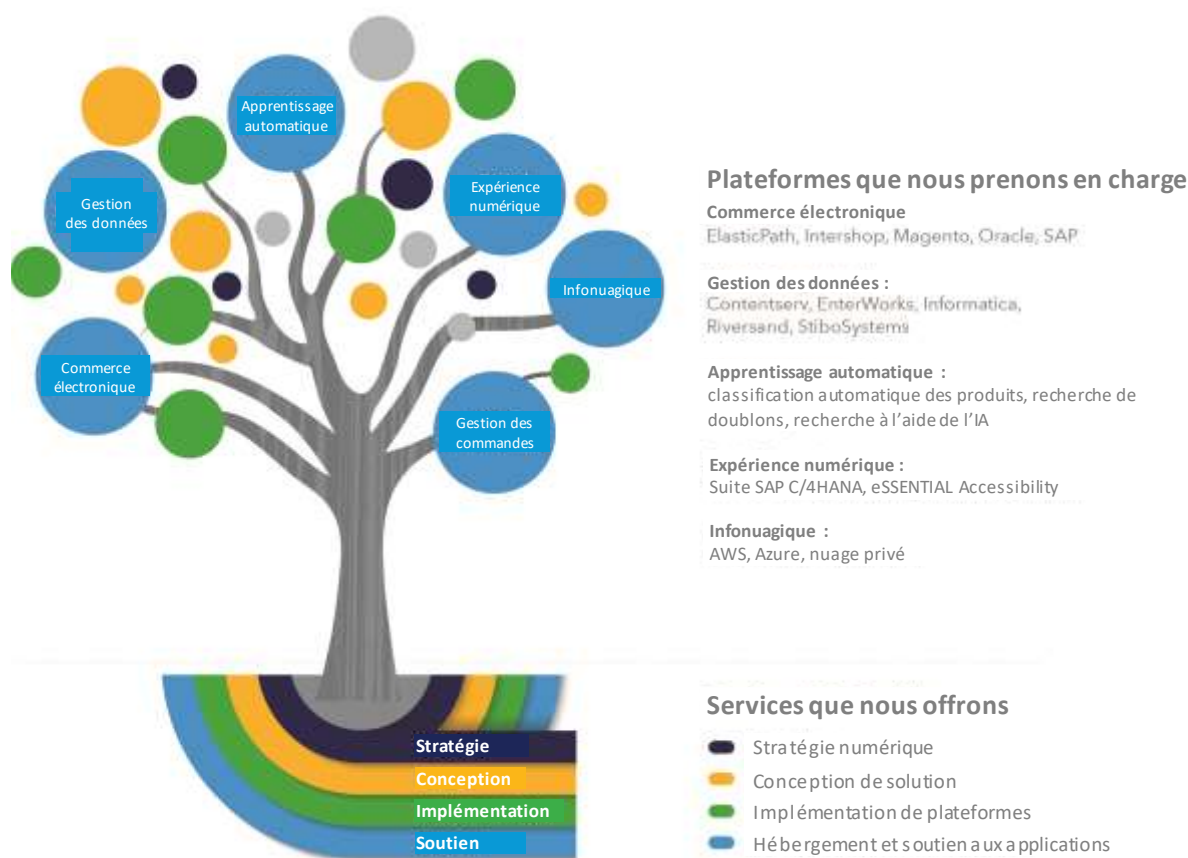
### ***Continuer d'élargir nos programmes de partenariat***

Nous avons l'intention de renforcer nos relations existantes avec nos partenaires et nos revendeurs d'aiguillage et de recruter de nouveaux partenaires et revendeurs dans le but d'élargir notre gamme de services et nos capacités globales. Nos solutions pour les partenaires s'inscrivent dans toutes les catégories importantes de services relatifs au commerce électronique, dont l'interfaçage initial avec un client et l'architecture finale qui permet l'exploitation efficace d'un système de TI.

## Prévisions

Notre stratégie de croissance est conforme à la stratégie que nous avons adoptée à compter de l'exercice 2017, qui a donné lieu à notre croissance interne et à notre croissance à la suite de nos acquisitions. L'application cohérente de notre stratégie nous a permis d'enregistrer un taux de croissance constant de nos produits récurrents et nos produits non récurrents. Les produits totaux du T2 ont affiché une croissance de 1,1 %, et les produits récurrents ont affiché une croissance de 22,7 % comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Ces résultats ont contribué à compenser une réduction de 40 % des produits non récurrents qui découle de la pandémie de COVID-19. Les produits récurrents du T2 comptabilisés pourraient se traduire par des produits annuels récurrents de 47,3 millions de dollars, comparativement à 38,5 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice précédent. Notre croissance projetée au cours des prochaines années tient compte du flux de nos revenus et de notre rendement à ce jour, de nos occasions à saisir et de l'intensification de nos efforts de vente et de commercialisation, notamment de nos nouvelles embauches. Nous nous attendons à ce que les acquisitions qui nous permettent d'ajouter de nouvelles fonctionnalités et d'élargir notre clientèle, ce qui nous permettrait également d'améliorer la courbe de croissance de nos revenus. Nous prévoyons que, au fur et à mesure que nos revenus augmenteront, nous constaterons une amélioration de notre marge brute combinée jusqu'à ce qu'elle atteigne 55 %. L'augmentation de la marge brute résultera d'une contribution accrue de nos activités liées aux services gérés qui, au T2 de 2020 affichent une marge brute de 62 % comparativement à nos activités liées aux services professionnels, qui affichent actuellement une marge brute de 39 %. Nous prévoyons continuer de réinvestir dans notre plateforme pour soutenir nos initiatives de croissance et devenir un joueur de premier plan dans l'avènement du commerce transparent.

## Capacités de solutions et de produits



La plateforme infonuagique de Pivotree offre à nos clients des capacités infonuagiques clés qui sont essentielles au commerce transparent. Une transformation infonuagique bien réussie peut comporter plusieurs avantages pour nos clients, dont les suivants :

#### *Efficacité opérationnelle :*

- Possibilité d'accéder aux applications et aux données de n'importe où dans le monde et avec n'importe quel appareil connecté à l'Internet.
- Économies de coûts grâce à des ressources informatiques évolutives dont les coûts sont comptabilisés au décaissement, ce qui réduit les dépenses en immobilisations importantes.
- Accès aux normes et aux procédures en matière de sécurité les plus à jour et les plus rigoureuses afin de protéger les données des clients.
- Méthode la plus efficace pour sauvegarder et récupérer les données et les applications des clients de façon rapide et fiable.

#### *Souplesse pour suivre l'évolution de la technologie :*

- Capacité évolutive permettant de soutenir les charges de travail qui fluctuent en fonction de l'utilisation, du caractère saisonnier et d'autres facteurs.
- Accès aux plus récentes innovations et capacités de nos partenaires en matière d'infonuagique.
- Possibilité d'hébergement dans un nuage privé, un nuage public et un nuage hybride selon les besoins des clients.

#### *Avantage stratégique sur le plan de la concurrence :*

- Déploiement rapide d'une nouvelle infrastructure permettant aux clients de lancer de nouvelles applications, un nouveau site Web et des expériences à faibles coûts procurant la flexibilité nécessaire pour grandir avec le temps.
- Productivité accrue permettant de confier la gestion de l'infrastructure et des applications à Pivotree.
- Agilité dans la gestion des piles technologiques comme les logiciels par opposition aux actifs physiques.

### **Solutions infonuagiques de Pivotree**

#### *Transformation infonuagique*

Les services de transformation infonuagique de Pivotree facilitent le virage infonuagique du client en misant sur une approche axée sur la consultation. Pivotree collabore avec le client pour mettre au point un plan de transformation infonuagique personnalisé qui suit les étapes suivantes :

- Évaluer les applications, la grille de compétences internes et les capacités existantes.
- Cibler les applications et les domaines qui bénéficieront de l'infonuagique et concevoir un plan de migration par priorités, une analyse de la rentabilité (qui comprend une évaluation financière) et mettre au point une stratégie globale de transformation infonuagique.
- Orienter la stratégie en matière d'hébergement (hébergement en nuage privé comparativement au nuage public) et favoriser la sélection des fournisseurs en fonction des besoins des clients.
- Déterminer les applications (a) dont la migration devrait être effectuée telle quelle; ou (b) qui devraient être reconstruites sous forme d'applications infonuagiques natives (*cloud-native*) (qui sont construites et exécutées spécialement pour exploiter des avantages activés à l'aide de fonctions infonuagiques).

#### *Migration vers le nuage*

Une fois la stratégie de transformation infonuagique en place, Pivotree peut migrer les charges de travail essentielles à la réalisation de la mission du client vers le nuage avec une perturbation minimale de ses activités quotidiennes. Dans le

cadre de cette démarche, les clients pourront bénéficier du savoir-faire de Pivotree, notamment de services relatifs à l'architecture, de l'optimisation des coûts et de la formation des utilisateurs finaux.

#### *Développement d'applications infonuagiques natives*

Pivotree aide ses clients à créer de nouvelles applications infonuagiques natives en utilisant les plus récentes fonctionnalités infonuagiques offertes par ses partenaires de services infonuagiques. Pivotree collabore avec ses clients durant chaque étape de cette démarche, de la définition des exigences préalables à l'implémentation, en passant par les services de soutien relatifs à l'application.

#### *Pivotree DevOps*

Pivotree DevOps est une plateforme qui allie une série de méthodes et d'outils afin d'améliorer la capacité de nos clients d'offrir des applications et des services rapidement avec une plus grande confiance et une plus grande assurance. Pivotree collabore avec ses clients pour mettre au point un système de traitement des demandes en continu personnalisé en fonction de leurs besoins en matière d'applications afin d'améliorer les délais de commercialisation, d'augmenter leur agilité et de réduire le risque d'erreurs.

#### *Capacités de la plateforme infonuagique de Pivotree*

La plateforme infonuagique de Pivotree est composée d'un ensemble d'outils et de meilleures pratiques normalisées destinés à optimiser les services d'hébergement des applications infonuagiques du client. La plateforme favorise la résilience, l'extensibilité et la sécurité des applications tout en optimisant le rendement et les coûts.

- Fonctionnalités novatrices hors du commun :
  - Déploiement rapide des applications à l'aide de modèles d'automatisation.
  - Suivi et journalisation de l'infrastructure en fonction des seuils convenus avec un client.
  - Contrôles de la sécurité, dont la correction de la vulnérabilité des systèmes d'exploitation, les pare-feu, les réseaux privés virtuels et la protection antivirus.
  - Administration et gestion des bases de données.
  - Reprise après sinistre (selon les exigences de disponibilité du client).
  - Accès en libre-service aux données de consommation infonuagique.
- Facturation selon la consommation réelle pour l'ensemble des environnements infonuagiques.

#### *Emplacements des nuages et partenariats de Pivotree*

La plateforme infonuagique de Pivotree nous permet d'offrir des services d'hébergement privés, publics et hybrides selon les besoins et les préférences de nos clients.

- **Nuage public** : Son partenariat avec deux grandes plateformes infonuagiques publiques, AWS et Azure, permet à Pivotree d'héberger et de gérer les charges de travail de ses clients sur le nuage public à l'échelle mondiale.
- **Nuage privé** : Pour les clients qui préfèrent héberger leurs données dans un emplacement physique pour une question de rendement, de conformité ou de coûts, la plateforme infonuagique de Pivotree permet l'hébergement sur un nuage privé tant dans les centres de données de Pivotree situés en Amérique du Nord que dans les centres de données du client.
- **Nuage hybride** : Lorsqu'une solution hybride s'impose, Pivotree peut concevoir, déployer et gérer les charges de travail de ses clients à la fois dans le nuage public et dans un nuage privé.

Outre les principaux fournisseurs de services infonuagiques, Pivotree a également établi des partenariats avec certains principaux fournisseurs d'applications indépendants tels que New Relic, Lyrical, HashiCorp, CloudHealth, Atlassian et Cloudflare afin de pouvoir offrir à ses clients des capacités de qualité commerciale.

### **Technologie, plateforme infonuagique, couche de données et disponibilité du système**

Pivotree utilise les technologies Internet de pointe pour gérer des solutions de commerce électronique à plateformes multiples lourdes et complexes.

#### ***Couche d'infrastructure***

Pivotree fait appel à différentes options de nuages de grande taille comme AWS, Azure, des centres de données pour les entreprises utilisant IBM Cloud (SoftLayer), SingleHop ainsi que son propre centre de données situé dans l'une des meilleures installations de traitement de données de Toronto, au 151 Front Street. Pivotree offre des solutions hybrides qui comprennent notre solution infonuagique exclusive selon le modèle OpenStack. Pivotree utilise également une combinaison des meilleurs outils et procédés disponibles sur le marché et d'outils et de procédés développés à l'interne pour déployer, sécuriser et suivre la disponibilité et le rendement de l'infrastructure et produire des rapports à leur égard. Des investissements importants dans DevOps ont favorisé un taux élevé d'automatisation de la gestion de l'infrastructure. Nous estimons que nous tirons également profit des réseaux de diffusion de contenu et des mesures de sécurité du réseau pour obtenir un meilleur rendement, des délais de chargement plus courts et une protection du réseau contre les attaques coordonnées de l'extérieur.

Tous les centres de données de Pivotree répondent à des normes en matière de sécurité élevées qui doivent être conformes aux normes de l'industrie des cartes de paiement et aux normes de contrôle des organismes de services pendant les audits annuels, qui comprennent l'évaluation des processus, des analyses de vulnérabilité et des logiciels à jour qui répondent aux critères de sécurité minimums. Tous les centres de données offrent des services de sécurité sur les lieux 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, de la biométrie et un contrôle préalable de la sécurité pour les employés détenant une carte d'accès.

#### ***Couche de gestion de la performance des applications***

Pivotree utilise des outils de suivi de la performance des applications comme New Relic et AppDynamics pour obtenir une vision complète de la performance des applications et de leur capacité d'optimisation et pour aider les spécialistes du soutien aux applications à diagnostiquer les problèmes liés aux applications de manière plus exacte et plus efficace. Avec des contrôles synthétiques (*synthetic monitors*) exclusifs, cette couche d'applications est essentielle afin de garantir une expérience client réussie ainsi que la réalisation des commandes à l'aide d'une série d'applications connectées ou intégrées. La gestion des applications comprend habituellement les critères de sécurité additionnels des pare-feu d'applications Web.

#### ***Couche de collaboration avec le client***

Pivotree fait appel à une variété d'outils de collaboration accessibles sur le Web. Pivotree et ses clients communiquent au sujet des exigences et des modifications planifiées ou proposées à apporter à l'application ou à l'infrastructure qu'elle utilise. Ces outils comprennent un système de suivi des tickets Jira, qui permet la saisie et le suivi de l'ensemble des demandes. Dans les cas complexes de gestion du changement, les clients et le personnel de soutien sont en mesure de communiquer efficacement en temps réel. Lors des escalades et de la gestion des incidents, une collaboration efficace est essentielle entre toutes les couches de la technologie et les clients afin d'accélérer les délais de résolution.

#### ***Plateforme de produits***

Le développement de produits de Pivotree est réalisé exclusivement à l'aide de la plateforme Pivotree, qui nous permet d'établir un prototype et de valider les nouvelles fonctionnalités rapidement. La plateforme Pivotree est une plateforme infonuagique native de microservices sans serveur qui permet d'offrir les services logiciels développés par Pivotree.

La plateforme Pivotree nous permet de créer, de valider et de lancer rapidement des solutions logicielles novatrices en réponse à des occasions d'affaires ciblées. Elle propose des services standards pour les applications SaaS évolutives à haut rendement pour les entreprises ainsi qu'un environnement pour l'intégration fiable de l'apprentissage automatique, de la gestion de l'identité numérique, de la réalité augmentée, de la chaîne de blocs, de l'Internet des objets et des autres

technologies avancées qui sont intégrées à nos solutions. Le service DIVE for MDM ainsi que nos services et nos applications de ramassage en magasin sont offerts sous la forme de solutions SaaS sur la plateforme Pivotree.

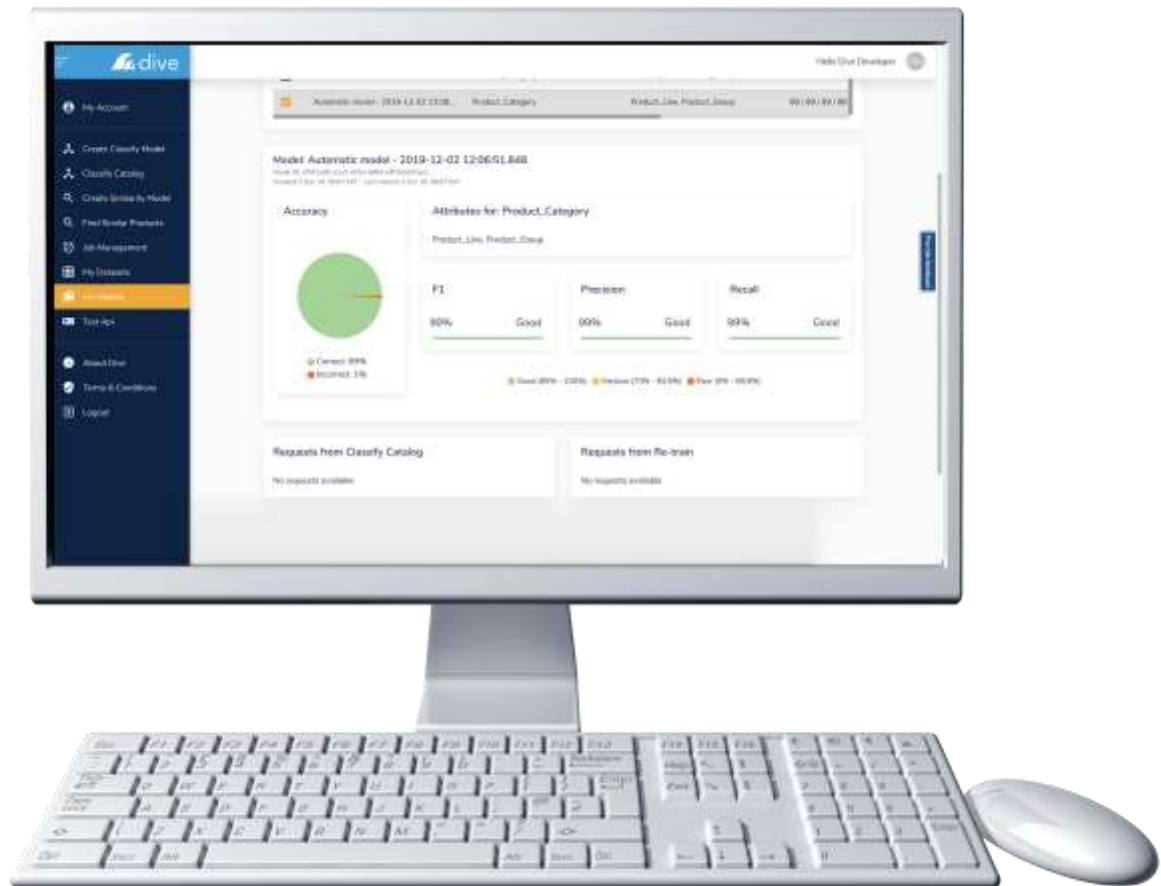
### **DIVE for MDM**

Le service DIVE for MDM est le service d'apprentissage automatique de Pivotree spécialisé dans les applications de gestion des données de référence et de gestion de l'information produit, sert expressément à automatiser les processus de gestion intensive manuelle des données. Le service DIVE for MDM peut être entièrement intégré aux applications de gestion des données de référence et de gestion de l'information produit existantes ou encore être utilisé comme service autonome.

Le service DIVE for MDM peut aider les entreprises à optimiser leurs processus en matière de gestion des données de référence existants et à raccourcir leurs délais de mise en marché, à réduire la quantité de données à traiter, à procéder à la vérification des produits et à gérer les informations cachées dans les données sur les produits.

## Fonctionnalités du service DIVE for MDM :

- Classification automatique des produits – classe automatiquement les produits dans la bonne catégorie. Possibilité de traiter les fiches de produit par lots ou individuellement.
- Recherche de fiches de produit semblables ou de doublons – recherche les fiches de produit semblables ou les doublons afin d'améliorer la qualité des données ou d'identifier les produits semblables pour les occasions de vente poussée ou de vente croisée.

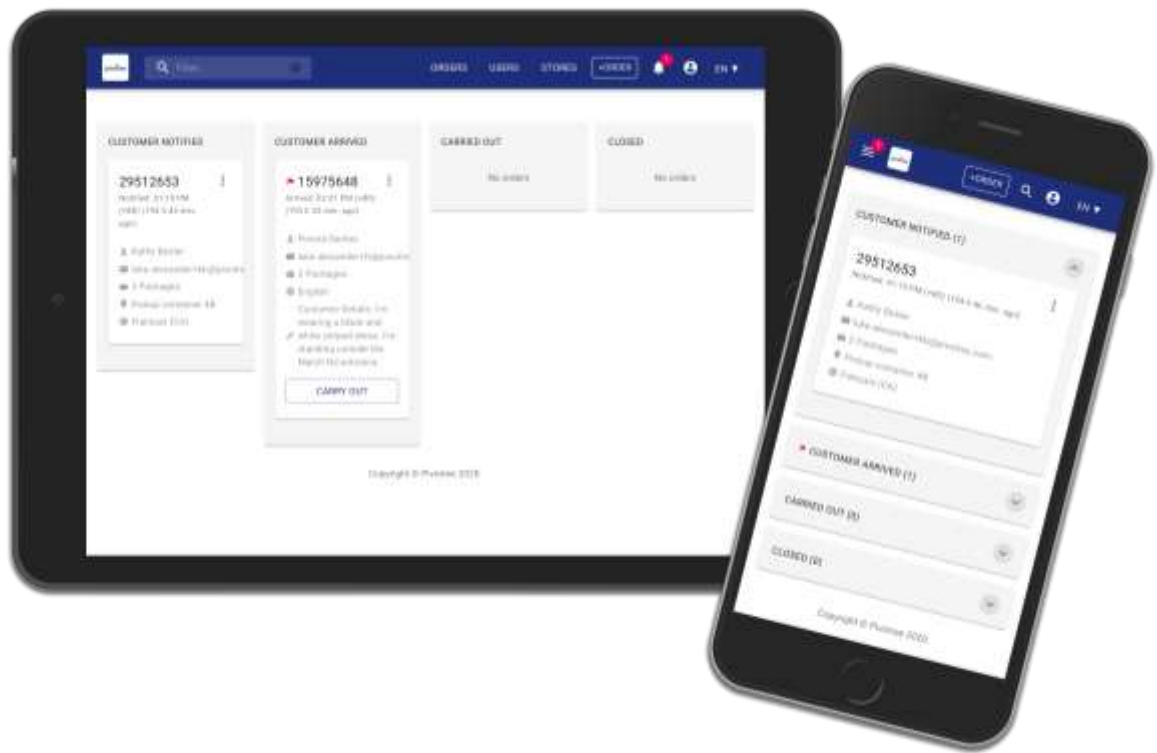


## Application BOPIS Pivotree (ramassage en magasin)

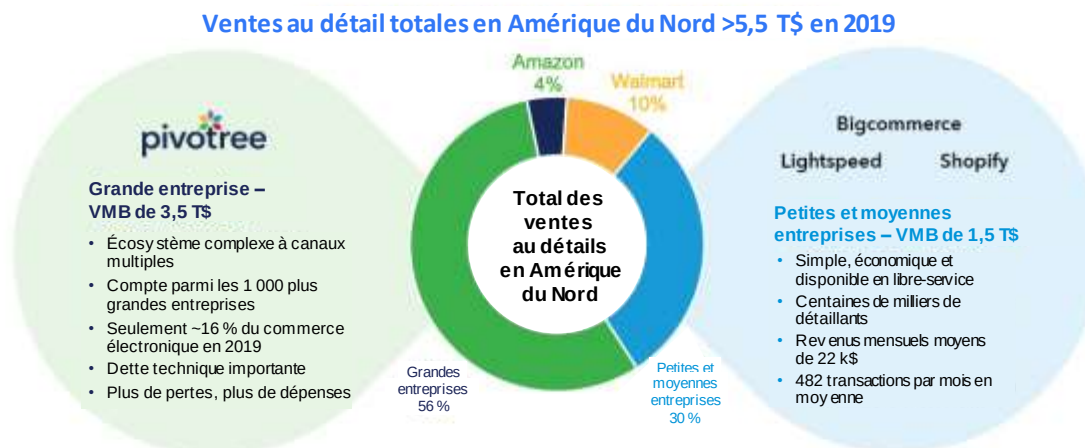
Les solutions de ramassage en magasin Pivotree ont été créées afin d'aider les détaillants à reprendre leurs activités commerciales durant la pandémie de COVID-19. Elles ont été conçues de sorte à pouvoir être déployées en quelques semaines afin de pouvoir générer un rendement du capital investi au cours du même trimestre. La solution de ramassage en magasin « Curbside Manager » a été conçue pour les détaillants de calibre commercial dont le système de commerce électronique complet possède une capacité de ramassage en magasin, mais ne peut gérer efficacement le processus interactif du ramassage des colis par les clients en bordure de rue ou dans le stationnement d'un magasin. Cette solution est utilisée par les membres du personnel en magasin, sans aucune intégration de données, et peut être déployée et prête à l'emploi en seulement quelques jours. La communication avec le client est semblable à celle d'une application Uber et cette solution permet en outre de vérifier l'exactitude des commandes et de garantir une livraison rapide.

Notre application de ramassage en magasin « Personal Shopper » a été conçue à l'intention des détaillants de calibre commercial dont le système de commerce électronique traditionnel ne possède aucune capacité de ramassage en magasin. Elle s'adresse aux entreprises qui cherchent à tirer profit de l'expérience utilisateur de commerce électronique existante et à offrir une option de ramassage en magasin au moment de passer à la caisse. Étant donné que le système de commerce électronique peut ne posséder aucune fonction de gestion de l'inventaire en magasin, la commande est en

réalité une demande de commande. Les membres du personnel en magasin utilisent l'application pour passer la commande du client et la préparer pour le ramassage. Le ramassage est ensuite coordonné et géré par la solution « Curbside Manager ».



## La majorité des ventes au détail sont concentrées au sein des grandes entreprises

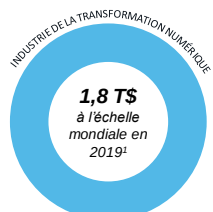


Accélérer le **commerce transparent** pour les grands fabricants et détaillants de produits de marque à canaux multiples

Pivotree cible le segment de marché des moyennes et des grandes entreprises des détaillants, des fabricants de produits de marque, des grossistes et des distributeurs (les « **DFGD** »). Les DFGD sont habituellement des joueurs à canaux multiples qui investissent à la fois dans l'infrastructure matérielle et numérique. Les 1 000 plus grands DFGD en Amérique du Nord génèrent des revenus de plus de 4,2 billions de dollars (3,5 billions de dollars sans tenir compte de Walmart et d'Amazon). Plus de 55 % de ces DFGD correspond à des joueurs à canaux multiples et ils représentent une part disproportionnée des dépenses consacrées à la transformation numérique en raison des investissements antérieurs réalisés dans les anciens systèmes en place. La valeur marchande brute des 500 plus grands DFGD totalise 3,9 billions de dollars (3,2 billions de dollars sans tenir compte de Walmart et d'Amazon) et leurs ventes en ligne ont affiché une croissance constante de l'ordre de 15 % à 18 % au cours des cinq dernières années, augmentant de deux à trois fois plus vite que la croissance des revenus totaux de leur magasin. Malgré une croissance constante au cours des cinq dernières années, dans l'ensemble, le canal Web représentera uniquement 16 % des revenus totaux en 2019 et devrait poursuivre sa croissance et la voir s'intensifier selon les premiers indices recueillis depuis le début de la pandémie de COVID-19.<sup>12</sup>

<sup>12</sup> Digital Commerce 360, « Internet Retailer 2020 Top 10,000 Pro License Data » pour la période de 2014 à 2019, selon les données obtenues par la Société sur les abonnements payés auprès de la plateforme Digital Commerce 360.

# Vaste marché potentiel en croissance



On prévoit que le marché de la transformation numérique affichera une croissance annualisée de **17 %** et totalisera **2,3 TS** en 2023¹

*La transformation numérique s'entend du fait de recourir aux technologies numériques pour créer de nouveaux processus opérationnels et une nouvelle culture d'entreprise ou expérience client, ou pour les modifier, dans le but de répondre aux exigences des entreprises et du marché, qui évoluent constamment*

## Marché potentiel total actuel et projeté

|                                                 | Actuel     | Projeté    |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>RMPU</b>                                     | 400 000 \$ | 800 000 \$ |
| <b>Clients potentiels en Amérique du Nord³</b>  | 7 700      |            |
| <b>MPT en Amérique du Nord</b>                  | 3,1 G\$    | 6,2 G\$    |
| <b>Clients potentiels à l'échelle mondiale³</b> | 59 000     |            |
| <b>MPT à l'échelle mondiale</b>                 | 23,6 G\$   | 47,2 G\$   |

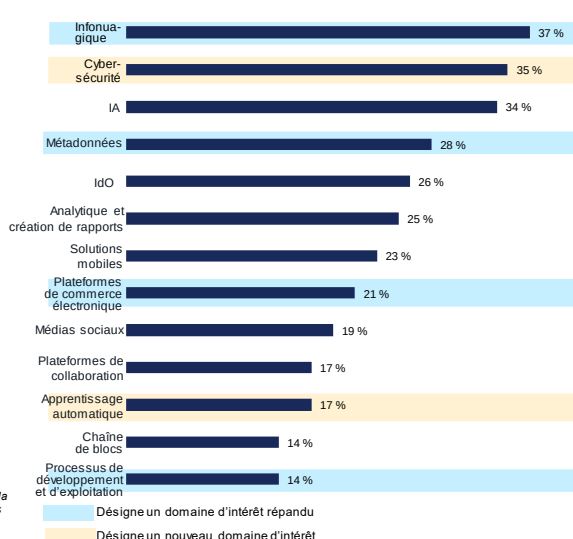
1. IDC: Worldwide Digital Transformation Spending Guide 2019

2. Altimeter "The State of Digital Transformation" 2018-2019 Edition N=554

3. Correspond aux entreprises de l'Amérique du Nord et à l'échelle mondiale qui exercent leurs activités dans les secteurs de la vente au détail, des services d'hébergement et des services alimentaires, de la fabrication, de la distribution et des services d'information et qui comptent >250 employés

Source: Capital IQ

## Priorités des entreprises en matière de transformation numérique²



## Clients

Pivotree compte plus de 150 relations de longue date avec de grands détaillants, des fabricants de produits de marque et des distributeurs. Plus de 50 % des revenus de Pivotree sont tirés des grands détaillants à canaux multiples qui sont propriétaires de marques de renom. Bon nombre des clients de Pivotree génèrent des revenus de plus de 100 millions de dollars et certains d'entre eux génèrent des revenus supérieurs à 1 milliard de dollars. Les principaux clients de choix comprennent Electrolux, Herschel, ALDO et TGI Fridays, entre autres. Cette clientèle variée constitue un important vecteur de la composition des revenus diversifiés de Pivotree, puisque l'entreprise tire actuellement environ 14 %, 57 % et 29 % de ses revenus de la fabrication de produits de marque, du commerce de détail et de la propriété intellectuelle, des services numériques et d'autres segments de marché verticaux, respectivement.

Tout récemment, Pivotree a vu le nombre de ses clients qui sont de grands fabricants de produits de marque interentreprises s'accroître, ce qui a accéléré le virage de leur offre de services grâce à des initiatives en matière de gestion des données de référence et de commerce électronique. Les clients existants et éventuels de Pivotree ont constamment démontré leur croissance rapide au sein de leurs canaux numériques. Les clients qui accordent de l'importance aux capacités offertes par l'ensemble de la gamme de services de Pivotree sont habituellement des marques réputées qui affichent une croissance soutenue dans l'ensemble de leurs canaux, dont l'infrastructure matérielle et numérique. Ils ont la capacité de dépenser de façon agressive dans la transformation numérique et le marché récompense la croissance des revenus tirés de leurs canaux multiples ainsi que leur présence en ligne de longue date. En 2019, la valeur marchande brute des 21 principaux clients a totalisé 35 milliards de dollars, une augmentation modeste comparativement à 34,6 milliards de dollars en 2018.<sup>13</sup> Qui plus est, ce groupe a vu augmenter ses ventes en ligne de plus de 15 % sur la même période, de 8,4 milliards de dollars à 9,8 milliards de dollars. Les stratégies numériques sont la clé du succès sur le marché qu'a connu ce groupe de clients cibles dont le profil leur a permis de dépasser le taux de pénétration du marché de 25 % et bon nombre des chefs de file au sein de ce groupe affichent des revenus tirés de leurs ventes en ligne supérieurs à 50 %.

<sup>13</sup> Digital Commerce 360, « Internet Retailer 2020 Top 10,000 Pro License Data » pour la période de 2014 à 2019, selon les données obtenues par la Société sur les abonnements payés auprès de la plateforme Digital Commerce 360.

## Exemple de client



**TGI Fridays**

- > Fondée à New York en 1965
- > +1 000 emplacements dans 61 pays
- > Client depuis 2015

### Difficultés

- Comment faire évoluer l'expérience numérique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs restaurants?
- Rythme d'évolution rapide
- Plusieurs pannes d'infrastructure occasionnent des temps d'arrêt sur le site de commerce électronique

### Solutions

- SAP Hybris sur un nuage privé
- Duplication dans plusieurs centres informatiques de secours
- Application Web de pare-feu
- Architecture de microservices utilisant Omni Commerce Connect
- Fonctions de personnalisation avancées SAP Hybris pour favoriser la fidélisation de la clientèle

### Résultats

- Paiements mobiles, commandes en ligne et capacité omnicanale



**ENDLESS APPS ARE BACK FOR GOOD.**

That's right, Endless Apps are now back! Endless, an eat smart, eat healthy, eat delicious menu featuring 100+ items, is now back for good. And it's all yours for just \$10.00.

- NEW Fried Pickles - NEW Meatballs
- Loaded Potato Skins
- Pan-Seared Pot Stickers
- Mozzarella Sticks
- BBQ Chicken Flatbread
- Boneless Wings

**\$10**

## Concurrence

Nous livrons une concurrence directe et indirecte à divers acteurs sur le marché.

Les grandes sociétés de services-conseils telles que Deloitte, Accenture et EPAM proposent habituellement leurs services professionnels sur de grandes applications commerciales comme SAP C4C et Salesforce. Certains experts-conseils offrant des services généraux de consultation tirent en outre une grande proportion de leurs revenus de services récurrents ou gérés.

De nombreux petits cabinets de services professionnels sont spécialisés dans le commerce électronique ou la réalisation de projets de gestion des données de référence. Gorilla Group, qui a été acquise par l'agence de création numérique Wunderman Thompson, et Smith Professional Services, Amplifi et TAISTech sont autant d'exemples de petits cabinets de services professionnels auxquels nous avons livré concurrence pour obtenir des contrats de services professionnels. De l'avis de la direction, il est rare pour ces petits cabinets de services professionnels d'offrir des services gérés ou d'hébergement en continu à leurs clients.

Les fournisseurs de logiciels ont commencé à fournir l'hébergement ou l'infrastructure dans le cadre de leur modèle de prestation de services SaaS, ce qui peut empêcher Pivotree de prendre part à la prestation des services d'hébergement ou des services gérés. Dans le cas de certains des partenaires de Pivotree, la Société fournit les services d'hébergement ou les services gérés à l'éditeur de logiciels indépendant (l'« **éditeur de logiciels indépendant** »), surtout si ses applications ne sont pas des applications infonuagiques natives, mais que le partenaire souhaite les vendre sous forme de logiciel à la demande (SaaS). Si le logiciel est exclusivement offert sous forme de SaaS, la Société offre alors les services d'intégration et de gestion déléguée des applications.

La Société participe fréquemment à la recherche de nouveaux logos avec ses partenaires. Les pertes les plus fréquentes que nous essuyons dans le cadre de notre collaboration étroite avec les partenaires se produisent lorsque la plateforme d'un partenaire n'est pas retenue par le client éventuel. Dans de nombreux cas, Pivotree peut soutenir différents éditeurs de logiciels à la fois en tant que fournisseur de services d'hébergement et de services gérés.

## Ventes et commercialisation

Les produits récurrents tirés de nos ventes proviennent de nos frais d'abonnement mensuels, qui sont habituellement facturés à l'avance chaque mois. Nous offrons à nos clients la possibilité de choisir une durée contractuelle d'un an ou plus, et la majorité de nos clients commerciaux choisissent des contrats d'une durée de trois ans. À l'expiration de la durée de nos contrats annuels récurrents, certains clients les renouvellent pour plusieurs années, tandis que d'autres les renouvellent d'un mois à l'autre selon ce qui a été négocié avec le client. Ce type de contrats a, par le passé, généré des revenus suivant une courbe de croissance plutôt stable et nous a procuré une grande visibilité éventuelle. Par le passé, les cibles en matière de nouveaux produits récurrents ont favorisé davantage les nouveaux comptes clients, et un nombre croissant de ceux-ci ont mené à des projets d'élargissement de notre clientèle existante. Toutefois, plus récemment, nous avons mis l'accent sur une approche équilibrée entre nos revenus tirés des nouveaux logos et ceux tirés de la croissance de nos comptes existants. Nos premiers contrats avec des clients visent habituellement une combinaison de services gérés de commerce électronique, de gestion des données de référence, de services infonuagiques ou d'autres services appartenant à l'une de nos autres catégories de services principales. Au fur et à mesure que nous approfondissons nos relations avec nos clients, ceux-ci augmentent souvent la portée de leur environnement et collaborent avec nous au sein d'autres segments de marché verticaux. Certains de nos clients demandent du soutien à la production afin d'obtenir une prestation récurrente de soutien à leur entreprise relativement aux applications que nous prenons en charge. La tarification de nos services varie selon le niveau de service demandé par nos clients, la durée du contrat ainsi que les produits de tiers indépendants qui sont fournis aux termes du contrat. Nos activités de vente et notre équipe de direction des ventes sont responsables de la prise des décisions en matière de tarification à l'interne, et les modifications apportées à nos formules tarifaires de base sont passées en revue par un comité exécutif désigné, qui comprend des membres de nos services des finances, des revenus et des opérations.

Les recettes des ventes de nos services varient selon le temps prévu au contrat et les travaux importants facturés chaque mois ou à des intervalles réguliers en fonction des étapes franchies dans la réalisation de nos projets. Les revenus tirés de nos services professionnels proviennent habituellement de services-conseils, ainsi que de services de configuration, de personnalisation ou d'intégration des applications de commerce électronique ou de gestion des données de référence. La tarification de la plupart des contrats est établie en fonction du temps et des matériaux et la majorité des contrats comportent des dates de livraison et des étapes, mais nous comptons également des contrats à tarif fixe et des contrats

par étapes. Nos contrats de services professionnels sont habituellement conçus pour tirer le meilleur parti de l'expérience technique et commerciale approfondie des membres de notre équipe afin de nous assurer que nos clients touchent les avantages commerciaux dont ils ont l'intention de bénéficier à l'achat d'une solution de commerce électronique pour les entreprises ou d'une solution de gestion des données de référence. Nos services professionnels sont répartis dans des bureaux situés à l'échelle régionale et à l'étranger. Une tendance qui gagne en popularité au sein de nos services professionnels consiste à vendre des programmes aux termes d'un contrat d'au moins un an aux termes duquel une équipe s'engage à livrer au client un programme axé sur les résultats plutôt que de s'engager aux termes d'un contrat visant un projet unique. Nous estimons que cette approche garantit aux clients l'accès à des ressources, leur donne la capacité de s'adapter rapidement à leurs besoins commerciaux changeants et leur fournit des mesures incitatives financières.

Pivotree a recours à un processus de gestion de la clientèle (géré par une équipe de gestion des comptes stratégiques) qui débute une fois que le client a signé son contrat initial avec Pivotree. L'équipe de gestion des comptes stratégiques devient alors le point de contact central avec le client et se consacre à l'implémentation et à l'utilisation continue des services et des produits de la Société. L'équipe offre des services de formation et de soutien continus et fait le suivi auprès des clients de la Société afin d'identifier les clients qui présentent des écarts notables dans l'utilisation des services. L'équipe dédiée à la réussite des clients est chargée des stratégies qui visent à réduire les comptes expirés et à mettre au point des stratégies de fidélisation pour les clients qui affichent un faible volume des opérations.

### ***Partenaires et revendeurs***

Un pourcentage important de nos ventes de nouveaux clients est le fruit de la collaboration avec nos partenaires principaux et, dans une moindre mesure, nos canaux revendeurs représentent collectivement environ 72 % des nouveaux produits annuels récurrents comptabilisés en 2019. Nos partenaires principaux comprennent SAP, Oracle, ElasticPath, Vtex, Coveo, Shopify, Salesforce, EnterWorks, Informatica, Riversand, Stibo, ContentServ, Cloud AWS et Azure.

Nos partenaires font appel à nos services pour différentes raisons, notamment pour utiliser notre expertise technique, nos connaissances du secteur et nos capacités transsectorielles. Depuis 2018, la Société crée des applications qui se superposent à l'application logicielle de base de nos partenaires, dont des produits d'apprentissage automatique qui permettent d'automatiser certains aspects des fonctionnalités de l'application de base. En outre, de nombreux partenaires apprécient le fait que Pivotree offre à la fois des contrats de services de mise en œuvre et de soutien à long terme favorisant une approche misant sur un fournisseur exclusif dans le cadre du processus de vente, de la tarification et de la gestion des livraisons. Il s'agit pour nous d'un moyen de nous assurer que nous créons et livrons des solutions qui sont durables à long terme et qui définissent un modèle de partage des responsabilités entre Pivotree et ses clients.

Nous rencontrons de temps à autre des conflits au sein de nos différents canaux du fait que nos revendeurs et nos autres partenaires travaillent en étroite collaboration avec notre équipe de vente directe et offrent d'importants services à valeur ajoutée ou correspondent à des relations d'affaires qui interviennent en complément de nos ressources internes. Pivotree s'est dotée d'une politique écrite de gestion des conflits au sein des canaux, qui est distribuée à l'ensemble de nos partenaires afin d'éviter les enjeux ou les problèmes dans nos relations d'affaires. La politique établit clairement les situations dans lesquelles Pivotree agira ou non en tant que fournisseur de services exclusif.

### ***Ventes directes***

Notre équipe de ventes directes est principalement concentrée en Amérique du Nord, dans nos bureaux situés à Toronto et à Ottawa, au Canada, et nous comptons également des effectifs aux États-Unis. Nous offrons une rémunération fondée sur des mesures incitatives à nos représentants établie en fonction des ventes réelles. Le personnel de vente est réparti en deux équipes : l'une se consacre à la vente aux nouveaux clients, et l'autre à la gestion des comptes existants. Au cours des trois dernières années, nous avons augmenté la taille de notre équipe de vente, dont nos ressources de ventes directes, de gestion des comptes stratégiques, de commercialisation, de ventes internes et de gestion dédiée des comptes de partenaires.

Outre notre canal de vente directe, nous comptons des employés et des entrepreneurs qui sont des experts spécialisés et des leaders éclairés au sein des marchés que nous desservons. Ces personnes offrent à nos clients existants et à nos clients cibles des perspectives d'experts en matière d'innovation au sein des marchés éducatifs et des dernières tendances technologiques. Nous sommes d'avis que ces experts augmentent la confiance de nos clients éventuels en notre capacité à leur proposer une solution de commerce électronique efficace. En outre, ils aident ces clients éventuels à mieux comprendre la capacité de Pivotree de répondre à leurs besoins actuels et éventuels en matière de formation.

### ***Autres partenaires intermédiaires***

Pivotree compte plusieurs partenaires intermédiaires, qui exercent leurs activités au sein de différentes catégories de solutions et de différents secteurs d'activité. Par exemple, eSSENTIAL Accessibility est une solution qui permet d'adapter nos sites de commerce électronique de sorte qu'ils soient construits et conçus pour soutenir les personnes avec un handicap; PayBright est une solution permettant d'étaier les paiements qui est destinée aux sites de commerce électronique; et ProductsUp est un outil de syndication de contenu des produits.

### ***Efforts de commercialisation***

Le service de marketing de Pivotree compte deux objectifs principaux : le développement des affaires et la gestion de la marque. En ce qui concerne le développement des affaires, nous concentrons nos efforts dans quatre domaines principaux : les campagnes d'attribution multipoints, les événements, la conscientisation des médias et le marketing en partenariat. Les campagnes d'attribution multipoints sont souvent des campagnes de marketing à long terme axées sur des thèmes clés et comportent plusieurs points de contact avec les clients existants et éventuels, allant du marketing par courriel, à la communication téléphonique, en passant par LinkedIn, les rencontres en personne lors d'événements de l'industrie, les webinaires et une variété d'autres points de contact. Les événements constituent la plus importante dépense qu'engage le service de marketing et comprennent les expositions lors d'événements technologiques et d'événements de l'industrie. Pivotree essaie en outre de favoriser le leadership éclairé en encourageant la participation aux événements à titre de conférencier. Le marketing dans les médias sociaux comprend la publicité adressée aux clients clés et est ciblé à l'aide des plateformes de médias sociaux comme LinkedIn, les publications de contenu permanent et les promotions portant sur des sujets d'intérêt pour nos différents segments de clientèle, ainsi que l'optimisation pour les moteurs de recherche. Le marketing en partenariat nécessite habituellement les efforts conjoints de nos partenaires technologiques afin d'étendre notre portée et d'augmenter la connectivité de notre marque à celle de nos partenaires. Le marketing en partenariat peut comprendre des campagnes d'attribution multipoints, des campagnes de marketing particulières, des événements pour les partenaires ou des promotions adressées à un partenaire unique.

Pour accroître la notoriété de sa marque, Pivotree cherche à investir activement dans sa présence sur le Web, à établir des partenariats avec des leaders éclairés de l'industrie et à les parrainer, à investir dans les différentes sociétés de recherche qui couvrent notre gamme de solutions et à produire du contenu de premier plan qui incite à la réflexion. En outre, la publicité et le partage des exemples de réussite parmi nos clients constituent l'une de nos priorités tandis que nous nous efforçons de construire une marque qui se définit à la fois par le commerce transparent et par notre capacité à favoriser l'atteinte des résultats d'entreprise.

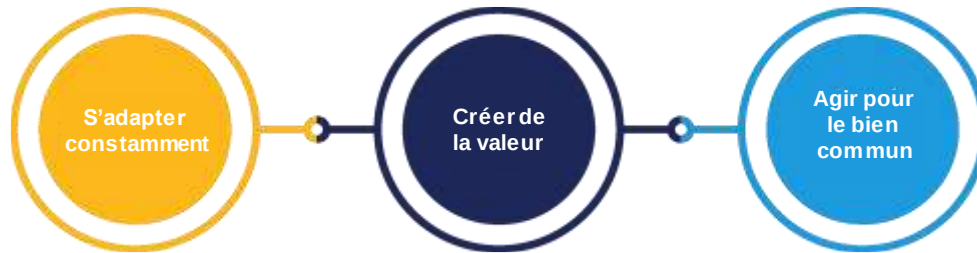
### ***Culture et employés***



Pivotree compte des bureaux au Canada (à Toronto et à Ottawa, en Ontario), aux États-Unis (à Redmond, dans l'État de Washington), en Espagne (à Valence) et en Inde (à Noida et à Pune), de même qu'une poignée d'employés en

Colombie-Britannique, au Texas, en Géorgie et au Massachussets. Nous embauchons nos membres du personnel là où ils se trouvent et nous connectons nos employés entre eux à l'aide d'outils de collaboration modernes. Depuis sa fondation en 1998, Pivotee s'est donné pour mission de faire les choses différemment. Nos membres de la haute direction, notre équipe de direction et nos collaborateurs individuels considèrent chaque jour comme un moment déterminant pour innover, créer de la valeur et se dévouer.

Nous avons défini les valeurs essentielles suivantes, qui orientent chacune des décisions et des mesures que nous prenons auprès de nos clients, de nos employés, de nos partenaires et de nos collectivités. Ces lignes conductrices nous unissent dans une vision, un objectif et une direction communs.



1. **S'adapter constamment** : nous voulons nous adapter constamment et rapidement, travaillant sans relâche pour promouvoir une culture de réussite et de créativité fondée sur l'évolution éclairée et disciplinée. Nous agissons avec créativité; nous résolvons les problèmes avec agilité; nous recherchons l'innovation; et nous efforçons constamment de présenter à nos clients les meilleures idées et solutions.
2. **Créer de la valeur** : nous faisons preuve de persévérance dans notre démarche de création de valeur pour nos clients, nos partenaires, nos employés et nos actionnaires. La recherche de valeur est enracinée dans notre mode d'exploitation quotidien.
3. **Agir pour le bien commun** : nos décisions et nos actions sont guidées par la recherche de diversité, l'altruisme et la responsabilité sociale en tant que citoyens du monde.

### ***S'adapter constamment***

**Nous écoutons** nos clients et nos partenaires et nous nous adaptons sans relâche à leurs besoins changeants. Qu'il s'agisse de réaliser des économies de coûts créatives, d'optimiser leurs systèmes, de lancer de nouveaux services de commerce électronique à brève échéance ou de réviser les caractéristiques d'un projet en évolution, nous sommes toujours là pour aider.

**Nous estimons que la curiosité** favorise le changement et l'apprentissage. Nous explorons, apprenons, nous adaptons et grandissons.

**Nous sommes des adeptes de l'approche « un échec précipité pour une adaptation rapide »**, faire preuve de débrouillardise dans l'adversité afin de trouver des solutions de rechange créatives. Nous nous efforçons de trouver des idées et des solutions, souvent avant même que nos clients pensent à nous le demander.

**Nous nous adaptons de manière disciplinée**, en utilisant une approche éclairée axée sur la démarche. Nos méthodes sont éprouvées et appliquées par nos clients.

### ***Créer de la valeur***

Notre approche est **centrée sur le client**. Nous cherchons à toujours offrir le meilleur à nos clients et à comprendre la valeur et la raison d'être de chaque projet que nous réalisons. Nos gestes sont éclairés, mesurables et responsables. Nous estimons que nos recommandations devraient être faites en fonction des études de cas des clients, lorsque nous pouvons clairement identifier la valeur que nous prévoyons redonner à l'entreprise et à ses actionnaires.

Nous sommes d'avis que la création de valeur incombe également à nos partenaires et à nos employés, tandis que nous travaillons ensemble pour atteindre les résultats.

- Nous voulons que nos partenaires sentent qu'ils sont une meilleure entreprise parce qu'ils travaillent avec nous. Nous prenons le temps de leur fournir une rétroaction afin d'améliorer leurs processus et d'en faire de meilleurs exploitants de leur entreprise.
- Nos employés sont essentiels à l'ensemble de nos activités. Nous croyons en la méritocratie et nous créons un environnement qui favorise le recrutement des talents et récompense les réalisations. Nous nous efforçons de proposer des projets qui forcent nos ressources humaines à apprendre, et leur donnons des occasions de grandir et d'utiliser leurs compétences et leur créativité.

### ***Agir pour le bien commun***

**Nous sommes une équipe mondiale** qui valorise la diversité dans l'unité. Créer une culture axée sur l'inclusion et le sacrifice commun nous aide à joindre nos forces.

**Nous valorisons les gens**, y compris leur santé, leur sécurité et leurs moyens de subsistance. Nous traitons les autres avec honnêteté, empathie et respect. Ces valeurs nous ancrent dans la réalité et nous orientent dans chacune de nos interactions avec les autres.

**Nous sommes engagés à favoriser une communication ouverte et honnête** avec nos clients, nos employés, nos partenaires et nos collectivités.

**Nous croyons à un avenir meilleur.** L'adoption répandue du commerce transparent fera du monde un meilleur lieu où vivre en réduisant les déchets et les inefficacités.

### ***Nombre total d'employés***

Avec des bureaux à Toronto (en Ontario), à Ottawa (en Ontario), à Redmond (dans l'État de Washington, aux États-Unis), à Valence (en Espagne), à Pune (en Inde) et à Noida (en Inde), et avec des employés situés à Kelowna (en Colombie-Britannique) et des employés répartis aux États-Unis, nous avons accès à un vaste bassin de talents en provenance de villes qui abritent des écoles et des universités réputées pour leurs programmes techniques et commerciaux. Nous recrutons nos employés en recherchant des talents qui partagent les valeurs de la culture de la Société et qui sont déterminés à participer à la croissance de la Société à long terme. Par ailleurs, nous nous engageons fermement à offrir un milieu de travail inclusif qui valorise la diversité et l'égalité. Pour concrétiser notre vision de l'apprentissage en ligne, nous voulons former des équipes d'experts et appuyer fortement l'avancement des femmes et d'autres minorités dans le secteur des technologies. Pivotree valorise la curiosité intellectuelle, la diversité d'expériences, les idées novatrices et tous ceux qui cherchent à apprendre toute leur vie et à s'améliorer constamment.

En date du mois d'octobre 2020, nous comptons 268 employés à temps plein, dont 158 sont situés au Canada, 45 sont situés aux États-Unis, 20 sont situés en Espagne et 43 sont situés en Inde. La Société n'a conclu aucune convention collective avec ses employés. Nos employés appartiennent aux secteurs d'activité suivants :

| Secteur                                             | Nombre d'employés |
|-----------------------------------------------------|-------------------|
| TI et opérations                                    | 122               |
| Activités de services professionnels                | 86                |
| Services généraux et administratifs                 | 29                |
| Ventes, marketing et réussite des clients           | 22                |
| Équipe de recherche et développement et de produits | 9                 |

En outre, en date du mois d'octobre 2020, nous comptons 34 entrepreneurs, dont la plupart offrent des services professionnels facturables.

## Locaux

Le tableau suivant présente les principaux locaux que nous louons actuellement pour nos espaces de bureaux ou nos centres de données.

| Emplacement                 | Détails                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toronto, Ontario            | Siège social de l'entreprise : 8 024 pi <sup>2</sup> carrés, loué jusqu'au 30 novembre 2022                                                             |
| Toronto, Ontario            | Centre de données : loué jusqu'au 30 juin 2024<br>200 kilowatts dédiés                                                                                  |
| Ottawa, Ontario             | Espaces de bureaux :<br>19 605 pi <sup>2</sup> , loués jusqu'au 31 janvier 2021<br>13 000 pi <sup>2</sup> , loués du 21 février 2021 au 31 janvier 2026 |
| Redmond, État de Washington | Espaces de bureaux : 3 000 pi <sup>2</sup> , loués jusqu'au 29 février 2024                                                                             |
| Valence, Espagne            | Espaces de bureaux : 4 327 pi <sup>2</sup> , loués jusqu'au 31 décembre 2020                                                                            |

La Société compte des espaces de bureaux à Pune et à Noida, en Inde, qui sont accessibles par l'intermédiaire de ses entreprises partenaires. La Société ne compte aucun engagement de location à bail en Inde à la date du présent prospectus.

## Propriété intellectuelle

La réussite de Pivotree dépend en partie de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle exclusifs à l'aide d'une combinaison de marques de commerce et de dispositions contractuelles. La direction de la Société utilise l'enregistrement de marques de commerce de même que des dispositions contractuelles tel qu'elle le juge approprié, notamment de la façon indiquée ci-dessous, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle.

La Société conclut des ententes de non-divulgaration (les « **ententes de non-divulgaration** ») avec ses partenaires commerciaux, ses clients éventuels ainsi que d'autres relations d'affaires lorsque la communication de renseignements exclusifs pourrait être nécessaire. Nous concluons aussi de telles ententes avec nos employés et experts-conseils, qui nous cèdent la totalité de la propriété intellectuelle qu'ils créent dans le cadre de leur emploi ou de leur mandat. Ces ententes de non-divulgaration permettent également d'obtenir de la part de ces employés et de ces experts-conseils des garanties supplémentaires en plus de les obliger à signer, sur demande raisonnable de la Société, tous les documents attestant notre propriété de cette propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'une acquisition, nous obtenons un titre valable et négociable à l'égard de l'ensemble de la propriété intellectuelle que nous acquérons. Tous les contrats d'emploi et les contrats de services-conseils avec des tiers indépendants sont examinés dans le cadre de la vérification préalable à la cession de la propriété intellectuelle et des renoncements aux droits moraux. Tous les contrats conclus avec des clients sont examinés afin d'en déterminer les droits de propriété intellectuelle et les droits permanents d'utilisation concédés par licence de la propriété intellectuelle créée. Tous les membres de la haute direction signent, à leur connaissance, des déclarations et des garanties en matière de droits de propriété intellectuelle.

Nous avons enregistré des marques de commerce au Canada et aux États-Unis, notamment pour « Tenzing Managed IT Services », « ThinkWrap », « ThinkWrap Commerce » et « Spark::Red ».

Notre propriété intellectuelle est par ailleurs exposée à des risques inhérents. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à nos activités et à notre secteur ».

## EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net total que nous tirerons du placement est estimé à environ 55 101 410 \$ (63 561 621,50 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement) déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais du placement, lesquels sont estimés à 4 900 090 \$. Compte tenu des liquidités disponibles au 30 juin 2020, la Société prévoit que son encaisse non affectée s'établira à environ 64 609 027 \$ à la clôture.

Nous avons l'intention d'affecter le produit net tiré du placement tel qu'il est indiqué ci-dessous.

- Une tranche d'environ 60 % du produit net au financement, dans les 24 à 36 mois qui suivront la clôture, d'acquisitions stratégiques qui a) accroissent ou complètent nos activités actuelles ou qui sont liées à nos activités actuelles ou b) permettent de percer des catégories connexes qui, à notre avis, accroîtront notre gamme de services, notamment la gestion des commandes, les systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, la transition de la société vers le nuage et l'IdO.
- Une tranche d'environ 25 % du produit net au renforcement de notre bilan et au financement a) de la croissance interne dans notre offre de services auprès de nos clients existants, b) de l'acquisition de nouveaux clients, c) de l'élaboration et de la gestion de produits, d) de l'expansion de nos activités de vente et de marketing et e) de la recherche et du développement. Étant donné que nous exerçons nos activités dans un marché dynamique en évolution rapide, nous ne croyons pas être en mesure de prévoir avec certitude la répartition définitive des montants entre ces différents postes. La répartition réelle du produit net tiré du placement à ces fins dépendra de nombreux facteurs relatifs au marché et à la concurrence.
- Le reliquat sera affecté au fond de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise, et nous prévoyons que les dépenses seront faites dans les 24 mois suivant la clôture.

### Objectifs commerciaux et jalons



#### *Acquisitions stratégiques*

Tel qu'il est décrit ci-dessus, nous prévoyons utiliser la majeure partie du produit net tiré du placement à l'accroissement de nos activités actuelles par le biais d'acquisitions d'autres sociétés, d'autres produits ou d'autres technologies, ou encore par le biais d'investissements dans d'autres sociétés, d'autres produits ou d'autres technologies qui complètent ou élargissent notre gamme de produits actuelle. Nous avons l'intention de mettre l'accent sur des acquisitions qui élargiront notre gamme de compétences, qui nous permettront de percer de nouvelles catégories ou qui nous permettront d'élargir notre gamme de produits dans des catégories existantes. Nous avons l'intention de réaliser au moins une acquisition à ces fins dans les 24 à 36 mois qui suivront la clôture. Toutefois, nous n'avons actuellement aucune entente en cours et n'avons pris aucun engagement relativement à une acquisition. Rien ne garantit qu'une acquisition sera réalisée. Si nous repérons une occasion d'acquisition ou d'investissement et que nous y donnons suite dans le futur, cette acquisition ou cet investissement pourrait nécessiter une utilisation de fonds qui aurait une incidence importante sur l'affectation du produit net que nous tirerons du placement.



#### *Assainissement de notre bilan*

Nous sommes d'avis que, en affectant une tranche d'environ 25 % du produit net tiré du placement à l'assainissement de notre bilan, nous serons en meilleure position pour exécuter notre stratégie de croissance. Pour donner suite à notre stratégie de croissance, au cours de la période de 12 à 24 mois suivant la clôture, nous avons l'intention d'embaucher du personnel de vente et de service à la clientèle supplémentaire et nous avons également l'intention d'investir dans le développement de produits, dans une plateforme infonuagique et dans des technologies d'apprentissage artificiel. Nos

efforts en matière de recherche et de développement de produits peuvent habituellement être classés à titre d'amélioration de produits, ce qui comprend le développement de caractéristiques et de fonctions qui chevauchent celles de logiciels tiers, ou à titre d'introduction de nouveaux produits, notamment des activités de développement et d'apprentissage artificiel et des services d'intégration. Nous ne pouvons pas estimer de façon raisonnable les frais liés à ces activités, ni la proportion du produit net tiré du placement qui pourrait être affectée au financement de ces activités, car la cadence d'adoption des nouveaux produits par les clients pourrait nécessiter d'accroître la cadence des investissements pour répondre à la demande et pour offrir les fonctions demandées.

De plus, en raison de nos activités axées sur l'offre de services à de grands détaillants et à de grands fabricants de marque, nous devons régulièrement faire face à des contrôles financiers réalisés par les services d'approvisionnement de nos clients. Nous sommes d'avis qu'un bilan assaini sera jugé intéressant par nos clients actuels ainsi que par de nouveaux clients possibles et les inciteront à prendre des engagements contractuels à long terme avec nous.



### *Besoins généraux de l'entreprise et fonds de roulement*

À l'heure actuelle, nous prévoyons que la tranche du produit net tiré du placement qui est affectée au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise sera en partie utilisée, avec nos flux de trésorerie d'exploitation, pour soutenir les activités décrites ci-dessus, notamment les frais liés au développement organisationnel, le repérage et la création de partenariats et de coentreprises, le repérage d'occasions d'acquisition et l'intégration postérieure à l'opération des sociétés acquises.

Bien que nous prévoyions actuellement utiliser le produit net tiré du placement de la façon qui est décrite ci-dessus, nous pourrions réaffecter le produit net en raison de changements survenus dans la conjoncture commerciale en vigueur au moment en question. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». En attendant l'affectation du produit net tiré du placement, nous avons l'intention d'investir le produit net tiré du placement dans des instruments à court terme, de bonne qualité et portant intérêt ou encore de conserver le produit sous forme de liquidités.

## **RAPPORT DE GESTION**

*Le présent rapport de gestion pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019, et les exercices 2019 et 2018, doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et des états financiers consolidés annuels audités de la Société, ainsi que des notes complémentaires à ces derniers, figurant ailleurs dans ce prospectus. Le présent rapport de gestion est présenté en date du prospectus et il est à jour à cette date, sauf indication contraire. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est tirée des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 et des états financiers consolidés annuels audités pour les exercices 2018 et 2019, qui ont tous été préparés selon les normes IFRS, publiées par l'IASB. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.*

*Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective. L'information prospective est nécessairement fondée sur de nombreuses opinions, évaluations et hypothèses que la Société a considéré comme pertinentes et raisonnables à la date où cette information a été présentée, mais qui sont tributaires de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner un large écart entre les résultats, les niveaux d'activité et la situation que nous connaissons réellement et ceux exprimés ou sous-entendus par l'information prospective, notamment les facteurs présentés à la rubrique « Facteurs de risque » des présentes. Rien ne garantit que cette information prospective s'avérera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les investisseurs potentiels ne devraient pas se fier de façon induue à l'information prospective, qui vaut uniquement à la date où elle a été formulée. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».*

Les tableaux qui suivent présentent un résumé de l'information financière consolidée pour les périodes et aux dates indiquées. Le résumé de l'information financière consolidée présenté ci-dessous pour les exercices 2019 et 2018, ainsi qu'aux 31 décembre 2019 et 2018, est tiré des états financiers consolidés audités de la Société, inclus dans le présent

prospectus. Le résumé de l'information financière consolidée présenté ci-dessous pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019, ainsi qu'aux 30 juin 2020 et 2019, est tiré des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, inclus dans le présent prospectus.

Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de ces informations parallèlement aux états financiers consolidés audités et non audités, y compris les notes complémentaires à ces derniers, ainsi que des rubriques « À propos du présent prospectus », « Mesures non conformes aux IFRS et indicateurs du secteur », « Indicateur clé de performance », « Emploi du produit », « Structure du capital consolidé » et « Description du capital-actions » figurant ailleurs dans le présent prospectus.

### **Informations financières annuelles choisies**

|                                                                                         | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------|
|                                                                                         | 2019                                      | 2018        |
|                                                                                         | \$                                        | \$          |
| Produits                                                                                | 59 686 432                                | 49 805 375  |
| Résultat net                                                                            | (2 899 591)                               | (2 076 091) |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société | -                                         | -           |
| Résultat par part - de base                                                             | (20,44)                                   | (14,90)     |
| Total des actifs                                                                        | 44 155 964                                | 41 602 461  |
| Total des passifs non courants                                                          | 10 344 108                                | 6 033 866   |

Consulter la rubrique « Résultats d'exploitation » pour une analyse plus détaillée des variations des produits et de la perte nette d'un exercice à l'autre.

### **Total des actifs**

#### *Comparaison des exercices 2019 et 2018*

Le total des actifs a augmenté de 2,6 millions \$, ou 6,1 %, de l'exercice 2018 à l'exercice 2019, et 1,7 million \$ de l'augmentation est attribuable aux actifs au titre du droit d'utilisation à la suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location* (« **IFRS 16** »). Les charges payées d'avance ont augmenté de 1,3 million \$, principalement en raison d'un paiement anticipé de services infonuagiques publics visant à soutenir une solution client.

### **Total des passifs non courants**

#### *Comparaison des exercices 2019 et 2018*

Augmentation du total des passifs de 4,3 millions \$, ou 71,4 %, de l'exercice 2018 à l'exercice 2019. Les principaux facteurs de l'augmentation ont été la dette modifiée et retraitée auprès de BMO, qui a été compensée par le transfert de 3,0 millions \$ de contrepartie conditionnelle à payer sur les acquisitions puisque les objectifs de rendement ont été dépassés. De plus, des prêts de 1,7 million \$ sont devenus courants, ce qui a compensé l'augmentation du passif de location en raison de l'adoption de l'IFRS 16.

### **Résultats d'exploitation trimestriels**

Le tableau ci-après présente les principales données tirées des états du résultat net trimestriels non audités pour chacun des six trimestres du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020. L'information pour chacun des trimestres a été préparée selon la même méthode que celle employée pour dresser les états financiers annuels audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période terminée le 30 juin 2020, figurant ailleurs dans le présent prospectus. Ces données doivent être lues en parallèle avec les états

financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période terminée le 30 juin 2020 de la Société, figurant ailleurs dans le présent prospectus. Ces résultats d'exploitation trimestriels ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de la Société pour un exercice complet ou pour une période future.

|                                                                                         | Périodes de trois mois terminées les |            |             |              |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------|-------------|--------------|------------|------------|
|                                                                                         | 30 juin                              | 31 mars    | 31 décembre | 30 septembre | 30 juin    | 31 mars    |
|                                                                                         | 2020                                 | 2020       | 2019        | 2019         | 2019       | 2019       |
|                                                                                         | \$                                   | \$         | \$          | \$           | \$         | \$         |
| Produits                                                                                | 14 895 108                           | 15 911 510 | 16 006 447  | 15 218 689   | 14 726 326 | 13 734 970 |
| Résultat net                                                                            | 279 465                              | (205 917)  | (912 289)   | (590 907)    | (542 633)  | (853 762)  |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société | -                                    | -          | -           | -            | -          | -          |
| Résultat par part - de base                                                             | 1,97                                 | (1,45)     | (6,42)      | (4,16)       | (3,83)     | (6,04)     |

### *Produits*

Le total des produits au premier trimestre a connu une augmentation de 15,8 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de la croissance des produits tirés des services gérés et des services professionnels de la Société par l'ajout de nouveaux clients et l'augmentation des produits par client. Les produits du deuxième trimestre ont inclus la croissance des activités récurrentes de la Société, qui a été contrebalancée par un ralentissement des produits tirés des services professionnels en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses clients. La Société n'est pas en mesure de garantir que cette tendance de croissance séquentielle des produits se poursuivra. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risques ».

### *Charges*

De façon générale, le total du coût des produits et des charges d'exploitation a augmenté de façon séquentielle au cours de toutes les périodes présentées. Le coût des produits a augmenté parallèlement à la hausse des produits, tandis que la hausse du total des charges d'exploitation est surtout attribuable aux ressources supplémentaires requises, notamment le personnel, pour répondre à la croissance de l'ensemble des activités.

### **Aperçu**

La Société tire ses produits principalement de la vente de ses services gérés ainsi que de son offre de services professionnels qui lui procure une source de revenus récurrents et lui permet de soutenir la transition en cours du client vers des canaux de commerce numérique. La vente des services gérés procure un produit mensuel minimum récurrent déterminé et s'accompagne de frais excédentaires; les services professionnels sont quant à eux vendus principalement dans le cadre d'un contrat temps et matériel pour un projet donné ou une durée donnée. Les activités des services gérés de la Société engendrent principalement des contrats pluriannuels, dont certains sont annuels et la plupart font l'objet d'un calendrier de renouvellement automatique. Cette approche donne lieu à une courbe régulière des produits liés aux services gérés et donne une bonne idée de la croissance à court terme des produits. L'objectif de la Société est de continuer d'augmenter les produits provenant de sa clientèle de base existante tout en ajoutant de nouveaux clients afin d'assurer la croissance de la clientèle globale. Les activités de la Société présentent des caractéristiques saisonnières importantes, le quatrième trimestre étant plus vigoureux en raison des volumes de transactions de la saison des fêtes. La Société exerce des activités à l'échelle mondiale et utilise donc concurremment le dollar américain, le dollar canadien et l'euro. L'information financière consolidée est exprimée dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. La Société n'a pas recours à des opérations de couverture à l'égard de l'exposition aux fluctuations de ses produits et ses charges libellés en dollars américains ou en d'autres monnaies européennes.

## Indicateurs clés de performance

En raison de son mode de service, la Société comptabilise ses produits découlant des services gérés et des services professionnels selon la nature récurrente des travaux et l'effort réel fourni. Les services gérés et les services professionnels comportent tous deux une composante récurrente dans le cadre de laquelle la Société comptabilise les produits sur la base des frais contractuels engagés, la durée des contrats étant d'un an à trois ans, ce qui permet un degré élevé de prévisibilité des produits à court terme.

La direction a recours à un certain nombre de mesures, notamment celles indiquées ci-après, afin d'évaluer le rendement de la Société et les tendances concernant la clientèle. Ces mesures sont utilisées de manière à dresser les plans financiers et à définir la stratégie future. La méthode dont la Société se sert pour calculer ses indicateurs clés de performance peut se révéler différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises pour calculer des mesures semblables.

- *Produits annuels récurrents* La Société définit les produits annuels récurrents comme la valeur équivalente annualisée des produits récurrents du trimestre tirés de tous les contrats de services gérés et de services professionnels existants qui sont assortis d'un minimum de dépenses engagées, les produits annuels récurrents comprenant les frais excédentaires et les crédits clients connexes à la date faisant l'objet de l'évaluation, sans tenir compte des frais de mise en place et des projets autonomes à court terme qui ne sont pas récurrents. Les produits inclus sont liés à des contrats avec les clients qui s'étendent généralement sur une période d'un an à trois ans, la plupart des services gérés étant non résiliables. La quasi-totalité des contrats avec les clients qui contribuent aux produits annuels récurrents est automatiquement renouvelée à moins de faire l'objet d'une résiliation par ces derniers. Le calcul des produits suppose que les clients renouvelleront périodiquement les engagements contractuels lorsque viendra le moment de le faire. La Société s'attend à ce que les produits annuels récurrents réels par rapport aux commandes liées aux produits annuels récurrents augmentent avec l'apport des frais excédentaires associés et grâce à la vente de services supplémentaires dans ses catégories. Les produits annuels récurrents permettent à la Société de déterminer avec précision la croissance uniforme et prévisible de ses flux de trésorerie. La forte croissance du total des produits et l'augmentation des produits annuels récurrents de la Société mettent en lumière la robustesse soutenue de sa clientèle et de son entreprise en général. Les produits annuels récurrents demeureront un indicateur clé de performance de la Société pour l'avenir. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS et rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » pour connaître les revenus récurrents des plus récents trimestres pouvant soutenir les produits annuels récurrents.
- *Commandes liées aux produits annuels récurrents* Il s'agit des nouvelles commandes contractuelles de clients existants ou nouveaux pour des services assortis des niveaux d'engagement minimaux qui se renouvellent automatiquement et s'étendent généralement sur une durée d'un an à trois ans. Le montant ne comprend pas les projets, les frais de mise en place et les frais excédentaires. La conversion des commandes liées aux produits annuels récurrents en produits réels dépendra du temps qu'il faudra pour les mettre en œuvre, selon la complexité de la solution. L'incidence réelle sur les produits et les produits annuels récurrents devrait généralement contribuer à des produits plus élevés que les commandes pour de nouveaux services, une fois que les frais excédentaires seront comptabilisés dans les résultats réels. La conversion des produits peut également être minime dans la mesure où les clients peuvent apporter des modifications aux services existants ainsi qu'à la carte de tarifs réduits sur demande afin d'obtenir un meilleur tarif en échange d'un engagement à plus long terme supposant une dépense minimum à engager. Il est important de noter que bien qu'il s'agisse d'un indicateur de produits et de produits potentiels futurs, cet élément ne peut pas faire l'objet d'un rapprochement avec les produits réels comptabilisés.
- *Taux de rétention des produits nets* La Société définit le taux de rétention des produits nets pour une période en prenant le groupe de clients utilisant la plateforme de la Société à l'ouverture de l'exercice et en divisant les produits annuels récurrents de la Société attribuables à ce même groupe de clients à la fin de la période par les produits annuels récurrents au début de la période. Implicitement, ce ratio exclut tout produit annuel récurrent tiré de nouveaux clients acquis durant la période, mais rend compte des ventes supplémentaires ajoutées à la cohorte de clients durant la période faisant l'objet de l'évaluation. Les avantages de la vente croisée et de l'élargissement du niveau d'intégration et de soutien se concrétisent lorsque la Société peut atteindre des taux élevés de rétention des produits nets.

Le taux de rétention des produits nets et les produits annuels récurrents sont établis comme suit pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 et les exercices 2019 et 2018 :

|                                                                               | Au 30 juin   |             | Au 31 décembre |             |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|----------------|-------------|
|                                                                               | 2020         | 2019        | 2019           | 2018        |
| Total des produits annuels récurrents                                         | 47 301 539   | 38 537 737  | 42 913 684     | 38 472 886  |
| Commandes liées aux produits annuels récurrents depuis le début de l'exercice | 5 944 202    | 4 289 179   | 9 036 467      | 6 319 104   |
| <b>Taux de rétention des produits nets</b>                                    | <b>122 %</b> | <b>87 %</b> | <b>90 %</b>    | <b>s.o.</b> |

## Mesures non conformes aux IFRS et rapprochements des mesures non conformes aux IFRS

### Produits récurrents et non récurrents

|                        | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |                   | Périodes de six mois terminées les 30 juin |                   | Fins d'exercices  |                   |
|------------------------|----------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                        | 2020                                         | 2019              | 2020                                       | 2019              | 2019              | 2018              |
|                        | \$                                           | \$                | \$                                         | \$                | \$                | \$                |
| Récurrents             | 11 825 385                                   | 9 634 434         | 22 299 138                                 | 19 213 175        | 39 998 787        | 35 944 757        |
| Non récurrents         | 3 069 723                                    | 5 091 892         | 8 507 480                                  | 9 248 122         | 19 687 646        | 13 860 618        |
| <b>Produits totaux</b> | <b>14 895 108</b>                            | <b>14 726 326</b> | <b>30 806 618</b>                          | <b>28 461 297</b> | <b>59 686 432</b> | <b>49 805 375</b> |

### BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du produit net (de la perte nette) des périodes indiquées.

|                               | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |                  | Périodes de six mois terminées les 30 juin |                    | Fins d'exercice    |                    |
|-------------------------------|----------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                               | 2 020                                        | 2 019            | 2 020                                      | 2 019              | 2 019              | 2 018              |
| <b>Résultat net</b>           | <b>279 465</b>                               | <b>(542 633)</b> | <b>73 549</b>                              | <b>(1 396 395)</b> | <b>(2 899 591)</b> | <b>(2 076 091)</b> |
| Amortissement                 | 1 121 166                                    | 989 940          | 2 238 310                                  | 1 947 154          | 4 699 054          | 3 219 275          |
| Intérêts                      | 511 901                                      | 227 067          | 980 220                                    | 415 907            | 1 022 916          | 660 785            |
| Impôts                        | 31 500                                       | 208 000          | 35 000                                     | 260 000            | 551 245            | (280 703)          |
| <b>BAIIA</b>                  | <b>1 944 032</b>                             | <b>882 374</b>   | <b>3 327 079</b>                           | <b>1 226 665</b>   | <b>3 373 624</b>   | <b>1 523 266</b>   |
| Rémunération à base d'actions | 36 180                                       | 117 750          | 72 360                                     | 150 000            | 181 103            | 217 267            |
| Restructuration et autres     | 290 026                                      | 801 035          | 343 151                                    | 916 336            | 1 873 985          | 1 712 214          |
| <b>BAIIA ajusté</b>           | <b>2 270 238</b>                             | <b>1 801 159</b> | <b>3 742 590</b>                           | <b>2 293 002</b>   | <b>5 428 712</b>   | <b>3 452 747</b>   |

### *Flux de trésorerie disponibles*

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles.

|                                                         | Périodes de trois mois terminées les<br>30 juin |                  | Périodes de six mois terminées les<br>30 juin |                  | Fins d'exercice  |                  |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                         | 2020                                            | 2019             | 2020                                          | 2019             | 2019             | 2018             |
| <b>BAIIA ajusté</b>                                     | <b>2 270 238</b>                                | <b>1 801 159</b> | <b>3 742 590</b>                              | <b>2 293 002</b> | <b>5 428 712</b> | <b>3 452 747</b> |
| Dépenses en immobilisations financées par la trésorerie | 13 939                                          | 346 382          | 70 605                                        | 392 302          | 707 905          | 850 069          |
| Paievements au titre des contrats de location           | 455 509                                         | 499 842          | 886 044                                       | 996 078          | 1 474 894        | 248 681          |
| Développement reporté                                   | 206 113                                         | 498 920          | 441 309                                       | 1 015 912        | 2 149 203        | 1 309 744        |
| <b>Flux de trésorerie disponibles ajustés</b>           | <b>1 594 677</b>                                | <b>456 016</b>   | <b>2 344 632</b>                              | <b>111 291</b>   | <b>1 096 710</b> | <b>1 044 253</b> |

### **Résumé des facteurs ayant une incidence sur le rendement de la Société**

La Société est d'avis que la croissance et le succès futur de son entreprise sont tributaires de nombreux facteurs, et plus particulièrement de ceux qui sont énumérés ci-après. Si ces facteurs présentent des occasions intéressantes pour la Société, ils n'en posent pas moins des défis importants, dont certains sont décrits ci-après et dans la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

#### *Pénétration du marché de la stratégie liée au commerce électronique*

La Société entend poursuivre sa transition vers le « commerce sans friction » en prenant de l'expansion et en intégrant ses solutions pour répondre aux besoins de ses clients nouveaux et existants issus de grandes entreprises. La Société est d'avis qu'il y a un important potentiel d'augmentation des parts de marché et d'expansion du marché potentiel total grâce à ses solutions intégrées qui augmentent sa part de portefeuille auprès de sa clientèle actuelle et attirent de nouveaux clients. La Société devrait pouvoir réaliser ce potentiel en développant davantage ses produits et services, et en continuant d'investir dans des stratégies de commercialisation destinées à attirer de nouveaux clients, principalement en Amérique du Nord. La Société entend continuer d'investir dans l'expansion et le développement de ses catégories afin de définir et d'accélérer sa transition vers le commerce sans friction.

#### *Ventes complémentaires aux clients existants*

Les clients actuels de la Société représentent des occasions intéressantes de vente de fonctionnalités additionnelles grâce au niveau de couverture offert par sa fonction de vente et de commercialisation. La Société prévoit investir continuellement dans l'expansion de ses catégories, le développement de ses produits, ses ventes et son marketing pour offrir des solutions supplémentaires à ses clients et accroître leur satisfaction. La croissance future des produits de la Société et sa rentabilité actuelle et dans l'avenir reposent sur sa capacité de maintenir les relations clients existantes et de poursuivre la vente croisée de ses services gérés et services professionnels dans toutes ses catégories.

#### *Renforcement de l'équipe dédiée à la vente et à la commercialisation*

La capacité de la Société à augmenter substantiellement ses produits dépendra en grande partie de l'efficacité de ses efforts de vente et de commercialisation et de sa capacité à atteindre davantage de clients et à servir un plus grand portefeuille de clients. La vente et la commercialisation sont effectuées principalement par une équipe interne solide, qui est à la source du succès de la Société. La Société a investi dans sa force de vente et continuera d'y investir massivement. Par conséquent, elle prévoit que ses effectifs de vente continueront d'augmenter grâce à ces investissements.

#### *Devises*

La monnaie de présentation et fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, hormis pour la filiale Spark::red, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour une analyse des fluctuations des taux de change et de leurs répercussions éventuelles sur les résultats d'exploitation de la Société.

## **Composantes clés des résultats d'exploitation**

Pivotree a toujours été exploitée et gérée en tant qu'entité économique double et exerce ses activités dans plusieurs pays. L'équipe de gestion est structurée pour diriger les activités de la Société en fonction du type de service et de main-d'œuvre auprès de certains groupes transversaux. L'entreprise est gérée à l'échelle mondiale par des dirigeants des services. Par conséquent, les secteurs d'exploitation de la Société se déclinent en deux volets : services gérés et services professionnels. La situation peut changer au fil du temps à mesure que la Société prend de l'expansion. Ce changement sera reflété lors de la communication de l'information.

### **Produits**

La Société génère des produits des deux sources principales suivantes :

- *Services gérés.* Les clients de la Société sont liés par des contrats qui prévoient des frais de service récurrents. La majorité des contrats avec les clients actuellement en vigueur sont d'une durée d'un an à trois ans, et ils sont non résiliables ou résiliables moyennant des frais. En général, les contrats avec les clients sont automatiquement renouvelés à moins de faire l'objet d'une résiliation dans le délai prévu. Les produits tirés d'un contrat donné varieront en fonction de la taille de l'infrastructure, des différents éléments de la prestation globale, de la complexité des intégrations, du niveau de soutien des applications et de la durée du contrat. Les frais de services mensuels minimaux sont habituellement comptabilisés uniformément sur la durée de vie d'un contrat, à compter de la date d'entrée en service jusqu'à la date d'échéance du contrat. De plus, des frais mensuels excédentaires sont facturés au client si ses demandes dépassent les volumes minimums établis.
- *Services professionnels.* Les clients font appel aux services professionnels de la Société pour les aider à concevoir et à construire des plateformes de commerce et de gestion des postes mobiles afin de répondre à leurs exigences opérationnelles en matière de commerce ou de gestion des données. Ces services de soutien peuvent porter sur l'intégration de systèmes, l'intégration d'applications, la formation et l'analyse des changements nécessaires aux processus. Ces services sont achetés de façon indépendante ou en même temps que les services gérés et pourraient être offerts sur une courte période ou sur une plus longue période dans le cadre de phases pouvant s'échelonner sur plusieurs années. Pour un certain nombre de clients qui achètent la gamme complète de ses services, Pivotree a également conclu des contrats visant des services professionnels à long terme et récurrents dont l'engagement minimal mensuel consiste à fournir un soutien des applications. Ils ne sont pas exécutés comme des projets comportant des jalons ou des phases, mais plutôt comme des engagements à long terme visant à gérer le développement d'applications. Ces services ne sont pas des frais établis pour les services gérés. Les contrats sont habituellement conclus pour des phases précises qui correspondent aux objectifs globaux du programme et des budgets des clients, et ils évoluent en fonction des exigences en matière de stratégie numérique. Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés sur la période pendant laquelle ces services sont fournis et proportionnellement au travail accompli, habituellement au moyen d'une entente de facturation du temps et du matériel.

### **Coût des produits**

Le coût des produits comprend les coûts liés aux plateformes d'hébergement, aux licences de tiers intégrées à la solution et à l'effectif des services professionnels. Parmi les dépenses importantes comprises dans le coût des produits, notons les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux des employés, les coûts d'hébergement des centres de données et du nuage public et d'autres coûts liés aux licences de tiers pour soutenir les services gérés.

### **Charges d'exploitation**

Les principales charges d'exploitation de la Société sont les suivantes :

- *Frais généraux et administratifs.* Les frais généraux et administratifs se composent surtout des salaires et avantages sociaux des membres des équipes dédiées à la direction, à l'administration, aux finances, aux questions juridiques et aux ressources humaines de la Société, des loyers, des frais de déplacement, de la rémunération fondée sur des actions, des frais de bureau généraux et administratifs, des honoraires de consultation et professionnels et des pertes sur créances. Les avantages des programmes gouvernementaux qui ne sont pas propres à un seul service sont également pris en compte dans les frais généraux et administratifs. À court terme, la Société prévoit une hausse des charges liées aux coûts supplémentaires non récurrents et aux

coûts récurrents attribuables au placement. La Société prévoit également une hausse des frais généraux et administratifs, car elle assumera des coûts liés à la conformité à titre de société ouverte, notamment une hausse des frais au chapitre des services comptables et juridiques. Toutefois, à mesure qu'elle prend de l'expansion, la Société prévoit une baisse des frais généraux et administratifs en pourcentage des produits.

- *Technologie de l'information et activités.* Les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités comprennent les salaires et les avantages sociaux du service d'assistance, la gestion de projets, l'infrastructure, la gestion et le soutien des applications, ainsi que les services informatiques du bureau, la technologie, les déplacements, l'Internet, les logiciels et d'autres technologies. En raison de sa croissance, la Société s'attend à ce que ces dépenses augmentent rapidement, allant de pair avec l'augmentation des clients et des employés. Toutefois, la Société prévoit une baisse des dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités en pourcentage des produits.
- *Vente et commercialisation.* Les frais de vente et de commercialisation se composent surtout des salaires et des avantages du personnel membre de l'équipe de vente et de commercialisation de la Société, des frais de déplacement et des frais liés aux campagnes de publicité et aux événements de marketing. Pour mettre en place sa stratégie de croissance, la Société prévoit continuer d'agrandir son équipe dédiée à la vente et à la commercialisation. La Société prévoit que les frais de vente et de commercialisation augmenteront, même s'ils peuvent fluctuer d'un exercice à l'autre selon la croissance globale.
- *Recherche et développement.* Les dépenses en recherche et développement se composent surtout des salaires et des avantages des membres de l'équipe dédiée à la recherche et au développement ainsi que l'équipe dédiée au développement des produits de la Société, d'honoraires de consultation et professionnels et de frais d'hébergement Web. Les travaux de développement qui visent le renforcement de la PI sont inscrits à l'actif et reportés en fonction du passage de l'actif au stade de production, puis amortis sur leur durée d'utilité. L'équipe dédiée à la recherche et au développement de la Société se concentre à la fois sur l'amélioration continue des solutions internes et externes existantes, et sur le développement de nouveaux produits qui peuvent générer de la valeur de façon autonome ou en tant que modules intégrés pour contribuer à la mise en place d'une plateforme. L'équipe dédiée au développement des produits continuera de surveiller les demandes des clients et les solutions durables aux problèmes afin de faire évoluer les produits existants et de cerner de nouvelles occasions de marché stratégiques. À mesure que se poursuit la croissance de Pivotree, la Société prévoit une hausse proportionnelle de ses coûts liés à son équipe dédiée à la recherche et au développement ainsi que son équipe dédiée au développement des produits. Cependant, elle estime qu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles diminuent en pourcentage des produits au fil du temps.
- *Pertes (gains) de change* Les pertes (gains) de change découlent principalement de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises dans les monnaies fonctionnelles au taux de change applicable à la fin de chaque période.
- *Amortissement.* La charge d'amortissement se rapporte principalement à l'amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les immobilisations corporelles se composent du mobilier et du matériel de bureau, des ordinateurs, du matériel du centre de données, des améliorations locatives et des terrains et bâtiments. Les immobilisations incorporelles renvoient aux coûts capitalisés de la main-d'œuvre liée au développement et aux listes de clients obtenues par le biais d'acquisitions. L'actif au titre du droit d'utilisation est lié à l'adoption de l'IFRS 16 le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui exige que tous les contrats de location importants soient comptabilisés dans l'état de la situation financière.
- *Restructuration et autres* Ces dépenses comprennent les coûts liés aux événements ponctuels de restructuration des effectifs, aux acquisitions, aux dépréciations et à d'autres coûts ponctuels non récurrents.

## Résultats d'exploitation

Le tableau suivant présente les états consolidés du résultat net et du résultat global de la Société pour les exercices 2019 et 2018 et pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019.

### Aperçu de l'exploitation pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019

#### Produits

|                           | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |                   |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |                   |                  |                |
|---------------------------|----------------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|-------------------|------------------|----------------|
|                           | 2020                                         | 2019              | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019              | Variation en \$  | Variation en % |
|                           | \$                                           | \$                | \$              | %              | \$                                         | \$                | \$               | %              |
| Services gérés            | 10 984 540                                   | 9 544 955         | 1 439 585       | 15,1 %         | 21 266 045                                 | 18 883 681        | 2 382 364        | 12,6 %         |
| Services professionnels   | 3 910 568                                    | 5 181 371         | (1 270 803)     | -24,5 %        | 9 540 573                                  | 9 577 616         | (37 043)         | -0,4 %         |
| <b>Total des produits</b> | <b>14 895 108</b>                            | <b>14 726 326</b> | <b>168 782</b>  | <b>1,1 %</b>   | <b>30 806 618</b>                          | <b>28 461 297</b> | <b>2 345 322</b> | <b>8,2 %</b>   |

Pour la période terminée le 30 juin 2020, les produits ont augmenté de 1,1 %, passant de 14,7 millions \$ à 14,9 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019, les produits se sont élevés respectivement à 30,8 millions \$ et 28,5 millions \$, soit une hausse de 2,3 millions \$ ou 8,2 %. Au cours des deux périodes, l'augmentation importante des produits était principalement attribuable à la forte croissance des produits tirés des services gérés, engendrée par l'augmentation du nombre de clients existants et de nouveaux clients. Cette augmentation a aidé à compenser la réduction des produits tirés des services professionnels au deuxième trimestre, alors que les clients suspendaient leurs projets dans un contexte de priorités changeantes en réponse aux pressions économiques causées par la COVID-19.

Les produits tirés des services gérés ont augmenté de 9,6 millions \$ à 11,0 millions \$, ou 15,1 %, au deuxième trimestre de 2020 par rapport au même trimestre de 2019 et de 18,9 millions \$ à 21,2 millions \$, ou 12,6 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la même période de l'exercice précédent. La croissance est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux clients en 2020 et à la croissance des produits par client.

Les produits tirés des services professionnels ont diminué de 1,3 million \$, ou 24,5 %, au cours du deuxième trimestre de 2020 par rapport au même trimestre de 2019 et de 0,4 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la même période de l'exercice précédent. Les produits du deuxième trimestre associés aux clients actuels ont été durement touchés, dans la mesure où les projets ont été suspendus en raison de la COVID-19, ce qui a compensé la forte croissance du premier trimestre et contribué du même coup à la stabilité des produits pour la période de six mois.

#### Coût des produits

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |           |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |            |                 |                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|------------|-----------------|----------------|
|                                   | 2020                                         | 2019      | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019       | Variation en \$ | Variation en % |
|                                   | \$                                           | \$        | \$              | %              | \$                                         | \$         | \$              | %              |
| Coût des produits                 | 6 619 118                                    | 6 136 877 | 482 241         | 7,9 %          | 13 885 054                                 | 12 372 046 | 1 513 008       | 12,2 %         |
| Pourcentage du total des produits | 44,4 %                                       | 41,7 %    |                 |                | 45,1 %                                     | 43,5 %     |                 |                |

Le coût des produits a augmenté de 6,1 millions \$ à 6,6 millions \$, ou 7,9 %, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, et a augmenté de 12,4 millions \$ à 13,9 millions \$, ou 12,2 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation du coût des produits en nombre absolu d'une période à l'autre était étroitement liée à l'augmentation des produits tirés des services gérés, tandis que les coûts des services professionnels sont demeurés stables dans le contexte où les produits ont diminué en raison de l'incidence économique de la COVID-19. En raison de la COVID-19, il n'y avait aucune charge à payer au titre de la rémunération variable des employés comprise dans le coût des produits. Par la suite, le Conseil a approuvé un régime de rémunération variable, comme l'indiquent les notes financières provisoires.

## Bénéfice brut

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |           |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |            |                 |                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|------------|-----------------|----------------|
|                                   | 2020                                         | 2019      | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019       | Variation en \$ | Variation en % |
|                                   | \$                                           | \$        | \$              | %              | \$                                         | \$         | \$              | %              |
| Bénéfice brut                     | 8 275 990                                    | 8 589 449 | (313 459)       | -3,6 %         | 16 921 564                                 | 16 089 251 | 832 314         | 5,2 %          |
| Pourcentage du total des produits | 55,6 %                                       | 58,3 %    |                 |                | 54,9 %                                     | 56,5 %     |                 |                |

Le bénéfice brut, c'est-à-dire les produits moins le coût des produits, a diminué de 8,6 millions \$ à 8,3 millions \$ et est passée de 58,3 % des produits à 55,6 % des produits pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période de trois mois terminée le 30 juin 2019. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, le bénéfice brut a augmenté de 16,1 millions \$ à 16,9 millions \$ et est passé de 56,5 % des produits à 54,9 % des produits pour la période correspondante de six mois. La croissance est principalement attribuable à la croissance des produits liés aux services gérés, à un solide premier trimestre pour les services professionnels et à un programme de soutien gouvernemental qui a aidé à compenser l'incidence de la COVID-19 sur les services professionnels au deuxième trimestre.

## Charges d'exploitation

|                                           | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |                  |                  |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |                   |                  |                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|--------------------------------------------|-------------------|------------------|----------------|
|                                           | 2020                                         | 2019             | Variation en \$  | Variation en % | 2020                                       | 2019              | Variation en \$  | Variation en % |
|                                           | \$                                           | \$               | \$               | %              | \$                                         | \$                | \$               | %              |
| Frais généraux et administratifs          | 1 292 425                                    | 1 839 507        | (547 082)        | -30 %          | 3 183 057                                  | 4 021 553         | (838 496)        | -21 %          |
| Vente et commercialisation                | 669 259                                      | 998 613          | (329 354)        | -33 %          | 1 359 463                                  | 1 961 472         | (602 009)        | -31 %          |
| Recherche et développement                | 400 884                                      | 635 876          | (234 992)        | -37 %          | 912 095                                    | 999 887           | (87 792)         | -9 %           |
| Technologie de l'information et activités | 3 689 937                                    | 3 428 307        | 261 630          | 8 %            | 7 849 008                                  | 6 858 894         | 990 114          | 14 %           |
| Pertes (gains) de change                  | (10 573)                                     | 3 737            | (14 309)         | -383 %         | (52 289)                                   | 104 443           | (156 732)        | -150 %         |
| Amortissement                             | 1 121 166                                    | 989 940          | 131 227          | 13 %           | 2 238 310                                  | 1 947 154         | 291 157          | 15 %           |
| Restructuration et autres                 | 290 026                                      | 801 035          | (511 009)        | -64 %          | 343 151                                    | 916 336           | (573 186)        | -63 %          |
| Intérêts                                  | 511 901                                      | 227 067          | 284 834          | 122 %          | 980 220                                    | 415 907           | 564 313          | 136 %          |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>   | <b>7 965 025</b>                             | <b>8 924 082</b> | <b>(959 057)</b> | <b>-11 %</b>   | <b>16 813 015</b>                          | <b>17 225 646</b> | <b>(412 631)</b> | <b>-2 %</b>    |

Il n'y avait aucune charge à payer au titre de la rémunération variable des employés comprise dans les charges d'exploitation en raison de la COVID-19. Par la suite, le Conseil a approuvé un régime de rémunération variable, comme l'indiquent les notes financières provisoires.

## Frais généraux et administratifs

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |           |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |           |                 |                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|
|                                   | 2020                                         | 2019      | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019      | Variation en \$ | Variation en % |
|                                   | \$                                           | \$        | \$              | %              | \$                                         | \$        | \$              | %              |
| Frais généraux et administratifs  | 1 292 425                                    | 1 839 507 | (547 082)       | -29,7 %        | 3 183 057                                  | 4 021 553 | (838 496)       | -20,9 %        |
| Pourcentage du total des produits | 8,7 %                                        | 12,5 %    |                 |                | 10,3 %                                     | 14,1 %    |                 |                |

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 1,8 million \$ à 1,3 million \$, ou 29,7 %, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, et ont diminué de 4,0 millions \$ à 3,2 millions \$, ou 20,9 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution observée au cours des deux périodes était principalement

attribuable à la réduction des dépenses de recrutement et à l'aide gouvernementale de 0,4 million \$. Les frais généraux et administratifs de la Société ont augmenté et sont passés, en pourcentage du total des produits, de 12,5 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 à 8,7 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 et de 14,1 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019 à 10,3 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

#### *Vente et commercialisation*

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |         |           |              | Périodes de six mois terminées les 30 juin |           |           |           |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|---------|-----------|--------------|--------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                                   | 2020                                         | 2019    | Variation | Variation en | 2020                                       | 2019      | Variation | Variation |
|                                   | \$                                           | \$      | en \$     | %            | \$                                         | \$        | en \$     | en %      |
| Vente et commercialisation        | 669 259                                      | 998 613 | (329 354) | -33,0 %      | 1 359 463                                  | 1 961 472 | (602 009) | -30,7 %   |
| Pourcentage du total des produits | 4,5 %                                        | 6,8 %   |           |              | 4,4 %                                      | 6,9 %     |           |           |

Les frais de vente et de commercialisation ont diminué de 1 million \$ à 0,7 million \$, ou 33,0 %, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, et ont diminué de 2 millions \$ à 1,4 million \$, ou 30,7 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution est attribuable à une réduction des dépenses de commercialisation et des frais de déplacement, vu que les activités connexes ont été limitées par les mesures liées à la COVID-19. Les frais de vente et de commercialisation de la Société, en pourcentage du total des produits, ont diminué, passant de 6,8 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 à 4,5 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 et de 6,9 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019 à 4,4 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

#### *Recherche et développement*

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |         |           |              | Périodes de six mois terminées les 30 juin |         |           |           |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|---------|-----------|--------------|--------------------------------------------|---------|-----------|-----------|
|                                   | 2020                                         | 2019    | Variation | Variation en | 2020                                       | 2019    | Variation | Variation |
|                                   | \$                                           | \$      | en \$     | %            | \$                                         | \$      | en \$     | en %      |
| Recherche et développement        | 400 884                                      | 635 876 | (234 992) | -37,0 %      | 912 095                                    | 999 887 | (87 792)  | -8,8 %    |
| Pourcentage du total des produits | 2,7 %                                        | 4,3 %   |           |              | 3,0 %                                      | 3,5 %   |           |           |

Les dépenses en recherche et développement ont diminué de 0,6 million \$ à 0,4 million \$, ou 37,0 %, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, et ont diminué de 1,0 million \$ à 0,9 million \$, ou 8,8 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution dans les deux périodes comparables était attribuable au fait que les efforts de l'équipe dédiée à la plateforme infonuagique ont été transférés de la recherche et du développement à la technologie de l'information et aux activités pour appuyer les services CloudOps (voir ci-dessous). Les dépenses en recherche et développement de la Société, en pourcentage du total des produits, ont diminué, passant de 4,3 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 à 2,7 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 et de 3,5 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019 à 3,0 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

#### *Technologie de l'information et activités*

|                                           | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |           |           |              | Périodes de six mois terminées les 30 juin |           |           |           |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
|                                           | 2020                                         | 2019      | Variation | Variation en | 2020                                       | 2019      | Variation | Variation |
|                                           | \$                                           | \$        | en \$     | %            | \$                                         | \$        | en \$     | en %      |
| Technologie de l'information et activités | 3 689 937                                    | 3 428 307 | 261 630   | 7,6 %        | 7 849 008                                  | 6 858 894 | 990 114   | 14,4 %    |
| Pourcentage du total des produits         | 24,8 %                                       | 23,3 %    |           |              | 25,5 %                                     | 24,1 %    |           |           |

Les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités ont augmenté de 3,4 millions \$ à 3,7 millions \$, ou 7,6 %, pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la période correspondante de

l'exercice précédent, et ont augmenté 6,9 millions \$ à 7,8 millions \$, ou 14,4 %, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable au fait que les efforts de l'équipe dédiée à la plateforme infonuagique ont été transférés de la recherche et du développement à la technologie de l'information et aux activités pour appuyer les services CloudOps (voir ci-dessous). Les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités, en pourcentage du total des produits, ont augmenté, passant de 23,3 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 à 24,8 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 et de 24,1 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019 à 25,5 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

#### *Pertes ou gains de change*

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |       |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |         |                 |                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|-------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|---------|-----------------|----------------|
|                                   | 2020                                         | 2019  | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019    | Variation en \$ | Variation en % |
|                                   | \$                                           | \$    | \$              | %              | \$                                         | \$      | \$              | %              |
| Pertes ou gains de change         | (10 573)                                     | 3 737 | (14 309)        | -382,9 %       | (52 289)                                   | 104 443 | (156 732)       | -150,1 %       |
| Pourcentage du total des produits | -0,1 %                                       | 0,0 % |                 |                | -0,2 %                                     | 0,4 %   |                 |                |

Les pertes ou les gains de change découlent principalement de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises dans les monnaies fonctionnelles au taux de change applicable à la fin de chaque période. La variation des pertes ou des gains de change découle surtout de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain pour les périodes présentées.

#### *Amortissement*

|                                   | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |         |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |           |                 |                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------|---------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------|
|                                   | 2020                                         | 2019    | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019      | Variation en \$ | Variation en % |
|                                   | \$                                           | \$      | \$              | %              | \$                                         | \$        | \$              | %              |
| Amortissement                     | 1 121 166                                    | 989 940 | 131 227         | 13,3 %         | 2 238 310                                  | 1 947 154 | 291 157         | 15,0 %         |
| Pourcentage du total des produits | 7,5 %                                        | 6,7 %   |                 |                | 7,3 %                                      | 6,8 %     |                 |                |

Les charges d'amortissement se sont élevées respectivement à 1,1 million \$ et à 2,2 millions \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2020, comparativement à 1,0 million \$ et 1,9 million \$ pour les périodes correspondantes de 2019. L'augmentation des charges d'amortissement est principalement attribuable à l'augmentation des ajouts aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, ce qui a entraîné un amortissement plus élevé en 2020. Les charges d'amortissement de la Société, en pourcentage du total des produits, ont augmenté, passant de 6,7 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 à 7,5 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 et de 6,8 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019 à 7,3 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

#### *Charges hors exploitation*

|                           | Périodes de trois mois terminées les 30 juin |         |                 |                | Périodes de six mois terminées les 30 juin |         |                 |                |
|---------------------------|----------------------------------------------|---------|-----------------|----------------|--------------------------------------------|---------|-----------------|----------------|
|                           | 2020                                         | 2019    | Variation en \$ | Variation en % | 2020                                       | 2019    | Variation en \$ | Variation en % |
|                           | \$                                           | \$      | \$              | %              | \$                                         | \$      | \$              | %              |
| Restructuration et autres | 290 026                                      | 801 035 | (511 009)       | -63,8 %        | 343 151                                    | 916 336 | (573 186)       | -62,6 %        |
| Intérêts                  | 511 901                                      | 227 067 | 254 834         | 112,2 %        | 980 220                                    | 415 907 | 534 313         | 128,5 %        |

#### *Restructuration et autres*

Les coûts liés à la restructuration et autres coûts se sont élevés respectivement à 0,3 million \$ et à 0,3 million \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2020, comparativement à 0,8 million \$ et 0,9 million \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. La diminution des coûts de restructuration et autres coûts est principalement attribuable à la comptabilisation de versements plus élevés au titre de la contrepartie additionnelle liée aux acquisitions en raison d'un rendement supérieur aux objectifs.

## Intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée respectivement à 0,5 million \$ et à 1,0 million \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2020, comparativement à 0,2 million \$ et 0,4 million \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. L'augmentation de la charge d'intérêts est principalement attribuable à l'ajout d'une dette de 2,2 millions \$ auprès d'une partie liée (voir « Transactions entre parties liées » ci-dessous).

## Aperçu de l'exploitation pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 31 décembre 2019 et 2018

### Produits

|                                            | Exercice<br>2019  | Exercice<br>2 018 | Variation en \$  | Variation en % |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------|
|                                            | \$                | \$                | \$               | %              |
| Produits tirés des services gérés          | 39 498 949        | 35 723 565        | 3 775 385        | 10,6 %         |
| Produits tirés des services professionnels | 20 187 483        | 14 081 810        | 6 105 673        | 43,4 %         |
| <b>Total des produits</b>                  | <b>59 686 432</b> | <b>49 805 375</b> | <b>9 881 057</b> | <b>19,8 %</b>  |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les produits se sont élevés respectivement à 59,7 millions \$ et 49,8 millions \$. L'augmentation des produits était principalement attribuable à une croissance interne de 6,8 millions \$ découlant des services professionnels et des services gérés, et aux 3,1 millions \$ supplémentaires provenant des produits tirés des entreprises acquises en 2018. Les produits tirés des services gérés ont augmenté de 3,8 millions \$ (10,6 %) au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018. La croissance est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux clients.

Les produits tirés des services professionnels ont augmenté de 6,1 millions \$ (43,4 %) au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018. La croissance est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux clients et à l'augmentation des dépenses des clients existants grâce à des phases supplémentaires.

### Coût des produits

#### Coût des produits

|                                   | Exercice<br>2019 | Exercice<br>2 018 | Variation en \$ | Variation en % |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|-----------------|----------------|
|                                   | \$               | \$                | \$              | %              |
| Coût des ventes                   | 25 783 919       | 23 533 165        | 2 250 754       | 9,6 %          |
| Pourcentage du total des produits | 43,2 %           | 47,3 %            |                 |                |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les coûts des produits se sont élevés respectivement à 25,8 millions \$ et 23,5 millions \$. Malgré cette augmentation, une amélioration a été apportée par la restructuration visant la réduction des coûts associés aux tiers et l'amélioration de l'utilisation globale de l'effectif des services professionnels.

### Bénéfice brut

|                                   | Exercice<br>2019 | Exercice<br>2 018 | Variation en \$ | Variation en % |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|-----------------|----------------|
|                                   | \$               | \$                | \$              | %              |
| Bénéfice brut                     | 33 902 513       | 26 272 210        | 7 630 303       | 29,0 %         |
| Pourcentage du total des produits | 56,8 %           | 52,7 %            |                 |                |

Le bénéfice brut, c'est-à-dire les produits moins le coût des produits, en pourcentage des produits pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018 était de 56,8 % et 52,7 %, respectivement. L'amélioration du bénéfice brut découlait principalement

de la croissance des produits issus des services gérés et des services professionnels, ainsi que des coûts-avantages dans chaque cas grâce à la restructuration visant la réduction des coûts associés aux tiers et à l'amélioration de l'utilisation de l'effectif des services professionnels.

### *Charges d'exploitation*

|                                           | Exercice<br>2019  | Exercice<br>2 018 | Variation en \$  | Variation en % |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------|
|                                           | \$                | \$                | \$               | %              |
| Frais généraux et administratifs          | 8 386 076         | 6 914 869         | 1 471 205        | 21,3 %         |
| Vente et commercialisation                | 3 794 296         | 4 550 828         | (756 532)        | -16,6 %        |
| Recherche et développement                | 2 175 994         | 956 410           | 1 219 583        | 127,5 %        |
| Technologie de l'information et activités | 14 171 111        | 10 701 413        | 3 469 698        | 32,4 %         |
| Intérêts                                  | 1 022 916         | 660 785           | 362 131          | 54,8 %         |
| Pertes (gains) de change                  | 127 427           | (86 792)          | 214 219          | -246,8 %       |
| Amortissement                             | 4 699 054         | 3 219 275         | 1 479 779        | 46,0 %         |
| Restructuration et autres                 | 1 873 985         | 1 712 214         | 161 771          | 9,4 %          |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>   | <b>36 250 859</b> | <b>28 629 004</b> | <b>7 621 856</b> | <b>26,6 %</b>  |

### *Frais généraux et administratifs*

|                                   | Exercice<br>2019 | Exercice<br>2 018 | Variation en \$ | Variation en % |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|-----------------|----------------|
|                                   | \$               | \$                | \$              | %              |
| Frais généraux et administratifs  | 8 386 076        | 6 914 871         | 1 471 205       | 21,3 %         |
| Pourcentage du total des produits | 14,1 %           | 13,9 %            |                 |                |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les frais généraux et administratifs se sont élevés respectivement à 8,4 millions \$ et 6,9 millions \$. Les augmentations d'un exercice sur l'autre sont en partie attribuables à l'embauche de dirigeants et aux investissements dans les ventes et la commercialisation, ainsi qu'au recours aux nouveaux dirigeants pour accroître les services de base et les nouveaux services de la Société, et aux acquisitions achevées au cours de l'exercice 2018, sans tenir compte de tous les coûts de l'exercice 2018. De plus, la rémunération variable versée au cours de l'exercice 2019 était plus élevée que celle de l'exercice 2018. L'adoption de l'IFRS 16 a procuré un avantage d'un exercice à l'autre, ce qui a fait passer les coûts de location à l'amortissement et aux intérêts. Les frais généraux et administratifs de la Société en pourcentage des produits totaux ont augmenté, passant de 13,9 % à 14,1 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019.

### *Vente et commercialisation*

|                                   | Exercice<br>2019 | Exercice<br>2 018 | Variation en \$ | Variation en % |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|-----------------|----------------|
|                                   | \$               | \$                | \$              | %              |
| Vente et commercialisation        | 3 794 296        | 4 550 828         | (756 532)       | -16,6 %        |
| Pourcentage du total des produits | 6,4 %            | 9,1 %             |                 |                |

Pour les exercices terminés les 31 décembre, 2019 et 2018, les frais de vente et de commercialisation se sont élevés respectivement à 3,8 millions \$ et 4,6 millions \$. Les frais de vente et de commercialisation ont diminué de 0,8 million \$ en raison d'une décision stratégique de restructurer l'équipe pour qu'elle puisse concentrer ses efforts sur l'expérience client. De plus, la Société a également produit des synergies de coûts dans ses frais de commercialisation grâce à l'intégration des trois entités. Les frais de vente et de commercialisation de la Société en pourcentage des produits totaux ont diminué, passant de 9,1 % à 6,4 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019.

### Recherche et développement

|                                   | Exercice<br>2019<br>\$ | Exercice<br>2 018<br>\$ | Variation en \$<br>\$ | Variation en %<br>% |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Recherche et développement        | 2 175 994              | 956 410                 | 1 219 583             | 127,5 %             |
| Pourcentage du total des produits | 3,6 %                  | 1,9 %                   |                       |                     |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les dépenses en recherche et développement se sont élevées respectivement à 2,2 millions \$ et 1,0 million \$. Ces frais sont associés aux équipes dédiées au développement des produits, à la plateforme infonuagique et à l'innovation. La majeure partie de l'augmentation d'un exercice sur l'autre est attribuable à un investissement dans l'équipe dédiée au développement des produits et dans les capacités et solutions infonuagiques. Les frais en recherche et développement de la Société en pourcentage des produits totaux ont augmenté, passant de 1,9 % à 3,6 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019.

### Technologie de l'information et activités

|                                           | Exercice<br>2019<br>\$ | Exercice<br>2 018<br>\$ | Variation en \$<br>\$ | Variation en %<br>% |
|-------------------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Technologie de l'information et activités | 14 171 111             | 10 701 413              | 3 469 698             | 32,4 %              |
| Pourcentage du total des produits         | 23,7 %                 | 21,5 %                  |                       |                     |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités se sont élevées respectivement à 14,2 millions \$ et 10,7 millions \$. Les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités ont augmenté en raison de la constitution d'une équipe pour soutenir la croissance du produit phare et des nouveaux services de la Société, ainsi que de l'embauche d'autres entrepreneurs pour soutenir l'intégration des nouveaux clients pendant la période achalandée des Fêtes. Cette augmentation tient compte du changement de stratégie à l'égard de l'expérience client. Les dépenses liées à la technologie de l'information et aux activités de la Société en pourcentage des produits totaux ont augmenté, passant de 21,5 % à 23,7 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019.

### Pertes ou gains de change

|                                   | Exercice<br>2019<br>\$ | Exercice<br>2 018<br>\$ | Variation en \$<br>\$ | Variation en %<br>% |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Pertes (gains) de change          | 127 427                | (86 792)                | 214 219               | -246,8 %            |
| Pourcentage du total des produits | 0,2 %                  | -0,2 %                  |                       |                     |

Les pertes ou les gains de change découlent principalement de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises dans les monnaies fonctionnelles au taux de change applicable à la fin de chaque période. La variation des pertes ou des gains de change découle surtout de la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain pour les périodes présentées.

### Amortissement

|                                   | Exercice<br>2019<br>\$ | Exercice<br>2 018<br>\$ | Variation en \$<br>\$ | Variation en %<br>% |
|-----------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Amortissement                     | 4 699 054              | 3 219 275               | 1 479 779             | 46,0 %              |
| Pourcentage du total des produits | 7,9 %                  | 6,5 %                   |                       |                     |

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les charges d'amortissement se sont élevées respectivement à 4,7 millions \$ et 3,2 millions \$. L'augmentation de la charge d'amortissement était due à la capitalisation d'actifs supplémentaires au titre du droit d'utilisation du fait de l'adoption de l'IFRS 16 et d'ajouts plus importants aux immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018. La charge d'amortissement de la Société en pourcentage des produits totaux a augmenté, passant de 6,5 % à 7,9 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019.

### **Charges hors exploitation**

|                           | Exercice<br>2019 | Exercice<br>2 018 | Variation en \$ | Variation en % |
|---------------------------|------------------|-------------------|-----------------|----------------|
|                           | \$               | \$                | \$              | %              |
| Restructuration et autres | 1 873 985        | 1 712 214         | 161 771         | 9,4 %          |
| Intérêts                  | 1 022 916        | 660 785           | 362 131         | 54,8 %         |

### **Restructuration et autres**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les coûts liés à la restructuration et les autres coûts se sont élevés respectivement à 1,9 million \$ et 1,7 million \$. Le solde de l'exercice 2019 comprend 1,5 million \$ de versements supplémentaires au titre de la contrepartie conditionnelle en raison de résultats supérieurs aux objectifs de rendement et des intérêts cumulés sur les contreparties conditionnelles accumulées.

### **Intérêts**

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la charge d'intérêts s'est élevée respectivement à 1,0 million \$ et 0,7 million \$. L'augmentation de la charge d'intérêts est principalement attribuable à l'ajout d'une dette subordonnée d'une partie liée, s'élevant à 0,2 million \$.

## **Liquidités, ressources en capital et financement**

### **Aperçu**

La stratégie de gestion du capital de la Société consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation, de procurer des avantages à ses parties prenantes, de laisser une marge de manœuvre pour les acquisitions et d'assurer un rendement du capital investi adéquat à ses actionnaires en vendant ses services à un prix qui correspond au niveau de risque d'exploitation qu'elle assume. La Société calcule ainsi le montant total de capital nécessaire en tenant compte des niveaux de risque. Cette structure de capital est ajustée en temps et lieu selon les changements à l'environnement économique et les risques auxquels sont exposés ses actifs sous-jacents de la Société. À l'heure actuelle, la Société est assujettie à des besoins minimaux en matière de fonds de roulement et de trésorerie dans le cadre de ses ententes de crédit.

Le 30 avril 2020, Spark::red a conclu une entente de prêt-subvention avec la U.S. Small Business Administration (« **SBA des États-Unis** ») d'un montant de 937 200 \$ US (le « **prêt-subvention auprès de la SBA** »). Le prêt-subvention auprès de la SBA a été mis à disposition dans le cadre d'un programme établi pour aider les entreprises à obtenir du financement dans le but d'encourager les entreprises américaines à maintenir les employés sur la liste de paie pendant la pandémie de COVID-19. Le prêt-subvention auprès de la SBA porte intérêt à un taux de 1 % par année et, s'il n'est pas transformé en subvention, il arrive à échéance le 30 avril 2022 (la « **date d'échéance du prêt-subvention auprès de la SBA** »). Si le prêt n'est pas transformé en subvention, Spark::red commencera à effectuer des paiements mixtes de capital et d'intérêts de 52 740,88 \$ US par mois, à compter du 30 novembre 2020 jusqu'à la date d'échéance du prêt-subvention auprès de la SBA. Le prêt-subvention auprès de la SBA est administré par la BMO Harris Bank National Association (« **BMO Harris** »), conformément aux échéanciers établis par la SBA des États-Unis et la BMO Harris. Le caractère transformable du prêt-subvention dépend en partie du montant de ce prêt consacré à la paie et à d'autres sources admissibles. La Société s'attend à ce que le prêt-subvention auprès de la SBA soit transformé en subvention au moment du traitement de la demande de Spark::red auprès de la SBA des États-Unis et de la BMO Harris avant la clôture.

### **Fonds de roulement**

Les produits tirés de l'exploitation et le financement par emprunt sont la principale source de flux de trésorerie de la Société. La méthode appliquée par la Société en matière de gestion des liquidités consiste notamment à s'assurer qu'elle disposera, dans la mesure du possible, des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance. À cet égard, la Société surveille les flux de trésorerie et compare au moyen d'analyses les données prévues et réelles sur une base régulière.

Au 30 juin 2020, l'excédent du fonds de roulement s'élevait à 8,1 millions \$.

Outre le solde de trésorerie de 9,5 millions \$ au 30 juin 2020, la Société dispose d'un montant supplémentaire de 3 millions \$ aux termes de la facilité de crédit auprès de BMO, qui peut servir à satisfaire à nos exigences courantes en matière de fonds de roulement. La facilité de crédit de BMO peut être retirée en dollars canadiens au taux préférentiel canadien majoré de la marge applicable. Nos principaux besoins en trésorerie découlent de nos exigences en matière de fonds de roulement. Compte tenu des flux de trésorerie, des facilités de crédit existantes et du produit attendu du placement, la Société estime avoir suffisamment de liquidités pour gérer les besoins futurs en fonds de roulement, pour respecter ses obligations financières actuelles et à court terme à mesure qu'elles arrivent à échéance, et pour soutenir ses plans de croissance.

### **Flux de trésorerie**

Le tableau suivant présente la trésorerie et les équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi qu'aux 30 juin 2020 et 2019, et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des exercices 2019 et 2018 et pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2019 et 2018.

|                                                                                   | Fins d'exercice |              | Périodes de six mois terminées les<br>30 juin |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------------------------|-------------|
|                                                                                   | 2019            | 2 018        | 2020                                          | 2019        |
|                                                                                   | \$              | \$           | \$                                            | \$          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la période                   | 3 202 819       | 1 792 759    | 2 984 657                                     | 3 202 819   |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie :                                          |                 |              |                                               |             |
| Activités d'exploitation                                                          | 5 095 439       | (1 510 254)  | 2 485 930                                     | 660 438     |
| Activités d'investissement                                                        | (4 349 784)     | (12 270 666) | (4 643 354)                                   | (3 023 602) |
| Activités de financement                                                          | (963 817)       | 15 190 980   | 8 680 384                                     | 346 608     |
| Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie   | -               | -            | -                                             | -           |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (218 162)       | 1 410 060    | 6 522 960                                     | (2 016 556) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période                   | 2 984 657       | 3 202 819    | 9 507 617                                     | 1 186 263   |

### **Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 se sont élevés à 2,5 millions \$, comparativement à des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 0,7 million \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019. L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à l'amélioration du bénéfice net de 0,1 million \$ au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à la perte de 1,4 million \$ au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2019.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 5,1 millions \$ pour l'exercice 2019, comparativement à des flux de trésorerie utilisés de 1,5 million \$ à l'exercice 2018. L'augmentation des flux de

trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à une amélioration des flux de trésorerie provenant du fonds de roulement de 4,7 millions \$ au cours de l'exercice 2019 en raison de recouvrements accrus de comptes débiteurs, à des produits reportés plus élevés et à la hausse des impôts à payer.

#### *Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement*

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élevaient à 4,6 millions \$ contre 3,0 millions \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019. L'augmentation des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 1,7 million \$ découle du dernier versement au titre de la contrepartie conditionnelle liée aux acquisitions réalisées. Cette réduction a été partiellement compensée par une réduction des dépenses en immobilisations et de la capitalisation des travaux de développement, car une partie de l'équipe dédiée à la recherche et développement a été transférée à des rôles opérationnels.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice 2019 se sont établis à 4,3 millions \$ contre 12,3 millions \$ pour l'exercice 2018. La diminution des sorties de trésorerie découlant des activités d'investissement de 8,0 millions \$ s'explique principalement par les dépenses de 10,4 millions \$ pour l'acquisition de Sparkred et ThinkWrap, compensées par l'augmentation des frais en recherche et développement, des versements au titre de la contrepartie conditionnelle et des dépenses d'investissement pour réduire l'ensemble des coûts des tiers du centre de données.

#### *Flux de trésorerie provenant des activités de financement*

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 8,7 millions \$ comparativement à 0,3 million \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2019. L'augmentation des entrées de trésorerie provenant des activités de financement de 9,0 millions \$ était principalement attribuable aux 12,6 millions \$ de produits du prêt de Beedie et de la facilité existante de BMO. Les produits ont été utilisés en partie pour rembourser l'avance de 2,2 millions \$ consentie par des parties liées au cours de la période précédente.

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement pour l'exercice 2019 se sont élevés à 1 million \$, comparativement à 15,2 millions \$ pour l'exercice 2018. La diminution de 16,2 millions \$ des entrées de trésorerie provenant des activités de financement s'explique principalement par les 9,1 millions \$ liés à l'émission d'actions, les 5,6 millions \$ en remboursements nets du produit à l'appui de l'acquisition, l'incidence de 1,4 million \$ sur les obligations locatives principalement causée par l'adoption de l'IFRS 16, et le montant de 1,3 million \$ en remboursements de prêts.

#### **Obligations contractuelles**

La Société a des obligations contractuelles assorties de diverses dates d'échéance, qui devraient être financées à partir des flux de trésorerie d'exploitation. Le tableau suivant présente les obligations contractuelles au 31 décembre 2019.

|                                              | Valeur<br>comptable | Total      | Exercice 1 | Exercice 2 | Exercice 3 | Exercice 4 | Exercice 5 |
|----------------------------------------------|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                                              | \$                  | \$         | \$         | \$         | \$         | \$         | \$         |
| Comptes fournisseurs et autres<br>créditeurs | 11 939 107          | 11 939 107 | 11 939 107 | -          | -          | -          | -          |
| Emprunts                                     | 14 176 760          | 15 357 849 | 5 425 306  | 3 293 879  | 3 091 316  | 3 449 043  | 98 305     |
| <b>Total des obligations contractuelles</b>  | 26 115 867          | 27 296 955 | 17 364 412 | 3 293 879  | 3 091 316  | 3 449 043  | 98 305     |

En outre, au 31 décembre 2019, la Société a des engagements au titre de contrats de location simple qui ont surtout trait à des espaces de bureau et du matériel, dont les loyers annuels minimaux s'établissent comme suit :

|      |              |
|------|--------------|
| 2020 | 1 891 706 \$ |
| 2021 | 1 501 979 \$ |

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| 2022         | 1 090 916 \$        |
| 2023         | 309 343 \$          |
| Par la suite | 98 305 \$           |
| <b>TOTAL</b> | <b>4 892 249 \$</b> |

### ***Ententes hors bilan***

La Société n'a conclu aucune entente hors bilan au 31 décembre 2019, hormis les contrats de location simple dont il est fait mention à la rubrique « Obligations contractuelles ». À l'occasion, la Société a une responsabilité éventuelle à l'égard des litiges et des réclamations découlant du cours normal des activités.

### ***Transactions entre parties liées***

La Société n'a conclu aucune transaction entre parties liées, autres que celles dont il est question dans les états financiers consolidés de la Société et qui sont résumées ci-après. Ces transactions entre parties liées sont conclues avec des membres clés de la direction et les administrateurs de la Société. La charge de rémunération de ces derniers pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 s'est établie comme suit :

|                                              | <b>Exercice 2019</b> | <b>Exercice 2018</b> |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                              | <b>\$</b>            | <b>\$</b>            |
| Honoraires professionnels et de consultation | 336 806              | 361 424              |
| Frais de gestion                             | 250 000              | 250 000              |
| Rémunération à base d'actions                | -                    | -                    |
| Frais de déplacement                         | 10 073               | 40 552               |
| Prêts                                        | 2 200 000            | -                    |
| Intérêts et frais                            | 187 178              | -                    |

Le 2 mai 2019, la Société a conclu une convention de crédit (la « **facilité de crédit Eventi** ») avec Eventi Credit Inc. (« **Eventi Credit** ») visant un emprunt d'au plus 3 000 000 \$ sur une durée maximale de 12 mois à un taux d'intérêt de 12 % par année, ainsi qu'une commission de 2 % sur les montants non retirés. La Société a tiré 2 200 000 \$ de la facilité de crédit Eventi et a utilisé le produit pour financer le premier versement au titre de la contrepartie conditionnelle relativement à l'acquisition de Spark::red par la Société, pour effectuer un remboursement partiel des montants dus dans le cadre de la Facilité de crédit BMO et aux fins du fonds de roulement. Tous les montants dus au titre de la facilité de crédit Eventi ont été remboursés en février 2020.

### **Instruments financiers et autres instruments**

#### ***Risque de crédit***

De manière générale, la valeur comptable exposée au risque de crédit inscrit à l'état consolidé de la situation financière de la Société, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit de la Société découle principalement de sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des créances d'exploitation. La Société n'exige aucune garantie de la part de ses clients. Le risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est géré en détenant des soldes uniquement auprès d'institutions financières ayant une notation élevée.

Du fait du bassin de clients diversifiés de la Société, il n'existe aucune concentration particulière du risque de crédit relativement à ses comptes clients. Par ailleurs, les soldes des comptes clients sont gérés et analysés régulièrement afin d'établir et de maintenir une provision pour créances douteuses d'un montant approprié. La Société a également assuré une portion de ses comptes débiteurs par l'entremise d'Exportation et développement Canada comme autre mesure d'atténuation des faillites et du défaut de paiement des clients.

La Société estime les pertes prévues découlant des créances douteuses selon la recouvrabilité attendue de l'ensemble des débiteurs, en tenant compte du nombre de jours en souffrance, des antécédents de recouvrement, de la détermination de l'exposition auprès de clients précis et des tendances économiques actuelles. La perte de valeur relative aux comptes clients correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes de valeur sont passées en charges dans les frais généraux et administratifs figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Les débiteurs à l'égard desquels une provision a été comptabilisée sont radiés de cette provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date des présentes correspond à la valeur comptable de chaque catégorie de créances susmentionnées. La Société ne détient aucun bien donné en garantie.

### *Risque de change*

La Société est exposée au risque de change en raison des instruments financiers libellés en monnaie étrangère. Le principal risque que court la Société relativement aux devises porte sur la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances d'exploitation et autres débiteurs, les dettes d'exploitation et autres créditeurs, les fournisseurs et autres créditeurs et les emprunts libellés en dollars canadiens d'entités dont la monnaie employée n'est pas le dollar canadien. La valeur comptable nette de ces soldes libellés en dollars canadiens détenus dans des entités dont la monnaie transactionnelle est le dollar américain aux 31 décembre 2019 et 2018 s'établissait comme suit :

|                                           | <b>Exercice 2019</b> | <b>Exercice 2018</b> |
|-------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                           | <b>\$ US</b>         | <b>\$ US</b>         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 2 052 471            | 997 297              |
| Comptes clients et autres débiteurs       | 3 273 424            | 2 371 358            |
| Comptes fournisseurs et autres créditeurs | 1 822 727            | 765 897              |
| Emprunts                                  | -                    | -                    |

La Société ne conclut pas d'ententes visant à couvrir son exposition au risque de change.

### **Méthodes comptables critiques et estimations**

La préparation des états financiers consolidés de la Société en conformité avec les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. La Société revoit régulièrement ces estimations selon la connaissance la plus appropriée dont la direction dispose relativement à la conjoncture et aux activités que peut entreprendre la Société à l'avenir. Par conséquent, il pourrait y avoir des écarts entre ces estimations et les résultats réels. Les aspects exigeant le plus d'estimations et de jugements importants sont indiqués ci-après. La Société a déterminé qu'elle exerçait ses activités dans deux secteurs d'exploitation à présenter, soit les services gérés et les services professionnels.

### *Comptabilisation des produits*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 ») en utilisant la méthode de l'effet cumulatif; par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas entraîné de changements aux méthodes comptables de la Société en matière de comptabilisation des produits et, par conséquent, n'a pas entraîné d'ajustements transitoires aux états financiers consolidés de la Société.

La Société a adopté la nouvelle norme de comptabilisation des produits, qui exige que les produits soient comptabilisés de manière à refléter le transfert des services promis au client selon un montant qui rend compte de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de ces services en appliquant les étapes suivantes :

- Détermination du contrat conclu avec le client.
- Définition des différentes obligations de prestation prévues au contrat.
- Détermination du prix de transaction.
- Répartition du prix de transaction.
- Comptabilisation des produits lorsque la Société a rempli, ou à mesure qu'elle remplit, une obligation de prestation.

Les produits représentent le montant que la Société s'attend à recevoir pour les biens et services prévus dans les contrats conclus avec des clients, déduction faite des escomptes et des taxes de vente. Les produits de la Société sont tirés des services gérés et des services professionnels.

#### Services gérés

Les produits associés aux services gérés sont tirés de la prestation de services mensuels récurrents. Les services comprennent le déploiement et la gestion de l'infrastructure, l'hébergement du site Web et de l'application, l'accès en tout temps à des spécialistes pour le triage du système et de l'application, le soutien aux applications, la gestion de la configuration et la sécurité. Les frais de services gérés sont structurés selon un seuil minimum qui tient compte de la taille de l'environnement et du degré de soutien technique fourni. Pour tous frais excédentaires, une liste de prix est disponible pour établir la facture. Les frais mensuels sont comptabilisés mensuellement comme produits et ils sont fondés sur les frais d'engagement minimaux et les frais excédentaires. Dans le cas de nouveaux déploiements, des frais uniques pourraient être établis et ils seraient comptabilisés comme produits pendant la durée du déploiement. Les frais sont établis en fonction des coûts liés au tiers et aux efforts requis pour déployer le système et ils sont de nature fixe.

La facture pour l'engagement minimum est émise au début de la période de service. Les excédents sont facturés après la période de service, une fois que les volumes réels sont disponibles. Dans certains cas, les frais d'engagement pour les mois à venir sont facturés d'avance et comptabilisés à titre de débiteurs, alors que les services mensuels futurs sont comptabilisés comme produits reportés.

Les coûts associés aux services gérés comprennent les centres de données, le nuage public et l'attribution de licences à des tiers pour des services de surveillance et de sécurité. Un centre de services partagés est utilisé lorsqu'un soutien est nécessaire pour l'infrastructure, le soutien aux applications et le triage.

#### Services professionnels

Les produits associés aux services professionnels comprennent la conception, le développement, la mise en œuvre, l'intégration et la formation. Les contrats de services professionnels de la Société contiennent aussi des services de soutien à la production assortis de frais mensuels. Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés progressivement à mesure que les services sont rendus. Presque tous les projets de la Société sont exécutés sur la base d'un contrat temps et matériel. Une très petite proportion de nos produits sont tirés de projets balisés par des contrats à forfait. Pour les contrats exécutés sur la base du temps et du matériel, les produits sont comptabilisés et facturés en multipliant le nombre d'heures travaillées par les professionnels lors de l'exécution du projet par le taux horaire inscrit au contrat. En ce qui concerne les contrats à forfait fondés sur des étapes et des livrables spécifiques, les produits sont comptabilisés et facturés en fonction de l'achèvement des livrables. Par contre, dans le cas de contrats à forfait établis selon la durée, les produits sont comptabilisés pendant toute la durée du contrat en fonction des frais mensuels établis dans le contrat.

Certains coûts engagés par la Société pour des sous-traitants et d'autres charges qui peuvent être recouvrés directement des clients sont facturés à ces derniers. Ces coûts sont donc ajoutés aux produits selon la méthode de comptabilisation des produits mentionnée précédemment.

Les coûts associés aux produits tirés des services professionnels comprennent tous les coûts de main-d'œuvre directe et de sous-traitance, ainsi que les coûts indirects liés à l'exécution du contrat, notamment les avantages sociaux, les frais de déplacement et autres remboursements de frais. Les coûts de main-d'œuvre non facturables et les dépenses associées au perfectionnement et à la gestion des employés de l'effectif des services professionnels seraient également compris dans le coût de la main-d'œuvre pour les services professionnels.

Les frais de vente, généraux et administratifs sont imputés aux dépenses engagées et sous le bénéfice brut.

Conjointement avec les services professionnels et les services gérés fournis, la Société reçoit des commissions ou réalise des marges sur la revente de licences. La marge nette ou la commission sur la revente est ajoutée aux produits à mesure qu'elle est gagnée.

#### *Paiements fondés sur des actions*

Les paiements fondés sur des actions versés aux salariés sont évalués à la juste valeur des instruments émis et amortis sur la période d'acquisition des droits. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est déterminé que la juste valeur des biens ou des services ne peut être évaluée de manière fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus. Le montant correspondant à l'attribution de capitaux propres est comptabilisé dans les surplus d'apports. La juste valeur des options est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et d'autres méthodes d'évaluation du marché. En ce qui concerne les options sur actions consenties aux employés, le nombre attendu d'actions et d'options qui seront acquises est révisé et ajusté à la fin de chaque période de présentation de sorte que le montant comptabilisé tient compte des instruments de capitaux propres attribués et qu'il sera fondé sur le nombre d'instruments de capitaux propres éventuellement acquis. Les hypothèses et les estimations sont présentées plus en détail dans la note portant sur les options sur actions.

#### **Changements de méthodes comptables**

##### *Contrats de location*

L'IFRS 16 a introduit un modèle unique de comptabilisation au bilan pour les contrats de location. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée pour comptabiliser l'effet cumulatif de l'IFRS 16 à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et elles sont toujours présentées selon l'IAS 17, *Contrat de location*.

En vertu de la nouvelle norme, la Société évalue, au moment de la passation du contrat, si le contrat contient un contrat de location en fonction de la nouvelle définition. En vertu de l'IFRS 16, un accord est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant une certaine période moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est d'abord évalué au coût. Par la suite, il est évalué à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements locatifs non encore versés à la date de début du contrat de location, et actualisée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Les paiements inclus dans l'évaluation du passif comprennent les paiements fixes et les paiements attendus lorsqu'on a la certitude raisonnable qu'une option de renouvellement ou de prolongation sera exercée. L'obligation locative est par la suite augmentée des frais d'intérêts et diminuée des paiements de loyers effectués. Le passif est réévalué si un changement est apporté aux paiements de loyers futurs en raison de l'exercice d'options de prolongation, de modifications à l'évaluation des options de prolongation lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles soient exercées, de renégociations avec les bailleurs et de modifications aux contrats, de modifications à la portée d'un contrat de location en raison de l'exercice de certains droits contractuels et de modifications à l'évaluation des options de résiliation lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles soient exercées.

La Société a choisi de comptabiliser l'actif au titre du droit d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante. De plus, la Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de comptabiliser les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins (contrats de location à court terme) à la date de l'application initiale.

#### *Incidence sur les états financiers*

Lors de la transition initiale, la Société a comptabilisé l'actif au titre du droit d'utilisation, soit les actifs sous-jacents qu'il est en droit d'utiliser, et les obligations locatives, c'est-à-dire ses obligations au regard des paiements de loyers. Un actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'un montant de 2 282 955 \$ ont été comptabilisés le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption n'a entraîné aucune incidence nette sur les soldes d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en vertu de contrats de location simple de la Société au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont déjà été communiquées dans les états financiers consolidés de la Société, et des obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vertu de l'IFRS 16. Le taux d'actualisation appliqué lors de la transition était de 5,35 %.

|                                                                                                       |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Engagements au 31 décembre 2018                                                                       | 3 050 684 \$ |
| Moins : engagements non locatifs                                                                      | (522 021)    |
| Obligation locative non actualisée au 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                    | 2 528 663    |
| Actualisation                                                                                         | (245 708)    |
| Solde, actif au titre du droit d'utilisation et obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 2 282 955 \$ |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé 96 201 \$ en charge d'intérêts sur ces contrats de location.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y aura une diminution des coûts d'exploitation et une augmentation des coûts de financement associés à l'accumulation d'intérêts sur l'obligation locative et la charge d'amortissement liée à l'actif au titre du droit d'utilisation.

L'effet cumulatif des changements apportés à l'état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en raison de l'adoption de l'IFRS 16 s'établit comme suit :

|                                                     | Solde au<br>2018-12-31 | IFRS 16<br>Ajustements | Solde au<br>2019-01-01 |
|-----------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Actifs</b>                                       |                        |                        |                        |
| Actifs courants :                                   |                        |                        |                        |
| Autres actifs courants                              | -                      | -                      | -                      |
| Actifs non courants :                               |                        |                        |                        |
| Actifs au titre du droit d'utilisation, montant net | -                      | 2 282 955              | 2 282 955              |
| Autres actifs non courants                          | -                      | -                      | -                      |
| <b>Passifs</b>                                      |                        |                        |                        |
| Passifs courants :                                  |                        |                        |                        |
| Incitatifs à la location différés                   | -                      | -                      | -                      |
| Obligations locatives                               | -                      | 2 282 955              | 2 282 955              |
| Passifs non courants :                              |                        |                        |                        |
| Incitatifs à la location différés                   | -                      | -                      | -                      |
| Obligations locatives                               | -                      | -                      | -                      |
| <b>Capitaux propres</b>                             |                        |                        |                        |
| Déficit                                             | -                      | -                      | -                      |

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

*La description suivante de notre capital-actions résume certaines dispositions qui figureront dans nos statuts et nos règlements administratifs à la prorogation de la Société, qui est constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique, mais qui sera prorogée sous le régime des droits de la province de l'Ontario. Le présent résumé ne prétend pas être exhaustif et il est présenté entièrement sous réserve du texte intégral de nos statuts et de nos règlements administratifs, qui ont été ou qui seront déposés sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

### Capital-actions autorisé avant la restructuration préalable à la clôture

À l'heure actuelle, la Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions, un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie A, un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie D. Avant la réalisation de la restructuration (y

compris le fractionnement d'actions proposé de 1 pour 50), 143 137,5 actions, 19 999 actions spéciales de catégorie A, 45 235 actions privilégiées de catégorie B, 27 897 actions privilégiées de catégorie C et 72 028 actions privilégiées de catégorie D étaient émises et en circulation, tout comme des options visant l'acquisition de 38 428 actions, des droits d'acquisition d'actions différées visant l'acquisition de 16 529 actions et des bons de souscription visant l'acquisition de 6 500 actions privilégiées de catégorie D.

### **Capital-actions autorisé à la réalisation de la restructuration et du placement**

À la réalisation de la restructuration et du placement : (i) notre capital-actions autorisé sera composé d'un nombre illimité d'actions; et (ii) 23 625 273 actions seront émises et en circulation, ainsi que des options en cours visant l'acquisition de 1 921 400 actions.

### **Actions ordinaires**

À la réalisation de la restructuration, nos actions seront dotées des caractéristiques suivantes.

#### *Droit aux dividendes*

Les porteurs d'actions ont un droit égal entre eux de recevoir les dividendes éventuellement déclarés par notre conseil, prélevés sur nos actifs légalement disponibles à cette fin, aux moments, selon les montants et dans la forme établis par notre conseil.

#### *Droit de vote*

Les actionnaires ont droit à une voix par action qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires.

#### *Assemblées des actionnaires*

Les actionnaires seront autorisés à être convoqués, à assister et à voter aux assemblées des actionnaires. Des actionnaires présents ou représentés par procuration qui détiennent ensemble au moins 15 % des voix rattachées à nos actions en circulation pouvant être exprimées à l'assemblée constitueront le quorum pour les délibérations sur toutes les questions soumises aux assemblées des actionnaires.

#### *Droit de liquidation*

À notre liquidation ou à notre dissolution volontaire ou forcée, les actionnaires auront le droit de recevoir, sans préférence ni distinction et proportionnellement, tous les actifs de la Société restants après le règlement des dettes et autres passifs.

### **Disposition relative au préavis des règlements administratifs**

Dans le cadre de la prorogation de la Société, qui était constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique, mais qui sera prorogée sous le régime des lois de la province de l'Ontario, les règlements administratifs renfermeront certaines dispositions relatives au préavis en ce qui a trait à l'élection de nos administrateurs (les « **dispositions relatives au préavis** »). Les dispositions en matière de préavis auront pour but : (i) de faciliter le déroulement ordonné et efficace des assemblées générales annuelles ou, au besoin, des assemblées extraordinaires de nos actionnaires; (ii) de veiller à ce que tous les actionnaires reçoivent en temps utile un avis faisant état des candidatures proposées aux postes d'administrateur et des renseignements suffisants sur tous les candidats; et (iii) de veiller à ce que les actionnaires votent en toute connaissance de cause. Seuls les candidats proposés par les actionnaires conformément aux dispositions de préavis seront admissibles à un poste d'administrateur à une assemblée annuelle des actionnaires ou à une assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée pour l'élection des administrateurs.

Aux termes des dispositions relatives au préavis, un actionnaire qui souhaite présenter la candidature d'un administrateur devra nous fournir un préavis à ce sujet, dans la forme prévue et dans les délais prévus. Ces délais comprennent, (i) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires (y compris les assemblées annuelles et extraordinaires), une période d'au moins 30 jours avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires; pourvu que, si la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle des actionnaires (la « **date de l'avis** ») survient moins de 50 jours avant la date de l'assemblée, au plus tard à la fermeture des bureaux le 10<sup>e</sup> jour suivant la date de l'avis et (ii) dans le cas d'une assemblée extraordinaire (qui n'est pas également une assemblée annuelle) des actionnaires convoquée à toute fin dont l'élection d'administrateurs, au plus tard à la fermeture des bureaux le 15<sup>e</sup> jour suivant la date de l'avis, pourvu que, dans l'un ou

l'autre des cas, si des procédures de notification et d'accès (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*) sont utilisées pour remettre les documents relatifs aux procurations pour une assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessus, et que la date de l'avis relative à l'assemblée tombe au plus tard 50 jours avant la date de l'assemblée pertinente, l'avis ait été reçu au plus tard à la fermeture des bureaux le 40<sup>e</sup> jour précédant l'assemblée en cause.

Aux termes de la disposition relative au préavis, l'avis d'un actionnaire qui propose une candidature doit indiquer ce qui suit : (i) en ce qui a trait à chaque personne que l'actionnaire qui propose une candidature propose de nommer pour son élection à titre d'administrateur : a) le nom, l'âge, l'adresse professionnelle et l'adresse résidentielle de la personne; b) l'occupation principale ou l'emploi de la personne au cours des cinq dernières années; c) le statut de cette personne à titre de « résident canadien », au sens qui est donné à ce terme dans la LSAO; d) la catégorie ou la série et le nombre d'actions sur lesquelles cette personne a un contrôle ou dont cette personne est le propriétaire véritable ou le propriétaire inscrit à la date de clôture des registres pour l'assemblée des actionnaires (si cette date a été rendue publique et si elle est passée) et à la date de l'avis en question; e) tout instrument dérivé ainsi que toute autre participation économique ou tout autre intérêt relatif au vote à l'égard de la Société de même que toute couverture visant la participation ou l'intérêt de cette personne dans la Société; f) toute procuration, tout contrat, tout arrangement, tout engagement ou tout lien aux termes duquel la personne a le droit d'exercer des droits de vote rattachés aux actions de la Société; et g) tout autre renseignement relatif à la personne qui devrait être communiqué dans une circulaire émanant d'un dissident dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'élection des administrateurs conformément à la LSAO et aux lois sur les valeurs mobilières applicables; et (ii) en ce qui a trait à l'actionnaire qui propose une candidature et qui fournit l'avis : a) le nom, l'âge, l'adresse professionnelle et l'adresse résidentielle de la personne; b) la catégorie ou la série et le nombre d'actions sur lesquelles cette personne a un contrôle ou dont cette personne est le propriétaire véritable ou le propriétaire inscrit à la date de clôture des registres pour l'assemblée des actionnaires (si cette date a été rendue publique et si elle est passée) et à la date de l'avis en question; c) tout instrument dérivé ainsi que toute autre participation économique ou tout autre intérêt relatif au vote à l'égard de la Société de même que toute couverture visant la participation ou l'intérêt de cette personne dans la Société; d) toute procuration, tout contrat, tout arrangement, tout engagement ou tout lien aux termes duquel l'actionnaire qui propose une candidature a le droit d'exercer des droits de vote rattachés aux actions; e) la question de savoir si la personne a l'intention de faire parvenir une circulaire de sollicitation de procurations et un formulaire de procuration aux actionnaires de la Société relativement à l'élection des administrateurs; et f) tout autre renseignement relatif à l'actionnaire qui propose une candidature qui devrait être communiqué dans une circulaire émanant d'un dissident dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'élection des administrateurs conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le président de l'assemblée a le pouvoir de décider si une candidature a été faite conformément à la procédure énoncée dans les dispositions relatives au préavis et, si une candidature proposée n'est pas conforme à ces dispositions, de déclarer que la candidature non conforme est rejetée. Malgré ce qui précède, le conseil pourrait, à son entière appréciation, renoncer aux exigences des dispositions relatives au préavis.

#### **Disposition relative à l'attribution de compétence dans les règlements administratifs**

Les règlements administratifs renfermeront également une disposition relative à l'attribution de compétence qui prévoira que, à moins que nous consentions par écrit au choix d'un autre tribunal, la Cour supérieure de l'Ontario et ses tribunaux d'appel seront les seuls et uniques tribunaux de première instance où pourra être intentée, selon le cas : (i) une procédure ou une action oblique présentée en notre nom; (ii) une poursuite pour violation de l'obligation de loyauté de nos administrateurs, de nos dirigeants ou de nos autres employés envers nous; (iii) une poursuite en vertu d'une disposition de la LSAO, de nos statuts ou de nos règlements administratifs; ou (iv) une poursuite reposant sur la relation qui existe entre nous, les membres de notre groupe et leurs actionnaires, leurs administrateurs ou leurs dirigeants respectifs, à l'exclusion d'une poursuite portant sur nos activités ou sur les activités de ces membres de notre groupe. La disposition sur l'attribution de compétence de nos règlements administratifs prévoit également que nos porteurs de titres seront réputés avoir consenti à la compétence territoriale des tribunaux de l'Ontario et à la signification d'actes de procédure à leurs avocats dans toute action étrangère intentée en violation de nos règlements administratifs.

### **DESCRIPTION DES DETTES IMPORTANTES**

#### **Facilité de crédit consentie par BMO**

Le 30 septembre 2020, la Société a conclu avec BMO un sommaire des modalités provisoire pour modifier les modalités de la facilité de crédit consentie par BMO existante, tel qu'il est indiqué ci-dessous. La Société a l'intention de conclure

une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « **convention de crédit intervenue avec BMO** ») avec BMO, à titre de prêteur, qui prévoit des facilités une facilité de crédit renouvelable (la « **facilité de crédit consentie par BMO** »). La facilité de crédit consentie par BMO viendra à échéance le 31 octobre 2023 (la « **date d'échéance de la facilité de crédit consentie par BMO** »). La facilité de crédit consentie par BMO modifiera et mettra à jour la première convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 2 mai 2019, telle qu'elle a été modifiée par une première modification de la convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 14 février 2020 (collectivement, la « **facilité de crédit consentie par BMO existante** »).

La facilité de crédit consentie par BMO sera composée d'une facilité de crédit renouvelable de 25 millions de dollars (la « **facilité de crédit renouvelable** »), et la Société pourrait également obtenir une marge de crédit adossée au risque de trésorerie de 1 000 000 \$ qui sera utilisée au gré de BMO à l'égard de conventions de couverture, de même qu'une marge de crédit de 250 000 \$ relativement à des cartes de crédit MasterCard de la Société qui seront émises aux employés de la Société pour les besoins de l'entreprise. Des prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être faits sous forme de prêts en dollars canadiens (les « **prêts en dollars canadiens** ») ou de prêts en dollars américains (les « **prêts en dollars américains** ») ou encore par la délivrance de lettres de crédit (les « **lettres de crédit** »).

#### *Intérêt et remboursement*

La facilité de crédit consentie par BMO portera intérêt aux taux d'intérêts suivants :

- pour les prêts en dollars canadiens, le taux de référence de BMO majoré de 1,5 % par année;
- pour les prêts en dollars américains, le taux de référence américain de BMO majoré de 1,5 % par année;
- pour les lettres de crédit, la valeur nominale de chaque lettre de crédit multipliée par une marge applicable, puis multipliée par le nombre de jours avant l'expiration de la lettre de crédit et divisée par 365 ou par 366, selon le cas;

Une commission d'engagement de 0,60 % sera également payable par la Société relativement au capital inutilisé de la facilité de crédit consentie par BMO.

Des prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être effectués au cours de sa durée et elle peut être remboursée à la date d'échéance de la facilité de crédit consentie par BMO. De plus, des remboursements pourraient être requis dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable dans certains cas et sur réception du produit net de polices d'assurance, à l'émission de titres de participation, à la création d'une dette subordonnée ou à la disposition d'actifs.

La Société sera en mesure, à tout moment, sur remise à BMO d'un préavis écrit de un à trois jours ouvrables et sous réserve du respect des modalités de la facilité de crédit consentie par BMO, de rembourser volontairement des tranches de la facilité de crédit renouvelable prélevées sous forme de prêts en dollars canadiens ou de prêts en dollars américains.

Conformément aux modalités de la facilité de crédit renouvelable, à la réception du produit net tiré d'une émission de titres de participation, la Société doit remettre à BMO le produit net (déduction faite des frais liés à l'opération, des taxes et impôts ainsi que des rajustements habituels) reçu dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres de participation de la Société, si un cas de défaut s'est produit et se poursuit aux termes de la convention de crédit intervenue avec BMO, sauf si une entente contraire a été acceptée par BMO. Comme aucun cas de défaut ne se sera produit ni ne sera en cours à la clôture du placement, aucun remboursement des obligations ne sera déclenché.

#### *Emploi du produit*

La facilité de crédit consentie par BMO permettra à un plus grand nombre d'acquisitions de croissance autorisées d'être réalisées et à un plus grand nombre de dépenses en immobilisations autorisées d'être engagées sans le consentement de BMO et permettra à la Société de financer son fonds de roulement, les besoins généraux de l'entreprise et d'appuyer les stratégies d'acquisition et de croissance de la Société. La facilité de crédit renouvelable ne pourra être utilisée pour verser des dividendes ou pour effectuer d'autres distributions semblables.

### *Garanties et sûretés*

La Société et les garants (au sens donné à ce terme dans les présentes) ont accordé à BMO une charge de premier rang à l'égard de la totalité de leurs actifs respectifs, sous réserve de certaines exclusions et des charges autorisées, conformément aux modalités de la facilité de crédit consentie par BMO existante, et continueront de le faire conformément aux modalités de la facilité de crédit consentie par BMO. Les obligations de la Société aux termes de la convention de crédit intervenue avec BMO seront garanties par ThinkWrap et par Spark::Red (collectivement, les « **garants** »). La Société donnera également en gage la totalité de la participation qu'elle détient dans le capital de chacune de ses filiales en propriété exclusive.

### *Déclarations et garanties*

La convention de crédit intervenue avec BMO renfermera des déclarations et des garanties habituelles semblables à celles de la facilité de crédit consentie par BMO existante, sous réserve de certaines exceptions, notamment en ce qui a trait à ce qui suit : a) la personnalité morale de la société; b) des litiges et des questions liées à l'environnement; c) des changements défavorables importants; d) le respect des lois applicables; et e) le titre de propriété des actifs, dont la propriété intellectuelle.

### *Engagements*

La convention de crédit intervenue avec BMO renfermera un engagement financier de la part de la Société selon lequel elle sera tenue de maintenir une liquidité minimale de 5 millions de dollars, de façon consolidée, à la date de clôture de la facilité de crédit consentie par BMO et à la fin de chaque trimestre suivant.

La convention de crédit intervenue avec BMO renfermera des engagements de ne pas faire habituels pour les facilités de crédit de ce type semblables à ceux de la facilité de crédit consentie par BMO existante, notamment des restrictions visant la Société et chacune de ses filiales, sous réserve de certaines exceptions relatives à ce qui suit : a) l'endettement; b) les privilèges; c) les investissements; d) les ventes d'actifs ou les autres aliénations de biens qui ne sont pas dans le cours normal des activités; e) les acquisitions; f) les distributions; g) les fusions et les regroupements; h) les changements importants apportés à la structure d'entreprise; i) les changements apportés aux activités; et j) les transferts de titres de propriété intellectuelle.

La convention de crédit intervenue avec BMO renfermera également des clauses comportant obligation de faire, notamment la remise de renseignements financiers et d'autres renseignements à BMO, la remise à BMO d'un avis advenant certains événements importants, le maintien de la personnalité morale, le paiement de taxes et d'impôts, l'entretien de biens, le respect des lois applicables (notamment les lois en matière d'environnement), l'emploi du produit, l'engagement de fournir certaines sûretés et certaines garanties ainsi que d'autres assurances et la remise à BMO d'avis avant l'émission de titres de participation de la Société dont le produit net est supérieur à 250 000 \$.

### *Cas de défaut*

L'exécution des obligations de la Société et des garants aux termes de la convention de crédit intervenue avec BMO sera devancée si certains cas de défaut se produisent et perdurent. Ces cas de défaut seront essentiellement semblables à ceux prévus par la facilité de crédit consentie par BMO existante et comprendront notamment les défauts de paiement, les manquements à des engagements prévus dans la convention de crédit intervenue avec BMO, les manquements importants à des déclarations ou à des garanties, la faillite ou l'insolvabilité ou des procédures comparables, les jugements pécuniaires considérables non payés, le changement de contrôle de la Société ou des garants, la déchéance d'un document qui constitue une partie importante de la sûreté et les cas de défaut habituels.

### **Facilité de crédit consentie par Beedie**

La Société est partie à une convention de crédit datée du 14 février 2020 (la « **convention de crédit intervenue avec Beedie** ») intervenue avec Beedie, à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit à terme d'un capital de 9 millions de dollars (la « **facilité de crédit consentie par Beedie** »). Aux termes de la convention de crédit intervenue avec Beedie, la Société a émis en faveur de Beedie un bon de souscription convertible pour obtenir 6 500 actions privilégiées de catégorie D au prix de conversion de 126,34 \$ par action privilégiée de catégorie D (2,53 \$ après le fractionnement). Se reporter à la rubrique « Activités de Pivotree – Historique ».

La facilité de crédit consentie par Beedie viendra à échéance le 14 février 2024 (la « **date d'échéance de la facilité de crédit consentie par Beedie** »).

Le produit tiré de la facilité de crédit consentie par Beedie sera partiellement affecté au remboursement intégral des obligations de la Société envers Eventi Credit aux termes d'une convention relative au prêt subordonné datée du 2 mai 2019. Le produit supplémentaire peut être affecté aux besoins généraux de l'entreprise et aux investissements liés à la croissance pour appuyer la croissance et le développement continu de la Société.

#### *Modifications proposées à la convention de crédit intervenue avec Beedie*

Dans le cadre de la facilité de crédit consentie par BMO proposée, la Société a reçu un sommaire des modalités de la part de Beedie dans lequel celle-ci manifestait son intention de modifier la facilité de crédit consentie par Beedie aux fins suivantes (la « **facilité de crédit consentie par Beedie modifiée** ») :

- modifier l'engagement financier relatif à la liquidité afin qu'il soit identique à l'engagement financier envers BMO, qui prévoit que la Société est tenue, de façon consolidée, en ce qui concerne chacune de ses filiales, de maintenir une liquidité minimale de 5 millions de dollars à la fin de chaque trimestre suivant. Pour les besoins des modifications proposées, le terme « liquidité minimale » désigne le total des espèces et des quasi-espèces, majoré des montants disponibles et non prélevés dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable;
- modifier l'engagement en matière de levier financier maximal sous forme de dette garantie totale afin d'autoriser, à la clôture de la facilité de crédit consentie par Beedie modifiée, la dette garantie totale jusqu'à concurrence d'un montant égal à 9,0 fois les produits récurrents mensuels moyens sur les trois derniers mois, et de la réduire à au plus 8,5 fois les produits récurrents mensuels moyens sur les trois derniers mois au 31 décembre 2021;
- harmoniser les définitions des termes « produits récurrents mensuels » dans la facilité de crédit consentie par BMO et dans la facilité de crédit consentie par Beedie modifiée, et d'inclure dans celle-ci une définition du terme « taux de rétention » qui est conforme à celle qui figure dans la facilité de crédit consentie par BMO;
- rehausser le montant de la dette de premier rang autorisée pour le porter à un montant maximal de 25 millions de dollars;
- lever l'engagement financier selon lequel la Société, de façon consolidée, avec chacune de ses filiales, est tenue d'atteindre un BAIIA ajusté moyen sur les trois derniers mois d'au moins 75 000 \$, pourvu que la clôture ait lieu au plus tard le 30 novembre 2020;
- exiger que la Société, de façon consolidée, avec chacune de ses filiales, maintienne des produits mensuels moyens sur les six derniers mois de 5,5 millions de dollars au 31 décembre 2021, et ce, jusqu'au 30 juin 2022, et par la suite, jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit consentie par Beedie, afin qu'elle maintienne des produits mensuels moyens sur les six derniers mois de 6 000 000 \$.

#### *Intérêt et remboursement*

La facilité de crédit consentie par Beedie n'est assortie d'aucun amortissement. La totalité du capital impayé de la facilité de crédit consentie par Beedie est payable à la date d'échéance de la facilité de crédit consentie par Beedie. Conformément aux modalités de la convention de crédit intervenue avec Beedie, la Société pourrait rembourser volontairement la totalité de la facilité de crédit consentie par Beedie à tout moment sur remise à Beedie d'un préavis de 15 jours ouvrables, à condition qu'aucun cas de défaut aux termes de la convention de crédit intervenue avec Beedie ne se soit produit et ne se poursuive. Si la facilité de crédit consentie par Beedie est remboursée par anticipation au cours des 24 premiers mois, la Société devra payer une compensation qui correspondra aux intérêts accumulés sur une période de 24 mois sur le capital total du prêt (déduction faite des intérêts cumulés du 14 février 2020 jusqu'à la date du remboursement anticipé) et sur toutes les autres obligations impayées.

La facilité de crédit consentie par Beedie prévoit des intérêts payés en espèces annuels de 9 %, calculés mensuellement, et des intérêts payés en nature de 3 %, composés trimestriellement et ajoutés au montant impayé de la facilité de crédit consentie par Beedie.

### *Garanties et sûretés*

La Société et les garants ont accordé à Beedie une charge de deuxième rang à l'égard de la totalité de leurs actifs respectifs, qui est subordonnée à la facilité de crédit consentie par BMO, sous réserve de certaines exclusions et des charges autorisées. Les obligations de la Société aux termes de la convention de crédit intervenue avec Beedie sont garanties par les garants. La Société a également donné en gage la totalité de la participation qu'elle détient dans le capital de ThinkWrap et de Spark::Red.

### *Déclarations et garanties*

La convention de crédit intervenue avec Beedie renferme des déclarations et des garanties habituelles, sous réserve de certaines exceptions, notamment en ce qui a trait à ce qui suit : a) la personnalité morale de la société; b) des litiges; c) des incidences défavorables importantes; d) le respect des lois applicables; et e) le titre de propriété des actifs, dont la propriété intellectuelle.

### *Engagements*

La convention de crédit intervenue avec Beedie renferme des engagements financiers types pour un prêteur subordonné, notamment des engagements financiers relatifs à la dette garantie totale plutôt qu'aux produits récurrents totaux, à la dette totale en priorité par rapport à la facilité de crédit consentie par Beedie ainsi qu'aux objectifs de revenu mensuels moyens et, sauf s'il est levé dans le cadre de la facilité consentie par Beedie modifiée, au seuil du BAIIA ajusté mensuel moyen.

La convention de crédit intervenue avec Beedie renferme des engagements de ne pas faire habituels pour les facilités de crédit de ce type, notamment des restrictions visant la Société et chacune de ses filiales, sous réserve de certaines exceptions relatives à ce qui suit : a) l'endettement; b) les privilèges; c) les investissements; d) les ventes d'actifs ou les autres aliénations de biens qui ne sont pas dans le cours normal des activités; e) les acquisitions; f) les distributions; g) les fusions et les regroupements; h) les changements importants apportés à la structure d'entreprise; i) les changements apportés aux activités; et j) les transferts de titres de propriété intellectuelle.

La convention de crédit intervenue avec Beedie renferme également des clauses comportant obligation de faire, notamment la remise de renseignements financiers et d'autres renseignements à Beedie, la remise à Beedie d'un avis advenant certains événements importants, le maintien de la personnalité morale, le paiement de taxes et d'impôts, l'entretien de biens, le respect des lois applicables, l'emploi du produit, l'engagement de fournir certaines sûretés et certaines garanties ainsi que d'autres assurances et l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle..

### *Cas de défaut*

L'exécution des obligations de la Société et des garants aux termes de la convention de crédit intervenue avec Beedie sera devancée si certains cas de défaut se produisent et se poursuivent. Parmi ces cas de défaut, on compte notamment les défauts de paiement, les manquements à des engagements prévus dans la convention de crédit intervenue avec Beedie, les manquements importants à des déclarations ou à des garanties, la faillite ou l'insolvabilité ou des procédures comparables, les jugements pécuniaires considérables non payés, un changement de contrôle de la Société, un défaut croisé aux termes des modalités de la convention de crédit intervenue avec BMO ou encore une autre dette financée, de même que d'autres défauts habituels.

Les résumés figurant ci-dessus sont visés par le texte intégral de la convention de crédit intervenue relativement à la facilité de crédit consentie par BMO existante et la convention de crédit intervenue avec Beedie, respectivement, qui sont affichées sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Rien ne garantit que la facilité de crédit consentie par Beedie modifiée ni que la facilité de crédit consentie par BMO sera conclue ni, si elle l'est, qu'elle le sera conformément aux modalités décrites ci-dessus. Les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont actuellement prévus.

## **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

Nous ne prévoyons pas actuellement verser de dividendes sur les actions, car nous avons l'intention d'affecter les bénéfices futurs éventuels au financement du développement de nos affaires et de la croissance de nos activités et au remboursement de nos dettes. La décision de verser des dividendes dans l'avenir appartiendra au conseil et dépendra de

nombreux facteurs, dont notre situation financière, les besoins de trésorerie actuels et projetés, les restrictions contractuelles et les clauses restrictives des accords de financement, les critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés et d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

À notre connaissance, immédiatement après la clôture, aucun actionnaire n'aura la propriété directe ou indirecte d'un nombre d'actions représentant plus de 10 % des droits de vote combinés totaux rattachés aux actions, ni n'exercera un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un tel nombre d'actions.

## STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente la structure du capital-actions de la Société pour la période financière terminée le 30 juin 2020 et sa structure du capital *pro forma* au 30 juin 2020 compte tenu du placement et de la réorganisation (en présumant qu'il n'y a pas d'exercice de l'option de surallocation). Ce tableau doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et des états financiers consolidés annuels audités de la Société, ainsi que des notes complémentaires à ces derniers, figurant ailleurs dans ce prospectus, et des informations fournies aux rubriques « Rapport de gestion », « Emploi du produit » et « À propos de ce prospectus – Réorganisation ».

|                                                  | au 30 juin 2020 | <i>Pro forma</i> au 30 juin 2020 (compte tenu du placement et de la réorganisation) |
|--------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                  | (\$)            | (\$)                                                                                |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | 9 507 617       | 64 609 027                                                                          |
| <b>Dette</b>                                     |                 |                                                                                     |
| Emprunts                                         | 19 356 025      | 19 356 025                                                                          |
| Dette totale                                     | 19 356 025      | 19 356 025                                                                          |
| <b>Capitaux propres négatifs</b>                 |                 |                                                                                     |
| Capital-actions                                  | 22 724 389      | 82 725 889                                                                          |
| Surplus d'apport                                 | 227 133         | 227 133                                                                             |
| Cumul des autres éléments du résultat global     | 1 689 445       | 1 689 445                                                                           |
| Déficit                                          | (8 324 479)     | (8 324 479)                                                                         |
| <b>Total des capitaux propres (insuffisance)</b> | 16 316 488      | 76 317 988                                                                          |
| <b>Total de la structure du capital</b>          | 35 672 513      | 95 674 013                                                                          |

Notes :

- (1) Le montant inclus dans le tableau comprend le produit net estimé du placement d'environ 55 101 410 millions \$, déduction faite des frais estimatifs du placement d'environ 1 300 000 millions \$ et de la commission des preneurs fermes, et en présumant qu'il n'y a pas d'exercice de l'option de surallocation.

## OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Nous avons attribué des options dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions en vigueur de la Société (le « **régime initial** »). Dans le cadre du placement, le régime initial sera dissous avant la clôture et sera remplacé par un nouveau régime de rémunération incitative général fondé sur des titres (le « **régime général** »). Le régime général remplacera le régime initial en ce qui a trait aux options en cours en date du présent prospectus relativement à l'achat d'actions. À compter de la clôture, aucune autre option visant l'achat d'actions ne sera attribuée dans le cadre du régime initial.

Le tableau suivant présente le nombre global d'options visant l'achat d'actions en cours après la prise d'effet de la restructuration. Se reporter aux rubriques « À propos du présent prospectus – Restructuration » et « Rémunération des membres de la haute direction – Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation – Régime initial ».

| Catégorie De porteur                                                                                                            | Nombre d'options en cours | Prix d'exercice par option (\$)¹) | Date d'expiration                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|
| Tous nos hauts dirigeants actuels et nos anciens hauts dirigeants, collectivement (4 au total)                                  | 623 900                   | 1,38                              | Du 1 <sup>er</sup> juin 2022 au 30 septembre 2026  |
| Tous les administrateurs et les anciens administrateurs qui ne sont pas aussi des hauts dirigeants, collectivement (1 au total) | 312 500                   | 1,08                              | 1 <sup>er</sup> juin 2022                          |
| Tous nos autres employés et nos anciens employés, collectivement (54 au total)                                                  | 985 000                   | 1,54                              | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 10 février 2027 |
| Tous nos experts-conseils (0 au total)                                                                                          | -                         | -                                 |                                                    |

Notes :

- (1) Représente le prix d'exercice moyen pondéré de toutes les options en cours visant l'achat d'actions, peu importe si les droits qui y sont rattachés sont acquis.

Le texte intégral du régime général figure à l'annexe C des présentes. L'adoption du régime général dépend de la clôture. Si le placement n'est pas réalisé, le régime initial ne sera pas dissous.

### VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le tableau suivant résume les émissions de nos actions ou de titres convertibles en actions au cours de la période de douze mois ayant précédé la date du présent prospectus (le nombre d'actions et les prix d'émission et d'exercice sont indiqués compte tenu et compte non tenu du fractionnement).

| Date d'émission                         | Type initial de titres | Nombre initial de titres émis | Prix initial par titre (\$) | Type de titre après la restructuration | Titres émis après la restructuration | Prix d'émission ou prix d'exercice par action (\$) |
|-----------------------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 14 février 2020                         | Bons de souscription   | 6 500 <sup>1)</sup>           | 126,34                      | Actions                                | 325 000                              | 2,53                                               |
| 10 juillet 2020                         | Actions                | 568 <sup>2)</sup>             | 235,92                      | Actions                                | 28 400                               | 4,72                                               |
| 30 septembre 2019                       | Actions incessibles    | 200 <sup>3)</sup>             | 231,00                      | Actions                                | 10 000                               | 4,62                                               |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2019            | Actions incessibles    | 471 <sup>4)</sup>             | 270,00                      | Actions                                | 23 550                               | 5,40                                               |
| Du 18 septembre 2019 au 10 février 2020 | Options                | 4 525 <sup>5)</sup>           | 101,28                      | Options                                | 226 250                              | 2,03                                               |

Notes :

- 1) Bons de souscription émis en faveur de Beedie dans le cadre du financement accordé par Beedie. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action privilégiée de catégorie D de la Société. Se reporter à la rubrique « Description des dettes importantes – Facilité de crédit consentie par Beedie ». Dans le cadre de la restructuration, les bons de souscription en cours seront exercés pour obtenir des actions privilégiées de catégorie D, qui seront converties en actions.
- 2) Actions émises en faveur de M. Ted Smith à l'exercice d'options dans le cadre du régime initial. Se reporter à la rubrique « Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation – Régime initial ».
- 3) Actions incessibles émises en faveur de M. Moataz Ashoor dans le cadre du régime initial. Se reporter à la rubrique « Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation – Régime initial ». L'ensemble des droits rattachés aux actions incessibles seront entièrement acquis à la clôture.
- 4) Actions incessibles émises en faveur d'administrateurs de la Société dans le cadre du régime initial. Se reporter à la rubrique « Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation – Régime initial ». L'ensemble des droits rattachés aux actions incessibles seront entièrement acquis à la clôture.
- 5) Options émises dans le cadre du régime initial. Se reporter à la rubrique « Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation – Régime initial ».

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, l'âge, le lieu de résidence, les postes occupés au sein de la Société, l'occupation principale et la durée du mandat des administrateurs et des membres de la haute direction actuels de la Société. Le mandat de chaque administrateur viendra à échéance à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires. D'autres renseignements biographiques relatifs à chacun d'entre eux figurent ci-dessous.

| Nom et municipalité de résidence                                   | Âge | Poste au sein de la Société                                                | Occupation principale au cours des cinq dernières années  | Administrateur depuis        |
|--------------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Vernon Lobo</b> <sup>1)3)</sup><br>Toronto, Ontario (Canada)    | 55  | Administrateur et président du conseil                                     | Directeur général, Mosaic Capital Partners LP             | 29 juin 2015                 |
| <b>William Di Nardo</b><br>Toronto, Ontario (Canada)               | 51  | Administrateur et chef de la direction                                     | Chef de la direction, Pivotree                            | 15 novembre 2007             |
| <b>Brian O'Neil</b> <sup>1)3)</sup><br>Toronto, Ontario (Canada)   | 47  | Administrateur et président du comité d'audit                              | Associé directeur, A Faire Aujourd'hui Inc.               | 29 juin 2015                 |
| <b>Scott Bryan</b> <sup>2)3)</sup><br>Toronto, Ontario (Canada)    | 51  | Administrateur                                                             | Directeur général, Eventi Capital                         | 15 novembre 2007             |
| <b>Richard Powers</b> <sup>1)2)</sup><br>Toronto, Ontario (Canada) | 66  | Administrateur et président du comité de gouvernance et de la rémunération | Professeur, Université de Toronto                         | 21 septembre 2020            |
| <b>Stephen Byrne</b> <sup>2)</sup><br>Ottawa, Ontario (Canada)     | 57  | Administrateur                                                             | Administrateur, Pivotree; chef de la direction, ThinkWrap | 1 <sup>er</sup> février 2018 |

#### Notes :

- 1) Administrateur indépendant au sens du Règlement 58-101. Se reporter à la rubrique « Gouvernance – Conseil d'administration – Indépendance du conseil d'administration ».
- 2) Membre du comité de gouvernance et de rémunération.
- 3) Membre du comité d'audit.

### Membres de la haute direction

Le tableau suivant présente le nom, l'âge, le lieu de résidence, les postes occupés au sein de la Société et la durée du mandat des hauts dirigeants en poste de la Société. D'autres renseignements biographiques relatifs à chacun d'entre eux figurent ci-dessous.

| Nom et municipalité de résidence                     | Âge | Poste au sein de la Société                                       | Occupation principale au cours des cinq dernières années                                                                                             | Années au sein de Pivotree |
|------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>William Di Nardo</b><br>Toronto, Ontario (Canada) | 51  | Chef de la direction                                              | Chef de la direction, Pivotree; associé directeur, Eventi Capital                                                                                    | 5                          |
| <b>Moataz Ashoor</b><br>Toronto, Ontario (Canada)    | 42  | Chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général | Chef de l'administration, Pivotree; chef des finances, Cox Automotive Canada; chef des finances, Aon Hewitt Canada                                   | 1                          |
| <b>Greg Wong</b><br>Toronto, Ontario (Canada)        | 46  | Chef des revenus                                                  | Chef des revenus, Pivotree; premier vice-président, Ventes, Stibo Systems                                                                            | 3                          |
| <b>Ted Smith</b><br>Atlanta, Géorgie (États-Unis)    | 50  | Chef de l'exploitation                                            | Chef de l'exploitation, Pivotree; vice-président, Planification des affaires, Cogeco Peer1; vice-président, Ingénierie et exploitation; Cogeco Peer1 | 1                          |
| <b>Peter Lui-Hing</b><br>Ottawa, Ontario (Canada)    | 57  | Chef de l'innovation                                              | Chef de l'innovation, Pivotree; chef de l'information, ThinkWrap                                                                                     | 15 <sup>1)</sup>           |

#### Note :

- 1) Compte tenu de son poste auprès de ThinkWrap avant l'acquisition de celle-ci par la Société.

## Propriété d'actions

Les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société seront collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'un total de 6 558 020 actions, soit environ 28 % des actions (compte non tenu de la dilution) émises et en circulation immédiatement après la clôture du placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne sera pas exercée et compte non tenu des options) ou exerceront un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un tel nombre d'actions.

| Nom                                   | Poste au sein de la Société                                       | Nombre d'actions détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, après la restructuration mais avant le placement (compte non tenu des options) ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé, directement ou indirectement |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>William Di Nardo</b> <sup>1)</sup> | Chef de la direction et administrateur                            | 1 531 668                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Vernon Lobo</b> <sup>2)</sup>      | Administrateur                                                    | 1 241 065                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Brian O'Neil</b> <sup>3)</sup>     | Administrateur                                                    | 1 721 776                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Scott Bryan</b> <sup>4)</sup>      | Administrateur                                                    | 1 531 665                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Richard Powers</b>                 | Administrateur                                                    | 31 109                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Stephen Byrne</b> <sup>5)</sup>    | Administrateur                                                    | 232 248                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Moataz Ashoor</b>                  | Chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général | 10 000                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Greg Wong</b>                      | Chef des revenus                                                  | 39 550                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Ted Smith</b>                      | Chef de l'exploitation                                            | 28 400                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Peter Lui-Hing</b> <sup>6)</sup>   | Chef de l'innovation                                              | 190 539                                                                                                                                                                                                                                              |

Notes :

- 1) M. Di Nardo détient directement 558 608 actions. La conjointe de M. Di Nardo détient directement 182 830 actions. M. Di Nardo détient indirectement 432 910 actions par l'entremise de la fiducie Di Nardo Family Trust. Par l'entremise de 1527396 Ontario Inc. qui exerce ses activités sous la dénomination SBD Inc. (« **SBD** »), M. Di Nardo est le propriétaire véritable de 357 320 actions détenues par SBD ou il exerce un contrôle ou une emprise sur un tel nombre de ces actions.
- 2) M. Lobo détient directement 63 555 actions et il détient indirectement 29 179 actions par l'entremise de Kilimanjaro Capital Inc. (« **Kilimanjaro** »), 1 029 631 actions par l'entremise de Mosaic Capital Partners LP (« **Mosaic Capital** ») et 118 700 actions par l'entremise de The 2018 Vernon Lobo Family Trust (la « **fiducie Lobo** »). M. Lobo est le propriétaire véritable des actions détenues par Kilimanjaro, par Mosaic Capital et par la fiducie Lobo et exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci. De plus, M. Lobo est le directeur général de Mosaic Capital.
- 3) M. O'Neil détient directement 50 705 actions et il détient indirectement 1 671 071 actions par l'entremise de A Faire Aujourd'hui Inc. (« **AFAI** »). M. O'Neil est le propriétaire véritable des actions détenues par AFAI ou il exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci.
- 4) M. Bryan détient directement 991 516 actions. La conjointe de M. Bryan détient directement 182 829 actions. Par l'entremise de SBD, M. Bryan est le propriétaire véritable de 357 320 actions détenues par SBD ou il exerce un contrôle ou une emprise sur un tel nombre de ces actions.
- 5) M. Byrne détient directement 46 413 actions et il détient indirectement 185 835 actions par l'entremise de Steve Byrne Family Trust (la « **fiducie Byrne** »). M. Byrne est le propriétaire véritable des actions détenues par la fiducie Byrne ou il exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci.
- 6) M. Lui-Hing détient directement 97 621 actions et il détient indirectement 92 918 actions par l'entremise de Peter Lui-Hing Trust (la « **fiducie Lui-Hing** »). M. Lui-Hing est le propriétaire véritable des actions détenues par la fiducie Lui-Hing et exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

## Notices biographiques des administrateurs et des hauts dirigeants

### *Vernon Lobo, administrateur et président du conseil*

M. Lobo est fondateur et directeur général de Mosaic Capital Partners, LP, un fonds d'investissement privé. Au cours de ses 25 années passées dans le secteur de l'investissement, M. Lobo a fondé différentes sociétés et les a dirigées de leur création à leur inscription en bourse. Certaines de ces sociétés sont évaluées à plus de 100 millions de dollars. Plus tôt dans sa carrière, M. Lobo était expert-conseil au sein de McKinsey & Company ainsi qu'ingénieur logiciel au sein

de Nortel Networks. M. Lobo est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie de l'Université de Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de Harvard, où il a été nommé Baker Scholar.

*Brian O'Neil, administrateur et président du comité d'audit*

M. O'Neil, qui porte le titre de CFA, est associé directeur de A Faire Aujourd'hui Inc., bureau de gestion de patrimoine torontois. M. O'Neil gère directement un portefeuille de fonds privés et offre des conseils sur une large gamme d'actifs de placement diversifiés. M. O'Neil compte plus de 20 années d'expérience, dont plus de 10 années à titre de membre d'un conseil d'administration. M. O'Neil siège à titre d'administrateur au conseil de la Banque de développement du Canada, de Fowler Construction Company Limited, de Huys Industries Ltd, de Montrose Property Holdings Ltd. / Ecowaste Industries Ltd. et de Pivotree. M. O'Neil est également membre du conseil consultatif de Blue Ant Media et de Eventi Capital. Avant de travailler dans la gestion d'investissements, M. O'Neil était expert-conseil au sein d'une société mondiale spécialisée dans les ressources humaines ainsi que conseiller de premier plan auprès d'un ministre du gouvernement canadien. Il a obtenu le titre de CFA auprès du Chartered Financial Analyst Institute et celui de IAS.A auprès de l'Institut des administrateurs de sociétés, et il est titulaire d'une maîtrise en finances ainsi que d'un baccalauréat en économie.

*Scott Bryan, administrateur*

M. Bryan est cofondateur et associé directeur de Eventi Capital, société de capital de risque et d'investissement privé en émergence située à Toronto. M. Bryan compte plus de 20 années d'expérience dans le repérage et la gestion d'occasions d'investissement. M. Bryan a aidé de nombreuses sociétés, dont ThinData Inc., Visualase, Inc. et Ceryx Inc., à s'extraire d'un portefeuille et à atteindre un taux de rendement interne d'au moins 10 %. M. Bryan siège à différents conseils, notamment ceux de Kinetic, de Base Pair, de Environics Analytics, de National Polling Trends Ltd. et de Pivotree. M. Bryan a commencé sa carrière dans les investissements technologiques et dans le capital de risque à titre de cofondateur de Grocery Gateway et d'investisseur de première heure dans cette société. Dans le cadre de cet emploi, il a réalisé le montage de nombreux financements de capital de risque qui lui ont permis de réunir plus de 130 millions de dollars auprès d'investisseurs providentiels, de partenaires stratégiques, de fonds de capital de risque et d'investisseurs institutionnels. M. Bryan a débuté sa carrière d'avocat au sein de Miller Thomson LLP, cabinet d'avocats torontois, où il s'est spécialisé dans le droit des affaires, le droit commercial et les questions liées à la technologie. M. Bryan a une expérience approfondie dans le montage d'opérations, dans la gestion des ressources humaines et dans la gouvernance grâce à son expérience en pratique privée et à titre de chef du contentieux.

*Richard Powers, administrateur*

Après avoir obtenu son baccalauréat en droit et sa maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's, M. Powers a travaillé à titre d'avocat en droit des affaires pour un cabinet d'avocats national au Canada. Il a par la suite été chef du contentieux pour Honda Canada Inc. Au sein de l'Université de Toronto, M. Powers a été doyen adjoint de la Rotman School of Management, où il était responsable de tous les programmes de maîtrise en administration des affaires, à temps plein comme à temps partiel, ainsi que du programme de maîtrise en finances. Pendant cette période, il a commencé à se préoccuper de questions liées à la gouvernance. Expert reconnu à l'échelle mondiale dans la gouvernance de sociétés et d'organismes à but non lucratif, M. Powers est directeur national du programme de perfectionnement des administrateurs et du programme de gouvernance d'organismes à but non lucratif (en collaboration avec l'Institut des administrateurs de sociétés). Il est également directeur des programmes de gouvernance de CUES au Canada. M. Powers enseigne également dans le cadre des programmes de la Rotman School of Management suivants : la maîtrise en administration des affaires à l'intention des dirigeants, le programme OMNIUM, la maîtrise en administration des affaires et le programme de formation des hauts dirigeants. M. Powers a travaillé avec de nombreux conseils, de nombreuses associations et de nombreuses organisations pour recenser, créer et élaborer des pratiques exemplaires en matière de gouvernance en plus d'évaluer et de permettre l'atteinte d'objectifs stratégiques et organisationnels. M. Powers a été administrateur de plus de 25 organismes, notamment Rugby Canada, Childhood Cancer Canada, St. Clement's School, le Comité olympique canadien et la Fédération des Jeux du Commonwealth, et il est actuellement président de Commonwealth Sport Canada. M. Powers commente fréquemment l'actualité juridique et sportive ainsi que les questions liées à la gouvernance dans différents médias au Canada et aux États-Unis.

*Stephen Byrne, administrateur*

M. Byrne œuvre au sein du secteur de la technologie de la région d'Ottawa depuis 25 ans. En 1986, il a entrepris sa carrière à titre de cofondateur de Montage eIntegration Inc., société dont il a contribué à la croissance jusqu'à ce qu'elle

atteigne 450 employés et des revenus de 50 millions de dollars sous sa gouverne à titre de président et de chef de l'exploitation. M. Byrne a contribué à la vente de la société à AT&T Canada, puis il est devenu président de AT&T eBusiness Services. Après avoir quitté AT&T Canada, M. Byrne s'est joint aux cofondateurs de ThinkWrap à titre de chef de la direction. Sous sa direction, ThinkWrap est passée de société en émergence à société dont les revenus s'établissaient à 17 millions de dollars, ce qui a ultimement mené à la vente de ThinkWrap à Pivotree en 2018. M. Byrne et ThinkWrap ont de l'expérience dans l'encadrement de détaillants canadiens de renom, dont La Maison Simons, Aldo et Princess Auto, dans l'application de stratégies de commerce en ligne omnicanales. M. Byrne a agi à titre de membre du conseil ou de membre du comité consultatif en matière de direction au sein de nombreuses sociétés, notamment National Capital SCAN, OnPATH, Northeastern Solutions Inc., Solana Networks et, à l'heure actuelle, Pivotree.

### ***Membres de la haute direction qui sont aussi des administrateurs***

*William Di Nardo, chef de la direction et administrateur*

Pionnier du commerce en ligne au Canada, M. Di Nardo est chef de la direction de Pivotree. M. Di Nardo a initialement investi dans Pivotree en 2007, par l'entremise de Event Capital, et a contribué à façonner la stratégie à titre de membre actif du conseil. M. Di Nardo est devenu chef de la direction de Pivotree en 2015 et a piloté l'intégration de la Société, de ThinkWrap et de Spark::Red. À titre de chef de la direction de la Société, il a aidé à accélérer l'évolution et la croissance de la Société à titre de fournisseur de services de TI gérés de premier plan à certains des principaux détaillants et des principaux fabricants de marques en Amérique du Nord. M. Di Nardo a une expérience approfondie dans la création d'équipes de haut niveau et dans la direction de sociétés dont la croissance des revenus est rapide. M. Di Nardo est le fondateur et l'ancien chef de la direction de Grocery Gateway, chef de file de première heure dans le secteur canadien du commerce en ligne. En 2002, M. Di Nardo a cofondé Event Capital à titre de véhicule pour investir dans des sociétés SaaS et des sociétés de services d'infrastructure Web. De concert avec ses partenaires, au cours des 15 dernières années, il a toujours offert un taux de rendement interne d'au moins 10 %. M. Di Nardo siège actuellement au conseil de Pivotree et de Kinetic Commerce ainsi qu'au conseil de Toronto Inner-city Rugby Foundation, l'organisme à but non lucratif de développement de la collectivité à la fondation duquel il a participé en 2010. M. Di Nardo est titulaire d'un diplôme de la Richard Ivey School of Business et, en 2000, il a été nommé Young Entrepreneur of the Year par Ernst & Young.

### ***Membres de la haute direction qui ne sont pas des administrateurs***

*Moataz Ashoor, chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général*

M. Ashoor est chef des finances et chef de l'administration de Pivotree depuis septembre 2019. M. Ashoor a une grande expérience en raison de son travail au sein de nombreux organismes mondiaux et de différents intervenants. À titre de chef de l'administration de Pivotree, il est notamment chargé de diriger toutes nos fonctions d'entreprise pour favoriser la croissance de la Société. M. Ashoor s'est joint à Pivotree après avoir quitté Cox Automotive Canada, dont il était chef des finances. Auparavant, il a été au service de Aon Hewitt Canada et de Accenture Inc., à titre de chef du secteur des finances pour le pays. M. Ashoor est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Simon Fraser et porte le titre de CPA et de CMA. Grâce à sa vaste expérience dans la collaboration étroite avec des équipes de direction, M. Ashoor a la réputation d'être un partenaire d'affaires de premier plan.

*Greg Wong, chef des revenus*

M. Wong est chef des revenus de Pivotree depuis juillet 2017. M. Wong apporte plus de 20 années d'expérience de premier plan en technologie et en vente à son rôle à titre de chef des revenus de Pivotree. M. Wong est responsable de faire croître le marché potentiel de la Société et il a dirigé la création d'un écosystème de partenariats qui a accru la proposition de valeur des solutions et des services de la Société. L'équipe de M. Wong responsable des ventes, du service à la clientèle, du génie de la vente, de la gestion des partenaires et du marketing. Avant de se joindre à Pivotree, M. Wong était premier vice-président, Ventes au sein de Stibo Systems et chef de la direction au sein de Heiler Software Corporation, où il a supervisé son acquisition par Informatica.

*Ted Smith, chef de l'exploitation*

M. Smith est chef de l'exploitation de Pivotree depuis septembre 2019. M. Smith est responsable de la direction des équipes de prestation de services et des infrastructures de Pivotree. Il compte plus de 15 années d'expérience au sein de postes de direction. M. Smith s'est joint à Pivotree lorsqu'il a quitté son poste de vice-président, Ingénierie et exploitation

au sein de Cogeco Peer 1 (Aptum), où il a géré la fusion de Peer 1 Hosting et de Cogeco Data Services en plus de diriger une stratégie exhaustive relative au centre de données qui a permis de réduire les frais de 3 millions de dollars. M. Smith apporte sa capacité innée à résoudre des problèmes d'affaires, à innover des processus et à bâtir une équipe entièrement dévouée au service à la clientèle à Pivotree. Pendant qu'il gravissait les échelons à titre de cadre, il a travaillé dans les secteurs des activités technologies, des centres de données, de la conception de réseaux et du service à la clientèle. M. Smith est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques de la California State University ainsi qu'une maîtrise ès sciences en mathématiques de la Michigan State University.

*Peter Lui-Hing, directeur principal de l'innovation*

M. Lui-Hing s'est joint à Pivotree en février 2018 dans le cadre de l'acquisition de ThinkWrap, dont il était cofondateur et haut dirigeant. M. Lui-Hing apporte plus de 27 années d'expérience en technologie de pointe à son rôle à titre de directeur principal de l'innovation de Pivotree. À titre de cofondateur et de vice-président directeur de ThinkWrap, M. Lui-Hing a aidé à développer des stratégies technologiques clés pour aider les clients à atteindre leurs objectifs commerciaux. Avant de cofonder ThinkWrap, M. Lui-Hing était l'un des cofondateurs de Montage, société de services-conseils en TI de premier plan dont il a été chef de la technologie et directeur principal de l'innovation. La société comptait plus de 400 experts-conseils répartis dans 6 succursales nord-américaines. M. Lui-Hing travaille en étroite collaboration avec des clients pour créer des systèmes uniques et innovateurs qui peuvent s'adapter aux demandes en évolution du secteur du commerce électronique. M. Lui-Hing est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université de l'Alberta, avec spécialisation en conception de logiciels.

### **Amendes ou sanctions**

Aucun administrateur ni haut dirigeant de la Société ni, à la connaissance de la Société, aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité ou fait l'objet d'autres pénalités ou d'autres sanctions infligées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

### **Faillites personnelles**

Aucun administrateur ni haut dirigeant de la Société ni, à la connaissance de la Société, aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'a, au cours des 10 années précédant la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compris avec des créanciers ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir son actif.

### **Ordonnances d'interdiction d'opérations et faillites**

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni, à la connaissance de la Société, aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur son contrôle, n'est, à la date du présent prospectus, ni n'a été, au cours des dix années précédant cette date : a) administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le haut dirigeant exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; b) administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions; ou c) administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui a, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou dans l'année qui a suivi la cessation de ces fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Pour les besoins du présent paragraphe, « ordonnance » s'entend d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une ordonnance d'interdiction d'opérations, ou d'une ordonnance qui refuse à la société visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui est en vigueur, dans chaque cas, pendant plus de 30 jours consécutifs.

William Di Nardo a été administrateur indépendant de Shop.ca Network Inc. (« **Shop.ca** ») de septembre 2015 à juin 2016. M. Di Nardo s'est joint à Shop.ca à titre d'administrateur indépendant lorsque la société était en voie d'obtenir du financement. Le 7 juin 2016, Shop.ca a déclaré faillite, car elle n'avait pas réussi à obtenir les capitaux dont elle avait besoin. M. Di Nardo a démissionné du conseil d'administration de Shop.ca au moment où la société se mettait à l'abri de ses créanciers, pour finalement être vendue.

### **Conflits d'intérêts**

Eventi Capital et les membres de son groupe, qui sont des entités contrôlées par MM. William Di Nardo et Scott Bryan, ont fourni des services liés à l'acquisition et des services-conseils connexes à Pivotree en 2018 et en 2019 dans le cadre d'opérations et d'acquisitions stratégiques entreprises par Pivotree pour lesquels Pivotree a versé à Eventi Capital et aux membres de son groupe des honoraires pour services-conseils de 145 685 \$ au cours de l'exercice 2018 et de 88 300 \$ au cours de l'exercice 2019. Pivotree ne prévoit pas retenir les services de Eventi Capital pour qu'elle fournisse des services-conseils ou des services comparables après la clôture.

## **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

### **Introduction**

Avant d'obtenir le visa relatif au présent prospectus des autorités en valeurs mobilières des provinces du Canada, la Société n'était un émetteur assujéti dans aucun territoire. Par conséquent, certains renseignements exigés conformément à l'Annexe 51-102A6E - Déclaration de la rémunération de la haute direction - Émetteurs émergents (l'« **Annexe 51-102A6E** ») ont été omis conformément au paragraphe 1.3(8) de l'Annexe 51-102A6E.

Le texte suivant décrit les éléments importants du programme de rémunération de la haute direction de Pivotree, plus particulièrement le mode d'établissement de la rémunération payable au chef de la direction, au chef des finances ainsi qu'aux membres de la haute direction les mieux rémunérés, à l'exception du chef de la direction et du chef des finances, de la Société (collectivement, les « **membres de la haute direction visés** »). Les membres de la haute direction visés sont les personnes suivantes :

- William Di Nardo, chef de la direction et administrateur;
- Moataz Ashoor, chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général;
- Ted Smith, chef de l'exploitation.

### **Aperçu**

Pivotree exerce ses activités dans un marché dynamique et en plein essor. Pour nous démarquer et pour atteindre nos objectifs commerciaux et financiers, nous devons recruter, maintenir en poste et motiver une équipe de hauts dirigeants chevronnés. Nous attendons de notre équipe qu'elle démontre de solides habiletés de leadership et de gestion et qu'elle favorise notre culture, qui est à la base de notre réussite et demeure une part essentielle de nos activités quotidiennes.

Notre programme de rémunération des hauts dirigeants est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- offrir des possibilités de rémunération concurrentielle sur le marché afin de recruter et de maintenir en poste des membres de la haute direction talentueux, expérimentés et de haut calibre dont les connaissances, les compétences et le rendement sont pertinents dans notre secteur et essentiels à notre réussite;
- motiver nos hauts dirigeants à atteindre nos objectifs commerciaux et financiers stratégiques;
- faire concorder les intérêts de nos hauts dirigeants et ceux de nos actionnaires en liant directement une tranche considérable de la rémunération à la valeur et à la croissance à long terme de notre entreprise;
- offrir des mesures incitatives qui encouragent la prise de risques justifiés par nos hauts dirigeants et présentent une étroite corrélation entre la rémunération et le rendement.

Dans le cadre de notre transition d'une société fermée à une société ouverte, nous évaluons continuellement nos principes de rémunération et notre programme de rémunération en fonction des circonstances, et nous comptons continuer à passer

en revue la rémunération versée chaque année. Dans le cadre de ce processus d'examen, nous prévoyons tenir compte de nos principes de rémunération et des objectifs qui sont décrits ci-dessus, ainsi que d'autres facteurs qui pourraient devenir pertinents, tels que les frais que nous devons engager pour remplacer un employé clé.

## **Analyse de la rémunération**

### ***Objectifs et principes de rémunération***

Nos pratiques en matière de rémunération sont conçues de façon à maintenir en poste les hauts dirigeants, à les motiver et à les récompenser de leur rendement et de leur apport à la réussite à court et à long termes de la Société. Le conseil cherche à rémunérer les hauts dirigeants en leur offrant des mesures incitatives en espèces à court terme et des mesures incitatives fondées sur des actions à long terme. Il cherche aussi à récompenser les hauts dirigeants si les objectifs de l'entreprise et leurs propres objectifs de rendement sont atteints et à établir une correspondance entre la rémunération incitative et le rendement de la Société. La Société a pour principe de verser une rémunération juste, raisonnable et concurrentielle, composée d'une importante part de titres de participation dans le but d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux des actionnaires.

### ***Gouvernance en matière de rémunération***

#### ***Interdiction des opérations de couverture***

La politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés de la Société prévoira qu'il sera interdit à tous les administrateurs, tous les dirigeants et tous les employés de Pivotree ainsi qu'aux personnes qui ont des liens avec eux (y compris les membres de leur famille immédiate qui résident à la même adresse) de faire ce qui suit : (i) vendre « à découvert » des titres de la Société; (ii) acheter ou vendre des options de vente, des options d'achat ou d'autres titres dérivés sur un marché boursier ou sur un autre marché organisé; (iii) conclure des opérations de couverture ou de monétisation qui permettent à une personne d'avoir la propriété des titres couverts sans être exposée à tous les risques et à tous les avantages liés à la propriété; ou (iv) acheter des instruments financiers, dont des contrats à terme variable prépayés, des swaps de titres de participation, des tunnels ou des actions ordinaires de fonds cotés qui sont conçus pour protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres de participation attribués à cette personne à titre de rémunération ou détenus directement ou indirectement par cette personne.

#### ***Politique en matière de propriété de titres de participation***

À la clôture, la Société adoptera des lignes directrices en matière de propriété de titres de participation à l'intention des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société pour harmoniser les intérêts de ces administrateurs et de ces hauts dirigeants avec ceux des actionnaires. Les lignes directrices en matière de propriété prévoiront un seuil de propriété de titres de participation pour chaque administrateur et chaque haut dirigeant sur une période déterminée. Ce seuil sera fixé par le comité de gouvernance et de la rémunération après la clôture. Chaque administrateur et chaque haut dirigeant sera tenu de maintenir ce seuil de propriété pendant la durée de son mandat à titre d'administrateur ou de haut dirigeant de la Société. Les attributions faites dans le cadre du régime général seront comprises dans le calcul de la valeur de la propriété de titres de participation d'une personne.

#### ***Processus d'établissement de la rémunération***

Le comité de gouvernance et de la rémunération sera responsable d'aider le conseil dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance, et de veiller à la supervision de nos politiques, de nos procédures et de nos pratiques en matière de ressources humaines, de planification de la relève et de rémunération. Le comité de gouvernance et de la rémunération s'assurera également que les politiques et les pratiques de rémunération procurent un juste équilibre entre la prise de risques et la récompense, conformément à notre profil de risque. Le mandat du comité de gouvernance et de la rémunération prévoit ses responsabilités relatives à l'administration de nos programmes de rémunération et à l'examen de la proportion et de la nature de la rémunération payable à nos administrateurs et à nos membres de la haute direction, ainsi qu'à la formulation de recommandations au conseil à cet égard. Il incombe au comité de gouvernance et de la rémunération d'établir des objectifs, d'évaluer le rendement et de vérifier que la rémunération totale versée à nos membres de la haute direction visés et à d'autres membres de la haute direction et gestionnaires clés est juste, raisonnable et conforme aux objectifs de nos principes de rémunération et de notre programme de rémunération. Se reporter également à la rubrique « Gouvernance – Comités du conseil ».

Le 10 septembre 2020, nous avons retenu les services de Willis Towers Watson, un cabinet d'experts-conseils indépendant, afin qu'il nous offre des services liés aux questions touchant la rémunération avant le placement, notamment en vue de faire ce qui suit :

- créer un groupe de référence en matière de rémunération composé de sociétés ouvertes dont les caractéristiques sont comparables à celles de la Société dans le but d'évaluer le caractère concurrentiel de la rémunération de notre chef de la direction;
- comparer la rémunération versée par des rivaux pour déterminer le salaire sur le marché en utilisant tant le groupe de référence en matière de rémunération composé de Alithya Group Inc., de EXFO Inc., de Tecsys Inc., de Quarterhill Inc., de Photon Control Inc., de Optiva Inc., de Pivot Technology Solutions, Inc., de Vecima Networks Inc. et de AgJunction Inc. que les données recueillies dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de sociétés inscrites en bourse du secteur des TI dont la taille est comparable à celle de la Société.

Le comité de gouvernance et de la rémunération a tenu compte des renseignements fournis par Willis Towers Watson et des recommandations qu'il avait faites relativement à ce qui précède. Toutefois, les décisions concernant la rémunération finale et la structure du régime incitatif relèvent du conseil et ont été prises par celui-ci à la lumière des recommandations du comité de gouvernance et de la rémunération.

À la clôture, la Société avait engagé des frais totaux de 25 000 \$ pour les services fournis par Willis Towers Watson au cours de l'exercice 2020 en cours.

Après la clôture, nous pourrions retenir les services de Willis Towers Watson pour comparer le programme de rémunération des autres hauts dirigeants et des autres administrateurs de la Société et les pratiques adoptées sur le marché.

### ***Principaux éléments de la rémunération***

Il est prévu qu'après la clôture, la rémunération de nos membres de la haute direction comprendra les trois principaux éléments suivants : (i) le salaire de base; (ii) des mesures incitatives à court terme, composées de primes annuelles; et (iii) les mesures incitatives à long terme fondées sur des actions, composées d'attributions dans le cadre de notre régime général.

#### ***Salaires de base***

Le salaire de base est offert à titre de source de rémunération fixe pour nos membres de la haute direction. Les salaires de base des membres de la haute direction sont établis en fonction de l'étendue de leurs responsabilités, de leurs compétences et de leur expérience antérieure pertinente, en tenant compte de la rémunération qui est versée sur le marché pour des postes comparables ainsi que de la demande au sein du marché pour ces membres de la haute direction. Le salaire de base d'un membre de la haute direction est établi en tenant compte de sa rémunération totale et des principes de rémunération généraux de la Société.

Les salaires de base seront rajustés chaque année, et ils pourraient augmenter en fonction de facteurs tels que l'atteinte ou le dépassement, par le membre de la haute direction, de ses objectifs individuels et de l'évaluation du caractère concurrentiel de la rémunération existante au moment en cause. De plus, les salaires de base peuvent être rajustés tout au long de l'exercice pour rendre compte de promotions ou d'autres changements dans la portée ou l'étendue des fonctions ou des responsabilités d'un membre de la haute direction, et pour maintenir le caractère concurrentiel sur le marché.

#### ***Rémunération incitative à court terme***

Nos membres de la haute direction visés et nos autres membres de la haute direction ont le droit de recevoir des primes annuelles liées à leurs fonctions respectives. Les primes annuelles sont conçues pour motiver nos membres de la haute direction à atteindre nos objectifs commerciaux et financiers de façon générale, et plus particulièrement nos cibles en matière de rendement financier annuel.

### *Rémunération incitative à long terme*

Les attributions fondées sur des titres de participation constituent un élément variable de la rémunération qui nous permet de motiver et de maintenir en poste nos membres de la haute direction en contrepartie de leur apport soutenu à la Société. De plus, le fait d'attribuer une part importante de la rémunération totale des membres de la haute direction sous la forme de titres de participation à long terme a pour but d'assurer l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Nous sommes d'avis que les options, les unités d'actions incessibles (les « **UAI** ») et les unités d'actions attribuées en fonction du rendement (les « **UAR** ») confèrent aux membres de la haute direction un intérêt important relatif au rendement de l'entreprise à long terme et à l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. En ce qui a trait à l'octroi d'attributions fondées sur des titres de participation, le comité de gouvernance et de la rémunération déterminera le montant et les modalités qu'il recommandera au conseil. Dans le cadre de leur examen en cours des pratiques de rémunération de la Société qui découle de notre inscription en bourse, le comité de gouvernance et de la rémunération et le conseil détermineront précisément la proportion et les composantes de la rémunération incitative à long terme future.

### **Régimes incitatifs fondés sur des titres de participation**

#### ***Régime initial***

Nous avons attribué des options dans le cadre du régime initial. Dans le cadre du placement, le régime initial sera dissous avant la clôture et sera remplacé par le régime général. Le régime général remplacera le régime initial en ce qui a trait aux options en cours en date du présent prospectus relativement à l'achat d'actions. À compter de la clôture, aucune autre option visant l'achat d'actions ne sera attribuée dans le cadre du régime initial.

#### ***Régime général***

Le texte qui suit est un résumé du régime général et doit être lu à la lumière du texte intégral du régime général, qui est présenté à l'annexe C ci-jointe.

#### ***Objectif***

Les objectifs du régime général sont les suivants : (i) fournir à la Société un mécanisme pour recruter, maintenir en poste et motiver les administrateurs, les dirigeants, les employés et les experts-conseils hautement qualifiés; (ii) aligner, de façon générale, les intérêts des participants (au sens donné à ce terme dans le régime général) à ceux des autres actionnaires de la Société; et (iii) permettre aux participants, par l'acquisition d'actions à titre de placements à long terme, de participer à la croissance à long terme de la Société et les encourager à le faire.

#### ***Administration du régime général***

Le régime général sera administré par le conseil ou, à l'occasion, par un comité du conseil, et il permettra au conseil d'attribuer aux participants admissibles des attributions incessibles (les « **attributions** »), à l'occasion et à son entière appréciation, conformément aux exigences de la TSXV. De telles attributions comprennent des options (les « **options** »), des UAI, des droits à la plus-value d'actions (les « **DPVA** »), des UAD et des UAR.

#### ***Nombre maximal d'actions disponibles aux fins d'attribution***

Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission à l'exercice d'options attribuées dans le cadre du régime général ne sera globalement pas supérieur à 10 % du nombre d'actions en circulation au moment en cause. De plus, le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises relativement aux DPVA, aux UAI, aux UAD et aux UAR émis dans le cadre du régime général ne doit pas dépasser un nombre fixe déterminé conformément aux politiques de la TSXV.

Le nombre maximal d'actions pouvant être comprises dans des attributions octroyées à un participant (au sens donné à ce terme dans le régime général) au cours d'une période de douze mois ne doit pas dépasser 5 % du nombre d'actions en circulation, à moins d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés requise aux termes des politiques de la TSXV, ou 2 % dans le cas d'une attribution en faveur d'un expert-conseil ou des personnes (collectivement) dont les services ont été retenus pour s'occuper des relations avec les investisseurs (au sens donné à ce terme par la TSXV). Aucune attribution, sauf sous forme d'options, ne peut être effectuée en faveur d'experts-conseils ou de personnes dont les services ont été retenus pour s'occuper des relations avec les investisseurs. En outre, à moins d'obtenir l'approbation

des actionnaires désintéressés requise aux termes des politiques de la TSXV, (i) le nombre maximal d'actions pouvant être comprises dans des attributions octroyées à des initiés de la Société (en tant que groupe) à tout moment ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation; et (ii) le nombre total d'attributions octroyées à des initiés de la Société (en tant que groupe) au cours d'une période de 12 mois ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

#### *Admissibilité*

Les attributions dans le cadre du régime général seront exclusivement accordées aux employés, aux dirigeants, aux administrateurs non salariés et aux experts-conseils de bonne foi de la Société. Le conseil fixera, à son appréciation, le montant de toute attribution octroyée à ces personnes dans le cadre du régime général.

#### *Types d'attributions*

Le texte qui suit résume les différents types d'attributions qui peuvent être octroyées dans le cadre du régime général.

#### *Options*

Sous réserve des exigences de la TSXV, le conseil pourra déterminer la date d'échéance de chaque option. Sous réserve d'une prolongation limitée si une option arrive à échéance au cours d'une période d'interdiction de négociation (au sens donné à ce terme dans le régime général), les options pourront être exercées au cours d'une période d'au plus dix ans après la date d'attribution, pourvu que les conditions suivantes soient respectées : (i) advenant la cessation d'emploi pour motif valable d'un participant (au sens donné à ce terme dans le régime général), toutes les options, que leurs droits aient été acquis ou non à la date de cessation d'emploi (au sens donné à ce terme dans le régime général), expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées; (ii) advenant le décès d'un participant, tous les droits rattachés aux options qui n'auront pas été acquis à la date de cessation d'emploi seront automatiquement et immédiatement acquis, et toutes les options dont les droits auront été acquis demeureront visées par le régime général et pourront être exercées au cours de la période de 90 jours qui suivra la date de cessation d'emploi; (iii) advenant l'invalidité d'un participant (au sens donné à ce terme dans le régime général), tous les droits acquis rattachés aux options seront maintenus (et pourront être exercés) et l'acquisition des droits se poursuivra, conformément aux modalités du régime d'options, pour une période de douze mois après la date de cessation des fonctions; toutefois, les options qui n'auront pas été exercées (que leurs droits aient été acquis ou non) dans les douze mois qui suivront la date de cessation des fonctions expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées à cette date; (iv) advenant le départ à la retraite d'un participant, le conseil pourra déterminer, relativement à ces options, s'il souhaite devancer l'acquisition des droits rattachés à ces options ou annuler ces options avec ou sans paiement, et fixer la période, s'il y a lieu, au cours de laquelle ces options pourront demeurer en cours après la date de cessation d'emploi; toutefois, en aucun cas ces options ne pourront être exercées à une date qui tombera plus de douze mois après la date de cessation d'emploi; et (v) dans tous les autres cas où un participant cessera d'être admissible aux termes du régime général, notamment advenant une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission volontaire, sauf indication contraire par le conseil, toutes les options dont les droits n'auront pas été acquis expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées à la date de cessation d'emploi, et toutes les options dont les droits auront été acquis demeureront visées par le régime général et pourront être exercées au cours de la période de 90 jours qui suivra la date de cessation d'emploi.

Le prix d'exercice des options sera établi par le conseil au moment de l'octroi d'une option. Toutefois, en aucun cas ce prix d'exercice ne pourra être inférieur au dernier cours de clôture des actions à la cote de la TSXV, déduction faite de tout escompte permis par les règles ou les politiques de la TSXV au moment de l'octroi de l'option. Sous réserve de toute restriction en matière d'acquisition des droits imposée par la TSXV, ou si le conseil en décide autrement au moment de l'octroi (ou relativement aux dispositions en matière d'acquisition des droits qui se rapportent aux options d'achat d'action octroyées dans le cadre du régime initial), les droits rattachés aux options seront acquis en tranches égales sur une période de quatre ans à raison d'un quart des droits rattachés aux options à la date du premier anniversaire, du deuxième anniversaire, du troisième anniversaire et du quatrième anniversaire de la date de l'octroi des options.

#### *Unités d'actions incessibles*

Sous réserve des exigences de la TSXV, le conseil pourra déterminer la date d'échéance de chaque UAI. Sous réserve d'une prolongation limitée si une UAI arrive à échéance au cours d'une période d'interdiction de négociation, les droits rattachés aux UAI pourront être acquis et les UAI pourront être versées au cours d'une période d'au plus trois ans après la date d'attribution, pourvu que les conditions suivantes soient respectées : (i) advenant la cessation d'emploi pour motif

valable d'un participant, toutes les UAI, que leurs droits aient été acquis (si elles n'ont pas encore été versées) ou non à la date de cessation d'emploi, expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées; (ii) advenant le décès d'un participant, tous les droits rattachés aux UAI qui n'auront pas été acquis à la date de cessation d'emploi seront automatiquement et immédiatement acquis et les UAI seront versées; (iii) advenant l'invalidité d'un participant, tous les droits acquis rattachés aux UAI seront maintenus et l'acquisition des droits se poursuivra, conformément aux modalités du régime général, pour une période de douze mois après la date de cessation des fonctions; toutefois, les UAI dont les droits n'auront pas été acquis dans les douze mois qui suivront la date de cessation des fonctions expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées à cette date; (iv) advenant le départ à la retraite d'un participant, le conseil pourra déterminer, relativement à ces UAI, s'il souhaite devancer l'acquisition des droits rattachés à ces UAI ou annuler ces UAI avec ou sans paiement, et fixer la période, s'il y a lieu, au cours de laquelle ces UAI pourront demeurer en cours après la date de cessation d'emploi; toutefois, en aucun cas ces UAI ne pourront être exercées à une date qui tombera plus de douze mois après la date de cessation d'emploi; et (v) dans tous les autres cas où un participant cessera d'être admissible aux termes du régime général, notamment advenant une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission volontaire, sauf indication contraire par le conseil, toutes les UAI dont les droits n'auront pas été acquis expireront automatiquement et immédiatement et seront annulées à la date de cessation d'emploi, et toutes les UAI dont les droits auront été acquis seront versées conformément au régime général.

Le nombre d'UAI qui pourront être émises en faveur d'un participant sera fixé par le conseil au moment de l'octroi. Chaque UAI confèrera à son porteur le droit de recevoir, à la date d'acquisition des droits rattachés à chaque UAI détenue, une action ou un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande d'une action, ou encore une combinaison des deux, à l'appréciation du conseil. De plus, le conseil pourra déterminer que les porteurs d'UAI recevront une contrepartie correspondant au montant des dividendes déclarés par le conseil et versés sur les actions en circulation. Dans l'éventualité où le règlement est effectué par l'intermédiaire d'un paiement en espèces, ce paiement devra être effectué à la date la plus rapprochée entre (i) 2½ mois après la clôture de l'exercice durant lequel les conditions et les restrictions ont été satisfaites ou levées et (ii) le 31 décembre de la troisième année suivant l'année de la date d'attribution.

Sous réserve de toute restriction en matière d'acquisition des droits imposée par la TSXV, ou si le conseil en décide autrement au moment de l'octroi, les droits rattachés aux UAI seront acquis en tranches égales sur une période de trois ans à raison d'un tiers des droits rattachés aux UAI à la date du premier anniversaire, du deuxième anniversaire et du troisième anniversaire de la date de l'octroi des UAI.

#### *Droits à la plus-value d'actions*

Les DPVA peuvent être émis conjointement avec des options ou dans le cadre d'attributions uniques. À l'exercice d'un DPVA, la Société peut effectuer en faveur du participant un paiement d'un montant correspondant à l'écart entre la juste valeur marchande des actions sous-jacentes à la date d'exercice et le prix d'attribution du DPVA. Au gré du conseil, le paiement à l'exercice d'un DPVA pourra être effectué en espèces, en actions d'une valeur équivalente, selon une combinaison de ce qui précède, ou sous toute autre forme qui aura été approuvée par le conseil à son entière appréciation.

Sous réserve des exigences de la TSXV, le conseil pourra déterminer les modalités d'acquisition des droits et la date d'échéance de chaque DPVA. Sous réserve d'une prolongation limitée si un DPVA arrive à échéance au cours d'une période d'interdiction de négociation, les DPVA ne pourront plus être exercés après la date du dixième anniversaire de leur attribution.

Sous réserve du respect des règles de la TSXV, le conseil pourra déterminer, au moment de l'octroi, le traitement des DPVA si un participant cesse d'être admissible à la participation au régime général.

#### *Unités d'actions différées*

Le nombre d'UAI qui pourront être émises en faveur d'un participant ainsi que leurs modalités seront fixés par le conseil au moment de l'octroi. Chaque UAD confèrera à son porteur le droit de recevoir, à la date du règlement de chaque UAD détenue, une action ou un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande d'une action, ou encore une combinaison des deux, à l'appréciation du conseil. De plus, le conseil pourra déterminer que les porteurs d'UAD recevront une contrepartie correspondant au montant des dividendes déclarés par le conseil et versés sur les actions en circulation.

Sous réserve des exigences de la TSXV, le conseil pourra déterminer les modalités d'acquisition des droits et la date d'échéance de chaque UAD; toutefois, si une UAD est réglée ou expire de toute autre façon au cours d'une période d'interdiction de négociation, le conseil pourra prolonger cette date.

Sous réserve du respect des règles de la TSXV, le conseil pourra déterminer, au moment de l'octroi, le traitement des UAD si un participant cesse d'être admissible à la participation au régime général.

#### *Unités d'actions attribuées en fonction du rendement*

Le nombre d'UAR qui pourront être émises en faveur d'un participant ainsi que leurs modalités (notamment les critères de rendement applicables) seront fixés par le conseil au moment de l'octroi. Chaque UAR conférera à son porteur le droit de recevoir, à la date du règlement de chaque UAR détenue, une action ou un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande d'une action, ou encore une combinaison des deux, à l'appréciation du conseil. De plus, le conseil pourra déterminer que les porteurs d'UAR recevront une contrepartie correspondant au montant des dividendes déclarés par le conseil et versés sur les actions en circulation.

Sous réserve des exigences de la TSXV, le conseil pourra déterminer les modalités d'acquisition des droits et la date d'échéance de chaque UAR; toutefois, en aucun cas une livraison d'actions ou un paiement en espèces ne pourra être effectué après la date la plus rapprochée entre (i) 2½ mois après la clôture de l'exercice durant lequel les conditions et les restrictions en matière de rendement ont été satisfaites ou levées et (ii) le 31 décembre de la troisième année suivant l'année de la date d'attribution.

Sous réserve du respect des règles de la TSXV, le conseil pourra déterminer, au moment de l'octroi, le traitement des UAR si un participant cesse d'être admissible à la participation au régime général.

#### *Dispositions relatives à la cessation d'emploi et au changement de contrôle*

Advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme ci-dessous et dans le régime général) au sein de la Société, le conseil pourra déterminer le traitement souhaité des attributions en cours, notamment relativement à ce qui suit : (i) devancer, conditionnellement ou de toute autre façon, selon les modalités qu'il jugera acceptables, la date d'acquisition des droits rattachés à une attribution (toutefois, aucun devancement de l'acquisition des droits rattachés à une attribution n'aura lieu dans le cas d'un participant dont les services ont été retenus pour s'occuper des relations avec les investisseurs, à moins que l'approbation de la TSXV ait été obtenue ou qu'une telle approbation n'était pas requise); (ii) permettre le rachat ou l'exercice conditionnel d'une attribution, selon les modalités qu'il juge acceptables; (iii) modifier de toute autre façon les modalités d'une attribution; ou (iv) annuler, après la réalisation du changement de contrôle, selon les modalités qu'il juge acceptables, les attributions non exercées ou n'ayant pas fait l'objet d'un rachat avant la réalisation du changement de contrôle.

Le régime général définit un « changement de contrôle » comme étant l'occurrence d'un ou de plusieurs des événements suivants :

- a) un regroupement, une fusion, un arrangement ou une autre restructuration ou acquisition qui met en cause la Société, par suite duquel ou de laquelle les personnes qui détenaient des actions avant la réalisation de l'opération détiennent ou détiennent en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote en circulation de la société remplaçante après la réalisation de l'opération;
- b) la vente, la location, l'échange ou toute autre cession, dans le cadre d'une seule opération ou d'une série d'opérations connexes, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales à une autre personne ou en faveur d'une autre personne, à l'exception d'une cession en faveur d'une filiale en propriété exclusive dans le cadre d'une restructuration des actifs de la Société et de ses filiales;
- c) l'adoption d'une résolution visant la liquidation ou la dissolution de la Société;
- d) l'acquisition par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert de la propriété véritable de plus de 50 % des actions;
- e) l'adoption par le conseil d'une résolution selon laquelle un changement de contrôle, au sens donné à ce terme dans les présentes, est survenu ou est imminent.

## Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau sommaire de la rémunération présente la rémunération totale qui devrait être versée à chaque administrateur et à chaque membre de la haute direction visé de la Société au cours de l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020. La rémunération prévue est fondée sur la situation actuelle, et la rémunération réelle pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020 pourrait différer.

### Rémunération, compte non tenu des titres attribués comme rémunération

| Nom et poste principal                                                                    | Exercice | Salaire, honoraires de services-conseils, provision sur honoraires ou commissions (\$) | Primes (\$) <sup>2)</sup> | Jetons de présence (\$) | Valeur des avantages indirects (\$) | Valeur de l'ensemble des autres éléments de la rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>William Di Nardo</b><br>Chef de la direction et administrateur <sup>1)3)</sup>         | 2020     | 277 500                                                                                | 108 000                   | -                       | -                                   | -                                                                | 385 500                  |
| <b>Moataz Ashoor</b><br>Chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général | 2020     | 260 000                                                                                | 48 000                    | -                       | -                                   | -                                                                | 308 000                  |
| <b>Ted Smith</b><br>Chef de l'exploitation                                                | 2020     | 347 150 <sup>4)</sup>                                                                  | 64 800                    | -                       | -                                   | -                                                                | 422 550                  |
| <b>Vernon Lobo</b><br>Administrateur <sup>3)</sup>                                        | 2020     | -                                                                                      | -                         | -                       | -                                   | -                                                                | -                        |
| <b>Brian O'Neil</b><br>Administrateur <sup>3)</sup>                                       | 2020     | -                                                                                      | -                         | -                       | -                                   | -                                                                | -                        |
| <b>Scott Bryan</b><br>Administrateur <sup>3)</sup>                                        | 2020     | -                                                                                      | -                         | -                       | -                                   | -                                                                | -                        |
| <b>Richard Powers</b><br>Administrateur <sup>3)</sup>                                     | 2020     | -                                                                                      | -                         | -                       | -                                   | -                                                                | -                        |
| <b>Stephen Byrne</b><br>Administrateur <sup>3)</sup>                                      | 2020     | -                                                                                      | -                         | -                       | -                                   | -                                                                | -                        |

Notes :

- 1) Dans le cadre de sa rémunération totale qui devrait être gagnée au cours de l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020 à titre de chef de la direction. On prévoit que la rémunération de M. Di Nardo pour ses fonctions d'administrateur de la Société sera nulle. À compter d'aujourd'hui, la rémunération de base annuelle de M. Di Nardo sera de 360 000 \$ en plus d'une cible de prime annuelle de 180 000 \$.
- 2) Tous les montants des primes sont estimés à 60 % de la cible et dépendront du rendement définitif de l'exercice 2020. Ces montants ne tiennent pas compte des primes cumulées au cours de l'exercice 2019 et versées en 2020.
- 3) Les administrateurs ne toucheront aucune rémunération en espèces dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions d'administrateur de la Société.
- 4) Correspond à un salaire de base annualisé de 265 000 \$ US converti en dollars canadiens en fonction du taux de change de 1 \$ US = 1,31 \$ CA, soit le taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour la conversion du dollar américain en dollar canadien le 28 août 2020.

## Titres attribués comme rémunération

Le tableau suivant présente les titres attribués comme rémunération qui ont été octroyés ou émis en faveur de chaque administrateur et de chaque membre de la haute direction visé de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date du présent prospectus.

| Titres attribués comme rémunération                                                                     |                                             |                                                                                                             |                                  |                                                   |                                                                                |                                                                               |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom et poste principal                                                                                  | Type de titre attribué comme rémunération   | Nombre de titres attribués comme rémunération, nombre de titres sous-jacents et pourcentage de la catégorie | Date d'émission ou d'attribution | Prix d'émission, de conversion ou d'exercice (\$) | Cours de clôture du titre ou du titre sous-jacent à la date d'attribution (\$) | Cours de clôture du titre ou du titre sous-jacent à la fin de l'exercice (\$) | Date d'échéance |
| <b>William Di Nardo</b><br>Chef de la direction et administrateur <sup>3)</sup>                         | s.o.                                        | s.o.                                                                                                        | s.o.                             | s.o.                                              | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Moataz Ashoor</b><br>Chef des finances, chef de l'administration et secrétaire général <sup>4)</sup> | Attributions d'actions incessibles          | 10 000                                                                                                      | 30 sept. 2019                    | 4,62 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
|                                                                                                         | Options visant l'achat d'actions ordinaires | 100 000                                                                                                     | 30 sept. 2019                    | 1,89 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | 30 sept. 2026   |
|                                                                                                         | Options visant l'achat d'actions ordinaires | 28 400                                                                                                      | 10 juil. 2020                    | 4,72 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Ted Smith</b><br>Chef de l'exploitation                                                              | Options visant l'achat d'actions ordinaires | 55 000                                                                                                      | 30 sept. 2019                    | 1,89 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | 30 sept. 2026   |
|                                                                                                         | Attributions d'actions incessibles          | 7 300                                                                                                       | 1 <sup>er</sup> fév. 2019        | 4,62 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Vernon Lobo</b><br>Administrateur                                                                    | Attributions d'actions incessibles          | 10 400                                                                                                      | 1 <sup>er</sup> janv. 2020       | 5,40 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Brian O'Neil</b><br>Administrateur                                                                   | Attributions d'actions incessibles          | 4 850                                                                                                       | 1 <sup>er</sup> janv. 2020       | 5,40 \$                                           | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Scott Bryan</b><br>Administrateur                                                                    | s.o.                                        | s.o.                                                                                                        | s.o.                             | s.o.                                              | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Richard Powers</b><br>Administrateur                                                                 | s.o.                                        | s.o.                                                                                                        | s.o.                             | s.o.                                              | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |
| <b>Stephen Byrne</b><br>Administrateur                                                                  | s.o.                                        | s.o.                                                                                                        | s.o.                             | s.o.                                              | s.o.                                                                           | s.o.                                                                          | s.o.            |

### **Exercice de titres attribués comme rémunération**

Aucun membre de la haute direction visé ni aucun administrateur n'a exercé de titres du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à ce jour, sauf M. Ted Smith Jr. qui a exercé une option d'achat visant 28 400 actions au prix de 4,72 \$ chacune le 10 juillet 2020.

### **Contrats d'emploi et prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle**

Dans le cadre du placement, nous concluons avec les hauts dirigeants de la Société de nouveaux contrats de travail écrits. Aux termes de ces contrats, les hauts dirigeants pourront recevoir la rémunération que nous aurons établie, ainsi que d'autres avantages.

Aux termes de leurs contrats d'emploi, MM. William Di Nardo, Moataz Ashoor et Ted Smith obtiennent chacun le droit de toucher certaines prestations prévues par contrat advenant la cessation de leur emploi dans certains cas.

S'il est mis fin à l'emploi de M. Di Nardo sans motif valable, en plus de son salaire de base et de son indemnité de vacances cumulés et non versés à la date de cessation d'emploi et du maintien d'avantages sociaux, la Société remettra à M. Di Nardo une indemnité de préavis correspondant à un total de six (6) mois de salaire.

S'il est mis fin à l'emploi de M. Ashoor sans motif valable, en plus de son salaire de base et de son indemnité de vacances cumulés et non versés à la date de cessation d'emploi et du maintien d'avantages sociaux, la Société remettra à M. Ashoor une indemnité de préavis correspondant à quatre (4) mois de salaire s'il est mis fin à son emploi avant le 9 septembre 2022. La période de préavis passera à un total de six (6) mois de salaire si l'avis de cessation d'emploi est remis après le 9 septembre 2022. Par ailleurs, s'il est mis fin à l'emploi de M. Ashoor à tout moment après un « changement de contrôle » de la Société, sans motif valable, la Société remettra à M. Ashoor un préavis de six (6) mois ou une indemnité de préavis correspondante.

S'il est mis fin à l'emploi de M. Smith sans motif valable, en plus de son salaire de base et de son indemnité de vacances cumulés et non versés à la date de cessation d'emploi et du maintien d'avantages sociaux, la Société remettra à M. Smith une indemnité de préavis correspondant à deux (2) mois de salaire s'il est mis fin à son emploi au cours de la première année suivant son embauche. L'indemnité de préavis augmentera de un (1) mois de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum de six (6) mois.

Le tableau suivant présente les paiements supplémentaires estimatifs qui seraient versés aux membres de la haute direction visés suivants advenant certains événements, en presumant la réalisation de la clôture.

| Nom et poste principal                                                                                      | Événement                                                                   | Indemnité de départ (\$) <sup>1)</sup> | Acquisition anticipée des options dont les droits n'ont pas été acquis (\$) <sup>2)</sup> | Total (\$) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>William Di Nardo</b><br><i>Administrateur et chef de la direction</i>                                    | Cessation d'emploi sans motif valable                                       | 180 000                                | s.o.                                                                                      | 180 000    |
| <b>Moataz Ashoor</b><br><i>Chef des finances, dirigeant, chef de l'administration et secrétaire général</i> | Cessation d'emploi sans motif valable                                       | 86 667,00                              | s.o.                                                                                      | 86 667,00  |
|                                                                                                             | Cessation d'emploi sans motif valable par suite d'un changement de contrôle | 130 000,00                             | s.o.                                                                                      | 130 000,00 |
| <b>Ted Smith</b><br><i>Chef de l'exploitation</i>                                                           | Cessation d'emploi sans motif valable                                       | 57 858,33 <sup>3)</sup>                | s.o.                                                                                      | 57 858,33  |

Notes :

- 1) Les indemnités de départ sont calculées en fonction du salaire de base et de la rémunération incitative annuelle que nous devrions verser au membre de la haute direction visé et ne tient pas compte des mesures incitatives à court terme qui pourraient avoir été gagnées au cours d'un autre exercice que celui au cours duquel il a été mis fin à son emploi, selon le cas, si la fin d'emploi survient en 2020.
- 2) L'exercice d'aucune option ne sera devancé par suite de la cessation d'emploi du membre de la haute direction visé.
- 3) Dans le cas de M. Smith, l'indemnité de départ correspond à un montant de 44 167 \$ converti en dollars canadiens en fonction du taux de change de 1 \$ US = 1,31 \$, soit le taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour la conversion du dollar américain en dollar canadien le 28 août 2020.

Les prestations de cessation d'emploi qui sont décrites ci-dessus sont soumises aux lois applicables.

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Notre régime de rémunération des administrateurs est conçu pour recruter et maintenir en poste les personnes les plus aptes à siéger au conseil. Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance et de la rémunération, sera responsable de l'examen et de l'approbation des modifications apportées aux arrangements en matière de rémunération des administrateurs. Les administrateurs qui ne sont pas des employés toucheront une rétribution annuelle en titres de participation pour siéger au sein du conseil, et les débours raisonnables qui découlent de leurs fonctions d'administrateur leur seront remboursés; toutefois, aucune tranche de la rémunération d'un administrateur ne sera versée sous forme de jetons de présence aux réunions du conseil ou des comités du conseil.

Il est prévu qu'après la clôture du placement, chaque administrateur (à l'exception de président du conseil) recevra une attribution annuelle de titres de participation sous forme d'UAI ou d'UAD d'une valeur de 40 000 \$, chacun des présidents du comité d'audit et du comité de gouvernance et de la rémunération recevra une attribution annuelle de titres de participation supplémentaire sous forme d'UAI ou d'UAD d'une valeur de 15 000 \$, et le président du conseil recevra une attribution annuelle de titres de participation supplémentaire sous forme d'UAI ou d'UAD d'une valeur de 70 000 \$. Les administrateurs qui sont également des dirigeants de la Société ne toucheront aucune rémunération supplémentaire.

## COMITÉ D'AUDIT

### Règles du comité d'audit

Le conseil a adopté des règles écrites qui décrivent le mandat du comité d'audit et qui établissent, notamment, l'objectif et les responsabilités du comité. Dans les limites de son mandat, le comité d'audit est responsable d'encadrer les pratiques de comptabilité et de communication de l'information financière de Pivotree ainsi que les audits des états financiers de Pivotree. Les responsabilités du comité d'audit comprennent également la sélection, la recommandation et l'encadrement de l'auditeur indépendant de Pivotree, ainsi que l'encadrement de son processus d'audit interne et des systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. Le texte intégral des règles du comité d'audit est reproduit à l'annexe A jointe aux présentes.

### Rémunération des membres du comité d'audit

À la clôture, le comité d'audit sera composé de Brian O'Neil (président), de Scott Bryan et de Vernon Lobo. M. O'Neil et M. Lobo sont considérés comme indépendants, au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110. Chaque membre du comité d'audit comprend les principes comptables utilisés pour dresser les états financiers de la Société et possède de l'expérience quant à l'application générale de ces principes comptables. Il comprend également les contrôles internes et les procédures à suivre pour communiquer l'information financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la formation et l'expérience pertinentes de chacun des membres du comité d'audit, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction – Notices biographiques des administrateurs et des hauts dirigeants ».

Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières, au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110. Un administrateur a des « compétences financières », au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110, s'il est en mesure de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées à la lecture des états financiers de Pivotree.

La majorité des membres du comité d'audit sont indépendants, au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110. Sous réserve de certaines exceptions, un administrateur est jugé « indépendant », au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110, s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur. Une « relation importante » est une relation qui, de l'avis du conseil, serait raisonnablement susceptible de nuire à l'exercice du jugement indépendant d'un administrateur.

### Procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit est responsable de l'autorisation préalable de tous les services non liés à l'audit qui seront fournis à Pivotree par son auditeur indépendant. Au moins une fois par année, le comité d'audit examinera et confirmera l'indépendance de l'auditeur indépendant. Il demandera pour ce faire à l'auditeur indépendant de lui remettre des déclarations qui décrivent toutes ses relations avec Pivotree, notamment en ce qui a trait aux services non liés à l'audit.

### Honoraires de l'auditeur externe

Pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018, la Société a versé les honoraires suivants à notre auditeur externe :

|                                                                                                     | 2019           | 2018           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Honoraires d'audit                                                                                  | 72 345         | 101 283        |
| Honoraires pour les services de certification et les services connexes                              | -              | -              |
| Honoraires pour les services de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale | 29 000         | 19 478         |
| Autres honoraires                                                                                   | 104 550        | -              |
|                                                                                                     | <b>205 895</b> | <b>120 761</b> |

## **Recours à une dispense**

La Société s'est prévaluée de la dispense prévue à l'article 6.1 du Règlement 52-110 à l'égard des exigences de la partie 3 du Règlement 52-110 relativement à la composition du comité d'audit.

## **GOUVERNANCE**

Le texte qui suit présente des renseignements que nous devons déclarer en vertu du Règlement 58-101 pour décrire notre approche en matière de gouvernance.

### **Conseil d'administration**

#### ***Composition du conseil***

Aux termes de nos statuts, notre conseil doit compter au moins un administrateur et au plus dix administrateurs, tel qu'il pourra le déterminer à l'occasion. Les administrateurs sont nommés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et le mandat de chacun d'entre eux se termine à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Nos règlements administratifs prévoient que, entre les assemblées générales annuelles des actionnaires, les administrateurs peuvent nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires, mais le nombre d'administrateurs supplémentaires qui pourront ainsi être nommés ne pourra être supérieur, à aucun moment, à un tiers du nombre d'administrateurs en poste qui ont été élus ou nommés sans toutefois être des administrateurs supplémentaires. En vertu de la LSAO, un administrateur peut être destitué de ses fonctions avec ou sans motif valable par voie de résolution adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires autorisés à voter présents en personne ou représentés par procuration à une assemblée. En vertu de la LSAO, au moins un quart de nos administrateurs doivent être des résidents canadiens au sens donné à ce terme dans la LSAO.

#### ***Nomination des candidats aux postes d'administrateur***

Notre comité de gouvernance et de la rémunération est responsable de recommander à notre conseil des candidats qui pourront être élus ou nommés aux postes d'administrateur, selon le cas, conformément aux dispositions des lois visant les sociétés applicables et à son mandat.

Le comité de gouvernance et de la rémunération sera libre de formuler ses recommandations quant à tout poste d'administrateur vacant qui n'est pas visé par les droits de mise en candidature des actionnaires. Le comité de gouvernance et de la rémunération doit tenir compte des compétences et des aptitudes que le conseil doit posséder dans son ensemble, selon l'avis du conseil, des compétences et des aptitudes que chaque administrateur doit posséder, selon l'avis du conseil, et des compétences et des aptitudes que chaque nouveau candidat au poste d'administrateur apportera au conseil. Le comité de gouvernance et de la rémunération doit également tenir compte du temps et des ressources que les candidats aux postes d'administrateur peuvent consacrer à l'exécution de leurs fonctions à titre de membres du conseil.

Le président du comité de gouvernance et de la rémunération, Richard Powers, est un administrateur indépendant. Il dirige la procédure de nomination conformément aux critères d'admission au conseil énoncés dans les règles du comité de gouvernance et de la rémunération.

#### ***Politique de vote à la majorité des voix***

À la clôture, le conseil adoptera une politique de vote à la majorité des voix aux termes de laquelle les formulaires de procuration qui seront utilisés aux assemblées des actionnaires durant lesquelles les administrateurs seront élus permettront aux actionnaires de voter en faveur de chaque candidat à un poste d'administrateur ou de s'abstenir de voter à cet égard. Si, en ce qui a trait à un candidat donné qui soumet sa candidature aux fins d'élection au sein du conseil, le nombre d'abstentions de vote dépasse le nombre de voix exprimées en faveur du candidat, pour l'application de la politique de vote à la majorité des voix, il sera déterminé que le candidat n'a pas reçu la confiance et l'appui des actionnaires, même s'il a été dûment élu en vertu du droit des sociétés. Une personne élue à titre d'administrateur qui est réputée, pour l'application de la présente politique, ne pas avoir reçu la confiance et l'appui des actionnaires est tenue de remettre immédiatement sa démission, et cette démission prendra effet lorsqu'elle aura été acceptée par le conseil. Le conseil examinera la demande de démission déposée et rendra publique, par voie de communiqué, sa décision d'accepter ou de refuser la démission et les motifs à l'appui de cette décision au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suivra la date

de l'assemblée des actionnaires en cause. En l'absence de circonstances exceptionnelles, le conseil acceptera la démission. Avant de décider s'il accepte ou non la démission, le conseil étudiera tous les facteurs qu'il jugera pertinents, à son entière appréciation, notamment les raisons invoquées par les actionnaires qui se sont abstenus de voter relativement à l'élection de cet administrateur, la durée du service et les compétences de l'administrateur qui a remis sa démission, son apport à la Société et les politiques en matière de gouvernance de la Société.

### ***Indépendance du conseil d'administration***

Notre conseil est composé de six administrateurs, dont trois sont indépendants au sens du Règlement 58-101. M. Di Nardo, M. Byrne et M. Bryan ne sont pas indépendants, puisque M. Di Nardo est le chef de la direction de la Société, M. Byrne est l'ancien chef de la direction de ThinkWrap et M. Bryan a une « relation importante » avec la Société (au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110) du fait que la Société lui a indirectement versé des honoraires en 2018 et en 2019 dans le cadre d'une acquisition et des services-conseils connexes fournis par Eventi Capital à Pivotree. Veuillez vous reporter à la rubrique « Conflits d'intérêts ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur les administrateurs de la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Conformément au Règlement 52-110, un administrateur indépendant est une personne qui n'entretient pas de liens directs ou indirects dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Le conseil déterminera chaque année si chaque membre du conseil est indépendant conformément à la législation en valeurs mobilières applicable en vérifiant, notamment, si le membre du conseil a été engagé à titre de membre de la haute direction ou d'employé de Pivotree, si un membre de sa famille immédiate a été engagé à titre de membre de la haute direction ou d'employé de Pivotree, s'il a reçu une rémunération versée par Pivotree en plus de la rémunération qui lui a été versée pour ses fonctions à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil, ou s'il a tiré parti, ou un membre de sa famille immédiate a tiré parti, d'une relation commerciale avec Pivotree qui pourrait raisonnablement être perçue comme nuisant à l'indépendance de son jugement.

### ***Mandats d'administrateur***

Certains membres du conseil sont également membres du conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes. Veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction – Notices biographiques des administrateurs et des hauts dirigeants ». Le conseil n'a adopté aucune politique sur l'interdépendance des administrateurs, mais il se tient au courant des postes occupés par ses membres au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes.

### ***Réunions des administrateurs indépendants***

Le conseil tiendra des réunions trimestrielles régulières et il pourra tenir des réunions spéciales à l'occasion. Pour la durée totale ou partielle des réunions du conseil ou des comités du conseil, les administrateurs indépendants se réuniront à huis clos en l'absence des administrateurs non indépendants et des dirigeants de Pivotree.

Un administrateur ou un dirigeant qui a un intérêt dans une opération ou une entente faisant l'objet d'un examen à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil doit quitter la réunion au moment où le conseil ou le comité délibère sur cette opération ou sur cette entente et doit s'abstenir de voter à cet égard, sous réserve de certaines exceptions prévues dans la LSAO.

### ***Président du conseil***

Vernon Lobo est le président du conseil. À ce titre, il est principalement responsable de superviser les activités et les affaires du conseil.

### ***Mandat du conseil***

Le conseil a adopté un mandat écrit qui décrit, notamment, son rôle et sa responsabilité générale qui consiste à surveiller la gestion des activités et des affaires de Pivotree. Le conseil, directement et par l'intermédiaire de ses comités et de son président, donne des directives aux membres de la haute direction de Pivotree, habituellement par l'entremise du chef de la direction. Le conseil assume la responsabilité générale de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance de la Société, et de la communication avec les actionnaires de

Pivotree et les intervenants du marché. Le texte intégral du mandat du conseil est reproduit à l'annexe B jointe aux présentes.

### **Comités du conseil**

En plus du comité d'audit, qui doit obligatoirement être constitué en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières pour tous les émetteurs assujettis (se reporter à la rubrique « Comité d'audit »), le conseil a constitué le comité de gouvernance et de la rémunération. Veuillez vous reporter à la rubrique « Gouvernance – Nomination des candidats aux postes d'administrateur ».

### **Descriptions de poste**

Le conseil a établi et adopté des descriptions de poste écrites pour le président du conseil et le président de chaque comité du conseil. De plus, le conseil, de concert avec le chef de la direction, a établi et adopté une description de poste écrite pour le chef de la direction, qui est principalement responsable de la gestion globale des activités et des affaires de la Société, notamment de la définition des priorités stratégiques et opérationnelles de la Société et de la formulation de directives pour assurer l'efficacité de la gestion globale de la Société.

### **Orientation et formation continue**

Le comité de gouvernance et de la rémunération passera en revue et encadrera l'orientation des administrateurs et formulera des recommandations à cet égard. Tous les administrateurs nouvellement élus devront suivre une séance d'orientation portant sur la nature et le mode d'exploitation des activités et des affaires de la Société, de même que sur le rôle du conseil et de ses comités. Chaque nouvel administrateur se réunira avec le président de notre conseil, les administrateurs et les membres de la haute direction afin de discuter de l'entreprise et des activités de la Société. L'orientation sera conçue de façon à permettre aux administrateurs de comprendre pleinement la nature et le mode d'exploitation des activités de la Société, le rôle du conseil et de ses comités et l'apport attendu de chaque administrateur, notamment le temps et les efforts que la Société leur demande de consacrer à l'exécution de leurs fonctions.

En outre, le comité de gouvernance et de la rémunération sera responsable de l'examen et de l'encadrement de la formation continue des administrateurs, qui vise à maintenir ou à améliorer les compétences et les aptitudes des administrateurs de la Société et à veiller à ce que leur connaissance et leur compréhension des activités de la Société demeurent à jour, et de la formulation de recommandations relativement à la formation continue.

### **Code d'éthique**

Le conseil a adopté un code d'éthique écrit qui s'applique à tous nos administrateurs, nos dirigeants et nos employés. Le code d'éthique énonce nos valeurs et nos normes fondamentales en matière de comportement que notre personnel doit respecter dans tous les aspects de nos activités. L'objectif du code d'éthique est de préciser la mission et les valeurs de Pivotree et de fournir des lignes directrices pour assurer le maintien de notre intégrité, de notre réputation et de notre sincérité dans le but de mériter la confiance d'autrui en tout temps. Le code d'éthique présente des lignes directrices relativement aux mesures à prendre pour la gestion des conflits d'intérêts, de la protection de nos actifs, de la confidentialité, du traitement équitable des actionnaires, des concurrents et des employés, des opérations d'initiés, du respect des lois et du signalement de tout comportement illégal ou contraire à l'éthique. Notre conseil aura ultimement la responsabilité de la gestion du code d'éthique, et il veillera au respect du code d'éthique par l'entremise de notre comité de gouvernance et de la rémunération.

### **Intérêts des administrateurs**

Un administrateur qui a un intérêt important dans une question présentée à notre conseil ou à un comité dont il est membre doit communiquer cet intérêt dès qu'il en a connaissance. Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une question que notre conseil ou un comité auquel cet administrateur siège doit examiner, il pourrait être tenu de quitter la réunion pendant la période de discussions et de vote à l'égard de cette question. Les administrateurs seront également tenus de se conformer aux dispositions pertinentes de la LSAO en matière de conflits d'intérêts.

### **Rémunération**

Le comité de gouvernance et de la rémunération encadre et recommande aux fins d'approbation par le conseil les principes, les politiques et les programmes de rémunération des membres de la haute direction ainsi que les mesures

incitatives sous forme de titres de participation et les procédures d'attribution connexes. Plus particulièrement, il examine et recommande, chaque année ou au besoin, aux fins d'approbation par les administrateurs indépendants du conseil, toutes les formes de rémunération du président du conseil et du chef de la direction, et aux fins d'approbation par le conseil, toutes les formes de rémunération des autres membres de la haute direction de Pivotree. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la rémunération des membres de la haute direction de Pivotree est établie, veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction » du présent prospectus. Le président du comité de gouvernance et de la rémunération est un administrateur indépendant. Il dirige la procédure d'examen de la rémunération conformément aux règles du comité de gouvernance et de la rémunération.

## **Évaluations**

Il incombe au conseil et au comité de gouvernance et de la rémunération d'évaluer régulièrement l'efficacité générale du conseil et de ses différents comités. Dans le cadre de telles évaluations par le conseil, le rendement du conseil, dans son ensemble, et de chaque administrateur est examiné et évalué chaque année. L'évaluation du conseil tient compte de ce qui suit : (i) dans le cas du conseil, du mandat du conseil, et, (ii) dans le cas d'un administrateur, des descriptions de poste applicables ainsi que des compétences et des aptitudes attendues de chaque administrateur au sein du conseil. Le comité de gouvernance et de la rémunération évalue l'apport de chaque administrateur de façon continue et, à la lumière des possibilités qui s'offrent à Pivotree et des risques auxquels elle est confrontée, les compétences, les aptitudes et les qualités requises de chaque administrateur. Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance et de la rémunération élabore des plans à long terme sur la composition du conseil et s'assure qu'un système adéquat a été implanté pour évaluer l'efficacité du conseil, dans son ensemble, et de ses différents comités.

## **Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration**

Notre conseil n'a établi aucune durée maximale ni adopté aucune politique de départ à la retraite qui régit le mandat de ses administrateurs, et il n'a fixé aucun autre mécanisme de renouvellement automatique du mandat de ses membres. Plutôt que de fixer des limites officielles pour la durée des mandats et d'adopter des politiques de départ à la retraite obligatoire en fonction de l'âge et d'autres mécanismes de renouvellement du mandat des administrateurs, le comité de gouvernance et de la rémunération s'efforcera de maintenir la composition du conseil d'une façon qui favorisera, de l'avis du conseil, la formation d'une combinaison solide de compétences et d'expériences afin d'assurer une gestion globale optimale.

Le conseil doit, chaque année, examiner et évaluer son rendement global et le rendement de chaque administrateur en tenant notamment compte des descriptions de poste applicables ainsi que des compétences et des aptitudes attendues de chaque administrateur au sein du conseil. Veuillez vous reporter à la rubrique « Évaluations ».

## **Diversité et inclusion**

Nous estimons que la diversité au sein du conseil et de l'équipe de la haute direction offre une variété de points de vue favorable à leurs activités et à leur rendement. Nous croyons de même qu'une organisation généralement diversifiée et inclusive contribue à notre réussite, et nous favorisons la diversité et l'inclusion à l'échelle de notre organisation afin de nous assurer de recruter, de maintenir en poste et de faire progresser les candidats les plus talentueux qui se démarquent.

Le conseil n'a pas l'intention de définir la diversité de façon explicite, mais le comité de gouvernance et de la rémunération valorisera la diversité en ce qui a trait aux expériences, aux points de vue, à la formation, aux antécédents, à la race, au sexe et à l'origine nationale dans le cadre de son évaluation globale des candidats aux postes d'administrateur qui souhaitent être élus ou réélus, et le conseil et le comité de gouvernance et de la rémunération valoriseront les mêmes caractéristiques dans le cadre de leur évaluation respective des candidats aux postes de membres de la haute direction. La diversité sera donc prise en considération lorsque nous comblerons des postes vacants, nous ferons le suivi rigoureux du degré de représentation des femmes, des minorités visibles, des Autochtones et des personnes ayant des incapacités au sein de notre conseil et de notre équipe de la haute direction, et nous élargirons, de façon continue, les activités de recrutement dans le but de passer en entrevue et de recruter des candidates qualifiées, et nous en tiendrons compte dans le cadre de notre engagement visant à assurer le maintien en poste et la formation de nos employés les plus talentueux afin qu'ils soient promus au sein de notre organisation. À l'heure actuelle, la Société n'a adopté aucune politique écrite en matière de diversité.

Le conseil et le comité de gouvernance et de la rémunération considèrent le mérite comme étant l'exigence fondamentale qui doit guider les nominations permises au sein du conseil et de la haute direction; par conséquent, il n'est pas prévu qu'une cible sera fixée relativement à la représentation des femmes, des Autochtones, des minorités visibles et des personnes ayant des incapacités au sein des postes de membres de la haute direction ou d'administrateurs de la Société.

## **Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants**

Nos administrateurs et nos dirigeants, ainsi que ceux de nos filiales, sont couverts par notre assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants en vigueur. Aux termes de cette couverture d'assurance, nous serons remboursés, au même titre que nos filiales, pour les réclamations couvertes si des indemnités ont été versées conformément aux clauses d'indemnisation pour le compte de nos administrateurs et de nos dirigeants ou pour le compte de ceux de nos filiales, sous réserve d'une franchise pour chaque réclamation, que nous devons prendre en charge. Chaque administrateur et chaque dirigeant de la Société et de nos filiales aura également droit au remboursement des dommages assurés qu'il a subis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et pour lesquels il n'a reçu aucune indemnisation de notre part ou de la part de nos filiales. Les actes illégaux, les actes donnant lieu à un gain personnel et certains autres actes sont exclus de la couverture d'assurance.

## **MODE DE PLACEMENT**

### **Questions d'ordre général**

Conformément à la convention de prise ferme, la Société a convenu de vendre, et les preneurs fermes ont individuellement convenu d'acheter, à la date de clôture, un total de 7 059 000 actions au prix de 8,50 \$ chacune, pour un produit brut global de 60 001 500 \$, en échange de la remise des actions à la date de clôture, sous réserve du respect de l'ensemble des exigences légales nécessaires et des conditions figurant dans la convention de prise ferme.

En contrepartie des services qu'ils fourniront dans le cadre du placement, la Société a convenu de verser aux preneurs fermes la rémunération des preneurs fermes, y compris toute action visée par l'option de surallocation. Les frais totaux estimatifs du placement, compte non tenu de la rémunération des preneurs fermes, s'établiront à environ 1 300 000 \$. Tous les frais découlant du placement seront pris en charge par la Société. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, selon le cours des actions, une tranche supplémentaire maximale de 1 058 850 actions seront offertes par la Société.

Le prix d'offre de 8,50 \$ par action a été établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes, et les preneurs fermes proposent d'offrir initialement les actions au prix d'offre. Après avoir déployé des efforts raisonnables pour vendre la totalité des actions au prix qui figure sur la page couverture du présent prospectus, les preneurs fermes pourront réduire le prix d'offre, qui pourra être modifié à l'occasion pour atteindre un montant qui ne pourra être supérieur à celui qui est indiqué sur la page couverture du présent prospectus. Le montant de l'excédent du prix payé par les preneurs fermes à la Société sur la contrepartie globale versée par les acquéreurs pour les actions sera déduit de la contrepartie que recevront les preneurs fermes. Une telle réduction n'aura aucune incidence sur le produit net que nous recevrons. Les preneurs fermes pourraient former un syndicat de placement comprenant d'autres courtiers en valeurs admissibles, et déterminer la rémunération qu'ils leur verseront par prélèvement sur leur propre rémunération. L'obligation de verser la rémunération exigible par un tel syndicat de preneurs fermes est une obligation qui incombe aux preneurs fermes, et nous ne serons pas tenus de veiller à ce que les courtiers reçoivent ce paiement des preneurs fermes.

Aux termes de la convention de prise ferme, la Société a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à tout moment pendant la période de 30 jours qui suivra la date de clôture afin d'acheter jusqu'à 1 058 850 actions supplémentaires (soit 15 % du nombre global d'actions vendues dans le cadre du placement de base), selon les mêmes modalités que celles qui sont indiquées ci-dessus aux fins de couverture de la position de surallocation des preneurs fermes, s'il y a lieu, et de stabilisation du marché. Le présent prospectus vise également l'attribution de l'option de surallocation et la distribution des actions qui seront remises à l'exercice de l'option de surallocation. L'acquéreur d'actions qui compose la position de surallocation des preneurs fermes acquiert ces actions aux termes du présent prospectus, que la position des preneurs fermes soit couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des acquisitions sur le marché secondaire.

Conformément aux modalités de la convention de prise ferme, les preneurs fermes pourront résilier la convention de prise ferme advenant l'occurrence de certains événements, notamment une « clause extinctive pour cause de changement important », une « clause de force majeure », une « clause restreignant le placement » et une « clause de sauvegarde ». Les preneurs fermes sont toutefois individuellement tenus de prendre livraison de toutes les actions qu'ils se sont engagés à acheter et d'en régler le prix si une action est achetée aux termes de la convention de prise ferme.

En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, certaines personnes physiques et morales, notamment la Société et les preneurs fermes, ont une responsabilité imposée par la loi à l'égard de toute déclaration fausse ou trompeuse figurant dans le présent prospectus, sous réserve des défenses dont elles peuvent se prévaloir. Nous nous sommes engagés à indemniser les preneurs fermes ainsi que leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs employés et leurs mandataires à l'égard de certaines obligations, notamment la responsabilité civile prévue par la législation en valeurs mobilières au Canada, et à contribuer à tout paiement que les preneurs fermes pourraient être tenus d'effectuer relativement à ces obligations.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Les souscriptions d'actions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de fermer les registres de souscription à tout moment, sans préavis.

Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le 30 octobre 2020 ou à toute autre date dont nous pourrions convenir avec les preneurs fermes, mais qui ne pourra être postérieure au 29 novembre 2020.

La TSXV a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions sous le symbole « PVT ». L'inscription est subordonnée au respect par la Société de l'ensemble des exigences de la TSXV au plus tard le 20 janvier 2021.

À la date du présent prospectus, aucun des titres de la Société n'est inscrit à la cote de la TSX, de la NEOX, d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et la Société n'a pas demandé ni n'a l'intention de demander l'inscription de ses titres à la cote d'une de ces bourses ou de l'un de ces marchés, à l'exception du AIM, de la LSE ou des PLUS, exploités par PMG.

Les actions n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la Loi de 1933 ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et elles ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables. Chaque preneur ferme s'est engagé à s'abstenir d'offrir ou de vendre des actions aux États-Unis, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. La convention de prise ferme prévoit que les preneurs fermes pourront offrir et vendre de nouveau les actions qu'ils auront acquises aux États-Unis aux termes de la convention de prise ferme à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme *qualified institutional buyers* dans la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933) conformément à la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933. La convention de prise ferme prévoit également que les preneurs fermes pourront offrir et vendre les actions à l'extérieur des États-Unis conformément à la *Rule 903* du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933. En outre, dans les 40 jours qui suivront le début du placement, l'offre ou la vente d'actions aux États-Unis par un courtier (qu'il participe ou non au placement) pourrait contrevenir aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 si elle n'est pas faite conformément à une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933.

### **Stabilisation du cours, positions vendeur et maintien passif du marché**

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes pourraient, sous réserve des lois applicables, effectuer des surallocations ou des opérations de stabilisation ou de maintien du cours des actions à des seuils qui diffèrent de ceux qui seraient normalement en vigueur sur le marché libre, notamment des opérations de stabilisation, des ventes à découvert, des achats pour couvrir les positions créées par les ventes à découvert, l'imposition de pénalités de spéculation et des opérations de couverture syndicataire.

Les opérations de stabilisation sont des offres et des achats effectués pour empêcher ou retarder une baisse du cours des actions pendant la durée du placement. Ces opérations peuvent également comprendre des surallocations ou des ventes à découvert relatives aux actions, c'est-à-dire la vente par les preneurs fermes d'un nombre d'actions supérieur au nombre d'actions qu'ils sont tenus d'acheter dans le cadre du placement. Les ventes à découvert peuvent être « couvertes », c'est-à-dire des positions vendeur sur un nombre d'actions qui n'est pas supérieur à l'option de surallocation, ou « non couvertes », c'est-à-dire des positions vendeur sur un nombre d'actions supérieur à l'option de surallocation.

Les preneurs fermes pourraient liquider une position vendeur couverte en exerçant l'option de surallocation, en totalité ou en partie, ou en achetant des actions sur le marché libre. Pour prendre cette décision, les preneurs fermes tiendront compte, notamment, du prix des actions pouvant faire l'objet d'un achat sur le marché libre comparativement au prix d'offre auquel il est possible d'acheter les actions en exerçant l'option de surallocation.

Les preneurs fermes devront liquider toute position vendeur non couverte en achetant des actions sur le marché libre. Une position vendeur non couverte est plus susceptible de se créer si les preneurs fermes sont préoccupés par l'exercice d'une pression à la baisse sur le prix des actions sur le marché libre. Toute vente à découvert non couverte fera partie de la position de surallocation des preneurs fermes. L'acquéreur d'actions qui composent la position de surallocation des preneurs fermes dans le cadre d'une vente à découvert couverte ou non couverte acquerra, dans chaque cas, ces actions aux termes du présent prospectus, que la position de surallocation soit comblée par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats effectués sur le marché secondaire.

En outre, conformément aux règles et aux instructions générales de certaines autorités en valeurs mobilières canadiennes et aux Règles universelles d'intégrité du marché pour les marchés canadiens (les « **RUIM** »), les preneurs fermes ne peuvent offrir d'acheter ou acheter des actions pendant la durée du placement. La restriction qui précède fait toutefois l'objet d'exceptions si l'offre d'achat ou l'achat n'est pas fait afin de créer une activité réelle ou apparente sur les actions ou d'en faire monter le cours. Ces exceptions comprennent une offre ou un achat autorisé aux termes des règlements administratifs et des règles des organismes de réglementation pertinents et de la TSXV, notamment les RUIM, relativement à la stabilisation du marché et aux activités de maintien passif du marché et une offre ou un achat fait pour un client ou pour son compte lorsque l'ordre n'a pas été sollicité pendant la période de placement.

En raison de ces activités, le cours des actions pourrait être supérieur au cours qui pourrait normalement être affiché sur le marché libre. Si de telles activités sont entreprises, elles pourront être interrompues par les preneurs fermes à tout moment. Les preneurs fermes pourront réaliser ces opérations sur une bourse à la cote de laquelle les actions sont inscrites, sur le marché hors cote ou de toute autre façon.

### **Conventions de blocage**

Conformément à la convention de prise ferme, chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société a convenu qu'il n'allait pas offrir, vendre, s'engager à vendre, mettre en gage, nantir, attribuer ou vendre une option, un droit ou un bon de souscription visant l'achat d'actions dont il est propriétaire, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des preneurs fermes, ni de toute autre façon prêter, transférer, céder ou aliéner la propriété véritable d'actions dont il est propriétaire, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise, ou de titres pouvant être convertis, exercés ou échangés afin d'obtenir des actions (notamment des options, des unités d'actions incessibles ou des droits sur des actions différées), ni vendre à découvert les incidences économiques de la propriété de titres ou conclure une opération de couverture, un swap ou un autre arrangement visant à céder à une autre personne, en totalité ou en partie, de telles incidences économiques, que cette opération soit réglée notamment par la remise d'actions, d'autres titres ou d'un montant en espèces, au cours de la période de blocage, sous réserve de certaines exceptions limitées, notamment la vente d'au plus 50 % des actions détenues par un porteur à compter du 180<sup>e</sup> jour qui suivra la date de clôture. Les actions et les autres titres acquis par les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dans le cadre du placement, après la date de clôture sur le marché libre ou dans le cadre d'un placement ultérieur par la Société au cours de la période de blocage sont exclus de la convention de blocage.

### **Système d'inventaire de titres sans certificat**

Aucun certificat attestant les actions devant être vendues dans le cadre du placement ne sera délivré aux acquéreurs aux termes du présent prospectus. L'inscription sera effectuée au moyen du service de dépôt de la CDS, ou son prête-nom, et déposée électroniquement auprès de la CDS à la date de clôture. L'acquéreur d'actions offertes ne recevra normalement qu'un avis d'exécution des adhérents du service de dépôt de la CDS (les « **adhérents de la CDS** ») auprès desquels ou par l'entremise desquels les actions seront achetées, conformément aux pratiques et aux procédures de l'adhérent de la CDS. Le transfert de la propriété des actions sera effectué par inscription dans les registres tenus par les adhérents de la CDS, notamment des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des sociétés de fiducie. L'accès indirect au système d'inscription en compte de la CDS est également ouvert à d'autres institutions qui ont conclu des ententes de dépôt, directement ou indirectement, avec un adhérent de la CDS.

Les modalités du placement, y compris le prix d'offre, ont été établies par voie de négociation entre le chef de file, pour son propre compte et pour le compte de chacun des autres preneurs fermes, et la Société. Aucune banque dont les preneurs fermes sont membres du même groupe n'a participé à l'établissement des modalités du placement. Chacun des preneurs fermes touchera sa quote-part de la rémunération des preneurs fermes.

## INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Owens Wright LLP, conseillers juridiques de la Société, et de Goodmans LLP, conseillers juridiques des preneurs fermes, le texte qui suit constitue, à la date des présentes, un résumé général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes généralement applicables en vertu de la Loi de l'impôt à l'acquéreur qui fait l'acquisition, à titre de propriétaire véritable, d'actions dans le cadre du présent placement et qui, à tout moment pertinent pour l'application de la Loi de l'impôt, a) est ou est réputé être un résident du Canada, b) détient les actions à titre d'immobilisations et c) traite sans lien de dépendance avec la Société et les preneurs fermes et n'est pas membre du même groupe que la Société ou que l'un ou l'autre des preneurs fermes (un « **porteur** »). En règle générale, les actions seront considérées comme des immobilisations pour un porteur, sauf si elles sont détenues ou acquises dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise faisant le commerce ou la négociation de titres ou dans le cadre d'un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Certains porteurs dont les actions ne sont pas admissibles autrement à titre d'immobilisations peuvent, dans certaines circonstances, faire le choix irrévocable conformément au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt que leurs actions et les autres « titres canadiens », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt, dont ils sont propriétaires au cours de l'année d'imposition où ce choix a été fait et au cours de toutes les années d'imposition ultérieures soient réputés être des immobilisations. Les porteurs dont les actions ne seraient habituellement pas considérées comme des immobilisations devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer si ce choix est envisageable et souhaitable en fonction de leur situation personnelle.

Le présent résumé ne s'applique pas aux porteurs suivants : a) un porteur qui est une « institution financière », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt pour l'application des « règles d'évaluation à la valeur du marché » qui figurent dans la Loi de l'impôt; b) un porteur dans lequel une participation serait un « abri fiscal déterminé », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; c) un porteur qui est une « institution financière déterminée », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt; d) un porteur qui a choisi de déclarer ses « résultats fiscaux canadiens », au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt, dans une autre devise que le dollar canadien; e) un porteur qui a conclu un « contrat dérivé à terme » ou un « arrangement de disposition factice », ou qui a recours à un « mécanisme de transfert de dividendes » (au sens donné à chacun de ces termes dans la Loi de l'impôt), à l'égard des actions; ou f) un porteur qui est une société par actions qui est ou qui devient, ou qui a un lien de dépendance pour l'application de la Loi de l'impôt avec une société par actions résidente du Canada qui est ou qui devient, dans le cadre d'une opération ou d'un événement ou encore dans le cadre d'une série d'opérations ou d'événements qui comprennent l'acquisition des actions, contrôlée par une personne non résidente ou, si aucune personne non résidente ne détient individuellement le contrôle, par un groupe de personnes non résidentes qui ont un lien de dépendance entre elles pour l'application des règles sur les « opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées » de l'article 212.3 de la Loi de l'impôt. Les porteurs auxquels le présent résumé ne s'applique pas sont priés de consulter leur propre conseiller en fiscalité.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et sur la compréhension qu'ont les conseillers juridiques des pratiques et des politiques administratives et des pratiques et des politiques en matière de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il tient également compte de toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt qui ont été annoncées au public par ou pour le compte du ministre des Finances (Canada) avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), et il présume que toutes ces propositions fiscales seront adoptées dans leur forme proposée. Rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées, ni qu'elles le seront dans leur forme proposée. Le présent résumé ne tient par ailleurs compte d'aucune autre modification législative et n'en prévoit aucune, que ce soit par l'intermédiaire d'une mesure ou d'une interprétation législative, judiciaire ou administrative, et il n'aborde aucune incidence fiscale de nature provinciale, territoriale ou étrangère.

**Le présent résumé est exclusivement de nature générale. Il ne prétend pas constituer des conseils de nature juridique ou fiscale à un porteur, ni ne devrait être considéré comme tel, et aucune déclaration n'est faite quant aux incidences fiscales sur un porteur ou un porteur éventuel. Par conséquent, les porteurs éventuels devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales particulières rattachées à leur situation personnelle qui découleraient de l'acquisition, de la détention et de l'aliénation des actions. Les acquéreurs d'actions qui sont des non-résidents du Canada, ou qui sont réputés être des non-résidents du Canada**

**pour l'application de la Loi de l'impôt, devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation personnelle.**

### ***Dividendes sur les actions***

Les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus sur une action par un porteur qui est un particulier (à l'exception de certaines fiducies) seront compris dans le calcul du revenu de ce porteur et seront soumis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent habituellement en vertu de la Loi de l'impôt aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables, y compris le mécanisme amélioré de majoration et de crédit d'impôt pour les dividendes désignés par la Société comme étant des « dividendes déterminés ». Certaines restrictions pourraient toucher la capacité de la Société à désigner des dividendes en tant que « dividendes déterminés ».

Le porteur qui est un particulier (à l'exception de certaines fiducies) et qui reçoit des dividendes pourrait être tenu de payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt. Les porteurs qui sont des particuliers devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à ce sujet.

Les dividendes reçus sur une action par un porteur qui est une société par actions seront compris dans le calcul du revenu de ce porteur pour l'année d'imposition et ils pourront habituellement être déduits dans le calcul de son revenu imposable pour cette année d'imposition. Dans certains cas, on pourrait considérer un dividende reçu par un porteur qui est une société par actions comme le produit d'une disposition ou un gain en capital, conformément au paragraphe 55(2) de la Loi de l'impôt. Les porteurs devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de leur situation personnelle.

Le porteur qui est une « société privée » ou une « société assujettie », au sens donné à chacun de ces termes dans la Loi de l'impôt, sera habituellement tenu de payer un impôt supplémentaire en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt sur les dividendes reçus pour une action, dans la mesure où ces dividendes peuvent être déduits dans le calcul du revenu imposable du porteur. Cet impôt supplémentaire pourra être remboursable dans certaines circonstances.

### ***Disposition d'une action***

La disposition réelle ou réputée d'une action par un porteur (sauf si la disposition est en faveur de la Société, à moins que la Société ait acheté l'action sur le marché libre de la façon dont les actions sont habituellement achetées par un membre du public sur le marché libre) entraînera un gain en capital (ou une perte en capital) correspondant à l'écart entre le produit de disposition de l'action, déduction faite des frais raisonnables de la disposition, et le prix de base rajusté de l'action pour le porteur immédiatement avant la disposition réelle ou réputée. Le prix de base rajusté d'une action, pour un porteur, sera établi en calculant la moyenne entre le prix de cette action et le prix de base rajusté de toutes les autres actions que le porteur détenait à titre d'immobilisations juste avant le moment en cause. Pour l'application de la Loi de l'impôt, le prix d'une action, pour le porteur, comprendra habituellement tous les frais payés ou payables par le porteur à l'égard de cette action, sous réserve de certains rajustements prévus par la Loi de l'impôt.

### ***Imposition des gains en capital et des pertes en capital***

La moitié d'un gain en capital (un « **gain en capital imposable** ») réalisé par un porteur au cours d'une année d'imposition devra habituellement être comprise dans le calcul du revenu de ce porteur pour l'année. Sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt et conformément à ces dispositions, un porteur est tenu de déduire la moitié de toute perte en capital (une « **perte en capital déductible** ») qu'il a subie au cours d'une année d'imposition des gains en capital imposables qu'il a réalisés au cours de cette année d'imposition. Les pertes en capital déductibles qui dépassent les gains en capital imposables pour l'année d'imposition au cours de laquelle a eu lieu la disposition peuvent être reportées rétrospectivement et déduites à l'égard de l'une ou l'autre des trois années d'imposition antérieures, ou reportées prospectivement au cours de toute année d'imposition ultérieure, des gains en capital imposables nets réalisés au cours de ces années, dans la mesure et dans les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt. Si le porteur est une société par actions, le montant des dividendes reçus par le porteur sur une action pourra être déduit des pertes en capital subies à la vente de cette action, dans la mesure et dans les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt. Des règles similaires peuvent s'appliquer si une société par actions est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui détient en propriété une action, directement ou indirectement, par l'entremise d'une société de personnes ou d'une fiducie.

Les gains en capital imposables réalisés par un porteur qui est un particulier pourraient donner lieu à l'obligation, pour le porteur, de payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt. Le porteur qui est, tout au long

de l'année, une « société privée sous contrôle canadien » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) pourrait devoir payer un impôt remboursable sur certains revenus de placement, dont les gains en capital imposables. Un tel porteur devrait consulter ses propres conseillers en fiscalité.

## **FACTEURS DE RISQUE**

*Un placement dans nos actions comporte un degré de risque élevé. Vous devriez étudier attentivement les impondérables et les risques décrits ci-dessous, tous les autres renseignements qui figurent dans le présent prospectus, notamment à la rubrique « Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation », ainsi que nos états financiers consolidés et les notes y afférentes, avant de décider d'investir dans nos actions. Si l'un ou l'autre des risques se matérialisait, notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives d'affaires pourraient être touchés défavorablement de façon importante. Dans un tel cas, le cours de nos actions pourrait baisser, et vous pourriez perdre la totalité ou une partie de votre investissement.*

### **Risques liés à nos activités et à notre secteur**

***Nous exerçons nos activités dans un marché concurrentiel qui comportera des enjeux dans le cadre de l'acquisition de clients éventuels, ce qui aura des répercussions sur notre croissance si nous n'y répondons pas efficacement.***

Si la Société ne parvient pas à réaliser un élément de sa stratégie en temps opportun et de façon efficace, les concurrents pourraient être en mesure de saisir les occasions de commercialisation que la Société a repérées. La stratégie commerciale de Pivotree exige qu'elle accomplisse de nombreuses tâches simultanément. Pour réussir, la Société doit (i) continuer de bâtir et d'exploiter une infrastructure complexe et très fiable; (ii) attirer et fidéliser des clients; (iii) engager, former et maintenir en poste les meilleurs employés; et (iv) faire évoluer la Société afin qu'elle se démarque dans un environnement concurrentiel.

La Société fait face à une très forte concurrence de la part d'autres fournisseurs de services TI nationaux, multirégionaux, régionaux et locaux, dont certains pourraient disposer de ressources notamment financières plus importantes que celles de la Société, ou pourraient entretenir de meilleures relations d'affaires avec leurs clients et leurs clients éventuels que la Société. Un grand nombre des concurrents de la Société lui livrent principalement concurrence sur les prix, et ils pourraient avoir des coûts moins élevés ou accepter des prix de vente moins élevés, ce qui pourrait contraindre la Société à réduire ses prix.

***Les partenaires de Pivotree sont parfois également ses concurrents.***

Pivotree fait concurrence à des vendeurs qui vendent leurs produits par l'entremise de leurs propres effectifs de ventes directes à des utilisateurs finaux et à des distributeurs. Parmi ces vendeurs, on compte plusieurs partenaires commerciaux d'envergure de Pivotree, tels que SAP, Oracle, Salesforce, AWS, Microsoft et Informatica. Même si elle leur fait concurrence, Pivotree maintient des liens d'affaires avec ces entreprises et agit à titre de partenaire intermédiaire en vendant les produits de ses partenaires à ses propres clients, ou en agissant à titre de fournisseur de services pour les utilisateurs finaux, de façon directe ou à titre de sous-traitant pour le partenaire. Les concurrents comprennent également d'importants fournisseurs de services TI et de nombreux fournisseurs de services informatiques, intégrateurs de systèmes et revendeurs de produits technologiques de plus petite taille. Les principaux facteurs concurrentiels relatifs aux services TI comprennent l'expertise technique et la disponibilité de la main-d'œuvre technique qualifiée.

***Les fusions et les acquisitions qui comportent des acquisitions complémentaires réalisées par nos concurrents pourraient nuire à nos résultats d'exploitation et à notre capacité d'élargir nos catégories et de saisir les occasions de croissance futures.***

Certains de nos concurrents, voire des vendeurs de logiciels indépendants qui sont nos partenaires, pourraient former une alliance ou réaliser des acquisitions pour élargir et consolider l'éventail de leurs services, ce qui pourrait limiter notre capacité d'acquérir de nouvelles catégories et d'élargir notre propre gamme de services afin de mieux promouvoir nos services. De telles acquisitions pourraient entraîner une concurrence accrue et des pressions à la baisse sur les prix afin de saisir des occasions d'affaires auprès de clients et de conserver ces clients.

## **Risques liés à nos produits et à nos services**

***Si nous ne sommes pas en mesure d'appliquer notre stratégie visant l'acquisition, le développement et la vente des services et des solutions qui répondent à la demande des entreprises de nos clients, la situation pourrait nuire à notre potentiel de croissance.***

Nous devons nous adapter à la demande et aux préférences en constante évolution des clients pour parvenir à appliquer nos stratégies. Nous devons anticiper la demande changeante des clients et y répondre en prévoyant les technologies de la nouvelle génération et les compétences qui seront requises pour concevoir, élaborer et exploiter un écosystème de commerce électronique intégré. Nous devons maintenir en poste les employés talentueux essentiels, recruter des employés qui détiennent de nouvelles compétences et ajuster notre modèle d'affaires de mise en marché en améliorant notre structure des coûts, en harmonisant la couverture des marchés avec nos objectifs stratégiques et en élaborant de nouveaux partenariats, de nouveaux services et de nouvelles capacités d'exercice dans des zones stratégiques. Le défaut d'investir dans des zones de croissance stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

***Notre stratégie requiert des investissements qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la croissance de nos produits et nos résultats d'exploitation.***

Notre stratégie exigera des investissements importants, et les investissements que nous devons effectuer pourraient donner lieu à des marges brutes moins élevées, faire augmenter nos frais d'exploitation et nécessiter des dépenses en immobilisations supplémentaires. Le fait d'acquérir de nouvelles catégories de services et de mettre à niveau et d'intégrer notre gamme de services existante pourrait nécessiter des investissements supérieurs à la croissance de nos produits d'exploitation, en particulier en ce qui a trait à nos services professionnels, afin de nous assurer que le rendement, les caractéristiques techniques et la fiabilité des services que nous offrons et de notre service à la clientèle demeurent concurrentiels dans un environnement technologique qui évolue rapidement. Ces investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos marges brutes et notre rendement, et nous ne pouvons pas garantir qu'ils seront ultimement susceptibles de générer des revenus et des marges supplémentaires.

***Si nous ne sommes pas en mesure de mettre au point des solutions intégrées qui tirent parti d'applications en forte demande, nous pourrions être incapables de conserver notre clientèle existante et d'obtenir de nouveaux clients.***

Notre avantage concurrentiel dépend de notre capacité à offrir des solutions qui tirent parti d'applications destinées aux entreprises demandées par notre clientèle et à mettre rapidement à la disposition de nos clients de nouvelles architectures et de nouvelles applications de pointe. Nous pourrions être incapables d'augmenter et d'améliorer notre personnel, nos systèmes technologiques et nos infrastructures afin de répondre aux nouvelles exigences ou à la modification des exigences en temps utile, ce qui pourrait entraîner la perte de certains clients et une efficacité réduite dans le cadre de l'acquisition de nouveaux clients. Nos produits et nos services sont très complexes et techniques, et l'intégration de nouvelles applications et de nouvelles capacités dans un écosystème complexe pourrait donner lieu à des vices ou à des erreurs de conception difficiles à déceler et à corriger. Des erreurs ou des vices peuvent être décelés dans de nouveaux produits et services après leur lancement. Même s'ils sont découverts, nous pourrions être incapables de les corriger correctement ou en temps utile, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise.

Advenant notre incapacité à suivre le rythme des développements technologiques et des nouvelles versions ou des mises à jour des systèmes d'exploitation ou d'autres applications essentielles, ce qui aurait une incidence défavorable sur la procédure de connexion de nos clients à notre plateforme, notre entreprise en subirait les conséquences.

***Notre entreprise dépend de notre capacité à maintenir des liens d'affaires avec les fournisseurs tiers de nos infrastructures infonuagiques et de la capacité de ces fournisseurs à fournir les services et les caractéristiques techniques que nos clients recherchent.***

Pivotree dépend des services de certains fournisseurs et de certains fabricants clés dans le domaine des technologies pour assurer l'exploitation de son entreprise. Les contrats conclus par Pivotree avec ces fournisseurs sont de différentes durées et peuvent généralement être résiliés à la demande de l'une ou l'autre des parties ou sur remise d'un préavis. Si un fournisseur est en défaut de fournir du matériel ou des composantes en temps utile, ou si Pivotree n'arrive pas à se procurer du matériel ou des composantes de remplacement à temps ou selon des modalités qu'elle juge acceptables, Pivotree pourrait avoir de la difficulté à fournir ses produits et ses services. De plus, la perte des services de l'un ou

l'autre de ces fournisseurs et l'incapacité de trouver une solution de rechange acceptable à un coût semblable pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, les activités et la situation financière de Pivotree.

***Nos services dépendent, en partie, de la propriété intellectuelle, des droits exclusifs et des technologies concédées sous licence par des tiers et de notre capacité de combiner la propriété intellectuelle qui nous appartient et les applications externes.***

La majeure partie de notre entreprise et un grand nombre de nos services dépendent de technologies essentielles développées par des tiers ou concédées sous licence par des tiers. Si des vendeurs tiers augmentent leurs prix et que nous ne sommes pas en mesure de faire absorber ces frais par nos clients, nos résultats d'exploitation pourraient être touchés. Un grand nombre des contrats qui nous lient à nos clients nous donnent la souplesse nécessaire pour augmenter nos prix à l'occasion; toutefois, malgré notre droit contractuel de le faire, l'augmentation des prix pourrait faire baisser la demande à l'égard de nos services, faire en sorte que des clients mettent fin à leurs liens d'affaires avec nous ou restreindre notre capacité d'attirer de nouveaux clients.

Certaines composantes de logiciels externes pourraient devenir obsolètes, défectueuses ou incompatibles avec les versions futures de nos services, nos liens d'affaires avec les concédants de licence tiers pourraient se détériorer et nos contrats avec les concédants de licence tiers pourraient prendre fin ou être résiliés. De plus, certaines licences pourraient ne pas nous être fournies dans l'avenir selon des modalités que nous jugerions acceptables ou qui permettraient à notre offre de services de demeurer concurrentielle. Notre incapacité d'obtenir des licences ou des droits selon des modalités favorables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise et nos résultats d'exploitation. En outre, l'intégration de la propriété intellectuelle ou de droits exclusifs concédés sous licence par des tiers de façon non exclusive dans nos services pourrait restreindre notre capacité de protéger la propriété intellectuelle et les droits exclusifs rattachés à nos services et notre capacité d'empêcher des tiers de développer, de vendre ou de fournir de toute autre façon des technologies similaires ou concurrentielles fondées sur la même propriété intellectuelle ou les mêmes droits exclusifs.

Certains logiciels pourraient ne plus nous être fournis dans l'avenir ou, s'ils nous sont toujours fournis, ne plus l'être selon des modalités raisonnables sur le plan commercial. Toute modification importante apportée à nos contrats de licence ou à l'interopérabilité pourrait avoir une incidence négative sur les solutions que nous fournissons. La perte du droit d'utiliser des composantes de certains logiciels pourrait entraîner des retards dans la prestation de nos services tant que nous n'aurons pas développé une technologie équivalente ou, si une telle technologie existe, tant qu'elle n'aura pas été repérée, obtenue et intégrée, ce qui pourrait nuire à notre entreprise. Rien ne garantit que nous serions en mesure de développer, de repérer, d'obtenir ou d'intégrer une technologie équivalente ou similaire, ce qui pourrait entraîner la perte ou la restriction de nos services ou de caractéristiques techniques rattachées à nos services. Toute erreur ou tout défaut qui touche un logiciel externe et le soutien inadéquat ou tardif fourni par nos concédants de licence tiers pourraient entraîner des erreurs ou une défaillance de nos services, ce qui pourrait nuire à notre entreprise et à nos résultats d'exploitation.

***Des problèmes dus à l'utilisation de l'apprentissage automatique dans notre plateforme pourraient entraîner des litiges ou des dommages à notre réputation.***

Certains de nos nouveaux produits ont recours à l'apprentissage automatique, et nous prévoyons continuer d'intégrer l'apprentissage automatique à notre plateforme dans l'avenir. Les clients tirent également parti de notre plateforme de gestion de l'apprentissage automatique pour concevoir leurs propres applications fondées sur l'apprentissage automatique que nous gérons pour leur compte sur notre plateforme infonuagique. Nous prévoyons avoir recours à l'apprentissage automatique dans d'autres sphères de nos activités. L'apprentissage automatique est exploité dans notre plateforme infonuagique et il peut être appliqué efficacement à de gros volumes de données au profit de Pivotree et de nos clients. Tout comme de nombreuses autres innovations radicales, l'apprentissage automatique comporte des risques et des enjeux qui pourraient nuire à son adoption et, par conséquent, à notre entreprise. Les algorithmes de l'apprentissage automatique pourraient être imparfaits. Les ensembles de données pourraient être insuffisants ou renfermer de l'information erronée. Une manipulation des données inappropriée ou controversée, que ce soit de notre part ou de la part de tiers, pourrait nuire à l'acceptation, à l'utilité et à l'efficacité des solutions issues de l'apprentissage automatique. Ces lacunes pourraient compromettre les décisions, les prédictions ou les analyses produites par les applications d'apprentissage automatique, ce qui nous exposerait à des préjudices concurrentiels, à une responsabilité juridique et à une atteinte à notre marque ou à notre réputation. Certains scénarios mettant en jeu l'apprentissage automatique présentent des problèmes éthiques. Si nous rendons disponibles ou offrons des solutions d'apprentissage

automatique qui sont controversées en raison de leur incidence sur les droits de la personne, la confidentialité, l'emploi, l'équité, l'accessibilité ou d'autres enjeux sociaux, notre marque et notre réputation pourraient être entachées.

***L'allégation d'un tiers selon laquelle nous violons ses droits en matière de propriété intellectuelle nous exposerait à une poursuite coûteuse en temps et en argent qui pourrait nuire à notre entreprise.***

Notre réussite dépend en partie de notre capacité à ne pas porter atteinte aux droits en matière de propriété intellectuelle de tiers. Cependant, nos concurrents et un certain nombre d'autres entités et de particuliers pourraient être propriétaires ou affirmer être propriétaires de droits en matière de propriété intellectuelle relatifs à notre secteur ou, dans certains cas, à notre technologie.

Nous n'avons été visés par aucune réclamation portant sur une violation des droits en matière de propriété intellectuelle par le passé, mais puisque nous développons de façon croissante nos propres applications et que nous répondons aux demandes de plus en plus spécifiques de nos clients, nous pourrions être exposés à des risques accrus dans l'avenir. Un litige ou une réclamation pourrait occasionner des frais considérables et se solder par notre condamnation à verser des dommages-intérêts importants ou à effectuer le paiement d'une tranche de nos revenus courants, ou nous obliger à indemniser nos clients ou nos distributeurs, à obtenir des licences, à modifier nos produits ou à rembourser des frais, ce qui pourrait épuiser nos ressources et nuire à notre entreprise.

***Une part importante de notre entreprise existante en croissance est établie dans l'infrastructure de AWS, ce qui a soulevé des préoccupations pour certains de nos clients du secteur de la vente au détail, qui estiment que la situation permet de soutenir un concurrent.***

La majorité des solutions sont désormais conçues et soutenues par l'intermédiaire de la plateforme de AWS. Certains clients ont exprimé des préoccupations quant au soutien d'un concurrent éventuel lorsqu'il est tiré parti de AWS. Certains détaillants d'envergure, qui ne sont pas des clients de Pivotree, ont même exigé que leurs vendeurs excluent toute solution qui est liée à AWS. Même si nous soutenons d'autres plateformes telles que Azure et IBM cloud, des investissements majeurs relativement aux compétences et à la gestion de plateforme ont été effectués en ce qui a trait à la plateforme AWS. Une demande importante de la cliente visant la restriction ou le remplacement de AWS dans nos solutions pourrait entraîner des coûts élevés relativement à l'acquisition d'un nouvel équipement et de nouvelles compétences et à la compression des marges ainsi que des pertes de clients éventuelles et une croissance ralentie dans le cadre de la transition.

***Une part importante de nos produits récurrents à ce jour sont fondés sur l'infrastructure et les services gérés.***

Comme un nombre croissant de nos partenaires et des vendeurs de logiciels indépendants fournissent leurs solutions selon le modèle SaaS, il pourrait être plus difficile pour Pivotree de générer les mêmes revenus ou les mêmes marges brutes avec une plateforme de services gérés fondée sur ce modèle. Si nous ne sommes pas en mesure de générer une part croissante de nos revenus de services d'applications gérés et de la gestion de l'intégration, nous pourrions commencer à observer une érosion des marges de même qu'une augmentation de la part de nos revenus provenant de services dont les marges sont inférieures, tel que les projets de services professionnels.

### **Risques relatifs à nos clients actuels et éventuels**

***Les problèmes liés à nos services pourraient nuire à la fidélisation de nos clients.***

Les clients se fient aux services de soutien de Pivotree pour résoudre les problèmes postérieurs au déploiement. Des degrés de satisfaction élevés de nos clients relativement au soutien fourni et à la capacité de résoudre rapidement les problèmes postérieurs au déploiement sont essentiels pour étendre l'offre de services aux clients actuels, et les recommandations de clients sont fondamentales pour acquérir de nouveaux clients. Le défaut de résoudre les problèmes de service en temps utile et de façon efficace pourrait nuire à notre réputation et faire en sorte que des clients mettent fin à leurs liens d'affaires avec nous.

***Pénalités prévues aux termes des contrats de niveau de service.***

Pivotree a conclu un contrat de niveau de service pour les entreprises (un « **contrat de niveau de service** ») avec de nombreux clients. Aux termes de ces contrats, Pivotree doit estimer le niveau de service qu'elle sera réellement en mesure de fournir à ses clients. Si Pivotree ne respecte pas les obligations de niveau de service définies dans ces contrats,

elle s'expose à des pénalités, ce qui pourrait entraîner des coûts supérieurs aux coûts prévus, une diminution des revenus et une compression de la marge brute et de la marge d'exploitation. La Société pourrait également perdre des clients si elle ne respecte pas le niveau de service prescrit dans ces contrats, ce qui pourrait entacher sa réputation. Pivotée par le passé attribué des crédits de niveau de service non couverts par l'assurance.

***Nous dépendons de l'accès continu et sans entrave de nos clients à Internet et de leur volonté d'y avoir recours pour effectuer leurs achats en ligne.***

Notre réussite dépend de la capacité du grand public à accéder à Internet, notamment à l'aide d'appareils mobiles, et de sa volonté continue d'utiliser Internet pour payer ses achats, communiquer, accéder aux médias sociaux, faire des recherches et conclure des opérations commerciales. L'adoption de lois ou de règlements qui auraient une incidence défavorable sur la croissance, la popularité ou l'utilisation d'Internet, notamment une modification législative ou réglementaire qui aurait des répercussions sur sa neutralité, pourrait entraîner une diminution de la demande pour notre plateforme ou une augmentation de nos frais d'exploitation ou nuire de toute autre façon à notre entreprise. Compte tenu de l'incertitude relative à ces règles, nous pourrions faire l'objet de pratiques discriminatoires ou anticoncurrentielles qui ralentiraient notre croissance et celle de nos clients, augmenteraient nos coûts ou nuiraient à nos activités. Si nos clients sont incapables d'utiliser Internet à des fins commerciales ou qu'ils deviennent réticents ou moins enclins à le faire pour quelque raison que ce soit, notamment le manque d'accès à du matériel de communication à haute vitesse, l'engorgement du réseau, les pannes ou les retards du réseau, les pannes de leurs ordinateurs ou tout autre problème similaire, l'augmentation des frais d'accès à Internet et les risques d'atteinte à la sécurité et à la confidentialité des données, ou la perception de tels risques, notre entreprise pourrait en souffrir.

***Notre incapacité d'exécuter notre stratégie de la « tache d'huile » pourrait avoir des effets défavorables sur notre croissance.***

Nos produits d'exploitation et notre croissance dépendent, en partie, de notre capacité à conserver nos clients et à diversifier notre clientèle. Nous nous efforçons de trouver et de fournir d'autres services et d'autres produits attrayants pour nos clients existants dans le but de faire augmenter les revenus et d'évaluer les occasions d'acquisition qui permettent d'instaurer de nouvelles catégories de services et de nouvelles gammes de produits. Nous avons investi des sommes considérables au cours des 24 derniers mois dans les efforts de vente incitative. Notre capacité à exécuter ce volet de notre stratégie de croissance dépendra de divers facteurs, dont les suivants :

- la volonté du client d'accepter les augmentations de prix;
- la qualité de nos produits et de nos services et leur valeur perçue par les clients existants;
- l'efficacité des efforts de vente et de commercialisation auprès des clients existants;
- notre rapidité à commercialiser de nouveaux produits et de nouveaux services et à éviter les problèmes ou les retards dans leur conception;
- la réussite du lancement des produits et des services;
- les exigences réglementaires que nous devons respecter et que nos clients existants doivent respecter;
- l'offre de produits et de services de qualité à des prix concurrentiels;
- la solidité de nos concurrents;
- les capacités de nos équipes de ventes et de marketing.

Notre incapacité à conserver les clients existants, à leur vendre des produits et des services supplémentaires ou encore à concevoir et à déployer de nouveaux produits et services améliorés de façon à augmenter nos revenus pourrait nuire à nos résultats d'exploitation futurs. Une telle incapacité pourrait signifier que nous ne serions pas en mesure d'augmenter nos revenus ou que nous ne serions pas en mesure de le faire aussi rapidement que prévu.

***Notre capacité d'élargir notre clientèle dépendra de nos efforts déployés en matière de ventes, de marketing et de développement des affaires.***

Notre capacité d'élargir notre clientèle et d'obtenir l'acceptation de nos solutions au sein du marché dépendra de l'aptitude de nos services des ventes, du marketing et du développement des affaires à collaborer en vue d'augmenter nos ventes et à cultiver nos relations avec nos clients et nos partenaires de façon à favoriser la croissance de nos produits d'exploitation. Nous avons investi dans nos services des ventes et du marketing, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et nous avons l'intention de continuer à les faire croître. La recherche, le recrutement et la formation du personnel responsable des ventes exigeront beaucoup de temps, d'argent et d'attention. Nous prévoyons également consacrer une part importante de nos ressources aux programmes de ventes et de marketing, notamment aux activités de recrutement de clients et aux campagnes de sensibilisation à la marque. Si nous sommes incapables d'embaucher, de former et de fidéliser du personnel responsable des ventes ou du marketing talentueux, si les nouveaux membres de notre personnel des ventes ou du marketing sont incapables d'atteindre les seuils de productivité souhaités dans un délai raisonnable, ou si nous ne choisissons pas les canaux de marketing appropriés et que nos programmes de ventes et de marketing ne sont pas efficaces, notre capacité d'élargir notre clientèle et d'obtenir l'acceptation de nos solutions au sein du marché pourrait être compromise. De plus, les investissements dans nos services des ventes et du marketing seront effectués avant d'en tirer des avantages, si bien qu'il sera difficile de savoir en temps utile si nous affectons efficacement nos ressources dans ces domaines.

***Les ventes réalisées dans le secteur des grandes entreprises comportent des risques importants.***

Les ventes réalisées auprès d'entreprises clientes comportent des risques accrus, qui pourraient même être absents dans le cadre de ventes réalisées auprès d'entités de petite taille.

La stratégie de Pivotree est axée sur le segment commercial des grandes entreprises, soit la vaste majorité des dépenses informatiques. Il existe des risques liés à la concentration importants dans le segment commercial des grandes entreprises. Les cycles de ventes peuvent être longs, comporter des coûts d'achèvement supérieurs et nécessiter l'intervention de plusieurs fonctions afin de réaliser un contrat, notamment le soutien des fonctions de sécurité et le soutien juridique. Compte tenu de la concentration des clients dans le marché, il est évident que si la Société réussit à appliquer sa stratégie, elle tirera profit d'une concentration des revenus supérieure à la concentration des revenus dans le cadre de stratégies relatives à de petits marchés. La longueur du cycle de ventes ainsi que la concentration des revenus pourraient ralentir la progression anticipée de notre croissance et entraîner une volatilité accrue des revenus.

***Le secteur de la vente au détail connaît des fluctuations de la demande et peut subir de façon plus marquée l'incidence défavorable de la conjoncture économique que d'autres secteurs.***

Le secteur de la vente au détail connaît souvent des fluctuations saisonnières de la demande et peut être plus défavorablement touché par la conjoncture économique que d'autres secteurs. La récente conjoncture du marché qui découle de la COVID-19 a démontré des risques accrus liés à la surexposition à ce secteur, puisque de nombreux détaillants ont été contraints de fermer leurs emplacements physiques pour une période prolongée, ce qui a occasionné des pertes de revenus importantes pour nos clients. Les clients qui subissent des baisses de revenus marquées ou inattendues peuvent restreindre les budgets informatiques et ralentir la croissance des revenus de Pivotree, voire causer leur diminution.

***Nous avons une importante concentration de clients qui utilisent la plateforme de commerce électronique Oracle (ATG) et qui, puisqu'elle atteint sa fin de vie et que Oracle n'offre plus d'assistance technique à l'égard du code source, migreront avec le temps vers d'autres plateformes.***

Si nous ne réussissons pas à conserver nos clients de la plateforme de commerce électronique Oracle (ATG) avant qu'ils migrent vers de nouvelles plateformes, nos revenus seront touchés de façon importante. Notre capacité à repérer des plans de migration et à développer de nouvelles solutions efficaces qui répondent à leurs besoins dans l'avenir sera fondamentale pour maintenir nos revenus et tirer profit des occasions de croissance à long terme. Certaines de ces nouvelles solutions pourraient générer des revenus inférieurs aux revenus qui découlent des services fournis aux clients à ce jour, ce qui pourrait entraîner une compression des revenus ou des marges.

***Notre croissance dépend en partie de l'efficacité de nos liens d'affaires avec les fournisseurs et les vendeurs tiers.***

La Société a tissé avec ses partenaires de nombreux liens d'affaires solides qui permettent d'acquérir de nouveaux clients et de saisir les occasions de croissance des revenus. Le maintien des liens d'affaires existants et l'établissement de nouveaux liens d'affaires fructueux avec certains partenaires seront essentiels pour soutenir la croissance amorcée. Dans certains cas, le partenaire est la personne-ressource du client, et nous pourrions tirer parti d'un tel partenariat afin d'élargir notre stratégie.

***Une conjoncture défavorable de l'économie et des marchés en général ou la réduction des budgets informatiques pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.***

Une conjoncture défavorable de l'économie en général, comme une récession ou un ralentissement économique dans un ou plusieurs de nos principaux marchés, pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard de notre plateforme. L'évolution de la conjoncture macroéconomique pourrait avoir des répercussions sur nos activités de plusieurs façons. Par exemple, les habitudes de dépenses des entreprises sont liées au climat économique général. La transition vers nos solutions pourrait être considérée comme étant discrétionnaire par de nombreux clients éventuels. Par conséquent, les entreprises qui envisagent d'acheter ou de renouveler des abonnements à nos solutions pourraient être influencées par des facteurs macroéconomiques.

**Risques liés aux acquisitions**

Dans le cadre de la stratégie de croissance de Pivotree, nous réaliserons des acquisitions qui comporteront différents risques, notamment le détournement de l'attention de la direction, ce qui pourrait entraîner une dilution supplémentaire pour nos actionnaires, la perturbation de nos activités et la diminution de nos résultats d'exploitation. Nous pourrions également être confrontés à des circonstances ou à des événements imprévus. Nous prévoyons, dans l'avenir, investir dans des entreprises, des personnes ou des technologies qui, à notre avis, pourraient renforcer ou élargir notre plateforme ou présenter d'autres occasions de croissance, ou réaliser des acquisitions connexes. La recherche d'acquisitions éventuelles peut accaparer l'attention de la direction et nous contraindre à engager des frais variés dans le cadre du repérage, de l'examen et de la réalisation des acquisitions appropriées, même lorsqu'elles ne sont ultimement pas réalisées.

Dans le cadre de toute acquisition future, le processus d'intégration pourrait entraîner des difficultés d'exploitation imprévues et nécessiter un grand investissement de temps et de ressources. Même si nous y sommes arrivés par le passé, nous pourrions ne pas réussir à intégrer le personnel, les activités et les technologies d'une entreprise acquise ou à gérer convenablement notre entreprise après le regroupement. L'entreprise acquise pourrait par ailleurs ne pas nous procurer les avantages prévus pour différentes raisons, dont les suivantes :

- les coûts ou les obligations qui découlent de l'acquisition;
- le détournement de l'attention de la direction d'autres préoccupations commerciales;
- l'incapacité d'intégrer le contenu, les technologies ou les services acquis ou d'en tirer profit de façon rentable;
- le préjudice causé à nos liens d'affaires existants avec les auteurs et les clients par suite de l'acquisition;
- la difficulté d'intégrer les systèmes comptables, les systèmes opérationnels et le personnel de l'entreprise acquise;
- la difficulté de faire adopter par les clients de l'entreprise acquise notre plateforme et nos conditions contractuelles;
- la perte éventuelle d'employés clés;
- l'affectation de ressources qui sont nécessaires dans d'autres divisions de notre entreprise;
- l'utilisation d'une part importante de nos liquidités disponibles ou de nos titres de participation pour réaliser l'acquisition.

Dans l'avenir, si nos acquisitions ne génèrent pas les rendements prévus, nous pourrions être tenus d'inscrire en charge la réduction de valeur ou la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Nous pourrions émettre des titres de participation supplémentaires dans le cadre d'une acquisition future, ce qui se traduirait par une dilution pour nos actionnaires existants, réaffecter les liquidités dont nous pourrions avoir besoin dans l'avenir pour exploiter notre entreprise, contracter des dettes à des conditions défavorables ou que nous sommes incapables de rembourser, assumer des charges ou des obligations importantes, subir des incidences fiscales défavorables ou une dépréciation importante ou être visés par des charges de rémunération différée. Ces enjeux pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives d'affaires.

### **Risques liés à la culture et aux employés**

***Si la culture de la Société n'est pas maintenue de façon constante à l'échelle mondiale, des répercussions négatives pourraient être observées relativement à la croissance, à l'innovation et au perfectionnement des employés.***

Une part importante de notre réussite reposera sur notre approche en tant qu'équipe en ce qui a trait à l'évolution du commerce électronique, ce qui fera en sorte que nous devrons continuer de mettre l'accent sur la culture que nous avons élaborée et de nous adapter sans relâche dans un marché en constante évolution régi par un ensemble de valeurs solide. À mesure que nous poursuivrons notre croissance à l'interne et par l'intermédiaire de différentes acquisitions, si nous ne sommes pas en mesure de préserver la culture et les valeurs que nous nous sommes efforcés d'instaurer, notre capacité de nous concentrer efficacement sur nos objectifs d'entreprise et nos aspirations à long terme sera réduite.

***Si nous ne sommes pas en mesure de maintenir en poste les employés clés ou de recruter le personnel technique et le personnel des ventes requis, nos résultats d'exploitation pourraient être défavorablement touchés.***

Notre réussite future sera tributaire de notre capacité à continuer de concevoir, d'améliorer et d'intégrer de nouvelles technologies pour offrir l'expérience d'un commerce transparent et homogène à nos clients. Nous sommes extrêmement dépendants de notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié qui détient la formation, les antécédents et l'expérience du secteur requis au sein d'un marché hautement concurrentiel, en particulier le commerce électronique. Au fil de notre expansion, la constance de notre réussite dépendra également, en partie, de notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié dans les services des ventes, du marketing et de l'exploitation, qui sera en mesure d'évoluer dans un écosystème technologique vaste et complexe. La perte d'un grand nombre d'employés spécialisés en technologies ou en ventes pourrait perturber nos efforts d'expansion, notre capacité de répondre à la demande de nos clients ou nos liens d'affaires avec nos clients. Si certains de nos employés entrent au service de nos concurrents, nos activités et notre stratégie commerciale pourraient être gravement perturbées, ce qui pourrait nous faire perdre des clients ou augmenter nos frais d'exploitation et monopoliser notre attention aux fins de recrutement d'employés pour remplacer les employés ayant quitté leurs fonctions.

***Notre équipe de direction a une expérience limitée en ce qui a trait à la gestion d'une société ouverte.***

La plupart des membres de notre équipe de direction ont peu ou pas d'expérience dans la gestion d'une société cotée en bourse, dans l'interaction avec les investisseurs de sociétés ouvertes et dans le respect des lois de plus en plus complexes qui s'appliquent aux sociétés ouvertes. Notre équipe de direction pourrait ne pas parvenir à gérer efficacement notre constitution en société ouverte placée sous la surveillance étroite des autorités de réglementation, tenue à des obligations rigoureuses de communication de l'information en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et soumise à l'examen constant des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs. Ces nouvelles exigences et les obligations connexes requerront une attention considérable de la part de notre haute direction et pourraient détourner son attention de la gestion quotidienne de nos activités, ce qui pourrait nuire à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

### **Risques liés aux activités**

***Nos activités étrangères comptent sur des sociétés du même groupe et sur des entreprises avec lesquelles nous avons conclu des contrats qui sont situées en Espagne et en Inde.***

Pivotree compte sur des sociétés du même groupe et sur des entreprises avec lesquelles elle a conclu des contrats qui sont situées en Espagne et en Inde. Il existe certains risques et certains aspects complexes importants liés à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment des différences dans les régimes politiques, légaux et réglementaires et dans les

régimes d'imposition, et la fluctuation de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers.

***Nous dépendons de fournisseurs de nuage public, de logiciels externes et d'autres solutions de tiers, et toute perturbation de leurs activités pourrait avoir une incidence défavorable sur nos clients et nos résultats d'exploitation. Des changements dans les politiques ou l'offre de fournisseurs de services infonuagiques, de fournisseurs de logiciels externes ou d'autres solutions externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos liens d'affaires avec nos clients ou nos activités.***

Nous dépendons des fournisseurs d'électricité dans les zones géographiques au sein desquelles nos centres de données sont situés. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher de fournir certains de nos services tant que nos fournisseurs d'électricité n'ont pas résolu le problème, ce qui pourrait entraîner une insatisfaction importante parmi nos clients, une perte de revenus et des litiges éventuels.

Nous dépendons de fournisseurs Internet externes pour fournir nos services à nos clients. Rien ne garantit que ces fournisseurs continueront de fournir leurs services, ni qu'ils le feront selon des modalités concurrentielles. Le défaut par les fournisseurs Internet de fournir leurs services et l'incapacité pour Pivotree de bénéficier des services selon des modalités concurrentielles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons des fournisseurs de nuage public. Toute perturbation de leurs activités pourrait avoir une incidence défavorable sur nos clients et nos résultats d'exploitation. Les modifications apportées aux politiques des fournisseurs de services infonuagiques pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos liens d'affaires avec nos clients ou nos activités.

Nous dépendons d'autres services et logiciels externes à marque blanche. Ces services et ces logiciels pourraient être difficiles ou coûteux à remplacer, ou causer des erreurs ou des défaillances de nos services, ce qui pourrait entraîner des pertes de clients ou nuire à notre réputation. Nous nous appuyons sur certaines licences commerciales qui sont irremplaçables, comme les licences provenant de Oracle et de Insight Direct USA, Inc. De plus, nous nous appuyons sur certaines licences commerciales, notamment de AWS, qu'il est possible de remplacer. Toutefois, la réalisation de ce remplacement est compliquée, longue et dispendieuse. Nous nous appuyons également sur différents langages de programmation, tels que Python, ECMAScript (JavaScript) et les JS Libraries, qui sont impossibles, voire difficiles, à remplacer.

***Le défaut de gérer efficacement notre infrastructure d'hébergement pourrait occasionner des pannes et des interruptions de service pour nos clients existants.***

Les erreurs réelles ou perçues, les vices ou les bogues dans les solutions, les logiciels ou les technologies destinés à nos clients, ou le défaut de gérer efficacement notre infrastructure d'hébergement pourraient nous empêcher de prévenir les interruptions de service des solutions fournies à nos clients et causer des temps d'arrêt. De tels cas pourraient avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos activités, occasionner des coûts importants, entacher la réputation de notre entreprise et nuire de façon importante à nos résultats financiers. De plus, les interruptions de service pourraient éventuellement nous exposer à des poursuites intentées par nos clients pour la perte de profits ou des dommages subis.

***Le défaut de respecter les modalités et les conditions des baux de nos centres de données pourrait entraver notre capacité d'exercer nos activités.***

Les centres de données exploités par Pivotree sont situés dans des locaux loués. La violation des modalités et des conditions d'un bail qui se solderait par sa résiliation et l'impossibilité de renouveler un bail selon des modalités raisonnables sur le plan commercial pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité d'exercer nos activités et sur nos résultats d'exploitation. En outre, les baux sont convenus selon des montants fixes en fonction des volumes attendus au cours d'un certain nombre d'années, et un taux de renouvellement des clients plus rapide que prévu pourrait entraîner une baisse importante des marges.

***Nous dépendons de nos systèmes informatiques. Le défaut d'élaborer et de maintenir des systèmes informatiques internes et externes adéquats pourrait nous empêcher de fournir adéquatement nos services à nos clients, ce qui pourrait nous faire perdre des clients, nuire à notre réputation et entraîner des frais supplémentaires.***

L'exploitation quotidienne de nos activités dépend largement des systèmes TI, notamment ceux qui sont fournis par certains fournisseurs tiers. Notre entreprise s'appuie sur ses systèmes de paie, ses systèmes liés à la réalisation des opérations, ses systèmes comptables et financiers et ses autres systèmes de traitement des données. Nous nous fions à ces systèmes pour réaliser nos activités quotidiennes. L'impossibilité de conserver et d'améliorer nos systèmes TI existants ou d'obtenir de nouveaux systèmes pour nous adapter à la croissance du nombre de nos clients ou pour soutenir de nouveaux produits et de nouveaux services pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité d'acquérir de nouveaux clients, de fidéliser les clients existants, de produire des factures exactes en temps opportun, de générer des revenus croissants et de gérer les frais d'exploitation, ou de respecter les exigences réglementaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats financiers et notre situation financière.

***Advenant une brèche dans nos mesures de sécurité, si des données sur les clients et les opérations réalisées par les clients sont obtenues, nous pourrions perdre des clients actuels et éventuels, ce qui pourrait occasionner des passifs importants et réduire de façon considérable les possibilités commerciales qui s'offrent à nous.***

Les atteintes à la cybersécurité ont gagné en fréquence et en complexité au cours des dernières années dans les secteurs public et privé. Des mesures de sécurité ont été établies pour nous protéger contre les atteintes à la cybersécurité, notamment des pare-feu et des logiciels pour assurer la surveillance des sites et la détection des intrusions. Nous avons déployé au cours de la dernière année de nombreux efforts pour améliorer la gouvernance générale de la sécurité de l'information, la sensibilisation à la sécurité de nos employés par l'intermédiaire de la formation continue, la sécurité de nos systèmes TI, les mesures de contrôle dans nos systèmes TI et nos processus opérationnels. Toutefois, ces efforts et ces initiatives pourraient ne pas empêcher les cyberattaques contre les infrastructures de nos clients et les systèmes d'information connexes, ce qui pourrait entraîner des interruptions de service, des pertes de clients, des litiges, des coûts de restauration et des torts à notre réputation. Bien que nous protégions les données et les infrastructures essentielles contre les cyberattaques, le vol, l'usage non autorisé, la divulgation non autorisée, les virus, le sabotage et d'autres cybermenaces, rien ne garantit que nous ne serons pas visés par de telles attaques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque et notre réputation et engendrer une exposition légale et financière marquée.

***Nous sommes visés par un vaste éventail de règlements, d'obligations contractuelles et de politiques sur la protection des données susceptibles d'être modifiés au fil du temps qui doivent être respectés pour protéger la confidentialité et l'utilisation des renseignements personnels et qui pourraient exiger le déboursement de frais supplémentaires et l'implantation de nouvelles procédures.***

Nous recueillons, utilisons et gérons dans le cours normal de nos activités différentes données sur nos clients, notamment des renseignements personnels importants. Des politiques, des procédures, des lignes directrices, des règles commerciales et des mesures de protection ont été adoptées et établies pour faire en sorte que les renseignements personnels de nos clients soient protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois sur la protection de la vie privée applicables. La législation et la réglementation sur la protection de la vie privée existantes et proposées, notamment la modification de la façon dont la législation et la réglementation sont interprétées par des tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires, pourraient imposer des limites relativement à la cueillette et à l'utilisation de certains types de renseignements. De nombreux pays à l'échelle mondiale adoptent des règlements rigoureux sur la protection des données, notamment la réglementation approuvée par l'Union européenne en 2016 (le Règlement général sur la protection des données ou RGPD), qui a pris effet en mai 2018. La protection des données est également une préoccupation importante pour nos clients, qui demandent une indemnisation contractuelle maximale dans leurs contrats en ce qui a trait aux atteintes à la sécurité des données éventuelles. Nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes qui en résultent. Tout mauvais fonctionnement de nos systèmes et de notre équipement ou toute atteinte à la sécurité des données qui entraîne un accès non autorisé à des renseignements personnels de nos clients et de nos employés ou à des renseignements personnels traités par nos clients, ou l'utilisation non autorisée ou la perte de tels renseignements personnels, pourrait entraîner la perte éventuelle de certaines de nos activités, des torts à notre réputation commerciale, des litiges, des enquêtes réglementaires et des pénalités.

***Nous pourrions être tenus responsables du contenu que nos clients distribuent par l'intermédiaire de notre réseau, et nous pourrions devoir mettre fin aux liens d'affaires avec des clients qui ajoutent du contenu considéré comme étant illégal, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.***

Il est possible que des clients enfreignent nos modalités de service en distribuant du contenu protégé par des droits d'auteur ou du contenu illégal, en exerçant certaines activités, telles que le piratage informatique, qui causent des interruptions de service (notamment les attaques par déni de service), en refusant de sécuriser leurs infrastructures ou leurs applications, ou en prenant toute autre mesure. De tels événements pourraient entacher notre réputation, nous exposer au risque d'être tenus responsable du contenu de nos clients ou des mesures prises par nos clients, ou nous contraindre à mettre fin à nos liens d'affaires avec des clients qui ne sont pas coopératifs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

### **Risques liés au rendement financier et aux prévisions**

***Les cycles de ventes rattachés aux nouvelles possibilités commerciales et le temps nécessaire pour assurer leur réalisation peuvent varier de façon importante, ce qui pourrait compromettre notre capacité de prévoir le chiffre d'affaires et les revenus et entraîner des fluctuations importantes d'une période à l'autre.***

Notre cycle de ventes peut varier d'un client à l'autre en fonction du degré de complexité, du canal utilisé et de l'offre de services. Le moment de la prestation et du déploiement des services peut également varier, ce qui pourrait créer un écart dans le temps entre l'inscription de la vente et la constatation des produits. Cet écart entraîne par le fait même un autre écart entre le moment du déploiement de nos efforts relatifs aux ventes, au marketing et à l'engagement des frais et le moment de la constatation des produits. De plus, nous avons une capacité limitée relativement au rajustement des charges d'exploitation à court terme, bien que nous souhaitions tenir compte du temps nécessaire pour générer des revenus et des liquidités après la réalisation de nouvelles ventes.

Dans le cas de clients de grande taille dont la structure est complexe, nous devons également obtenir divers niveaux d'approbation auprès de l'entreprise et des services des TI et de l'approvisionnement. Nos modalités et nos conditions types donnent habituellement lieu à un examen de la part de l'équipe juridique du client, qui nous transmet ses commentaires. Il pourrait également nous être demandé d'utiliser les modalités et les conditions types du client comme point de départ, ce qui allongerait le processus de négociation et occasionnerait des coûts et des frais supplémentaires pour réaliser l'opération.

Si la concurrence augmente et que nos clients estiment que notre offre de services est comparable, nous pourrions observer une concurrence accrue dans le cadre des demandes de proposition, ce qui complexifierait notre cycle de ventes. Si des membres essentiels du personnel responsable des ventes affectés à la réalisation de certaines opérations quittaient leurs fonctions, le cycle de ventes pourrait également s'allonger.

L'imprévisibilité du moment où les clients procèdent à leurs achats, en particulier les achats importants, pourrait faire chuter le nombre de nos commandes et nos revenus au cours des trimestres subséquents sous les seuils prévus pour une période donnée, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

***Nos résultats trimestriels et annuels déclarés pourraient fluctuer et subir les répercussions des tendances saisonnières marquées et des événements incontrôlables. Le défaut de répondre aux attentes pourrait engendrer une baisse du cours de nos actions.***

Notre facturation, nos revenus et nos résultats d'exploitation trimestriels et annuels ont fluctué considérablement par le passé et pourraient fluctuer considérablement dans l'avenir pour de nombreuses raisons principalement indépendantes de notre volonté, qui sont décrites à la présente rubrique « Facteurs de risque ». Nos résultats financiers pour un trimestre donné ne sont pas une indication de notre rendement futur. Il pourrait nous être impossible de prédire avec précision notre facturation, nos revenus et nos résultats d'exploitation futurs. Certains facteurs qui pourraient causer des fluctuations dans nos résultats d'exploitation trimestriels sont indiqués ci-dessous :

- la fluctuation de la demande et des investissements dans le soutien du commerce électronique et des transformations numériques;
- notre capacité d'attirer de nouveaux clients ou de les fidéliser;

- des changements dans les taux de renouvellement des clients et notre capacité d'augmenter les ventes auprès de nos clients existants;
- les habitudes d'achat saisonnières de nos clients;
- les cycles de budgétisation et les priorités d'achat internes de nos clients;
- les modalités de paiement associées aux revenus et leurs effets sur notre facturation et nos flux de trésorerie disponibles;
- notre capacité de prévoir l'évolution du portrait de la concurrence, notamment un regroupement de concurrents, ou d'y réagir;
- le moment de l'inscription des charges et de la constatation des produits;
- le montant des frais d'exploitation liés au maintien et à la croissance de notre entreprise, de nos activités et de notre infrastructure, et le moment de leur prise en charge;
- la réussite du déploiement de nouveaux produits conçus par nous ou par nos concurrents et le moment d'un tel déploiement;
- les pannes du réseau, les atteintes à la sécurité des données réelles ou les risques que de telles atteintes se produisent;
- les modifications législatives et réglementaires qui ont une incidence défavorable sur nos activités;
- la conjoncture économique et commerciale générale.

Si notre facturation, nos revenus ou nos résultats d'exploitation trimestriels ne répondent pas aux attentes des investisseurs et des analystes en valeurs mobilières au cours d'un trimestre donné ou s'ils sont inférieurs à ce que nous avons indiqué, le cours de nos actions pourrait chuter.

***Nous avons enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs par le passé, et nous pourrions enregistrer des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs dans l'avenir.***

Depuis notre constitution, nous avons enregistré des pertes nettes. Au 31 décembre 2019, nous avons enregistré des pertes nettes cumulatives de 8,4 millions de dollars. Nous prévoyons que nos frais d'exploitation augmenteront dans l'avenir à mesure que nous ferons croître nos ventes et que nous renforcerons notre équipe de marketing. De plus, à titre de société ouverte, nous aurons à engager des frais notamment juridiques et comptables que nous n'avons pas à engager à titre de société fermée. Si nos produits d'exploitation n'augmentent pas suffisamment pour compenser l'augmentation de ces frais, notre rentabilité sera compromise. Nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure d'atteindre ou de maintenir la rentabilité. La récente croissance de la rentabilité ne devrait pas être considérée comme une indication de notre rendement futur.

***L'obligation de percevoir les taxes de vente et d'autres taxes sur les produits récurrents ou sur notre service d'abonnement au sein de territoires où ne le faisons pas auparavant pourrait nuire à nos résultats d'opérations.***

Nous percevons les taxes de vente et les taxes sur la valeur ajoutée conformément à nos conventions dans de nombreux territoires. Les lois régissant les taxes de vente, les taxes d'utilisation, les taxes sur la valeur ajoutée et d'autres lois similaires régissant les taxes ainsi que leurs taux diffèrent grandement selon les territoires. Une ou plusieurs autorités fiscales pourraient nous obliger à percevoir des taxes de vente, des taxes d'utilisation ou d'autres taxes supplémentaires, notamment sur nos ventes antérieures. La démonstration par une province, un État, un pays ou un autre territoire du fait que nous aurions dû ou que nous devons percevoir des taxes de vente, des taxes d'utilisation ou d'autres taxes supplémentaires sur notre plateforme pourrait, notamment, nous rendre redevables de fortes dettes fiscales au titre de ventes antérieures, créer un fardeau administratif important, décourager les clients d'utiliser notre plateforme ou nuire de toute autre façon à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

***Nous pourrions être exposés à d'autres responsabilités qui résultent de programmes incitatifs gouvernementaux existants ou récemment implantés.***

Nous avons par le passé participé à des programmes incitatifs gouvernementaux afin de compenser certains de nos coûts, et nous prévoyons continuer de le faire. Toute modification défavorable touchant une politique ou la procédure d'approbation des demandes, ou tout résultat de vérification fiscale démontrant un droit d'imposition par l'organisme gouvernemental, pourraient nuire à nos résultats d'exploitation. Nous comptons, parmi ces programmes, les programmes incitatifs gouvernementaux destinés à atténuer les répercussions de la COVID-19.

***La nature de nos activités exige l'application de règles complexes de comptabilisation des produits et des charges. Toute modification importante apportée aux règles actuelles pourrait avoir une incidence sur nos états financiers et nos résultats d'exploitation.***

Les règles et les règlements en matière de comptabilité que nous devons respecter sont complexes et sujets à l'interprétation du Conseil des normes comptable du Canada (le « CNC »), des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et de divers organismes constitués pour adopter et interpréter les principes comptables appropriés. Le CNC et les ACVM ont dernièrement exprimé leur volonté de se pencher attentivement sur l'intégrité de la communication de l'information financière et des contrôles internes à l'égard de l'information financière. De plus, les conventions et les pratiques comptables de nombreuses sociétés sont scrutées à la loupe par les organismes de réglementation et le public. En outre, des modifications sont apportées continuellement aux règles et aux règlements en matière de comptabilité, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Nous ne pouvons pas prévoir les répercussions futures des modifications apportées aux principes comptables ou à nos pratiques comptables sur nos états financiers, mais de telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur nos résultats financiers déclarés et la comptabilisation des opérations réalisées avant leur annonce. De plus, toute modification de nos principales estimations comptables, notamment celles liées à la comptabilisation des produits non récurrents, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation.

***Si nous ne parvenons pas à maintenir un système efficace de contrôles internes, nous pourrions avoir de la difficulté à produire des états financiers exacts en temps opportun ou à respecter la réglementation.***

À titre de société ouverte, nous serons assujettis aux exigences en matière de déclaration d'information imposées par les ACVM et aux règles régissant les normes d'inscription de la TSXV. Nous nous attendons à ce que les exigences prévues aux termes de ces règles fassent augmenter nos frais de conformité juridique, comptable et financière, rendent l'exercice de certaines activités plus difficile, long et coûteux, et sollicitent grandement notre personnel, nos systèmes et nos ressources. Nous continuerons d'élaborer et de perfectionner nos contrôles et nos procédures de communication de l'information qui visent à garantir que l'information devant figurer dans les rapports que nous déposons auprès des ACVM est inscrite, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les règles et les annexes des ACVM et que l'information qui doit être présentée dans les rapports en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables est rassemblée et présentée à nos principaux dirigeants et responsables financiers. Nous continuerons également d'améliorer nos contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le maintien et l'amélioration de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information et de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ont exigé que nous investissions d'importantes ressources, notamment au chapitre de la comptabilité et de la surveillance de la direction, et nous prévoyons devoir continuer d'effectuer de tels investissements.

Nos systèmes de contrôle actuels et les nouveaux systèmes de contrôle que nous élaborerons pourraient devenir inadéquats en raison d'une évolution de la situation de notre entreprise. En outre, des faiblesses dans nos contrôles de communication de l'information et dans nos contrôles internes à l'égard de l'information financière pourraient être découvertes dans l'avenir. Notre incapacité à implanter ou à maintenir des contrôles efficaces, ou toute difficulté liée à leur implantation ou à leur amélioration, pourraient nuire à nos résultats d'exploitation ou nous empêcher de respecter nos obligations d'information, ce qui pourrait entraîner un redressement de nos états financiers pour une période antérieure. Le défaut d'implanter et de maintenir des contrôles internes efficaces à l'égard de l'information financière pourrait également avoir une incidence défavorable sur les résultats des évaluations périodiques de la direction et des rapports d'attestation annuels des cabinets d'experts-comptables inscrits indépendants portant sur l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière, résultats que nous aurons éventuellement l'obligation d'inclure dans nos rapports périodiques déposés auprès des ACVM. L'inefficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière pourrait miner la confiance des investisseurs dans l'information notamment financière que nous présentons, ce qui pourrait entraîner la

baisse du cours de nos actions. De plus, si nous ne sommes plus en mesure de respecter ces exigences, nous pourrions devoir procéder à la radiation de l'inscription de nos titres à la cote de la TSXV.

***Le respect des lois et de la réglementation visant les sociétés ouvertes engendrera une hausse des frais et exercera une pression plus forte sur la direction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.***

À titre de société ouverte dont les actions sont admises aux fins de négociation à la cote de la TSXV, la Société devra engager des frais importants notamment juridiques et comptables ainsi que des frais qui découlent des relations avec les investisseurs qu'il ne lui était pas demandé d'engager à titre de société fermée, dont les frais liés au resserrement des exigences en matière de déclaration d'information qui s'appliquent aux sociétés ouvertes. La Société a également engagé et continuera d'engager des frais associés à la conformité aux exigences actuelles en matière de gouvernance, notamment les exigences adoptées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la TSXV. La Société prévoit que ces règles et ces règlements feront augmenter de façon importante ses frais de conformité juridique et financière et rendront certaines de ses activités plus longues et coûteuses. La Société prévoit également que, à titre de société ouverte, des frais accrus devront être déboursés pour souscrire une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants et qu'il pourrait être plus difficile pour elle de recruter et de maintenir en poste des personnes qualifiées pour siéger à son conseil ou occuper un poste de membre de la haute direction.

***Nos principales données d'exploitation sont fournies sous réserve de la réalisation des hypothèses, et elles n'indiquent pas nécessairement avec exactitude nos résultats d'exploitation futurs.***

Nos principales données d'exploitation, notamment les commandes liées aux produits annuels récurrents et le taux de rétention des produits nets trimestriels, sont fondées sur de nombreuses hypothèses et restrictions. Elles sont calculées en fonction de nos données internes, qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante par des tiers, et elles n'indiquent pas nécessairement avec exactitude nos résultats futurs ou nos résultats attendus. Par exemple, notre donnée sur les inscriptions est calculée en annualisant la valeur mensuelle des contrats de clients récurrents conclus au cours d'une période donnée, mais elle ne tient pas compte du non-renouvellement de certains contrats ou de l'annulation de certains services (que nous ne déclarons pas), réels ou prévus. Par conséquent, les hypothèses sur lesquelles le calcul relatif aux inscriptions est fondé sont données sous réserve de plusieurs restrictions. Les produits récurrents annualisés permettent de mesurer des résultats antérieurs, soit l'annualisation de nos revenus pour un trimestre terminé. Ils ne sont donc pas un indicateur fiable de nos résultats futurs ou de nos résultats attendus. Qui plus est, les produits récurrents annualisés ne tiennent pas compte des réductions de revenus réelles ou prévues qui découlent du non-renouvellement de certains contrats ou de l'annulation de certains services. Le taux de rétention des produits nets trimestriels peut fluctuer d'un trimestre à l'autre en fonction des clients qui peuvent être compris dans la cohorte utilisée pour effectuer le calcul connexe. Par conséquent, nos principales données d'exploitation pourraient ne pas refléter notre rendement réel, et les investisseurs devraient examiner chacune de nos principales données d'exploitation à la lumière des hypothèses utilisées pour les calculer et des restrictions qui en découlent. De plus, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à nos principales données d'exploitation ni les interpréter comme des indicateurs de nos résultats futurs ou de nos résultats attendus. En outre, nos principales données d'exploitation pourraient différer des données de nature semblable présentées par d'autres sociétés, et elles pourraient ne pas être comparables à ces données.

***Nos dettes actuelles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité d'obtenir des fonds dans le cadre de prêts supplémentaire et elles pourraient entraver notre capacité d'effectuer des investissements aux termes des engagements actuels.***

La Société a et prévoit avoir des dettes. Sa capacité à effectuer des remboursements de capital et d'intérêts sur ses dettes dépendra de ses résultats d'exploitation futurs et de sa capacité à conclure des financements par titres d'emprunt et par titres de participation supplémentaires, qui découle, dans une certaine mesure, de facteurs notamment économiques, financiers et concurrentiels indépendants de la volonté de la Société. Si, dans l'avenir, la Société est incapable de générer des flux de trésorerie suffisants pour acquitter ses dettes existantes, elle pourrait être tenue de les refinancer, en totalité ou en partie, ou d'obtenir du financement supplémentaire. Rien ne garantit qu'un tel refinancement se réalisera ou que la Société pourra obtenir du financement supplémentaire, ni qu'elle l'obtiendra à des conditions qu'elle jugera acceptables. L'incapacité d'obtenir du financement supplémentaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société, et tout financement par titres de participation supplémentaire entraînera la dilution de la participation des actionnaires.

***La facilité de crédit consentie par BMO et la facilité de crédit consentie par Beedie renferment, respectivement, des clauses restrictives, et elles exigent que nous respections certains ratios financiers et certaines conditions financières.***

La facilité de crédit consentie par BMO renfermera des clauses restrictives qui limitent le pouvoir discrétionnaire de la direction relativement à certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions notamment, sous réserve de certaines conditions, sur notre capacité de contracter des dettes supplémentaires; de créer des sûretés ou d'autres charges non autorisées par la facilité de crédit consentie par BMO; d'effectuer des investissements; d'apporter des changements importants dans la nature de nos activités; de vendre ou d'aliéner de toute autre façon nos actifs; de réaliser des fusions, des regroupements, des dissolutions, des restructurations d'entreprise et d'autres opérations semblables; et d'effectuer des distributions. Le défaut de respecter ces modalités pourrait occasionner un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou s'il ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement du remboursement. Si le remboursement des sommes dues par la Société dans le cadre de la facilité de crédit consentie par BMO était devancé, rien ne garantit que la sûreté consentie dans le cadre de cette facilité de crédit serait suffisante pour rembourser ces sommes intégralement.

La facilité de crédit consentie par Beedie renferme des clauses restrictives qui limitent le pouvoir discrétionnaire de la direction relativement à certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions notamment, sous réserve de certaines conditions, sur notre capacité de contracter des dettes supplémentaires; de créer des sûretés ou d'autres charges non autorisées par la facilité de crédit consentie par Beedie; d'effectuer des investissements; d'apporter des changements importants dans la nature de nos activités; de vendre ou d'aliéner de toute autre façon nos actifs; de réaliser des fusions, des regroupements, des dissolutions, des restructurations d'entreprise et d'autres opérations semblables; d'effectuer des paiements aux vendeurs conformément aux modalités des acquisitions visant Spark::Red et ThinkWrap; et d'effectuer des distributions. Le défaut de respecter ces modalités pourrait occasionner un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou s'il ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement du remboursement. Si le remboursement des sommes dues par la Société dans le cadre de la facilité de crédit consentie par Beedie était devancé, rien ne garantit que la sûreté consentie dans le cadre de cette facilité de crédit serait suffisante pour rembourser ces sommes intégralement.

***La direction pourrait être limitée quant à l'affectation du produit net reçu par la Société dans le cadre de la vente d'actions.***

La direction de la Société pourrait être tenue d'affecter le produit reçu par la Société de la vente d'actions d'une façon qui n'améliorerait pas les résultats d'exploitation de la Société ni la valeur des actions ou de ses autres titres émis et en cours à l'occasion. Si la direction n'utilisait pas ces fonds efficacement, cela pourrait entraîner des pertes financières susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société ou faire baisser le cours des titres de la Société émis et en circulation à l'occasion.

***Une hausse de nos taux d'emprunt ou de notre dette nous expose au risque lié aux intérêts débiteurs, ce qui pourrait faire augmenter nos frais liés au service de la dette.***

Le taux d'emprunt d'une tranche de notre dette est variable, et nous bénéficions actuellement de taux d'emprunt bas au Canada. Si l'économie se redresse, les coûts d'emprunt sont susceptibles d'augmenter. Une hausse des taux d'emprunt entraînerait une hausse des intérêts débiteurs, ce qui nuirait à notre situation financière. En outre, toute conjoncture défavorable sur le marché du crédit pourrait limiter notre capacité de refinancer notre dette en cours.

***Nos modalités de facturation nous exposent au risque de recouvrement pour les services dans le cadre desquels le paiement est exigible après la réalisation des services.***

Le moment de la facturation et de la constatation des produits pourrait varier relativement à certains contrats. Une tranche de nos factures sont générées ou deviennent exigibles après la période visée par les services. Dans de tels cas, la Société a engagé les frais nécessaires pour s'acquitter d'un contrat et s'expose au risque de recouvrement. Elle pourrait également subir des pertes de capital en raison des modalités convenues. La Société est exposée au risque de recouvrement si le client n'est pas en mesure d'effectuer un paiement, auquel cas nos résultats d'exploitation seraient défavorablement touchés.

Récemment, la pandémie de COVID-19 a engendré des enjeux en ce qui a trait à la situation financière des entreprises. Les clients dont la situation financière se dégrade pourraient avoir une incidence négative sur notre fonds de roulement et augmenter le risque de créances irrécouvrables, en particulier s'ils demandent la protection de la loi sur la faillite. Si

des sommes sont dues et que les clients ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis, nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

***La pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, y compris l'incertitude économique mondiale qui en découle et les mesures prises en réponse à la pandémie, pourrait avoir une incidence importante sur nos activités et sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs.***

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie et a exercé une pression sans précédent sur les gouvernements, les systèmes de santé publique, les entreprises et la population à l'échelle mondiale. Les répercussions et la durée de la pandémie de COVID-19 sont difficiles à évaluer et à prévoir. Il est encore plus difficile de prévoir les répercussions sur le marché de l'économie mondiale, qui est tributaire des mesures prises par les gouvernements et les entreprises en réponse à la pandémie. La pandémie a déjà engendré une incertitude économique généralisée et des perturbations importantes des marchés financiers mondiaux, qui sont susceptibles de s'intensifier. La pandémie a directement touché les activités d'un grand nombre des clients de Pivotree en les contraignant à fermer leurs magasins. Nombre d'entre eux ont connu des baisses de revenus importantes au cours des six derniers mois, ce qui a obligé certains clients à entreprendre des restructurations financières, notamment le dépôt de demandes de protection de la faillite en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis et des recours semblables en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada), la fermeture permanente de certains magasins et des suppressions de poste. La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que les autorités ont implanté différentes mesures pour limiter la propagation du virus, notamment l'interdiction de voyager ou l'imposition de restrictions aux voyages, la quarantaine, les mesures de confinement partiel ou de confinement complet obligatoire, et la limitation des activités des entreprises ou leur fermeture complète. Ces mesures ont fait augmenter de façon importante le taux de chômage et ont eu une incidence négative sur le nombre de dépenses effectuées par les clients et les entreprises. La mesure dans laquelle la COVID-19 aura une incidence sur les résultats financiers de la Société dépendra de l'évolution de la situation, qui est hautement incertaine et imprévisible. On pourrait obtenir de nouveaux renseignements sur la gravité de la COVID-19 et sur les mesures prises par les gouvernements pour atténuer ses répercussions, notamment des directives de confinement, la limitation des activités des entreprises ou leur fermeture complète, l'interdiction de voyager ou l'imposition de restrictions aux voyages, le report de paiements dans le cadre de prêts (qu'il s'agisse de décisions gouvernementales ou individuelles), des moratoires quant au recouvrement de créances et toute autre mesure qui, si elle était imposée ou prolongée, pourrait avoir une incidence sur l'économie des territoires dans lesquels la Société exerce actuellement ses activités ou dans lesquels elle pourrait exercer ses activités dans l'avenir. Une conjoncture du marché difficile résultant de la propagation de la COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et la valeur de nos actions.

Nos clients, en particulier ceux qui exercent leurs activités dans les principaux secteurs touchés par la pandémie de COVID-19, notamment le secteur de la vente au détail, de l'hébergement et des biens de consommation cyclique, et les sociétés dont les clients exercent leurs activités dans des secteurs touchés pourraient limiter ou retarder leurs initiatives de changement liées aux technologies, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités. De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, nous avons connu, et nous pourrions continuer de connaître, une croissance lente ou une baisse du renouvellement de la demande à l'égard de nos produits et de nos services, un ralentissement de la demande des commerçants qui sont actuellement nos clients relativement à l'élargissement de leur utilisation de nos produits et services, et une réduction ou un report des décisions d'achat des commerçants actuels ou éventuels.

La pandémie de COVID-19 pourrait faire en sorte que nos fournisseurs de services tiers, tels que les centres de données qui hébergent nos installations et les fournisseurs de plateformes infonuagiques qui sont essentiels à notre infrastructure, ferment leurs entreprises, soient confrontés à des incidents de sécurité qui nuiraient à nos activités et subissent des retards ou des perturbations dans leur rendement ou dans la prestation de leurs services, ou des interférences dans la chaîne d'approvisionnement du matériel requis pour assurer le maintien de leurs systèmes et de leurs services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités. De plus, la pandémie de COVID-19 a contraint nos employés et les employés d'un grand nombre de nos clients à travailler de la maison et à exercer leurs fonctions en ligne, et si le réseau et l'infrastructure des fournisseurs Internet sont surchargés par une utilisation accrue, perdent en fiabilité ou deviennent indisponibles, l'accès de nos employés et des employés de nos clients à Internet pour exercer leurs activités pourrait être compromis. Les difficultés d'accès ou les dysfonctionnements des services ou des produits fournis par certains de nos fournisseurs, ou qui leur sont fournis, et sur lesquels notre plateforme et nos activités commerciales sont fondées, pourraient entraver notre capacité d'assurer le fonctionnement de notre plateforme, diminuer la productivité de notre personnel et nuire de façon importante à nos activités commerciales, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. En outre, nos plateformes technologiques et les réseaux ou les systèmes utilisés dans le cadre de nos activités pourraient être visés par un plus grand nombre de tentatives de cyberattaque, d'intrusions ciblées,

de logiciels d'extorsion et de campagnes d'hameçonnage ayant pour but de profiter de la transition des employés vers le travail à distance et de leur utilisation d'un réseau Internet familial ou personnel pour la durée de la pandémie de COVID-19. La réussite de l'une ou l'autre de ces attaques non autorisées pourrait compromettre de façon importante nos plateformes technologiques, les données exclusives et les données confidentielles qu'elles renferment ou que nous stockons ou traitons de toute autre façon dans le cadre de l'exercice de nos activités et, ultimement, notre entreprise. Tout incident de sécurité réel ou envisagé pourrait également occasionner une hausse de nos frais à déboursier afin d'améliorer nos mesures de sécurité et de corriger les failles de sécurité.

La propagation de la COVID-19 nous a contraints de modifier nos pratiques commerciales afin d'atténuer les risques de la transmission du virus à nos employés, à nos partenaires, aux commerçants avec lesquels nous faisons affaire, à leurs clients et aux communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre entreprise. En réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons outillé nos employés pour leur permettre de travailler à distance, nous avons implanté des mesures de restriction relativement aux voyages pour tous les déplacements d'affaires non essentiels, et nous avons transformé les événements d'entreprise en expériences exclusivement virtuelles. Nous pourrions par ailleurs juger souhaitable, dans la même optique, de modifier, de reporter ou d'annuler des événements supplémentaires ultérieurs. Rien ne garantit que les mesures que nous avons prises seront suffisantes pour limiter les risques de l'exposition au virus. Si la pandémie de COVID-19 se dégrade, en particulier dans les régions où nous disposons de bureaux, nos activités commerciales qui découlent des régions touchées pourraient être ébranlées. Les répercussions pourraient comprendre des fermetures d'entreprise supplémentaires dans les régions touchées, des restrictions supplémentaires relatives au droit de voyager pour nos employés et nos fournisseurs de service, un ralentissement de la productivité si nos employés ou les membres de leur famille éprouvent des problèmes de santé, et des retards éventuels dans les processus d'embauche et d'intégration des nouveaux employés. Nous pourrions prendre des mesures supplémentaires susceptibles de modifier nos activités commerciales en fonction des exigences des autorités locales, provinciales, étatiques ou fédérales, ou si nous déterminons qu'elles sont dans l'intérêt de nos employés. De telles mesures pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités de ventes et de marketing, nos cycles de ventes, la productivité de nos employés et la fidélisation de nos clients, ce qui pourrait nuire à notre situation financière et à nos activités commerciales. Les modifications apportées aux contrôles internes en raison des dispositions prises pour permettre le travail à distance pourraient entraîner des lacunes dans les mesures de contrôle et des défaillances dans nos systèmes de communication de l'information financière, qui pourraient également être importantes.

De plus, la monopolisation de l'attention de la direction sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourrait éventuellement perturber nos plans d'exploitation. La portée et les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur nos activités dépendront de l'évolution de certains facteurs, notamment la durée et la propagation de la pandémie; les mesures prises par le gouvernement pour freiner la propagation de la pandémie; les conséquences sur nos clients et sur nos cycles de ventes; les conséquences sur la tenue des événements de nos clients et de nos employés et sur la tenue des événements au sein du secteur; et les répercussions sur nos partenaires, les commerçants avec lesquels nous faisons affaire, et leurs clients, leurs fournisseurs de services tiers et leurs chaînes d'approvisionnement, qui sont tous des facteurs incertains et qu'il est impossible de prévoir. En raison de notre modèle d'affaires fondé principalement sur un principe d'abonnement, les retombées de la pandémie de COVID-19 pourraient ne pas transparaître, en totalité ou en partie, dans nos résultats d'exploitation et dans notre situation financière en général avant la conclusion d'exercices subséquents.

Si la pandémie de COVID-19 a une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, elle pourrait également faire augmenter de nombreux autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque ».

***La fluctuation des taux de change pourrait nuire à nos résultats d'exploitation.***

Les produits et les charges d'exploitation à l'extérieur du Canada sont souvent libellés en monnaie locale. De plus, nous publions nos résultats financiers en dollars canadiens. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères peuvent avoir une incidence sur la conversion de nos résultats d'exploitation en dollars canadiens. À l'heure actuelle, nous ne couvrons pas le risque de fluctuation des taux de change. Dans l'avenir, nous pourrions avoir recours à des instruments dérivés, tels que des contrats de change à terme et des contrats d'options, pour couvrir certains risques de fluctuation des taux de change. Une telle couverture pourrait ne pas compenser, en totalité ou en partie, les effets financiers négatifs des fluctuations défavorables des taux de change pendant la période restreinte de couverture. De plus, l'utilisation d'instruments de couverture pourrait nous exposer à des risques supplémentaires si nous ne sommes pas en mesure de les structurer efficacement.

***Les catastrophes naturelles, les crises de santé publique, les crises politiques ou d'autres catastrophes pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.***

Les catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre, les ouragans, les tornades, les inondations et d'autres conditions météorologiques et climatiques défavorables; les crises de santé publique imprévues, telles que les pandémies et les épidémies; les crises politiques, telles que des attentats terroristes, des guerres et l'instabilité politique; et d'autres catastrophes pourraient perturber les activités de l'un ou l'autre de nos bureaux ou les activités d'un ou plusieurs de nos fournisseurs et de nos vendeurs. Tout événement de ce type pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

***Les événements géopolitiques dans les régions où la Société exerce ses activités ou a des bureaux pourraient avoir une incidence négative sur notre situation financière.***

Les guerres, le terrorisme, les menaces d'actes terroristes et les risques géopolitiques ainsi occasionnés ont mené et pourraient mener dans l'avenir à l'accroissement de la volatilité du marché et avoir des conséquences défavorables à long terme sur certains marchés, sur l'économie mondiale et sur les marchés boursiers en général.

Les récents soulèvements de population et les manifestations aux États-Unis compromettent la stabilité politique du pays. Cette instabilité pourrait entraîner une détérioration de nos liens d'affaires avec nos clients et de nos résultats d'exploitation.

***Nous disposons d'un important pouvoir discrétionnaire quant à l'affectation du produit net tiré du placement.***

Nous avons l'intention d'affecter le produit net tiré du placement à la réalisation d'investissements dans les activités de ventes et de marketing, afin d'accroître notre rayonnement auprès d'un plus grand nombre de clients et de réseaux de partenaires intermédiaires, et les activités de conception de produits, à la réalisation d'acquisition d'employés talentueux, de biens de propriété intellectuelle et de nouveaux clients, et au financement de notre fonds de roulement.

Par conséquent, la direction disposera d'un pouvoir discrétionnaire étendu quant à l'affectation particulière du produit tiré du placement, et elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un rendement important, s'il y a lieu, sur l'investissement de ce produit. Les investisseurs dans le cadre du placement devront s'en remettre au jugement de la direction en ce qui a trait à l'emploi du produit. Si nous ne répartissons pas le produit net tiré du placement de façon efficace, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

***Les litiges en cours ou des litiges éventuels pourraient nuire de façon considérable aux activités de la Société.***

La Société n'est actuellement visée par aucun litige important; toutefois, elle pourrait être visée par des poursuites judiciaires, des réclamations et d'autres litiges dans l'avenir.

La Société pourrait être visée par différentes poursuites judiciaires et réclamations intentées ou déposées dans le cours normal de ses activités ou qui découlent des activités antérieures de sociétés acquises, notamment des poursuites portant sur des erreurs d'inscription, des erreurs dans les bases de données dans lesquelles elle puise et des pertes de profit ou d'autres dommages indirects. L'issue des litiges, des enquêtes des organismes de réglementation et de l'arbitrage des conflits est, en raison de leur nature, difficile à prévoir, et, par conséquent, il existe un risque qu'un résultat défavorable ait une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. De plus, les litiges peuvent engendrer des coûts importants et monopoliser les ressources de la Société. La protection d'assurance pourrait ne pas couvrir de telles enquêtes et de telles réclamations, elle pourrait en outre ne pas être suffisante pour régler les sommes dues dans le cadre de certaines enquêtes ou de certaines réclamations, et elle pourrait ne plus être offerte selon des modalités acceptables. Une enquête ou une réclamation contre la Société pourrait également entraîner des coûts imprévus et nuire à sa réputation.

***Les mesures de gestion des risques de la Société pourraient être inefficaces.***

La Société pourrait subir d'importantes pertes et ses activités commerciales pourraient être perturbées si elle ne parvient pas à repérer, à gérer, à surveiller et à atténuer efficacement les risques financiers, notamment le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, les risques liés à la liquidité et d'autres risques liés au marché, ainsi que les risques d'exploitation liés à ses activités, à ses actifs et à ses passifs. Les politiques, les procédures et les techniques de gestion des risques de la Société pourraient ne pas suffire à repérer tous les risques auxquels elle est exposée ni à atténuer les

risques que la Société a repérés ou à repérer les concentrations de risque ou les risques supplémentaires auxquels elle pourrait être exposée.

***Les réserves pour la couverture d'assurance de la Société pourraient ne pas couvrir les réclamations futures.***

La Société souscrit différentes assurances pour la responsabilité civile commerciale, la responsabilité professionnelle, la sécurité en milieu de travail et les dommages matériels. La Société souscrit une assurance responsabilité civile afin de limiter son exposition à des frais de réclamation individuelle ou collective. La Société est également responsable des pertes jusqu'à une certaine limite pour la responsabilité civile commerciale, la responsabilité professionnelle et les dommages matériels.

Si un nombre plus élevé de réclamations étaient déposées comparativement au nombre estimé par la Société, le total de ses emprunts pourrait ne pas être suffisant, et elle pourrait être tenue de comptabiliser d'autres charges. Des changements imprévus pourraient également engendrer un montant de charges à payer sensiblement différent du montant déclaré aux termes de ces programmes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut de la Société de respecter les lois applicables sur la vie privée et la protection des données pourrait faire en sorte que des amendes ou des pénalités importantes soient imposées par des organismes de réglementation et que des réclamations soient déposées par les clients de la Société. En outre, si les mesures de sécurité de la Société ne permettent pas de protéger les renseignements sur les cartes de crédit et de débit adéquatement, la Société pourrait être tenue responsable des pertes de ses clients. Rien ne garantit que les limites de responsabilité (s'il y a lieu) prévues dans les contrats de la Société seront exécutoires ou adéquates, ni qu'elles permettront de protéger la Société des responsabilités ou des dommages-intérêts à verser qui découlent d'une réclamation donnée. De plus, la Société ne peut être certaine que son assurance responsabilité générale et son assurance erreurs et omissions en vigueur demeureront offertes selon des modalités acceptables ou selon des montants suffisants pour couvrir une ou plusieurs réclamations importantes, ni que les assureurs de la Société ne refuseront pas de couvrir une réclamation future. Une obligation de paiement dans le cadre d'une ou de plusieurs réclamations importantes contre la Société qui serait supérieure à sa couverture disponible, ou des changements dans les polices d'assurance de la Société, notamment la hausse des primes ou l'imposition d'une franchise plus importante ou d'exigences de coassurance, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

***La réglementation gouvernementale évolue constamment et, en fonction de son évolution dans les territoires locaux et étrangers au sein desquels nous exerçons nos activités, les modifications apportées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.***

Pivotree exerce ses activités à l'échelle mondiale. Elle est donc visée par différentes lois et par différents règlements qui pourraient notamment avoir une incidence sur les mesures de contrôle des exportations et des importations et de lutte contre la corruption, ce qui pourrait avoir des répercussions sur nos activités et notre capacité d'exercer nos activités en tant que société internationale. Nos activités pourraient être touchées de façon négative par différentes lois établies par des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, à l'échelle locale ou à l'étranger, dont les suivantes :

- les lois sur les droits d'auteur;
- les lois sur la protection des données et de la vie privée;
- les lois régissant l'emploi et le travail;
- les lois sur la sécurité au travail;
- les lois sur la protection des consommateurs;
- les lois régissant la lutte contre la corruption;
- les lois régissant les mesures de contrôle des importations et des exportations et le commerce;
- les lois fiscales.

Ces lois et ces règlements sont susceptibles d'être modifiés au fil du temps, et nous devons donc continuer de nous y conformer et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de cette conformité. Malgré nos précautions pour empêcher que notre plateforme soit utilisée d'une façon qui contrevient à ces lois, notre plateforme pourrait servir, à notre insu, à un usage qui contrevient à ces lois. Le non-respect de la réglementation ou des exigences applicables pourrait nous exposer à des enquêtes, à des sanctions, à des mesures d'exécution, à la remise des bénéfices, à des amendes, à des dommages-intérêts, à des sanctions civiles et criminelles ou à des injonctions. L'imposition de sanctions gouvernementales, ou notre condamnation à l'issue d'une éventuelle poursuite civile ou criminelle, pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Une pénalité, une atteinte à notre réputation, la perte d'accès à certains marchés ou d'autres conséquences défavorables pourraient également nous nuire. De plus, les mesures à prendre dans le cadre de telles situations entraîneraient probablement la monopolisation de l'attention de la direction et des ressources et une hausse des honoraires professionnels à payer. Toute mesure d'exécution ou sanction imposée pourrait nuire à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

Nous sommes, à l'occasion, partie à des poursuites d'une nature considérée comme étant normale dans le cadre de nos activités. Nous sommes d'avis qu'aucun des litiges qui nous concernent actuellement ou qui nous ont concernés depuis le début de notre dernier exercice terminé, individuellement ou collectivement, n'est important pour notre situation financière, nos flux de trésorerie ou nos résultats d'exploitation consolidés.

Nous n'avons connaissance d'aucune pénalité ni d'aucune sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières provinciale ou territoriale ni par une autorité en valeurs mobilières au cours des trois années qui ont immédiatement précédé la date du présent prospectus. Aucune autre pénalité ou sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal ou un organisme de réglementation qui doit être communiquée pour que le présent prospectus présente un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants. La Société n'a conclu aucune convention de règlement devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières provinciale ou territoriale ni avec une autorité en valeurs mobilières au cours des trois années qui ont immédiatement précédé la date du présent prospectus.

## **EXPERTS**

Aucune personne physique ou morale dont la profession ou les activités confèrent un pouvoir sur un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis qu'elle a rédigé ou formulé n'est nommée comme ayant rédigé ou certifié un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis qui figure dans le présent prospectus, sauf Owens Wright LLP, Goodmans LLP et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Les questions abordées aux rubriques « Admissibilité aux fins de placement » et « Incidences fiscales fédérales canadiennes », ainsi que d'autres questions d'ordre juridique relatives au placement et à la vente des actions, seront tranchées par Owens Wright LLP, pour le compte de la Société, et par Goodmans LLP, pour le compte des preneurs fermes, en ce qui a trait aux questions d'ordre juridique au Canada.

À la date du présent prospectus, les associés et les avocats de Owens Wright LLP et de Goodmans LLP étaient propriétaires véritables, directement et indirectement, de moins de 1 % de nos titres en circulation ou de nos autres biens ou de ceux des membres de notre groupe.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Sauf tel qu'il est décrit dans le présent prospectus (notamment à la rubrique « Conflits d'intérêts »), aucun de nos administrateurs ou de nos membres de la haute direction, aucun actionnaire qui est propriétaire véritable de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie ou série de nos titres avec droit de vote en circulation, ou qui exerce un contrôle ou une emprise (directement ou indirectement) sur un tel pourcentage de ces titres, aucune personne qui a des liens avec l'une ou l'autre des personnes qui précèdent, ni aucun membre du même groupe que l'une ou l'autre de ces personnes, n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée au cours des trois années qui ont précédé la date des présentes, qui a eu, ou qu'il est raisonnable de prévoir qu'elle aurait, une incidence importante sur nous ou sur l'une ou l'autre de nos filiales.

## **AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont l'adresse est située au 60 Columbia Way, bureau 300, Markham (Ontario) L3R 0C9, qui est notre auditeur indépendant, a confirmé son indépendance envers la Société au sens du code de déontologie des *Chartered Professional Accountants of Ontario*.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions est Compagnie Trust TSX, à son établissement principal de Toronto, en Ontario.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

Le présent prospectus comprend une description sommaire de certains de nos contrats importants. La description sommaire présente toutes les caractéristiques importantes pour un investisseur dans les actions, mais elle n'est pas exhaustive et elle est donnée sous réserve des modalités des contrats importants, qui seront déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et pourront être consultés sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sous notre profil. Les investisseurs sont priés de lire le texte intégral de ces contrats importants.

Les contrats suivants sont les seuls contrats importants auxquels nous sommes partie qui seront en vigueur à la clôture (sauf certains contrats conclus dans le cours normal des activités) :

- la convention de prise ferme;
- la convention de crédit relative à la facilité consentie par BMO existante (et, après la clôture, la convention de crédit intervenue avec BMO);
- la convention de crédit intervenue avec Beedie;
- la convention d'achat visant ThinkWrap;
- la convention d'achat visant Spark::Red.

## **DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

## ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 23 octobre 2020

Le présent prospectus (ce qui inclut les documents de commercialisation inclus ou intégrés par renvoi) révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada.

Par : (signé) « William Di Nardo »  
Chef de la direction

Par : (signé) « Moataz Ashoor »  
Chef des finances, chef de l'administration et  
secrétaire général

**Au nom du conseil d'administration  
de Pivotree Inc.**

Par : (signé) « Scott Bryan »  
Membre du conseil

Par : (signé) « Vernon Lobo »  
Membre du conseil

## ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 23 octobre 2020

À notre connaissance, le présent prospectus (ce qui inclut les documents de commercialisation inclus ou intégrés par renvoi) révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada.

### **CORPORATION CANACCORD GENUITY**

Par : *(signé) « Mike Lauzon »*  
Directeur général

### **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

Par : *(signé) « Colin Ryan »*  
Directeur général

### **VALEURS MOBILIÈRES CORMARK INC.**

Par : *(signé) « James Austen »*  
Directeur

### **PARADIGME CAPITAL INC.**

Par : *(signé) « Barry Richards »*  
Directeur général

## **ANNEXE A**

### **RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT**

Veillez consulter le document ci-joint.

**PIVOTREE INC.**  
**RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT**

**1. Introduction**

Les présentes règles (les « **règles** ») édictent la mission, la composition, les tâches et les responsabilités du comité d'audit (le « **comité** ») du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Pivotree Inc. (la « **Société** »).

**2. Mission**

La mission du comité est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relativement à ce qui suit :

- la communication de l'information financière et les obligations d'information;
- le fait de s'assurer qu'un cadre de gestion des risques et de contrôle financier efficace a été élaboré, mis en application et éprouvé par la direction de la Société;
- les processus d'audit externe;
- le fait d'aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités;
- le fait d'améliorer les communications entre les administrateurs et les auditeurs externes;
- l'accroissement de l'indépendance des auditeurs externes;
- l'accroissement de la crédibilité et de l'objectivité des rapports financiers;
- le renforcement du rôle des administrateurs en favorisant les échanges approfondis entre les administrateurs, la direction et les auditeurs externes en ce qui a trait aux questions requérant un jugement et touchant les contrôles de qualité et la communication.

**3. Composition**

**3.1 *Nombre de membres***

Le comité est composé d'au moins trois membres du conseil.

**3.2 *Indépendance des membres***

Sous réserve de toutes les exceptions prévues dans les lois applicables desquelles la Société peut se prévaloir, chaque membre du comité doit être indépendant. Le terme « indépendant » a, selon le contexte, le sens qui lui est donné dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, tel qu'il peut être modifié à l'occasion.

**3.3 *Présidence***

Au moment de la nomination annuelle des membres du comité, le conseil peut nommer un président du comité. Si le conseil ne nomme aucun président du comité, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote à la majorité des voix de l'ensemble des membres du comité. Le président du comité doit être un membre du comité.

### **3.4      *Compétences financières des membres***

Sous réserve de toutes les exceptions prévues dans les lois applicables desquelles la Société peut se prévaloir, au moment de sa nomination au comité, chaque membre du comité doit avoir, ou doit acquérir dans un délai raisonnable après sa nomination, la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées à la lecture des états financiers de la Société.

### **3.5      *Durée du mandat des membres***

Les membres du comité sont nommés annuellement par le conseil. Chaque membre du comité y siège au gré du conseil jusqu'à ce que le membre démissionne, soit destitué ou cesse de siéger au conseil.

## **4.      Réunions**

### **4.1      *Nombre de réunions***

Le comité se réunit aussi souvent au cours d'un exercice qu'il lui est nécessaire pour exercer ses fonctions.

### **4.2      *Quorum***

Le comité ne peut délibérer sur aucune question au cours d'une réunion sans qu'il y ait quorum. La majorité des membres du comité constitue le quorum.

### **4.3      *Convocation de réunions***

Le président du comité, tout membre du comité, les auditeurs externes, le président du conseil, ou encore le président et chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité en avisant le secrétaire général de la Société, qui en avise les membres du comité.

### **4.4      *Président***

Le président du comité préside toutes les réunions du comité auxquelles il assiste et, en son absence, les membres du comité présents peuvent désigner un des leurs président de la réunion.

### **4.5      *Procès-verbaux; rapports au conseil***

Le comité tient à jour les procès-verbaux ou d'autres registres des réunions et des activités du comité suffisamment détaillés pour donner la teneur des discussions qui ont eu lieu. Lorsqu'il est approuvé par le comité, le procès-verbal est mis à la disposition des autres membres du conseil. Toutefois, le président de comité peut faire rapport verbalement au conseil de toute question qui, à son avis, requiert l'attention immédiate du conseil.

### **4.6      *Présence de non-membres***

Les auditeurs externes ont le droit d'assister à chaque réunion du comité et d'y prendre la parole. En outre, le comité peut inviter à une réunion des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers juridiques, des experts-conseils ou d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable afin de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois par année, le comité doit rencontrer l'auditeur interne,

si un tel auditeur a été nommé, et la direction, à des séances distinctes, afin de discuter de questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

#### **4.7 Réunions en l'absence de la direction**

À chacune de ses réunions, le comité rencontre les auditeurs externes et tient une séance à huis clos sans la présence de la direction et des administrateurs non indépendants, et l'ordre du jour de chaque réunion du comité permet la tenue d'une telle séance.

#### **4.8 Libre consultation de la direction et des documents comptables**

Le comité a le droit de consulter en tout temps la direction et les employés de la Société ainsi que les documents comptables de celle-ci.

### **5. Fonctions et responsabilités**

En plus de s'acquitter des fonctions et des responsabilités requises d'un comité d'audit conformément aux exigences en vigueur des bourses à la cote desquelles les titres de la Société sont négociés ou des organismes étatiques ou de réglementation régissant la Société (collectivement, les « **exigences applicables** »), le comité s'acquitte notamment des responsabilités suivantes :

#### **5.1 États financiers et communication de l'information financière**

- Aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance à l'égard des états financiers de la Société, de ses pratiques en matière de communication de l'information financière et de son système de comptabilité interne et de contrôles financiers, ainsi qu'à l'égard des fonctions d'audit et d'évaluation des risques, des systèmes d'information de gestion, de l'audit externe annuel des états financiers de la Société et de la conformité de la Société aux lois et aux règlements et à son propre code d'éthique commerciale et de conduite.
- Examiner les questions importantes en matière de comptabilité et d'information, y compris les opérations complexes ou inhabituelles importantes et les questions hautement subjectives, inhabituelles ou sensibles telles que la communication d'information sur les opérations entre parties liées, les événements extraordinaires importants, les risques importants et les changements dans les provisions, les estimations ou les provisions incluses dans des états financiers et les récentes prises de position des organismes professionnels ou de réglementation, et comprendre leur incidence sur les états financiers et leur présentation dans les états financiers.
- Examiner avec la direction et les auditeurs externes les résultats de l'audit, notamment les difficultés éprouvées et le suivi qui en a été fait, et s'assurer que les auditeurs externes sont convaincus que les estimations effectuées et les jugements comptables exercés dans le cadre du choix des principes comptables par la direction reflètent une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
- Examiner les états financiers annuels et déterminer s'il existe des motifs de croire que ces états financiers ne sont pas complets, adéquats, en accord avec l'information connue des membres du comité et conformes aux principes comptables appropriés et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation et leur publication.
- Comprendre la façon dont la direction établit l'information financière intermédiaire, ainsi que la nature et la portée du rôle des auditeurs externes.

- Examiner les rapports financiers intermédiaires avec la direction et les auditeurs externes avant leur publication et leur dépôt auprès des organismes de réglementation et déterminer s'il existe des motifs de croire que ces états financiers ne sont pas complets, en accord avec l'information connue des membres du comité et conformes aux principes comptables appropriés et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation et leur publication.
- Examiner le rapport de gestion et toute autre information financière de la Société, y compris l'information prospective fournie par la Société à tout organisme gouvernemental ou au public et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation et leur publication.
- Examiner la notice annuelle de la Société, s'il y a lieu, et les documents connexes qui doivent être déposés auprès des organismes de réglementation avant leur publication, dans la mesure où ils présentent de l'information financière, et évaluer l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière qu'ils présentent et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation et leur publication.
- Examiner les communiqués de la Société qui renferment de l'information financière, y compris de l'information prospective, avant qu'ils soient publiés par la Société et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation et leur publication.
- Examiner avec la direction les questions litigieuses susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers et examiner la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers.
- Examiner les questions de conformité réglementaire susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.
- Examiner les questions de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers.
- Examiner avec la direction et les auditeurs externes toutes les questions qui doivent être communiquées au comité conformément aux normes d'audit généralement reconnues.
- Si ce n'est pas déjà fait, examiner tous les états financiers compris dans un prospectus, une notice d'offre ou tout autre document d'offre ainsi que les autres rapports financiers exigés par les organismes de réglementation et nécessitant l'approbation du conseil et, s'il y a lieu, recommander au conseil leur approbation.
- Examiner l'énoncé des responsabilités de la direction à l'égard des états financiers tel qu'il a été signé par la direction de la Société et inclus dans tout document publié.
- Obtenir des explications sur tous les écarts importants entre des périodes de présentation de l'information financière comparables et les communiquer au conseil.
- Veiller à ce que des procédures adéquates soient utilisées pour l'examen de la communication publique de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- Surveiller l'application et la mise à jour, au besoin, de la politique en matière de communication de l'information de la Société en ce qui a trait à l'information financière.

## 5.2 ***Contrôles internes***

- Examiner le système de contrôles internes de la Société.

- Demander à la direction de concevoir, d'implanter et de maintenir des systèmes de contrôles internes adéquats conformément aux exigences applicables, notamment des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information, et examiner, évaluer et approuver ces procédures.
- Au moins une fois par année, examiner avec la direction et les auditeurs externes de la Société ce qui suit :
  - l'efficacité, l'inefficacité ou les lacunes concernant la conception ou la mise en application des contrôles internes de la Société (y compris le système informatique de contrôle et de sécurité); le cadre global de contrôle pour la gestion des risques d'affaires; les contrôles comptables, financiers et de communication de l'information (notamment les contrôles sur la présentation de l'information financière), les contrôles non financiers et les contrôles juridiques et réglementaires et l'incidence de toute lacune décelée dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction;
  - tout changement important dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont communiqués ou dont la communication est envisagée, notamment dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation;
  - toute question importante soulevée dans le cadre d'une demande d'information ou d'une enquête effectuée par les organismes de réglementation régissant la Société;
  - le programme de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les lacunes des contrôles internes susceptibles de compromettre l'intégrité de l'information financière ou d'exposer la Société à d'autres pertes importantes découlant de fraudes internes ou externes et l'ampleur de ces pertes, ainsi que les mesures disciplinaires prises par suite d'activités frauduleuses à l'encontre de membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle clé dans l'information financière;
  - les questions connexes importantes et les recommandations des auditeurs externes, ainsi que les réponses de la direction à leur égard, y compris le calendrier d'application des recommandations visant à corriger les faiblesses dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière et dans les procédures et les contrôles de communication de l'information.
- Recommander et superviser l'établissement et l'utilisation d'un processus d'audit interne.

### 5.3 **Audit externe**

- Recommander au conseil la nomination ou la révocation des auditeurs externes de la Société ainsi que leur rémunération.
- Superviser les travaux des auditeurs externes, notamment en ce qui concerne la préparation et la remise d'un rapport d'audit, l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation ou d'autres tâches connexes.
- Assurer la liaison directe avec les auditeurs externes et gérer la relation entre la Société et les auditeurs externes.
- Maintenir un canal de communication libre et ouvert entre la direction, le chef des finances et les auditeurs externes.
- Régler les désaccords entre les auditeurs externes et la direction sur des questions relatives à l'information financière qui sont portées à l'attention du comité.
- Au moins une fois par année, discuter avec les auditeurs externes des questions prescrites par les normes d'audit applicables.

- Au moins une fois par année, examiner un sommaire de la portée de l’audit et de la stratégie d’audit proposées par les auditeurs externes, y compris la coordination des travaux d’audit avec l’audit interne.
- Examiner un rapport rédigé par les auditeurs externes à l’égard de chaque jeu d’états financiers intermédiaires de la Société.
- Approuver au préalable tous les services non liés à l’audit devant être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société que le comité juge souhaitables conformément aux exigences applicables ainsi qu’aux politiques et aux procédures adoptées par le conseil.
- Au moins une fois par année, et avant que les auditeurs externes remettent leur rapport sur les états financiers annuels, examiner et confirmer l’indépendance des auditeurs externes en obtenant des déclarations de leur part sur les relations qu’ils entretiennent avec la Société, y compris les services non liés à l’audit, discuter des relations ou des services déclarés qui peuvent avoir une incidence sur l’objectivité et l’indépendance des auditeurs, et obtenir une confirmation écrite des auditeurs selon laquelle ils sont objectifs et indépendants au sens des règles de déontologie applicables et des autres exigences applicables.
- Au moins une fois par année, rencontrer séparément les auditeurs externes pour discuter de l’accès à l’information demandée et du degré de coopération de la direction dans le cadre de l’exécution de leurs travaux.
- De façon périodique, examiner et approuver les politiques d’embauche de la Société à l’égard des associés, des employés et des anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens de la Société.
- Examiner les compétences et le rendement de l’associé responsable de la mission des auditeurs externes et déterminer s’il est opportun d’adopter ou de continuer d’appliquer une politique de rotation des associés responsables de la mission des auditeurs externes.

#### 5.4 **Conformité**

- Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société à l’égard de questions de comptabilité, de contrôles internes et d’audit ainsi que pour la communication confidentielle et anonyme, par les employés de la Société ou de ses filiales, de leurs inquiétudes à l’égard de questions de comptabilité ou d’audit douteuses (les « **procédures relatives aux plaintes** »).
- Examiner l’efficacité des procédures relatives aux plaintes et faire le suivi de tous les cas de non-conformité (y compris prendre des mesures disciplinaires).
- Examiner les conclusions des examens menés par les organismes de réglementation et les observations des auditeurs.
- Obtenir des comptes rendus périodiques de la direction et des conseillers juridiques de la Société sur les questions de conformité relatives aux procédures relatives aux plaintes.
- Examiner les rapports sur les communications importantes reçues des organismes de réglementation au sujet de l’information financière.

#### 5.5 **Autres responsabilités**

- Examiner avec la direction la nomination des membres clés de la haute direction financière et recommander au conseil des candidats qualifiés, au besoin.
- Réaliser d’autres activités relatives aux présentes règles à la demande du conseil.

- Enquêter et se pencher sur toute question que le comité juge très préoccupante, avec l'aide du chef des finances ou des auditeurs externes, au besoin.

## **6. Fonction de surveillance**

Bien que le comité soit chargé de surveiller les états financiers et l'information financière de la Société comme le prévoient les présentes règles, la direction de la Société est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et de l'information financière de la Société ainsi que du caractère approprié des principes comptables et des politiques de communication de l'information adoptés par la Société, et les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité d'auditer les états financiers annuels consolidés de la Société et d'examiner les états financiers intermédiaires non audités de la Société.

## **7. Rapports**

Le président du comité doit remettre au conseil un rapport sur les questions importantes examinées par le comité à la réunion régulière du conseil qui suit la réunion du comité. Conformément aux exigences applicables, le comité devrait remettre chaque année aux actionnaires un rapport décrivant sa composition et ses responsabilités et renfermant tous les autres renseignements exigés par les lois applicables. Le comité devrait également examiner les autres rapports portant sur ses responsabilités qui sont délivrés par la Société.

## **8. Délégation**

Le comité peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, désigner un sous-comité afin que ce dernier se penche sur toute question relevant des présentes règles que le comité juge pertinente.

## **9. Accès à l'information et pouvoir**

Le comité a accès à tous les renseignements relatifs à la Société qui sont nécessaires ou souhaitables pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, et tous les administrateurs, tous les dirigeants et tous les employés ont le devoir de coopérer sur demande des membres du comité. Le comité a le pouvoir de retenir, aux frais de la Société, les services de conseillers et d'experts juridiques et financiers et d'autres conseillers et d'autres experts indépendants afin qu'ils l'aident à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, y compris le pouvoir exclusif d'approuver et de payer leurs honoraires et de déterminer et d'approuver les autres conditions de leur mandat, et ce, sans l'approbation préalable du conseil. Le comité a également le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs internes et externes.

## **10. Limites des fonctions du comité; aucune création de droits**

Malgré ce qui précède et sous réserve des lois applicables, aucune disposition des présentes règles ne vise à obliger le comité à s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables. Lorsqu'il aide le comité à s'acquitter de ses fonctions aux termes des présentes règles, chaque membre du comité est tenu d'exercer uniquement la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances semblables. Aucune disposition des présentes règles ne vise à imposer à un membre du comité une norme de diligence qui est plus exigeante ou importante que celle à laquelle les membres du conseil sont soumis, ni ne devrait être interprétée comme telle. Les présentes règles énoncent des politiques générales et s'inscrivent dans un cadre de gouvernance souple à l'intérieur duquel le comité s'acquitte de ses fonctions. Bien qu'elles doivent être interprétées dans le contexte de l'ensemble des lois, des règlements et des exigences d'inscription applicables, ainsi que dans le contexte des statuts et des règlements administratifs de la Société, les présentes règles ne visent pas à établir des obligations juridiquement contraignantes.

## **11. Examen des règles**

Le comité examine et évalue périodiquement le caractère adéquat des présentes règles afin de s'assurer qu'elles respectent les règles ou les règlements promulgués par tout organisme de réglementation, et il recommande au conseil aux fins d'approbation toute modification des présentes règles qu'il juge souhaitable.

**ANNEXE B**  
**MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Veillez consulter le document ci-joint.

## PIVOTREE INC.

### MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1. Énoncé de mission

Le conseil d'administration (le « **conseil** ») est responsable de la gérance des affaires de Pivotree Inc. (la « **Société** ») et de la supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires de la Société. Par conséquent, le conseil est l'ultime instance responsable des décisions de la Société, sauf à l'égard des questions qui doivent être approuvées par les actionnaires. Le conseil est habilité à déléguer son pouvoir et ses fonctions aux comités du conseil ou à des membres individuels et aux membres de la haute direction, selon ce qu'il juge approprié, sous réserve des lois applicables. Le conseil délègue expressément à la haute direction la responsabilité de la gestion des activités quotidiennes de la Société, notamment en ce qui concerne toutes les questions qui ne sont pas attribuées expressément au conseil ou à un comité du conseil. Si un comité du conseil ou la haute direction est responsable de formuler des recommandations au conseil, le conseil examinera attentivement ces recommandations.

Certains aspects de la composition et de la structure du conseil (notamment le nombre, les compétences et la rémunération des administrateurs; le nombre de réunions du conseil; les exigences canadiennes en matière de résidence; les exigences en matière de quorum; et les procédures des réunions et les avis de convocation aux réunions) sont prescrits par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), les statuts et les règlements administratifs de la Société, sous réserve des dispenses relatives à de telles exigences qui pourraient être consenties et des conventions applicables de la Société.

#### 2. Mandat du conseil

La responsabilité principale des administrateurs est d'agir de bonne foi et de faire preuve d'un jugement professionnel relativement à ce qu'ils croient raisonnablement être dans l'intérêt de la Société. Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil est notamment chargé de ce qui suit :

- participer à l'évolution du processus de planification stratégique de la Société et adopter un plan stratégique à long terme pour la Société;
- déterminer de temps à autre les critères appropriés d'évaluation du rendement et fixer les buts et les objectifs stratégiques;
- surveiller le rendement par rapport aux buts et aux objectifs stratégiques de la Société et s'assurer que la Société maintient une orientation stratégique judicieuse conformément à ces buts et objectifs;
- passer en revue, et s'il est jugé pertinent de le faire, approuver le plan financier annuel de la direction;
- examiner les résultats d'exploitation et financiers par rapport aux buts et aux objectifs d'entreprise établis;
- passer en revue les rapports fournis par la direction au sujet des principaux risques associés aux affaires et aux activités de la Société, examiner la mise en place par la direction de systèmes appropriés pour gérer ces risques, et passer en revue les rapports de la direction au sujet du fonctionnement de ces systèmes et de toute lacune importante dans ceux-ci;
- surveiller le respect par la Société des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et d'information financière et non financière et confirmer que la direction a établi des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion adéquats, notamment en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information;

- adopter une politique de communication pour la Société (et veiller à ce que l'information soit communiquée aux actionnaires, aux autres parties intéressées et au public en temps opportun et avec intégrité et établir des mécanismes appropriés pour la réception des commentaires des actionnaires);
- examiner et approuver les états financiers annuels et intermédiaires de la Société ainsi que les rapports de gestion, les notices annuelles, les rapports annuels (s'il y a lieu) et les circulaires de sollicitation de procurations connexes (s'il y a lieu);
- établir le montant des dividendes et le moment de leur versement aux actionnaires, s'il y a lieu, et approuver les émissions et les rachats de titres par la Société;
- déterminer chaque année lesquels de ses administrateurs sont indépendants conformément aux règles des bourses et des autorités en valeurs mobilières compétentes;
- constituer des comités du conseil, lorsque cela est jugé nécessaire ou prudent;
- approuver les règles des comités du conseil et la nomination des membres et des présidents de ces comités;
- passer en revue les rapports du comité de gouvernance et de la rémunération sur les principes de la Société en matière de gestion des ressources humaines et de rémunération des membres de la haute direction;
- examiner et approuver les objectifs commerciaux et les objectifs de placement que la direction doit atteindre et s'assurer que ces objectifs sont compatibles avec les buts à long terme de la Société;
- nommer le chef de la direction et les autres membres de la direction;
- déléguer au chef de la direction le pouvoir de gérer et de superviser les activités de la Société, dont la prise de décisions dans le cours normal des activités de la Société et les activités qui ne sont pas expressément réservées au conseil conformément aux modalités de cette délégation de pouvoir;
- préciser, s'il y a lieu, les limites à respecter dans l'exercice du pouvoir délégué à la direction;
- surveiller la responsabilité sociale, l'intégrité et la conduite éthique de la Société et s'assurer en permanence de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et veiller à ce que ceux-ci créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société;
- superviser et évaluer le rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction par rapport aux buts et aux objectifs de l'entreprise;
- s'assurer qu'un processus relatif à la nomination, à la formation, à l'évaluation et la relève de la haute direction est établi;
- passer en revue les rapports du comité de gouvernance et de la rémunération sur les principes de la Société en matière de gouvernance;
- adopter un code d'éthique (le « **code** ») applicable à tous les administrateurs, à tous les dirigeants et à tous les employés de la Société et de ses filiales, et approuver toute dérogation au code par les administrateurs ou les membres de la haute direction;
- approuver des descriptions de poste pour le président du conseil, l'administrateur principal (s'il y a lieu) et le président de chaque comité du conseil et le chef de la direction, et passer régulièrement en revue ces descriptions de poste.

### **3. Indépendance des administrateurs**

Si le président du conseil n'est pas indépendant, les administrateurs doivent choisir parmi les administrateurs indépendants une personne qui agira à titre d'« administrateur principal » et qui aura la responsabilité d'assurer un leadership qui visera à protéger l'indépendance du conseil et à accroître son efficacité.

Le conseil évaluera de façon continue si des structures ou des processus supplémentaires sont nécessaires pour lui permettre de fonctionner de façon indépendante de la direction de la Société.

Le conseil estime que ses membres devraient être autorisés à siéger au conseil d'administration d'autres entités ouvertes tant que ces engagements ne nuisent pas de façon importante à leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions à titre de membre du conseil et ne sont pas incompatibles avec l'exercice de ces fonctions.

### **4. Comités**

Le conseil a constitué les comités suivants : le comité d'audit et le comité de gouvernance et de la rémunération. Des circonstances pourraient justifier la constitution de nouveaux comités du conseil, la dissolution de comités existants ou la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les comités.

Les pouvoirs et les responsabilités de chaque comité du conseil sont énoncés dans des règles écrites qui ont été approuvées par le conseil. Au moins une fois par année, les règles de chaque comité du conseil sont passées en revue et, suivant les recommandations du comité de gouvernance et de la rémunération, s'il y a lieu, le conseil approuve les modifications souhaitables.

Le président de chaque comité du conseil doit remettre un rapport au conseil sur les questions importantes examinées par le comité à la réunion régulière du conseil qui suit chaque réunion du comité.

### **5. Réunions du conseil**

#### ***5.1 Ordre du jour***

Le président a la responsabilité de dresser l'ordre du jour de chaque réunion du conseil.

#### ***5.2 Fréquence des réunions***

Le conseil se réunit aussi souvent qu'il le juge approprié pour s'acquitter de ses fonctions, mais dans tous les cas au moins une fois par trimestre.

#### ***5.3 Responsabilités des administrateurs à l'égard des réunions***

On attend de chaque administrateur qu'il assiste à toutes les réunions du conseil et des comités du conseil dont il est membre. On prévoit que les administrateurs auront lu et examiné, avant chaque réunion, les documents qui leur sont envoyés et qu'ils participeront activement aux réunions.

#### ***5.4 Procès-verbaux***

Le secrétaire général, son remplaçant désigné ou toute autre personne mandatée à cette fin par le conseil agit à titre de secrétaire des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil doivent être consignés par le secrétaire de la Société d'une façon suffisamment détaillée pour transmettre la teneur de toutes les discussions tenues et être présentés en temps opportun par la suite au conseil aux fins d'approbation.

#### ***5.5 Présence aux réunions***

Le conseil (ou un comité du conseil) peut inviter à son gré des personnes qui ne sont pas des administrateurs à assister à une réunion. Un membre de la direction assistera à une réunion s'il y est invité par les administrateurs. Le président du conseil peut assister à toute réunion d'un comité du conseil.

#### **5.6 Réunions des administrateurs indépendants**

À la fin de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants doivent tenir une séance à huis clos en l'absence de la direction et des administrateurs non indépendants, et l'ordre du jour de chaque réunion du conseil doit prévoir la tenue d'une telle séance. Les administrateurs indépendants peuvent également tenir à leur gré des réunions ad hoc auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants n'assistent pas.

#### **6. Communications avec les actionnaires et les autres personnes**

Les actionnaires et les autres personnes peuvent transmettre au conseil leurs questions ou leurs préoccupations, y compris leurs plaintes sur la comptabilité, les contrôles comptables internes ou des questions liées à l'audit, en communiquant avec le chef des finances de la Société au 250 Yonge Street, 16<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5B 2L7, Canada.

#### **7. Accès à la direction et à des conseillers externes**

Le conseil peut consulter librement les membres de la direction et les employés de la Société. Le conseil est autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, d'experts-conseils et d'autres conseillers externes afin qu'ils l'aident à s'acquitter de ses responsabilités, ainsi que de mettre fin aux services de ces conseillers et de fixer et payer leur rémunération raisonnable respective, et ce, sans consulter un membre de la haute direction de la Société ni obtenir son approbation. La Société doit fournir des fonds suffisants, tel que le demande le conseil, pour payer les services de ces conseillers.

#### **8. Aucune création de droits**

Le présent mandat énonce des politiques générales et s'inscrit dans un cadre de gouvernance souple à l'intérieur duquel le conseil, avec l'aide de ses comités, dirige les affaires de la Société. Bien qu'elles doivent être interprétées dans le contexte de l'ensemble des lois, des règlements et des exigences d'inscription applicables, ainsi que dans le contexte des statuts et des règlements administratifs de la Société, les présentes règles ne visent pas à établir des obligations juridiquement contraignantes.

#### **9. Examen du mandat**

Le conseil doit examiner et évaluer périodiquement le caractère adéquat du présent mandat afin de s'assurer qu'il respecte les règles ou les règlements promulgués par tout organisme de réglementation, et il doit approuver toute modification du présent mandat qu'il juge souhaitable.

**ANNEXE C**  
**RÉGIME INCITATIF GÉNÉRAL DE RÉMUNÉRATION FONDÉ SUR DES ACTIONS**

Veuillez consulter le document ci-joint.

## PIVOTREE INC.

### RÉGIME INCITATIF GÉNÉRAL DE RÉMUNÉRATION FONDÉ SUR DES ACTIONS DE 2020

#### ARTICLE 1 ÉTABLISSEMENT, OBJECTIFS ET DURÉE

**1.1 Établissement du régime.** Le texte qui suit présente le régime incitatif général de rémunération fondé sur des actions de Pivotree Inc. (la « **Société** ») dans le cadre duquel des attributions de rémunération fondées sur des actions (au sens donné à ce terme ci-dessous) peuvent être octroyées à des participants admissibles (au sens donné à ce terme ci-dessous). Le régime porte le nom de régime incitatif général de rémunération fondé sur des actions de Pivotree de 2020 (le « **régime** »). Le régime permet l'octroi d'options, de droits à la plus-value d'actions, d'unités d'actions incessibles, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions attribuées en fonction du rendement (au sens donné à ces termes ci-dessous).

Le régime a été approuvé par le conseil (au sens donné à ce terme ci-dessous) le 21 octobre 2020, et il sera réputé être en vigueur de la réalisation du premier appel public à l'épargne proposé qui vise le placement d'actions ordinaires de la Société (la « **date de prise d'effet** »), dont on prévoit qu'il sera réalisé vers le 30 octobre 2020, à la première date à survenir entre (i) la date à laquelle le conseil y mettra fin conformément au régime; et (ii) au dixième anniversaire du régime.

**1.2 Objectifs du régime.** Les objectifs du régime sont les suivants : (i) fournir à la Société un mécanisme pour attirer, maintenir en poste et motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des experts-conseils hautement qualifiés; (ii) aligner, de façon générale, les intérêts des participants à ceux des autres actionnaires de la Société; et (iii) permettre aux participants, par l'acquisition d'actions (au sens donné à ce terme ci-dessous) à titre de placement à long terme, de participer à la croissance à long terme de la Société et les encourager à le faire.

**1.3 Dissolution du régime initial.** Le régime doit, en ce qui a trait aux options, servir de régime remplaçant du régime d'options d'achat d'actions de la Société, tel qu'il existait avant la date de prise d'effet (le « **régime initial** »). Le régime initial sera réputé avoir été dissout à la date de prise d'effet, et aucune autre attribution ne sera octroyée dans le cadre du régime initial à compter de cette date.

#### ARTICLE 2 DÉFINITIONS

À moins que le contexte exige expressément une interprétation différente, les termes suivants, lorsqu'ils sont employés dans le régime, ont le sens qui leur est donné ci-dessous.

« **actions** » désigne les actions ordinaires de la Société.

« **administrateur** » désigne toute personne membre du conseil.

« **administrateur non-salarié** » désigne un administrateur qui n'est pas un employé.

« **attribution** » désigne, individuellement ou collectivement, une attribution dans le cadre du régime d'options, de DPVA, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions incessibles ou d'unités

d'actions attribuées en fonction du rendement, dans chaque cas conformément aux modalités du régime.

« **attributions existantes** » désigne les options permettant d'acheter 1 921 400 actions (compte tenu du fractionnement) octroyées par la Société dans le cadre du régime initial avant la date de prise d'effet, mais qui demeurent en cours à cette date.

« **changement de contrôle** » désigne l'occurrence d'un ou de plusieurs des événements suivants :

- a) un regroupement, une fusion, une consolidation, un arrangement ou une autre restructuration ou acquisition mettant en cause la Société, à la suite duquel les détenteurs d'actions, avant la réalisation de l'opération, détiennent ou sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 50 % des titres avec droit de vote en circulation de la société remplaçante après la réalisation de l'opération;
- b) la vente, la location, l'échange ou toute autre cession, en une seule opération ou en une série d'opérations connexes, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales en faveur de toute autre personne, à l'exception d'une cession en faveur d'une filiale en propriété exclusive dans le cadre d'une restructuration des actifs de la Société et de ses filiales;
- c) une résolution est adoptée en vue de la liquidation, de la dissolution ou de la liquidation de la Société;
- d) une acquisition par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert de la propriété véritable de plus de 50 % des actions;
- e) l'adoption par le conseil d'une résolution indiquant qu'un changement de contrôle tel que ce terme est défini dans les présentes est survenu ou est imminent.

« **Code** » désigne la loi des États-Unis intitulée *Internal Revenue Code of 1986*, telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion, ou toute loi la remplaçant.

« **comité** » désigne le conseil ou, si la totalité ou une partie des pouvoirs en cause lui ont été délégués par le conseil, tout comité du conseil dûment autorisé et nommé par le conseil pour administrer le régime.

« **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société tel qu'il peut être constitué de temps à autre.

« **consultant** » a le sens qui lui est donné dans la politique 4.4 du *Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX* ou dans la définition qui la remplace tant que les actions sont inscrites à la cote de la TSXV et, si les actions ne sont pas inscrites à la cote, ont la signification, s'il y a lieu, qui s'applique à une liste des actions à la cote d'une autre bourse où les actions sont alors inscrites.

« **convention d'attribution** » désigne soit (i) une convention écrite conclue entre la Société ou un membre du même groupe que la Société et un participant qui décrit les modalités et les dispositions qui s'appliquent aux attributions octroyées dans le cadre du régime; ou (ii) une déclaration écrite,

émise par la Société ou un membre du même groupe que la Société à un participant, qui décrit les modalités et les dispositions de l'attribution en cause. Toutes les Conventions d'attribution sont réputées comprendre les dispositions du régime. Une convention d'attribution ne doit pas nécessairement être identique à d'autres Conventions d'attribution, tant sur le fond que sur la forme.

« **date de fin d'admissibilité** » désigne la date à laquelle un participant cesse d'être admissible au régime en raison d'une cessation d'emploi, de l'obtention d'un poste de dirigeant ou de membre du conseil d'administration ou de la conclusion d'une entente de consultation avec la Société ou un membre du même groupe que la Société pour quelque raison que ce soit, y compris le décès, la retraite, la démission ou le licenciement avec ou sans motif. Pour les besoins du régime, la cessation d'emploi d'un employé, d'un poste de dirigeant, d'un poste à un conseil d'administration ou la résiliation d'une entente de consultation avec la Société ou un membre du même groupe que la Société seront réputées prendre effet le dernier jour effectif et actif de l'emploi, des fonctions au poste de dirigeant ou au poste de membre du conseil d'administration, ou le dernier jour de prestation des services de consultation auprès de la Société ou du membre du même groupe, que cette date soit choisie d'un commun accord avec la personne, unilatéralement par la Société ou le membre du même groupe et avec ou sans préavis au participant. Il est entendu qu'aucun délai de préavis ni indemnité de préavis qui est fourni ou qui aurait dû être donné en vertu des lois applicables en ce qui a trait à la cessation d'emploi postérieure ou à la période postérieure au dernier jour d'emploi effectif et actif ne sera considéré comme prolongeant la période d'emploi du participant aux fins de détermination de ses droits dans le cadre du régime.

« **DPVA attaché** » désigne un DPVA dont le comité indique précisément qu'il a été octroyé relativement à une option liée conformément à l'article 7 des présentes et sous réserve des modalités du régime, et dont l'exercice exigera qu'il soit renoncé au droit d'achat d'une action relativement à l'option liée (et si une action est achetée à l'exercice d'une option, le DPVA attaché sera annulé de la même façon) ou un DPVA dont l'attribution est rattachée à une option, mais que l'exercice de cette option n'a pas pour effet d'annuler le DPVA, mais entraîne plutôt l'exercice du DPVA connexe. Le fait que l'option soit attribuée en lien avec un DPVA ou non : a) ne fait pas d'un DPVA un DPVA attaché, sauf si le comité le précise au moment de l'attribution; et b) ne fait pas en sorte qu'un DPVA soit considéré comme deux attributions distinctes dans le cadre du régime.

« **DPVA détaché** » désigne un DPVA qui n'est pas un DPVA attaché, tel qu'il est décrit dans les présentes.

« **droit à la plus-value d'actions** » ou « **DPVA** » désigne le droit conditionnel de recevoir la différence entre la JVM d'une action à la date d'exercice par rapport au prix d'attribution, conformément aux modalités de l'article 7 des présentes et sous réserve des modalités du régime.

« **employé** » désigne un employé ou un dirigeant de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société; toutefois, les administrateurs qui ne sont pas autrement employés par la Société ou un membre du même groupe que la Société ne seront pas considérés comme des employés dans le cadre du régime.

« **équivalent de dividende** » désigne le droit, relativement à une attribution, de recevoir des liquidités, des actions ou d'autres biens de valeur et de forme équivalentes aux dividendes déclarés par le conseil et versés sur les actions en circulation. Les équivalents de dividendes ne s'appliqueront pas à une attribution sauf si la convention d'attribution le prévoit expressément, auquel cas les équivalents de dividendes seront soumis aux modalités et aux conditions énoncées dans la convention d'attribution comme indiqué par le comité.

« **fractionnement** » désigne le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de 50 actions postérieures au fractionnement pour chaque action antérieure au fractionnement, qui sera réalisé vers le 30 octobre 2020.

« **initié** » a le sens qui lui est donné à l'article 1(1) de la LVMO.

« **invalidité** » désigne l'invalidité du participant qui lui permettrait de recevoir des prestations d'invalidité dans le cadre du régime d'invalidité de longue durée de la Société (le cas échéant), puis couvrant le participant. Toutefois, le conseil pourra, à son entière appréciation, déterminer que, malgré les dispositions d'un tel régime d'invalidité de longue durée, le participant est atteint d'invalidité de façon permanente pour l'application du régime.

« **JVM** » désigne, sauf si les dispositions applicables du Code ou de tout règlement d'application ou de toute norme comptable applicable à la comptabilité souhaitée par la Société pour les attributions ou si les règles de la TSXV exigent le contraire, une valeur déterminée par le comité, à condition que cette valeur ne soit pas inférieure au dernier cours de clôture des actions à la TSXV moins tout escompte autorisé par les règles ou les politiques de la TSXV.

« **Loi de l'impôt** » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

« **LVMO** » désigne la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion.

« **membre du même groupe** » désigne une société, une société en nom collectif ou une autre entité (i) dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire; ou (ii) que la Société contrôle. Pour l'application de la présente définition, la Société est réputée « contrôler » une telle société, une telle société en nom collectif ou une telle entité si elle possède, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger ou de donner des instructions à la direction ou d'établir les politiques de cette société, de cette société en nom collectif ou de cette autre entité, du fait de la propriété de titres avec droit de vote, aux termes d'un contrat ou d'une autre façon, et comprend une société qui est considérée être une filiale aux fins de consolidation conformément aux Normes internationales d'information financière.

« **motif** » désigne soit (i) si le participant a conclu une convention écrite aux termes de laquelle il offre ses services à la Société et que le terme « motif » est défini dans cette convention, « motif » prend le sens défini dans cette convention; ou (ii) A) l'incapacité du participant à exercer ses fonctions en raison d'un empêchement juridique tel qu'une injonction, une ordonnance restrictive ou un autre type de jugement judiciaire, décret ou ordonnance à son encontre; B) la violation par le participant des instructions raisonnables données par la Société dans l'exercice de ses fonctions; C) toute violation importante par le participant de ses obligations aux termes d'un code d'éthique, d'un autre code de conduite ou de toute politique ou procédure légale de la Société;

D) l'absentéisme excessif, le manquement flagrant aux devoirs, l'inconduite grave ou la condamnation pour crime ou fraude; ou E) tout autre acte ou omission du participant qui permettrait légalement à un employeur de mettre fin à l'emploi d'un employé sans préavis.

« **option** » désigne le droit conditionnel d'acheter des actions à un prix d'option déterminé pour une période précise, sous réserve des modalités du régime.

« **participant** » désigne un employé, un administrateur non-salarié ou un consultant qui a été sélectionné pour recevoir une attribution ou qui détient une attribution en cours qui lui a été octroyée dans le cadre du régime ou du régime initial.

« **participant des États-Unis** » désigne les participants qui sont des contribuables des États-Unis.

« **période d'interdiction de négociation** » désigne une période au cours de laquelle le participant ne peut pas vendre d'actions, en raison des lois ou de politiques applicables de la Société en matière d'opérations d'initiés.

« **période de préavis** » désigne toute période de préavis contractuel ou raisonnable que la Société ou un membre du même groupe que la Société peut être obligé de fournir par la loi, par contrat ou d'une autre façon ou s'engage à fournir à un participant à la cessation de son emploi, que la Société ou le membre du même groupe choisisse ou non de verser une indemnité de départ au lieu de donner un avis au participant. Toutefois, si son contrat de travail prévoit une indemnité de départ ou de cessation d'emploi majorée en cas de résiliation par suite d'un changement de contrôle, la période de préavis, pour les besoins du régime, correspondra à la période de préavis aux termes de ce contrat applicable dans le cas d'un licenciement qui ne suit pas un changement de contrôle.

« **période de rendement** » désigne la période pendant laquelle les critères de rendement assignés doivent être respectés afin de déterminer le degré de paiement ou d'acquisition des droits relativement à une attribution.

« **période de restriction** » désigne la période pendant laquelle l'attribution d'unités d'actions incessibles est soumise à une déchéance fondée sur le passage du temps, la réalisation des critères de rendement ou l'apparition d'autres événements déterminés par le comité, à sa discrétion.

« **personne** » a le sens qui lui est donné à l'article 1(1) de la LVMO.

« **prix d'attribution** » désigne le prix en fonction duquel le montant payable est établi à l'exercice d'un DPVA.

« **prix d'option** » désigne le prix auquel un participant peut acheter une action conformément à une option, tel que fixé par le comité.

« **retraite** » désigne le retrait définitif d'un participant de son emploi ou de son mandat auprès de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société, selon des modalités et des conditions acceptées par le conseil.

« **Société** » désigne Pivotree Inc.

« **titres avec droit de vote** » désigne tout titre de la Société conférant habituellement le droit de voter aux élections des administrateurs et tout titre immédiatement convertible ou échangeable contre de tels titres.

« **TSXV** » désigne la Bourse de croissance TSX et, à tout moment où les actions ne sont pas inscrites et négociées à la cote de la TSXV, ce terme désigne toute autre bourse ou toute autre plateforme de négociation à la cote de laquelle les actions sont négociées et qui a été désignée par le comité.

« **unité d'action attribuée en fonction du rendement** » désigne une attribution octroyée conformément à l'article 10 des présentes et libellée en unités, sous réserve des modalités du régime, dont la valeur au moment où elle est payable est déterminée en fonction de la réalisation des critères de rendement correspondants.

« **unité d'action différée** » désigne une attribution libellée en unités qui confère à son porteur le droit de recevoir des actions, des liquidités ou une combinaison d'actions et de liquidités au moment du règlement de l'attribution, octroyée dans le cadre du régime et sous réserve de ses modalités.

« **unité d'action incessible** » désigne une attribution libellée en unités soumises à une période de restriction qui confère à son porteur le droit de recevoir des actions, des liquidités, ou une combinaison d'actions et de liquidités au moment du règlement de l'attribution, octroyée conformément à l'article 8 des présentes et sous réserve des modalités du régime.

### **ARTICLE 3 ADMINISTRATION**

**3.1 Questions d'ordre général.** Le comité est responsable de l'administration du régime. Le comité peut employer des avocats, des experts-conseils, des comptables, des agents et d'autres personnes, dont chacun peut être un employé; et le comité, la Société, ainsi que ses dirigeants et ses administrateurs, sont en droit de se fier aux conseils, aux avis ou aux évaluations de ces personnes. Toutes les mesures prises et toutes les interprétations et toutes les décisions prises par le comité sont définitives, sans appel et contraignantes pour les participants, la Société et toutes les autres parties intéressées. Aucun membre du comité ne sera tenu responsable des mesures ou des décisions prises de bonne foi à l'égard du régime ou des attributions octroyées aux termes des présentes. Chaque membre du comité aura droit à une indemnisation de la part de la Société relativement à cette détermination ou cette mesure de la façon prévue par la Société et ses filiales.

**3.2 Autorité du comité.** Le comité disposera d'un pouvoir discrétionnaire complet et exclusif pour interpréter les modalités et le but du régime et de toute convention d'attribution ou de toute autre convention accessoire ou relative au régime, afin de déterminer l'admissibilité aux attributions et d'adopter les règles, les règlements et les lignes directrices régissant l'administration du régime que le comité pourrait juger nécessaires ou appropriés. Ce pouvoir comprend, sans toutefois s'y limiter, la sélection des bénéficiaires des attributions, l'établissement de toutes les modalités et de toutes les conditions de l'attribution, notamment l'octroi, le prix d'exercice, le prix d'émission et les modalités d'acquisition des droits, la question de savoir si des attributions versées en espèces ou en actions étaient applicables, la détermination des objectifs de rendement

applicables aux attributions et le respect de ces objectifs et, sous réserve de l'article 14, l'adoption de modifications visant le régime ou toute convention d'attribution, y compris, sans s'y limiter, toutes les mesures nécessaires ou appropriées pour se conformer aux lois ou aux pratiques en matière de rémunération des territoires dans lesquels la Société et les membres du même groupe exercent leurs activités.

**3.3 Délégation.** Le comité peut déléguer à un ou à plusieurs de ses membres toute tâche administrative ou tout pouvoir du comité qu'il juge utile. Toutefois, une telle délégation doit être autorisée en vertu des lois sur les sociétés applicables.

## **ARTICLE 4**

### **ACTIONS VISÉES PAR LE RÉGIME ET ATTRIBUTIONS MAXIMALES**

#### **4.1 Nombre maximal d'actions disponibles aux fins d'attribution.**

- a) Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises relativement aux options émises dans le cadre du régime doit correspondre à 10 % des actions en circulation au moment en cause en fonction d'un plafond variable (compte tenu de toutes les options d'achat d'actions qui composent les attributions existantes et de toutes les actions émises à titre d'équivalents de dividende relativement à une option). Dans la mesure où une option devient caduque ou si les droits du participant prennent fin ou sont réglés en espèces (sauf dans le cas d'options qui ne peuvent être réglées en espèces), les actions sous-jacentes à cette option sont à nouveau disponibles pour l'attribution d'une option.
- b) En plus du nombre maximal d'actions qui seront émises relativement à des options émises dans le cadre du régime (et à l'exclusion de ce nombre), tel qu'il est indiqué au paragraphe 4.1(a), la Société peut émettre une tranche supplémentaire de 2 362 527 actions, au total, par suite de l'exercice de DPVA, d'UAI, d'UAD et d'UAR émises dans le cadre du régime (compte tenu de l'ensemble des actions émises à titre d'équivalents de dividende relativement à un DPVA, à une UAI, à une UAD ou à une UAR).

**4.2 Octroi d'attributions à des particuliers.** Le nombre maximal d'actions pour lesquelles des attributions peuvent être octroyées à un même participant au cours d'une période de 12 mois ne doit pas dépasser 5 % des actions en circulation, calculé à la date à laquelle une attribution lui est octroyée, à moins que la Société obtienne l'approbation des actionnaires désintéressés, requise par les politiques de la TSXV. Le nombre maximal d'actions pour lesquelles des attributions peuvent être octroyées à un consultant ou à des personnes (globalement) dont les services sont retenus pour assurer des activités de relations avec les investisseurs (au sens donné à ces termes par la TSXV) ne doit pas dépasser 2 % des actions en circulation, calculé à la date à laquelle une attribution est octroyée au consultant ou à une de ces personnes, selon le cas. Il demeure entendu qu'aucune attribution, sauf sous forme d'options, ne peut être effectuée en faveur d'un expert-conseil ou d'une personne dont les services ont été retenus pour s'occuper des relations avec les investisseurs.

**4.3 Octrois d'attributions à des initiés.** À moins d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés requise par les politiques de la TSXV : (i) le nombre maximal d'actions pour lesquelles des attributions peuvent être octroyées à des initiés (en tant que groupe) à tout moment ne doit pas dépasser 10 % des actions en circulation; et (ii) le nombre total d'attributions octroyées à des initiés (en tant que groupe), au cours d'une période de 12 mois, ne doit pas dépasser 10 % des actions en circulation, calculé à la date à laquelle une attribution est octroyée à un initié.

**4.4 Rajustement des actions autorisées.** Advenant un événement ou une opération touchant l'entreprise (collectivement, une « **restructuration de l'entreprise** ») (y compris, mais sans s'y limiter, une modification apportée aux actions de la Société ou à la capitalisation de la Société), tel qu'une fusion, un arrangement, un regroupement, une consolidation, une restructuration, une recapitalisation, une séparation, un dividende en actions, un dividende extraordinaire, un fractionnement d'actions, un regroupement d'actions, une scission ou une autre distribution d'actions ou de biens de la Société, une combinaison de titres, un échange de titres, un dividende en nature ou autre changement similaire dans la structure du capital ou dans la distribution (sauf les dividendes en espèces normaux) aux actionnaires de la Société, ou tout événement ou toute opération touchant l'entreprise similaire, le comité effectuera des rajustements ou des substitutions, selon le cas, quant au nombre et au type d'actions pouvant être émises dans le cadre du régime, au nombre et au type d'actions visées par les attributions en cours, au prix d'option ou au prix d'attribution applicables aux attributions en cours, à la limite d'octroi des attributions qui ne sont pas des options octroyées avec un prix d'option au moins égal à la JVM d'une action à la date d'attribution ou des droits à la plus-value d'actions octroyés avec un prix d'attribution au moins égal à la JVM d'une action à la date d'attribution, et toute autre détermination de la valeur applicable aux attributions en cours ou au régime, dans la mesure équitablement nécessaire pour empêcher la dilution ou l'élargissement des droits des participants dans le cadre du régime qui pourraient normalement résulter de cet événement ou de cette opération touchant l'entreprise. Dans le cadre d'une restructuration de l'entreprise, le comité peut, à son gré, permettre à un porteur d'options d'acheter (aux moments, pour une contrepartie et sous réserve des conditions énoncées dans le régime et la convention d'attribution applicable), et le porteur acceptera alors, à l'exercice de cette option, au lieu des actions qu'il aurait normalement eu le droit d'acheter, le type et le montant des actions ou des autres titres ou biens qu'il aurait eu le droit de recevoir en conséquence de la restructuration de l'entreprise si, à la date de prise d'effet de celle-ci, ce porteur était propriétaire de toutes les actions visées par l'option. Ces rajustements seront effectués automatiquement, sans l'intervention du comité, selon l'arithmétique habituelle employée pour le fractionnement des actions, y compris un fractionnement d'actions effectué par voie de dividende en actions, et en cas de règlement de tout autre dividende en actions.

Le comité doit également apporter les rajustements nécessaires aux modalités des attributions dans le cadre du régime, pour refléter équitablement cette restructuration de l'entreprise, et il peut modifier toute autre modalité des attributions en cours, notamment les critères de rendement et la durée des périodes de rendement. La détermination du comité quant aux rajustements susmentionnés, s'il y a lieu, sera sans appel et liera les participants du régime, à condition que ces rajustements soient conformes à l'article 409A du Code pour les participants des États-Unis.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 et de toute loi ou de toute exigence réglementaire applicable, sans toucher le nombre d'actions réservées ou disponibles aux termes des présentes, le comité peut autoriser l'émission, la prise en charge, le remplacement ou la conversion des

attributions octroyées dans le cadre du régime relativement à une restructuration de l'entreprise, selon les modalités et les conditions qu'il jugera appropriées. De plus, le comité peut modifier le régime ou adopter des suppléments au régime de la façon qu'il jugera appropriée pour permettre l'émission, la prise en charge, la substitution ou la conversion, tel que l'indique la phrase précédente.

**4.5 Attributions existantes.** Sous réserve des approbations requises par la TSXV et du respect des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'ensemble des attributions existantes octroyées dans le cadre du régime initial doivent, à compter de la date de prise d'effet, être visées et régies par les modalités du régime.

## **ARTICLE 5 ADMISSIBILITÉ ET PARTICIPATION**

**5.1 Admissibilité.** Les attributions dans le cadre du régime ne sont octroyées qu'aux employés, aux administrateurs non-salariés et aux consultants.

**5.2 Participation réelle.** Sous réserve des dispositions du régime, le comité peut, à l'occasion et à son entière appréciation, choisir parmi les employés, les administrateurs non-salariés et les consultants admissibles, ceux à qui des attributions seront accordées dans le cadre du régime, et déterminera à sa discrétion la nature, les modalités et le montant de chaque attribution.

## **ARTICLE 6 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

**6.1 Octroi d'options.** Sous réserve des modalités et des dispositions du régime, des options peuvent être octroyées aux participants en nombre déterminé, selon des modalités et à tout moment et à l'occasion, à la discrétion du comité.

**6.2 Convention d'attribution.** Chaque octroi d'option est attesté par une convention d'attribution qui précise le prix d'option, la durée de l'option, le nombre d'actions auquel l'option se rapporte, les conditions éventuelles d'acquisition des droits et d'exercice des options, et toute autre disposition que le comité déterminera.

**6.3 Prix d'option.** Le prix d'option pour chaque octroi d'une option dans le cadre du régime sera déterminé par le comité et précisé dans la convention d'attribution. Le prix d'option ne devra pas être inférieur à la JVM des actions à la date d'attribution.

**6.4 Acquisition des droits rattachés aux options.** Sauf indication contraire expresse dans une convention d'attribution, et sous réserve des dispositions du régime ou de la convention d'attribution applicable relative à l'acquisition anticipée des droits rattachés aux options, les droits rattachés aux options seront acquis en tranches égales sur une période de quatre ans à raison d'un

quart des droits rattachés aux options à la date du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième anniversaires de l'octroi des options.

**6.5 Durée des options.** Chaque option octroyée à un participant expirera au moment fixé par le comité au moment de l'octroi; toutefois, sous réserve de l'article 6.6, aucune option ne pourra être exercée après le dixième (10<sup>e</sup>) anniversaire de la date de son attribution.

**6.6 Périodes d'interdiction de négociation.** S'il est prévu que la date d'expiration d'une option doit tomber le dernier jour de la période d'interdiction de négociation applicable pour ce participant ou dans les dix jours ouvrables suivants, la date d'expiration de cette option sera reportée au dernier jour de cette période de dix jours ouvrables.

**6.7 Exercice des options.** Les options octroyées conformément au présent article 6 peuvent être exercées aux moments approuvés par le comité ou à l'apparition d'événements donnés et sont soumises aux restrictions et conditions approuvées par le comité, qui ne doivent pas nécessairement être les mêmes pour chaque octroi ou chaque participant.

**6.8 Paiement.** Les options octroyées conformément au présent article 6 sont exercées par la remise d'un avis d'exercice à la Société ou à un mandataire désigné par celle-ci dans une forme précisée ou acceptée par le comité, ou en se conformant à toute autre procédure autorisée par le comité, indiquant le nombre d'actions pour lesquelles l'option doit être exercée, accompagné du paiement intégral du prix d'option.

Le prix d'option à l'exercice d'une option sera payable intégralement à la Société par dépôt direct ou virement bancaire.

Dès que possible après la réception d'un avis d'exercice et du versement intégral du prix d'option, les actions visées par l'exercice des options seront émises sous forme d'actions ordinaires entièrement libérées et non susceptibles d'appel ultérieur de la Société. À compter du jour ouvrable durant lequel la Société reçoit l'avis et le versement intégral en cause, les participants (ou la personne agissant au nom des participants, selon le cas) sont admissibles à l'ajout dans le registre d'actions de la Société en tant que porteurs du nombre d'actions relatif à l'exercice des options, ainsi qu'à la réception aussi rapidement que possible par la suite, au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du troisième mois de l'année suivant l'année durant laquelle les options ont été exercées, d'un certificat ou d'une attestation faisant état de l'ajout au registre du nombre indiqué d'actions. La Société fera en sorte ou donnera instruction pour que des certificats d'actions ou des attestations d'ajout au registre soient livrés aux participants, au montant approprié en fonction du nombre d'actions achetées relativement aux options.

**6.9 Décès, invalidité, retraite, congédiement ou démission.** Si la convention d'attribution ne précise pas l'effet d'un congédiement ou d'une démission, les règles suivantes s'appliqueront :

- a) Décès : si un participant décède alors qu'il est employé, administrateur ou consultant de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société :
  - (i) la totalité des droits rattachés aux options qui n'auront pas été acquis à la date de fin d'admissibilité seront automatiquement et immédiatement acquis;

- (ii) la totalité des droits rattachés aux options qui ont été acquis (y compris les droits qui ont été acquis conformément au point (i) ci-dessus), continueront d’être visés par le régime et de pouvoir être exercés pendant les 90 jours qui suivront la date de fin d’admissibilité. Toutefois, toute option non exercée dans les 90 jours qui suivront la date de fin d’admissibilité expirera et sera perdue automatiquement et immédiatement à cette date.
- b) Invalidité : si un participant cesse d’être admissible au régime en raison d’une invalidité, tous les droits rattachés aux options demeureront en vigueur et continueront d’être acquis (et pourront être exercés) conformément aux modalités du régime pendant les 12 mois qui suivront la date de fin d’admissibilité. Toutefois, toute option non exercée (que les droits qui y sont rattachés aient été acquis ou non) dans les 12 mois qui suivront la date de fin d’admissibilité expirera et sera perdue automatiquement et immédiatement à cette date.
- c) Retraite : advenant le départ à la retraite d’un participant, le conseil peut déterminer à son entière appréciation, en ce qui a trait aux options du participant en cause : (i) si l’acquisition anticipée de tous les droits ou d’une partie des droits rattachés aux options du participant doit être effectuée, (ii) si les options du participant doivent être annulées avec ou sans règlement, et (iii) pendant combien de temps, le cas échéant, les options du participant demeureront en cours après la date de fin d’admissibilité. Toutefois, en aucun cas ces options ne pourront être exercées pendant plus de 12 mois après la date de fin d’admissibilité.
- d) Cessation d’emploi pour motif valable : si un participant cesse d’être admissible au régime en raison de sa cessation d’emploi pour motif valable, toutes les options, que les droits qui y sont rattachés aient été acquis ou non, expireront et seront perdues automatiquement et immédiatement à la date de fin d’admissibilité.
- e) Cessation d’emploi sans motif valable ou départ volontaire : sous réserve du paragraphe f) de l’article 6.9, si un participant cesse d’être admissible au régime pour quelque raison que ce soit, à l’exception des raisons mentionnées aux paragraphes a) à d) de l’article 6.9, alors, à la date de fin d’admissibilité, à moins que le conseil en décide autrement à son entière appréciation :
  - (i) la totalité des droits rattachés aux options qui n’auront pas été acquis expireront et seront perdus automatiquement et immédiatement;
  - (ii) la totalité des droits rattachés aux options acquis continueront d’être visés par le régime et de pouvoir être exercés pendant les 90 jours qui suivront la date de fin d’admissibilité; toutefois, toute option qui n’aura pas été exercée dans les 90 jours qui suivront la date de fin d’admissibilité expirera et sera perdue automatiquement et immédiatement à cette date.

**6.10 Incessibilité des options.** Une option octroyée conformément au présent article 6 ne peut pas être vendue, transférée, donnée en garantie, cédée, ni être aliénée ou hypothéquée d’une autre façon que par testament ou en vertu des lois régissant la succession. Par ailleurs, toutes les options

octroyées à un participant conformément au présent article 6 peuvent être exercées uniquement durant la vie du participant et exclusivement par le participant.

## **ARTICLE 7**

### **DROITS À LA PLUS-VALUE D' ACTIONS**

**7.1 Attribution de DPVA.** Sous réserve des modalités et des conditions du régime, des DPVA peuvent être octroyés aux participants à tout moment et à l'occasion et selon des modalités fixées à la discrétion du comité. Le comité peut attribuer des DPVA détachés, des DPVA attachés, ou une combinaison de telles formes de DPVA.

Le prix d'attribution pour chaque octroi d'un DPVA détaché sera déterminé par le comité et précisé dans la convention d'attribution. Le prix d'attribution pourrait être établi sur la valeur totale (100 %) de la JVM des actions à la date d'attribution, fixé selon une prime par rapport à la JVM des actions à la date d'attribution, ou encore indexé à la JVM des actions à la date d'attribution, selon l'indice que le comité déterminera à son gré; toutefois, le prix d'attribution ne pourra jamais être inférieur à la JVM des actions à la date d'attribution. Le prix d'attribution des DPVA attachés doit correspondre au prix d'option de l'option connexe.

**7.2 Convention d'attribution de DPVA.** Chaque attribution de DPVA doit être attestée par une convention d'attribution précisant le prix d'attribution, la durée du DPVA, et toute autre disposition que le comité détermine.

**7.3 Durée du DPVA.** La durée d'un DPVA octroyé dans le cadre du régime est établie par le comité, à son entière appréciation, et, conformément à l'article 7.4, aucun DPVA ne peut être exercé après le dixième (10<sup>e</sup>) anniversaire de la date de son attribution.

**7.4 Période d'interdiction de négociation.** S'il est prévu que la date d'expiration d'un DPVA doit tomber le dernier jour de la période d'interdiction de négociation applicable pour ce participant ou pendant les dix jours ouvrables suivants, la date d'expiration de ce DPVA est reportée au dernier jour de cette période de dix jours ouvrables.

**7.5 Exercice des DPVA détachés.** Les DPVA détachés peuvent être exercés conformément aux modalités et aux conditions que le comité, à son entière appréciation, peut imposer.

**7.6 Exercice des DPVA attachés.** Pour les participants qui ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt, les DPVA attachés peuvent être exercés à l'égard de la totalité ou d'une partie des actions subordonnées à l'option connexe au moment de l'abandon du droit d'exercer la tranche équivalente de l'option connexe, s'il y a lieu. Pour les participants qui sont assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt, avant d'exercer un DPVA attaché le participant doit choisir de recevoir le DPVA attaché à titre de contrepartie pour la disposition de son droit de recevoir des actions dans le cadre du régime. Un DPVA attaché peut être exercé seulement à l'égard des actions pour lesquelles son option connexe est alors susceptible d'exercice.

**7.7 Paiement du montant lié aux DPVA.** À l'exercice d'un DPVA, le participant peut recevoir de la Société un paiement d'un montant correspondant à la différence entre la JVM des actions sous-jacentes à la date d'exercice et le prix d'attribution. À l'appréciation du comité, le paiement versé à l'exercice des DPVA peut être fait en sous forme de liquidités, d'actions d'une

valeur équivalente (en fonction de la JVM des actions à la date d'exercice des DPVA, au sens donné à ce terme dans la convention d'attribution ou tel qu'il peut être défini d'une autre façon par le comité ultérieurement), d'une combinaison de liquidités et d'actions, ou dans une autre forme approuvée par le comité à son entière appréciation (sous réserve du respect des règles de la TSXV). Le paiement ne doit pas être fait avant la date d'exercice ni après la date qui tombera deux mois et demi après la clôture de l'exercice au cours duquel le DPVA est exercé. La forme du versement des DPVA déterminée par le comité est indiquée dans la convention d'attribution relative aux DPVA ou sera déterminée ultérieurement (sous réserve du respect des règles de la TSXV).

**7.8 Cessation d'emploi.** Chaque convention d'attribution précise les droits d'exercice du DPVA après la cessation d'emploi du participant en cause ou après la fin d'un autre type de relation professionnelle avec la Société ou des membres du même groupe. Ces dispositions sont déterminées à l'entière appréciation du comité, n'ont pas besoin d'être uniformément applicables à tous les DPVA émis dans le cadre du régime, et peuvent différer d'un participant à l'autre en fonction de la raison de la fin d'emploi ou de la fin de la relation professionnelle, pourvu que : a) ces dispositions respectent les règles de la TSXV; et b) en aucun cas les DPVA ne soient exercés plus de 12 mois après la date de fin d'admissibilité.

**7.9 Incessibilité des DPVA.** Un DPVA octroyé dans le cadre du régime ne peut pas être vendu, transféré, donné en garantie, cédé, ni être aliéné ou hypothéqué d'une autre façon que par testament ou en vertu des lois régissant la succession (pourvu que, dans ce cas, les DPVA demeurent soumis aux modalités du régime). Par ailleurs, tous les DPVA octroyés à un participant dans le cadre du régime peuvent être exercés uniquement durant la vie du participant et exclusivement par le participant.

## **ARTICLE 8**

### **UNITÉS D' ACTIONS INCESSIBLES**

**8.1 Attribution d'unités d'actions incessibles.** Sous réserve des modalités et des conditions du régime, le comité peut attribuer à des participants, à tout moment et à l'occasion, des unités d'actions incessibles dont les montants et les modalités de l'attribution sont déterminés par le comité.

**8.2 Convention d'attribution d'unités d'actions incessibles.** Chaque attribution d'unités d'actions incessibles est attestée par une convention d'attribution précisant les périodes de restriction, le nombre d'unités d'actions incessibles attribuées, la date de règlement des unités d'actions incessibles, qu'elles soient réglées en espèces, sous forme d'actions ou en une combinaison de liquidités et d'actions ou, si la forme du paiement doit être déterminée ultérieurement par le comité (pourvu que cette autre forme de paiement respecte les règles de la TSXV), de même que toute autre disposition déterminée par le comité. À moins que le comité ou la convention d'attribution le prévoie d'une autre façon, aucun droit rattaché à une unité d'action incessible ne pourra être acquis après la date qui tombera trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'attribution, le comité imposera dans la convention d'attribution, les autres conditions ou les autres restrictions visant les unités d'actions incessibles octroyées dans le cadre du régime qu'il jugera pertinentes, notamment des restrictions fondées sur l'atteinte de critères de rendement précis, des restrictions fondées sur le temps relativement à l'acquisition des droits à la suite de

l'atteinte des critères de rendement, des restrictions fondées sur le temps et des restrictions imposées par les lois applicables ou qui font partie des exigences de la TSXV.

**8.3 Acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles.** Sauf indication contraire dans une convention d'attribution, et sous réserve des dispositions du régime ou de la convention d'attribution applicable relative à l'acquisition anticipée des droits rattachés aux unités d'actions incessibles, les droits rattachés aux unités d'actions incessibles seront acquis en tranches égales sur trois ans à raison d'un tiers des droits rattachés aux unités d'actions incessibles octroyées dans le cadre d'une attribution au premier, au deuxième et au troisième anniversaire de la date à laquelle l'attribution sera faite et, à condition qu'aucun droit rattaché à une unité d'action incessible attribuée ne soit acquis et exigible après le 31 décembre de la troisième année civile qui suivra les années de service pour lesquelles l'unité d'action incessible aura été attribuée.

**8.4 Périodes d'interdiction de négociation.** S'il est prévu que la date d'expiration d'une unité d'action incessible doit tomber le dernier jour de la période d'interdiction de négociation applicable pour ce participant ou pendant les dix jours ouvrables suivants, la date d'expiration de cette attribution est reportée au dernier jour de cette période de dix jours ouvrables.

**8.5 Incessibilité des unités d'actions incessibles.** Les unités d'actions incessibles attribuées dans les présentes ne peuvent pas être vendues, transférées, données en garantie, cédées, ni aliénées ou hypothéquées de toute autre façon. Tous les droits liés aux unités d'actions incessibles attribuées à un participant dans le cadre du régime peuvent être exercés uniquement par le participant durant la vie du participant.

**8.6 Dividendes et autres distributions.** Pendant la période de restriction, les participants détenant des unités d'actions incessibles attribuées aux termes des présentes peuvent, si le comité l'autorise, recevoir les dividendes versés pour les actions ou les équivalents de dividendes sous-jacents pendant qu'elles sont détenues, d'une façon déterminée à l'entière appréciation du comité. Les équivalents de dividendes ne doivent pas s'appliquer à une attribution à moins que la convention d'attribution connexe indique le contraire. Le comité peut appliquer aux dividendes ou aux équivalents de dividendes toute restriction qu'il estime être appropriée. Le comité peut déterminer à son entière appréciation la forme de versement des dividendes ou des équivalents de dividendes, qui peuvent notamment être des liquidités, des actions ou des unités d'actions incessibles.

**8.7 Décès, invalidité, retraite, congédiement ou démission.** Si la convention d'attribution ne précise pas l'effet d'un congédiement ou d'une démission, les règles suivantes s'appliquent :

- a) Décès : si un participant décède alors qu'il est employé, administrateur ou consultant de la Société ou d'un membre du même groupe :
  - (i) la totalité des droits rattachés aux unités d'actions incessibles qui n'ont pas été acquis à la date de fin d'admissibilité sont automatiquement et immédiatement acquis;
  - (ii) la totalité des droits rattachés aux unités d'actions incessibles qui ont été acquis (y compris les droits qui ont été acquis conformément au

point (i) ci-dessus) sont versés à la succession du participant conformément aux modalités du régime et de la convention d'attribution.

- b) Invalidité : si un participant cesse d'être admissible au régime en raison d'une invalidité, tous les droits rattachés aux unités d'actions incessibles demeurent en vigueur et continuent d'être acquis conformément aux modalités du régime pendant les 12 mois qui suivent la date de fin d'admissibilité; toutefois, les unités d'actions incessibles dont les droits qui n'auront pas été acquis dans les 12 mois qui suivront la date de fin d'admissibilité expireront et seront perdues automatiquement et immédiatement à cette date.
- c) Retraite : advenant le départ à la retraite d'un participant, le conseil peut déterminer à son entière appréciation, relativement aux unités d'actions incessibles du participant en cause : (i) si l'acquisition anticipée de tous les droits ou d'une partie des droits rattachés aux unités d'actions incessibles du participant doit être effectuée, (ii) si les unités d'actions incessibles du participant doivent être annulées avec ou sans règlement, et (iii) pendant combien de temps, s'il y a lieu, les unités d'actions incessibles du participant demeureront en cours après la date de fin d'admissibilité; toutefois, en aucun cas ces unités d'actions incessibles ne demeureront en cours pendant plus de 12 mois après la date de fin d'admissibilité. Malgré ce qui précède, le traitement des unités d'actions incessibles pour les participants des États-Unis au moment du départ à la retraite est déterminé par les dispositions à cet effet dans la convention d'attribution.
- d) Cessation d'emploi pour motif valable : si un participant cesse d'être admissible au régime en raison de sa cessation d'emploi pour motif valable, toutes les unités d'actions incessibles, que les droits qui y sont rattachés aient été acquis ou non, sont perdues automatiquement et immédiatement à la date de fin d'admissibilité.
- e) Cessation d'emploi sans motif valable ou départ volontaire : si un participant cesse d'être admissible au régime pour quelque raison que ce soit, à l'exception des raisons mentionnées aux paragraphes a) à d) de l'article 8.7, alors, à la date de fin d'admissibilité, à moins que le conseil n'en décide autrement à son entière appréciation :
  - (i) la totalité des droits rattachés aux unités d'actions incessibles qui n'auront pas été acquis sont automatiquement et immédiatement perdus;
  - (ii) la totalité des droits rattachés aux unités d'actions incessibles qui ont été acquis sont versés au participant conformément aux modalités du régime et de la convention d'attribution.
- f) Versement à titre de règlement d'unités d'actions incessibles. Si des unités d'actions incessibles deviennent exigibles, le participant à qui ces unités d'actions incessibles sont attribuées est admissible à un versement de la Société à titre de règlement de ces unités d'actions incessibles : (i) en espèces, selon un montant correspondant au produit de la multiplication de la JVM d'une action à la date de

règlement applicable par le nombre d'unités d'actions incessibles visées par le règlement; (ii) en un nombre d'actions (nouvellement émises) correspondant au nombre d'unités d'actions incessibles faisant l'objet du règlement; (iii) en une combinaison de ce qui précède; ou (iv) dans une autre forme déterminée à l'entière appréciation du comité (pourvu que cette autre forme de paiement respecte les règles de la TSXV). La forme du versement déterminée par le comité sera indiquée dans la convention d'attribution relative aux unités d'actions incessibles ou sera déterminée ultérieurement. Si le règlement est effectué sous forme de paiement en espèces, ce paiement doit être fait au plus tard à la date la plus rapprochée entre : (i) deux mois et demi après la clôture de l'exercice au cours duquel les conditions ou les restrictions ont été satisfaites ou levées, et (ii) le 31 décembre de la troisième année suivant l'année de la date d'attribution.

## **ARTICLE 9**

### **UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES**

**9.1 Attribution d'unités d'actions différées.** Sous réserve des modalités et des conditions du régime, le comité peut attribuer à des participants, à tout moment et à l'occasion, des unités d'actions différées dont les montants et les modalités de l'attribution sont déterminés par le comité.

**9.2 Convention d'attribution d'unités d'actions différées.** Chaque attribution d'unités d'actions différées est attestée par une convention d'attribution précisant le nombre d'unités d'actions différées attribuée, la date de règlement des unités d'actions différées, ainsi que toute autre disposition déterminée par le comité, notamment l'exigence selon laquelle les participants doivent payer un prix d'achat indiqué pour chaque unité d'action différée, des restrictions fondées sur l'atteinte de certains critères de rendement, des restrictions fondées sur le temps, des restrictions en vertu des lois applicables ou conformes aux exigences de la TSXV, ou des exigences relatives à la détention ou la vente appliquées aux actions par la Société au moment de l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions différées.

**9.3 Incessibilité des unités d'actions différées.** Les unités d'actions différées attribuées dans les présentes ne peuvent pas être vendues, transférées, données en garantie, cédées, ni être aliénées ou hypothéquées d'une autre façon que par testament ou en vertu des lois régissant la succession. Tous les droits liés aux unités d'actions différées attribuées à un participant dans le cadre du régime peuvent être exercés uniquement par le participant durant la vie du participant.

**9.4 Périodes d'interdiction de négociation.** S'il est prévu que la date d'expiration d'une unité d'action différée doit tomber le dernier jour de la période d'interdiction de négociation applicable pour ce participant ou pendant les dix jours ouvrables suivants, la date d'expiration de cette attribution est reportée au dernier jour de cette période de dix jours ouvrables.

**9.5 Dividendes et autres distributions.** Les participants détenant des unités d'actions différées octroyées aux termes des présentes peuvent, si le comité le détermine ainsi, recevoir des dividendes versés pour les actions ou les équivalents de dividendes sous-jacents pendant qu'elles sont détenues, d'une façon déterminée à l'entière appréciation du comité. Les équivalents de dividendes ne s'appliquent pas à une attribution à moins que la convention d'attribution connexe indique le contraire. Le comité peut appliquer aux dividendes ou aux équivalents de dividendes toute

restriction qu'il estime appropriée. Le comité peut déterminer à son entière appréciation la forme de versement des dividendes ou des équivalents de dividendes, qui peuvent notamment être des liquidités, des actions ou des unités d'actions différées.

**9.6 Fin d'emploi ou des fonctions à titre de consultant ou d'administrateur.** Chaque convention d'attribution précise les droits de conservation des unités d'actions différées après la fin d'emploi du participant concerné ou après la fin d'un autre type de relation professionnelle avec la Société ou un membre de son groupe. Ces dispositions sont déterminées à l'entière appréciation du comité, n'ont pas besoin d'être uniformément applicables à toutes les unités d'actions différées émises dans le cadre du régime, et peuvent différer d'un participant à l'autre en fonction de la raison de la fin d'emploi ou de la fin de la relation professionnelle, pourvu que : a) ces dispositions respectent les règles de la TSXV; et b) en aucun cas les unités d'actions différées ne soient conservées pendant plus de 12 mois après la date de fin d'admissibilité.

**9.7 Versement à titre de règlement d'unités d'actions différées.** Si des unités d'actions différées deviennent exigibles, le participant à qui ces unités d'actions différées sont attribuées est admissible à un versement de la Société à titre de règlement de ces unités d'actions différées : (i) en espèces, selon un montant correspondant au produit de la multiplication de la JVM d'une action à la date de règlement applicable moins le prix d'achat indiqué pour les unités d'actions différées qui font l'objet du règlement, s'il y a lieu, par le nombre d'unités d'actions différées visées par le règlement; (ii) en un nombre d'actions (nouvellement émises) correspondant au nombre d'unités d'actions différées faisant l'objet du règlement; (iii) en une combinaison de ce qui précède; ou (iv) dans une autre forme (pourvu que cette autre forme de paiement respecte les règles de la TSXV), selon ce qu'aura déterminé le comité, à son entière appréciation. La forme du versement déterminée par le comité est indiquée dans la convention d'attribution relative aux unités d'actions différées ou sera déterminée ultérieurement.

## **ARTICLE 10**

### **UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES EN FONCTION DU RENDEMENT**

**10.1 Attribution d'unités d'actions attribuées en fonction du rendement.** Sous réserve des modalités et des conditions du régime, le comité peut, à tout moment et à l'occasion, attribuer à des participants des unités d'actions attribuées en fonction du rendement dont les montants et les modalités de l'attribution sont déterminés par le comité.

**10.2 Valeur des unités d'actions attribuées en fonction du rendement.** La valeur initiale de chaque unité d'action attribuée en fonction du rendement est égale à la JVM d'une action à la date d'attribution. Pour chaque période de rendement, le comité établit à sa discrétion les critères de rendement qui, en fonction de la mesure dans laquelle ils sont atteints, déterminent d'une façon déterminée par le comité et précisée dans la convention d'attribution la valeur de chaque unité d'action attribuée en fonction du rendement qui est versée au participant ou le nombre d'unités qui lui sont versées.

**10.3 Obtention d'unités d'actions attribuées en fonction du rendement.** Sous réserve des modalités du régime et aux termes de la convention d'attribution applicable, après la fin de la période de rendement en cause, le porteur des unités d'actions attribuées en fonction du rendement est admissible à un versement correspondant à la valeur et à la quantité des unités d'actions

attribuées en fonction du rendement, qui sont déterminées en fonction de la mesure dans laquelle les critères de rendement correspondants sont atteints. Malgré ce qui précède, la Société peut demander aux participants de retenir toute action attribuée pour une période précisée.

#### **10.4 Forme et délai de versement des unités d’actions attribuées en fonction du rendement.**

Le versement des unités d’actions attribuées en fonction du rendement obtenues est déterminé par le comité et précisé dans la convention d’attribution. Sous réserve des modalités du régime, le comité peut, à son entière appréciation, verser des unités d’actions attribuées en fonction du rendement sous forme : (i) de liquidités correspondant à la valeur des unités d’actions attribuées en fonction du rendement obtenues à la fin de la période de rendement applicable; (ii) d’un nombre de nouvelles actions émises égal au nombre d’unités d’actions attribuées en fonction du rendement obtenues à la fin de la période de rendement applicable; ou (iii) d’une combinaison de liquidités et de nouvelles actions (sous réserve du respect des règles de la TSXV). Toute action peut être attribuée sous réserve des restrictions jugées appropriées par le comité. La forme de versement déterminée par le comité pour de telles attributions est indiquée dans la convention d’attribution ou sera déterminée ultérieurement. La livraison de telles actions ou le paiement de telles sommes ne doit en aucun cas avoir lieu après la date la plus rapprochée entre : (i) deux mois et demi après la clôture de l’exercice au cours duquel les conditions ou les restrictions ont été satisfaites ou levées, et (ii) le 31 décembre de la troisième année suivant l’année de la date d’attribution.

**10.5 Dividendes et autres distributions.** Les participants détenant des unités d’actions attribuées en fonction du rendement octroyées aux termes des présentes peuvent, si le comité le détermine ainsi, recevoir des dividendes versés pour les actions ou les équivalents de dividendes sous-jacents pendant qu’elles sont détenues, d’une façon déterminée à l’entière appréciation du comité. Les équivalents de dividendes ne s’appliqueront pas à une attribution sauf si la convention d’attribution le prévoit expressément. Le comité peut appliquer toute restriction aux dividendes ou aux équivalents de dividendes qu’il estime être appropriée. Le comité peut déterminer à son entière appréciation la forme de versement des dividendes ou des équivalents de dividendes, qui peuvent notamment être des espèces, des actions ou des unités d’actions attribuées en fonction du rendement.

**10.6 Cessation d’emploi ou des fonctions en tant que consultant ou en tant qu’administrateur.** Chaque convention d’attribution précise les droits de conservation des unités d’actions attribuées en fonction du rendement après la fin d’emploi du participant concerné ou après la fin d’un autre type de relation professionnelle avec la Société ou un membre de son groupe. Ces dispositions sont déterminées à l’entière appréciation du comité, n’ont pas besoin d’être uniformément applicables à toutes les unités d’actions attribuées en fonction du rendement émises dans le cadre du régime, et peuvent différer d’un participant à l’autre en fonction de la raison de la fin d’emploi ou de la fin de la relation professionnelle, pourvu que : a) ces dispositions respectent les règles de la TSXV; et b) en aucun cas les unités d’actions attribuées en fonction du rendement ne soient conservées pendant plus de 12 mois après la date de fin d’admissibilité.

**10.7 Incessibilité des unités d’actions attribuées en fonction du rendement.** Les unités d’actions attribuées en fonction du rendement ne peuvent pas être vendues, transférées, données en garantie, cédées, ni être aliénées ou hypothéquées d’une autre façon que par testament ou en vertu des lois régissant la succession (pourvu que, dans ce cas, les unités d’actions attribuées en fonction du rendement demeurent soumises aux modalités du régime). De plus, les droits d’un

participant dans le cadre du régime ne sont en vigueur que durant la vie du participant et lui seul peut les exercer.

## **ARTICLE 11**

### **CHOIX DU BÉNÉFICIAIRE**

**11.1 Bénéficiaire.** Les « bénéficiaires » des participants sont les personnes qui recevront des versements ou d'autres avantages, ou qui pourront exercer les droits des participants dans le cadre du régime, en cas de décès des participants. Un participant peut désigner un bénéficiaire ou modifier ses bénéficiaires aux moments indiqués par le comité, à l'aide des formulaires et selon les procédures approuvés ou acceptés par le comité à cette fin. Si aucun bénéficiaire désigné par un participant n'est admissible à des versements ou à d'autres avantages, ou à l'exercice de droits dans le cadre du régime à la suite du décès du participant, le bénéficiaire du participant devient sa succession.

**11.2 Pouvoir discrétionnaire du comité.** Malgré ce qui précède, le comité peut à son entière appréciation, après avoir avisé les participants en cause, modifier les exigences qui précèdent, ajouter des exigences relatives à la désignation de bénéficiaires ou suspendre les désignations de bénéficiaires de participants vivants ou le processus de détermination de bénéficiaires indiqué dans le présent article 11, ou les deux, pour adopter une autre méthode de détermination des bénéficiaires.

## **ARTICLE 12**

### **DROITS DES PERSONNES ADMISSIBLES À PARTICIPER**

**12.1 Emploi.** Rien dans le régime ou dans une convention d'attribution ne peut interférer d'aucune façon avec le droit de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société de mettre fin à l'emploi, à une relation de consultation ou à une autre relation de service d'un participant avec la Société ou un membre de son groupe à tout moment, ni accorder à un participant le droit de continuer à s'acquitter des fonctions dans le cadre desquelles il est employé ou au service de la Société ou d'un membre du même groupe.

Les attributions et les autres avantages découlant du régime ne font pas partie du contrat d'emploi ou de service conclu avec la Société ou un membre du même groupe que la Société et, par conséquent, sous réserve des modalités du régime, le régime peut être annulé ou modifié à tout moment à l'appréciation entière et exclusive du comité ou du conseil, sans rendre la Société ou les membres de son groupe responsables de verser des indemnités de départ ni tout autre type d'indemnité envers qui que ce soit, à moins que le régime prévoie le contraire.

Le transfert de l'emploi d'un participant de la Société à un membre du même groupe ou vice-versa, ou d'un membre du même groupe que la Société à un autre, ne constitue pas une fin d'emploi pour les besoins du régime, à moins que le comité en décide autrement. Le comité peut inclure dans la convention d'attribution d'un participant ou dans un autre document des conditions faisant en sorte que le transfert d'un employé de la Société vers une entité dérivée de la Société ou vers un membre du même groupe que la Société ne représente pas une fin d'emploi pour les besoins d'une attribution.

**12.2 Participation.** Aucun employé ni aucune autre personne admissible au régime n'a le droit d'être choisi pour recevoir une attribution. Aucune personne choisie pour recevoir une attribution ultérieure n'a le droit de recevoir une attribution ultérieure selon des modalités et des conditions identiques ou dans une proportion comparable à toute attribution antérieure.

**12.3 Droits des participants à titre d'actionnaires.** Les participants n'ont aucun des droits d'un actionnaire à l'égard des actions faisant l'objet d'une attribution tant que les participants ne deviennent pas les porteurs de ces actions.

### **ARTICLE 13 CHANGEMENT DE CONTRÔLE**

**13.1 Pouvoir discrétionnaire du conseil.** Malgré toute autre disposition du régime, advenant un changement de contrôle réel ou éventuel, le conseil peut à son entière appréciation, sans devoir obtenir l'accord des participants : (i) devancer, de façon conditionnelle ou non, selon les modalités qu'il juge pertinentes (notamment les conditions qui figurent aux points (iii) et (iv) ci-dessus), la date d'acquisition des droits rattachés à toute attribution (pourvu toutefois qu'aucune acquisition anticipée de droits rattachés à des attributions ne survienne dans le cas d'un participant dont les services ont été retenus pour fournir des relations avec les investisseurs, sauf si l'approbation de la Bourse a été obtenue ou n'est pas nécessaire); (ii) permettre le rachat ou l'exercice conditionnel de toute attribution selon les modalités qu'il juge pertinentes; (iii) modifier de toute autre façon les modalités d'une attribution, notamment, pour plus de certitude, en 1) permettant aux participants d'exercer ou de faire racheter une attribution afin d'aider les participants à participer au changement de contrôle réel ou potentiel, ou 2) faisant en sorte que toute attribution exercée ou rachetée puisse être exercée ou rachetée pour d'autres biens que des actions (notamment des actions d'une autre entité ou des liquidités) que les actionnaires de la Société recevront dans le cadre du changement de contrôle; ou (iv) annuler les attributions non exercées ou non rachetées avant la réalisation du changement de contrôle selon les modalités qu'il juge pertinentes après la réalisation du changement de contrôle. En ce qui a trait aux participants des États-Unis, le traitement des attributions au moment d'un changement de contrôle est déterminé par les dispositions à cet effet dans la convention d'attribution.

**13.2 Absence changement de contrôle.** Dans l'éventualité où des attributions sont exercées de façon conditionnelle conformément à l'article 13.1 et que le changement de contrôle ne se produit pas, le conseil pourrait à son entière appréciation déterminer que (i) toute attribution ainsi exercée doit être restaurée à son état avant son exercice, et que (ii) les actions émises doivent être annulées, et tout exercice ou prix similaire reçu par la Société doit être retourné aux participants.

**13.3 Entente conclue avec un acheteur dans le cadre d'un changement de contrôle.** Advenant un changement de contrôle, le conseil pourrait être autorisé à imposer une condition sur

toute acquisition des droits anticipée pour les participants signant un contrat d'emploi, une entente de confidentialité ou une autre convention avec l'acheteur, tel que le conseil le juge approprié.

## **ARTICLE 14**

### **MODIFICATION ET RÉSILIATION**

**14.1 Modification et résiliation.** Le conseil peut, à tout moment, suspendre ou résilier le régime. Sous réserve du respect des lois applicables, notamment des règles de la TSXV, le conseil peut également, à tout moment, modifier les modalités du régime et de toute convention d'attribution. Aucune modification de ce type ne peut être apportée au régime ou à la convention d'attribution si cette modification portait gravement atteinte aux droits découlant de toute attribution déjà octroyée à un participant dans le cadre du régime sans le consentement du participant ou des représentants de sa succession, selon le cas. Toute modification qui ferait en sorte qu'une attribution détenue par un participant qui est un contribuable des États-Unis ne puisse se conformer à l'article 409A du Code doit être nulle et sans effet pour ce participant.

**14.2 Réduction du prix d'option ou du prix d'attribution.** L'approbation des actionnaires désintéressés, conformément aux politiques de la TSXV, doit être obtenue pour qu'une réduction du prix d'une option ou du prix d'attribution d'un DPVA soit appliquée si le participant est un initié de la Société au moment de la modification proposée.

## **ARTICLE 15**

### **RETENUES FISCALES**

**15.1 Rétention.** La Société ou les membres du même groupe ont le pouvoir et le droit de déduire ou de retenir, ou d'obliger un participant à verser à la Société ou au membre du même groupe, un montant suffisant pour satisfaire les impôts fédéraux, provinciaux et locaux ou les impôts nationaux ou étrangers exigés par la loi ou la réglementation à retenir à l'égard de tout événement imposable découlant du régime ou résultant de celui-ci ou de toute attribution aux termes des présentes. Le comité peut prévoir que les participants satisfassent aux exigences en matière de retenue à la source en demandant à la Société de retenir et de vendre des actions ou au participant de prendre d'autres dispositions, notamment la vente d'actions, dans les deux cas selon les conditions spécifiées par le comité.

**Reconnaissance.** Le participant reconnaît et accepte que la responsabilité ultime de tous les impôts légalement payables par le participant lui incombe et que le montant des impôts exigibles peut être supérieur au montant réellement retenu par la Société. Le participant reconnaît en outre que la Société : a) ne fait aucune déclaration et ne prend aucun engagement quant au traitement de tout impôt relativement à un quelconque aspect du régime; et b) ne s'engage pas et n'est aucunement obligée de structurer les modalités du régime afin de réduire ou d'éliminer la responsabilité fiscale du participant ou d'obtenir un résultat fiscal précis. En outre, si le participant est imposé dans plus d'un territoire, il reconnaît que la Société peut être tenue de retenir ou de comptabiliser des impôts dans plus d'un territoire.

## **ARTICLE 16 SUCESSEURS**

Toute obligation de la Société ou des membres de son groupe dans le cadre du régime relativement aux attributions octroyées aux termes des présentes a un caractère contraignant pour tout successeur de la Société ou des membres du même groupe qu'elle, que l'existence de ce successeur soit le résultat d'un achat direct ou indirect, d'une fusion, d'un regroupement ou d'une autre opération, de la totalité ou de la quasi-totalité de l'entreprise ou des actifs de la Société ou du membre du même groupe, selon le cas.

## **ARTICLE 17 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**17.1 Livraison de titres.** La Société n'a aucune obligation d'émettre ou de remettre une attestation du titre des actions émises dans le cadre du régime avant :

- a) d'obtenir toute approbation des agences gouvernementales que la Société jugera nécessaire ou souhaitable;
- b) d'effectuer toute inscription ou toute autre qualification des actions en vertu de toute loi applicable ou de toute décision d'un organisme gouvernemental que la Société jugera nécessaire ou souhaitable.

**17.2 Déclarations d'investissement.** Le comité peut exiger que chaque participant qui reçoit des actions conformément à une attribution dans le cadre du régime déclare et garantisse par écrit qu'il acquiert les actions aux fins d'investissement et qu'il n'a aucune intention de vendre ou de distribuer ces actions.

**17.3 Actions sans certificat.** Dans la mesure où le régime prévoit l'émission de certificats indiquant le transfert d'actions, le transfert de ces actions peut être effectué sans certificat dans la mesure où les lois applicables ou les règles de la TSXV ne l'interdisent pas.

**17.4 Aucune fraction d'action.** Aucune fraction d'action ne sera émise ou remise dans le cadre du régime ou aux termes de toute convention d'attribution. Dans un tel cas, sauf décision contraire du comité, les fractions d'actions et les droits qui s'y rattachent sont perdus ou éliminés de toute autre façon.

**17.5 Autres régimes de rémunération et d'avantages sociaux.** Aucune disposition du régime ne doit être interprétée comme limitant le droit de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société d'établir d'autres régimes, d'autres programmes, d'autres politiques ou d'autres arrangements en matière de rémunération ou d'avantages sociaux. Sauf indication expresse contraire dans un autre régime, une autre politique, un autre programme ou un autre accord, aucune attribution ne sera considérée comme une rémunération pour les besoins du calcul des droits d'un participant dans le cadre d'un autre régime, d'une autre politique, d'un autre programme ou d'un autre accord.

**17.6 Aucune contrainte visant les opérations de la Société.** Aucune disposition du régime ne doit être interprétée (i) comme limitant, altérant ou affectant de toute autre façon le droit ou le

pouvoir de la Société ou des membres du même groupe d'effectuer des rajustements, des reclassements, des restructurations ou des modifications à son capital ou à sa structure commerciale, ou de fusionner, de consolider, de liquider, de vendre ou de transférer la totalité ou une partie de ses activités ou de ses actifs; ou (ii) comme limitant le droit ou le pouvoir de la Société ou des membres du même groupe de prendre toute mesure jugée nécessaire ou appropriée par cette entité.

**17.7 Respect des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.** Toutes les attributions et l'émission d'actions sous-jacentes à ces attributions émises dans le cadre du régime seront émises conformément à une dispense des exigences en matière de prospectus prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, s'il y a lieu.

**17.8 Respect des lois américaines sur les valeurs mobilières.** Toutes les attributions et l'émission d'actions sous-jacentes à ces attributions émises dans le cadre du régime seront émises conformément aux exigences en matière d'enregistrement de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, telle qu'elle peut être modifiée, ou conformément à une dispense de ces exigences. Si les attributions ou les actions ne sont pas inscrites et si aucune dispense d'inscription n'est disponible, la Société ne sera pas tenue d'émettre des actions qui peuvent habituellement être émises normalement aux termes des présentes.

## **ARTICLE 18**

### **CONSTITUTION JURIDIQUE**

**18.1 Genre et nombre.** Sauf indication contraire du contexte, tout terme masculin utilisé dans les présentes inclura également le féminin, le pluriel comprendra le singulier et le singulier comprendra le pluriel.

**18.2 Divisibilité.** Si une disposition du régime devait être jugée illégale ou non valide pour quelque motif que ce soit, l'illégalité ou l'invalidité ne toucherait pas les parties restantes du régime, et le régime devrait être interprété et appliqué comme si la disposition illégale ou invalide n'avait pas été incluse.

**18.3 Exigences de la loi.** L'octroi d'attributions et l'émission d'actions dans le cadre du régime doivent être soumis à toutes les lois, à toutes les règles et à tous les règlements applicables, ainsi qu'à l'approbation, s'il y a lieu, des agences gouvernementales ou des bourses des valeurs mobilières. La Société ou un membre du même groupe recevra la contrepartie requise par la loi pour l'émission d'attributions dans le cadre du régime. L'incapacité de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société d'obtenir l'autorisation d'un organisme de réglementation compétent, autorisation qui, selon la Société ou le membre du même groupe, est nécessaire pour l'émission et la vente licites d'actions aux termes des présentes, décharge la Société ou le membre du même groupe de toute responsabilité en ce qui concerne le défaut d'émettre ou de vendre de telles actions pour lesquelles l'autorisation requise n'aurait pas été obtenue.

**18.4 Lois applicables.** Le régime et chaque convention d'attribution sont régis par les lois de la province de l'Ontario, à l'exclusion de tout conflit ou règle ou principe de choix de loi applicable

qui pourrait renvoyer d'une autre façon la construction ou l'interprétation du régime au droit matériel d'un autre territoire.

#### **18.5 Respect de l'article 409A du Code.**

- a) Dans la mesure où le régime s'applique à un participant donné en vertu du Code, on s'attend que le Code et les attributions octroyées aux termes des présentes ne prévoient pas le paiement d'une « rémunération différée », au sens donné au terme *deferred compensation* dans l'article 409A du Code ou qu'ils soient structurés d'une façon et qu'ils comportent des modalités et des conditions qui ne feraient pas en sorte que ce participant soit assujetti à des taxes et impôts et à des intérêts en vertu de l'article 409A du Code. Le régime et les attributions octroyées aux termes des présentes sont administrés et interprétés conformément à cette intention.
- b) Dans la mesure où un montant versé ou un avantage consenti à un participant qui est assujetti au Code constitue une « rémunération différée » pour l'application de l'article 409A du Code serait payable ou distribuable d'une autre façon dans le cadre du régime ou aux termes d'une convention d'attribution en raison d'un changement de contrôle ou en raison de l'invalidité du participant ou de sa cessation de service, ce montant ou cet avantage ne sera pas payable ni distribuable au participant pour ces raisons sauf : (i) si les circonstances donnant lieu à ce changement de contrôle, à cette invalidité ou à cette cessation de service correspondent à la description ou respectent la définition d'un « changement de contrôle », d'une « invalidité » ou d'une « cessation de service », selon le cas, prévues à l'article 409A du Code ou de règlements du Trésor proposés ou définitifs pertinents qui s'y appliquent, et (ii) si le paiement ou la distribution de ce montant ou de cet avantage est conforme de toute autre façon à l'article 409A du Code et n'assujettit pas le participant à des taxes et impôts et des intérêts en vertu de l'article 409A du Code. Cette disposition n'interdit pas l'acquisition des droits rattachés aux attributions ni l'acquisition de tout droit éventuel quant au paiement d'un montant ou à la distribution d'un avantage dans le cadre du régime ou aux termes d'une convention d'attribution.
- c) Le comité recourra à son appréciation raisonnable pour déterminer la mesure dans laquelle les dispositions du présent article 18.5 s'appliqueront à un participant assujetti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt.

## **INDEX ANNEXÉ AUX ÉTATS FINANCIERS**

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON AUDITÉS POUR LES  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 JUIN 2020 et 2019 ..... F-2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018  
..... F-25

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS POUR LES  
PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE SIX MOIS TERMINÉES LES 30 JUIN 2020 ET 2019**

Veillez consulter le document ci-joint

**PIVOTREE INC. (auparavant Reliant Web Hosting Inc.)**  
**États financiers consolidés intermédiaires résumés**  
**non audités**  
**Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées**  
**les 30 juin 2020 et 2019**

---

| <b>Table des matières</b>                                                                | <b>Page</b>       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière non audités           | <b>F-4</b>        |
| États consolidés intermédiaires résumés du résultat global non audités                   | <b>F-5</b>        |
| États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres non audités  | <b>F-6</b>        |
| Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie non audités            | <b>F-7</b>        |
| Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités | <b>F-8 à F-24</b> |

**PIVOTREE INC.****ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON AUDITÉS****30 juin 2020 et 31 décembre 2019****(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                                       | Notes | 30 juin 2020<br>\$ | 31 décembre 2019<br>\$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------|------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                          |       |                    |                        |
| <b>Actifs courants</b>                                                                |       |                    |                        |
| Encaisse                                                                              |       | 9 507 617          | 2 984 657              |
| Débiteurs                                                                             | 3     | 7 781 740          | 8 401 623              |
| Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir                                         | 4     | 1 220 397          | 1 235 311              |
| Charges payées d'avance                                                               |       | 1 661 113          | 2 114 998              |
|                                                                                       |       | 20 170 867         | 14 736 589             |
| Immobilisations corporelles                                                           | 5     | 4 468 630          | 5 001 414              |
| Actifs au titre du droit d'utilisation                                                | 6     | 1 373 370          | 1 686 501              |
| Immobilisations incorporelles                                                         | 7     | 12 170 528         | 12 339 144             |
| Goodwill                                                                              | 22    | 10 594 255         | 10 392 316             |
| <b>Total des actifs</b>                                                               |       | <b>48 777 650</b>  | <b>44 155 964</b>      |
| <b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>                                                    |       |                    |                        |
| <b>Passifs courants</b>                                                               |       |                    |                        |
| Créditeurs et charges à payer                                                         | 8     | 5 780 374          | 7 020 585              |
| Impôts sur le résultat à payer                                                        |       | 232 749            | 398 300                |
| Produits reportés                                                                     |       | 1 638 718          | 1 797 071              |
| Tranche à court terme de la dette à long terme                                        | 9     | 2 399 856          | 1 333 600              |
| Tranche à court terme des obligations locatives                                       | 10    | 1 578 769          | 1 542 027              |
| Tranche à court terme des contreparties conditionnelles à payer liés aux acquisitions |       | 365 000            | 4 496 441              |
| Avances des parties liées                                                             | 11    | 70 149             | 2 223 781              |
|                                                                                       |       | 12 065 615         | 18 811 805             |
| <b>Passifs non courants</b>                                                           |       |                    |                        |
| Dette à long terme                                                                    | 9     | 16 956 169         | 6 678 449              |
| Obligations locatives                                                                 | 10    | 1 968 403          | 2 422 685              |
| Impôt différé                                                                         |       | 1 470 975          | 1 242 975              |
| <b>Total des passifs</b>                                                              |       | <b>32 461 162</b>  | <b>29 155 914</b>      |
| <b>Capitaux propres</b>                                                               |       |                    |                        |
| Capital-actions                                                                       | 13    | 19 090 929         | 19 018 569             |
| Obligation liée à l'émission d'actions                                                | 13    | 3 133 460          | 3 133 460              |
| Bons de souscription                                                                  | 9     | 500 000            | —                      |
| Surplus d'apport                                                                      |       | 227 133            | 227 133                |
| Déficit                                                                               |       | (8 324 479)        | (8 398 028)            |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                          |       | 1 689 445          | 1 018 916              |
|                                                                                       |       | 16 316 488         | 15 000 050             |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                        |       | <b>48 777 650</b>  | <b>44 155 964</b>      |

Nature des activités (Note 1)

Engagements (Note 22)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 24)

**Approuvé au nom du conseil d'administration :***(signé) William Di Nardo**(signé) Vernon Lobo*

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**PIVOTREE INC.**
**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL NON AUDITÉS**
**Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019**
**(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                           | Notes  | Période de trois mois terminée le |              | Période de six mois terminée le |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
|                                                                           |        | 30 juin 2020                      | 30 juin 2019 | 30 juin 2020                    | 30 juin 2019 |
|                                                                           |        | \$                                | \$           | \$                              | \$           |
| <b>Produits</b>                                                           | 15     | 14 895 108                        | 14 726 326   | 30 806 618                      | 28 461 297   |
| <b>Coût des ventes</b>                                                    | 16     | 6 619 118                         | 6 136 877    | 13 885 054                      | 12 372 046   |
| <b>Bénéfice brut</b>                                                      |        | 8 275 990                         | 8 589 449    | 16 921 564                      | 16 089 251   |
| <b>CHARGES</b>                                                            |        |                                   |              |                                 |              |
| Frais généraux et administratifs                                          | 12, 17 | 1 292 425                         | 1 839 507    | 3 183 057                       | 4 021 553    |
| Recherche et développement                                                | 17     | 400 884                           | 635 876      | 912 095                         | 999 887      |
| Technologie de l'information et exploitation                              | 17     | 3 689 937                         | 3 428 307    | 7 849 008                       | 6 858 894    |
| Ventes et commercialisation                                               | 17     | 669 259                           | 998 613      | 1 359 463                       | 1 961 472    |
| Amortissement                                                             |        | 1 121 166                         | 989 940      | 2 238 310                       | 1 947 154    |
| Intérêts                                                                  | 17     | 511 901                           | 227 067      | 980 220                         | 415 907      |
| Perte (gain) de change réalisé                                            |        | (10 573)                          | 3 737        | (52 289)                        | 104 443      |
| Restructuration et autres charges                                         | 17     | 290 026                           | 801 035      | 343 151                         | 916 336      |
| <b>Total des charges</b>                                                  |        | 7 965 025                         | 8 924 082    | 16 813 015                      | 17 225 646   |
| Résultat avant impôts                                                     |        | 310 965                           | (334 633)    | 108 549                         | (1 136 395)  |
| Recouvrement (charge) d'impôts exigibles - courant                        |        | 173 700                           | (181 600)    | 193 000                         | (227 000)    |
| Impôts différés                                                           |        | (205 200)                         | (26 400)     | (228 000)                       | (33 000)     |
| <b>Résultat net de la période</b>                                         |        | 279 465                           | (542 633)    | 73 549                          | (1 396 395)  |
| <b>Autres éléments du résultat global :</b>                               |        |                                   |              |                                 |              |
| Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés dans les produits : |        |                                   |              |                                 |              |
| Conversion des devises ajustements                                        |        | 626 431                           | (641 105)    | 670 529                         | (333 749)    |
| <b>Résultat global de la période</b>                                      |        | 905 896                           | (1 183 738)  | 744 078                         | (1 730 145)  |
| <b>Résultat net par part - de base</b>                                    |        | 1,97                              | (3,83)       | 0,52                            | (9,87)       |
| <b>Résultat net par part - dilué</b>                                      |        | 0,86                              | (3,83)       | 0,23                            | (9,87)       |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base</b> |        | 142 158                           | 141 530      | 142 158                         | 141 530      |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué</b>   |        | 323 846                           | 323 218      | 323 846                         | 323 218      |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**PIVOTREE INC.****ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS****Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                          | Nombre<br>d'actions<br>ordinaires | Nombre<br>d'actions<br>privilégiées | Capital-<br>actions<br>\$ | Obligation<br>liée à<br>l'émission<br>d'actions<br>\$ | Bons de<br>souscription<br>\$ | Surplus<br>d'apport<br>\$ | Déficit<br>\$      | Cumul des<br>autres éléments<br>du résultat<br>global<br>\$ | Total<br>\$       |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|
| Solde, au 31 décembre 2018                               | 141 241                           | 165 159                             | 18 837 466                | 3 133 460                                             | —                             | 227 133                   | (5 498 437)        | 662 375                                                     | 17 361 997        |
| Conversion de devises                                    | —                                 | —                                   | —                         | —                                                     | —                             | —                         | —                  | (333 749)                                                   | (333 749)         |
| Résultat net de la période                               | —                                 | —                                   | —                         | —                                                     | —                             | —                         | (1 396 395)        | —                                                           | (1 396 395)       |
| <b>Solde, au 30 juin 2019</b>                            | <b>141 241</b>                    | <b>165 159</b>                      | <b>18 837 466</b>         | <b>3 133 460</b>                                      | <b>—</b>                      | <b>227 133</b>            | <b>(6 894 832)</b> | <b>328 626</b>                                              | <b>15 631 853</b> |
| <b>Solde, au 31 décembre 2019</b>                        | <b>142 025</b>                    | <b>165 159</b>                      | <b>19 018 569</b>         | <b>3 133 460</b>                                      | <b>—</b>                      | <b>227 133</b>            | <b>(8 398 028)</b> | <b>1 018 916</b>                                            | <b>15 000 050</b> |
| Émissions d'actions                                      | 268                               | —                                   | 72 360                    | —                                                     | —                             | —                         | —                  | —                                                           | 72 360            |
| Bons de souscriptions d'actions<br>privilégiées (Note 9) | —                                 | —                                   | —                         | —                                                     | 500 000                       | —                         | —                  | —                                                           | 500 000           |
| Conversion de devises                                    | —                                 | —                                   | —                         | —                                                     | —                             | —                         | —                  | 670 529                                                     | 670 529           |
| Résultat net de la période                               | —                                 | —                                   | —                         | —                                                     | —                             | —                         | 73 549             | —                                                           | 73 549            |
| <b>Solde, au 30 juin 2020</b>                            | <b>142 293</b>                    | <b>165 159</b>                      | <b>19 090 929</b>         | <b>3 133 460</b>                                      | <b>500 000</b>                | <b>227 133</b>            | <b>(8 324 479)</b> | <b>1 689 445</b>                                            | <b>16 316 488</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**PIVOTREE INC.****TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE NON AUDITÉS****Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                         | <b>Période de six mois terminée le</b> |                         |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|
|                                                                         | <b>30 juin<br/>2020</b>                | <b>30 juin<br/>2019</b> |
|                                                                         | <b>\$</b>                              | <b>\$</b>               |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>             |                                        |                         |
| Résultat net de la période                                              | <b>73 549</b>                          | (1 396 395)             |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                             |                                        |                         |
| Amortissement                                                           | 2 244 333                              | 1 901 680               |
| Charges financières                                                     | 128 450                                | 51 496                  |
| Impôts différés                                                         | 228 000                                | 33 000                  |
| Rémunération à base d'actions                                           | 72 360                                 | 150 000                 |
| Intérêts (intérêts réinvestis)                                          | 101 526                                | —                       |
| Variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement    |                                        |                         |
| Débiteurs                                                               | 619 882                                | (544 606)               |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir                            | 14 914                                 | (278 311)               |
| Charges payées d'avance                                                 | 453 885                                | (1 084 525)             |
| Créditeurs et charges à payer                                           | (1 127 065)                            | 1 350 664               |
| Contreparties conditionnelles à payer                                   | —                                      | 890 653                 |
| Impôts à payer                                                          | (165 551)                              | 77 067                  |
| Produits reportés                                                       | (158 353)                              | (490 285)               |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation               | <b>2 485 930</b>                       | <b>660 438</b>          |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>           |                                        |                         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                               | (70 605)                               | (392 302)               |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                             | (441 309)                              | (1 015 912)             |
| Paieement de contreparties conditionnelles                              | (4 131 441)                            | (1 615 388)             |
| Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement          | <b>(4 643 355)</b>                     | <b>(3 023 602)</b>      |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>             |                                        |                         |
| Remboursement de contrat de location-acquisition                        | (640 616)                              | (860 818)               |
| Produits provenant de prêt                                              | 12 600 000                             | —                       |
| Coûts de transaction pour prêt                                          | (670 411)                              | (92 174)                |
| Remboursement de prêt                                                   | (408 588)                              | (900 400)               |
| Avances provenant de parties liées (remboursements à des parties liées) | (2 200 000)                            | 2 200 000               |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement               | <b>8 680 385</b>                       | <b>346 608</b>          |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents     | <b>6 522 960</b>                       | <b>(2 016 556)</b>      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la période         | <b>2 984 657</b>                       | <b>3 202 819</b>        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période</b>  | <b>9 507 617</b>                       | <b>1 186 263</b>        |

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie (Note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## **PIVOTREE INC.**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

**Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019  
(exprimés en dollars canadiens)**

---

#### **1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Pivotree Inc. a été constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, Canada, le 13 août 1998 et elle a été enregistrée à l'extérieur de la province, en Colombie-Britannique, au Canada, le 22 juin 2015; Pivotree Inc. et ses filiales (collectivement la « Société »). L'établissement principal de la Société est aussi son siège social, qui est situé au 16<sup>e</sup> étage, 250 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M5B 2L7. La Société déploie, gère et optimise des plateformes numériques à la fine pointe de la technologie pour le secteur du commerce, de la gestion de données maîtresses et de la gestion des renseignements sur les produits pour les grands manufacturiers mondiaux du secteur de la vente au détail et pour des fabricants de marques à l'échelle mondiale. La Société propose un ensemble de services de soutien des applications et de gestion de l'hébergement ainsi que des services en matière de stratégie numérique et de déploiement de logiciels.

#### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **a) Mode de présentation**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers ») ont été préparés à l'aide des mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations fournies qui sont habituellement incluses dans les états financiers annuels établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS ») ont été omises ou présentées sous une forme résumée. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. La publication de ces états financiers approuvés a été autorisée par les administrateurs de la Société le 23 octobre 2020.

Les incertitudes liées à la pandémie du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») ont exigé de faire appel au jugement et à certaines estimations qui n'ont eu aucune incidence importante pour la période terminée le 30 juin 2020. L'incidence future liée aux incertitudes entourant la COVID-19 pourrait générer, dans des périodes de présentation futures, un risque important d'ajustements significatifs aux montants d'actifs, de passifs, de produits et de charges comptabilisés dans les états financiers. Les jugements et estimations comptables qui pourraient être touchés par la pandémie pourraient porter, par exemple, sur ce qui suit : la comptabilisation des produits, la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, la provision pour pertes de crédit attendues, les impôts sur le résultat, les provisions et la contrepartie éventuelle relative aux acquisitions.

##### **b) Base de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Pivotree Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, Spark::red Inc. et Thinkwrap Solutions Inc. Spark::red Inc. a été acquise le 7 février 2018. Elle a été constituée en société dans l'État de Washington et son siège social est situé au 11241 Willows Rd. N.E., Suite 220, Redmond, WA, 98052. Thinkwrap Solutions Inc. a été acquise le 31 janvier 2018. Elle a été constituée en société dans la province de l'Ontario, au Canada, et son siège social est situé au 450 March Road, Unit 500, Ottawa, Ontario. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et elles sont entièrement consolidées à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les gains non réalisés découlant des transactions intersociétés, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

##### **c) Monnaie de présentation et fonctionnelle**

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA). La monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale Thinkwrap est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale Spark::red est le dollar américain.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

**Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

**3. DÉBITEURS**

Les débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

|                                           | <b>30 juin<br/>2020</b> |           | <b>31 décembre<br/>2019</b> |           |
|-------------------------------------------|-------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| Comptes clients                           | 7 494 320               | \$        | 7 933 642                   | \$        |
| Autres débiteurs                          | 487 059                 |           | 504 275                     |           |
| Moins : provision pour créances douteuses | (199 639)               |           | (36 294)                    |           |
| Débiteurs nets                            | <b>7 781 740</b>        | <b>\$</b> | <b>8 401 623</b>            | <b>\$</b> |

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, la Société a comptabilisé une charge pour créances irrécouvrables (recouvrement) de 199 208 \$ (30 juin 2019 — (45 061 \$)). Les autres débiteurs comprennent un montant comptabilisé relatif aux obligations de prestation satisfaites au cours de la période et facturé par la suite.

La provision pour créances douteuses de la Société s'établit comme suit :

|                    | <b>30 juin<br/>2020</b> |  | <b>31 décembre<br/>2019</b> |  |
|--------------------|-------------------------|--|-----------------------------|--|
|                    | <b>\$</b>               |  | <b>\$</b>                   |  |
| Solde d'ouverture  | 36 294                  |  | 75 373                      |  |
| Ajouts             | 163 345                 |  | 139 445                     |  |
| Moins : radiations | —                       |  | (178 524)                   |  |
| Solde de clôture   | <b>199 639</b>          |  | <b>36 294</b>               |  |

**4. CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT À RECEVOIR**

La société a demandé le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) et des crédits d'impôt à l'investissement connexes selon l'interprétation de la législation applicable dans la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* par la direction. L'Agence du revenu du Canada pourrait effectuer une vérification de ces demandes. Le crédit d'impôt à l'investissement à recevoir comprend des montants pour les crédits pour la RS&DE qui font actuellement l'objet d'un examen par les autorités fiscales ou devraient en faire l'objet :

|                   | <b>30 juin<br/>2020</b> |  | <b>31 décembre<br/>2019</b> |  |
|-------------------|-------------------------|--|-----------------------------|--|
|                   | <b>\$</b>               |  | <b>\$</b>                   |  |
| Solde d'ouverture | 1 235 311               |  | 1 368 338                   |  |
| Ajouts            | 262 499                 |  | 1 035 576                   |  |
| Recouvrements     | (277 413)               |  | (1 168 603)                 |  |
| Solde de clôture  | <b>1 220 397</b>        |  | <b>1 235 311</b>            |  |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

**Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                                                   | <b>Matériel<br/>informatique*</b> | <b>Mobilier et<br/>matériel</b> | <b>Améliorations<br/>locatives</b> | <b>Total</b>     |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|------------------|
|                                                   | <b>\$</b>                         | <b>\$</b>                       | <b>\$</b>                          | <b>\$</b>        |
| <b>COÛT</b>                                       |                                   |                                 |                                    |                  |
| Solde, au 31 décembre 2018                        | 20 775 122                        | 806 235                         | 418 234                            | 21 999 681       |
| Ajouts (sorties)                                  | 728 548                           | 428 337                         | 16 295                             | 1 173 180        |
| Solde, au 31 décembre 2019                        | 21 503 670                        | 1 234 662                       | 434 529                            | 23 172 861       |
| Ajouts                                            | 293 680                           | —                               | —                                  | 293 680          |
| Effet de la conversion des devises                | (6 234)                           | (24 189)                        | —                                  | (30 423)         |
| Solde, au 30 juin 2020                            | 21 791 116                        | 1 210 473                       | 434 529                            | 23 436 118       |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>                       |                                   |                                 |                                    |                  |
| Solde, au 31 décembre 2018                        | 16 128 465                        | 339 265                         | 198 915                            | 16 666 645       |
| Amortissement                                     | 1 068 826                         | 387 787                         | 76 352                             | 1 532 965        |
| Effet de la conversion des devises                | —                                 | —                               | (28 163)                           | (28 163)         |
| Solde, au 31 décembre 2019                        | 17 197 291                        | 727 052                         | 247 104                            | 18 171 447       |
| Amortissement                                     | 724 215                           | 49 074                          | 23 331                             | 796 620          |
| Effet de la conversion des devises                | (573)                             | (6)                             | —                                  | (579)            |
|                                                   | 17 920 933                        | 776 120                         | 270 435                            | 18 967 488       |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2019</b> | <b>4 306 379</b>                  | <b>507 609</b>                  | <b>187 426</b>                     | <b>5 001 414</b> |
| <b>Valeur comptable nette au 30 juin 2020</b>     | <b>3 870 183</b>                  | <b>434 353</b>                  | <b>164 094</b>                     | <b>4 468 630</b> |

\*Le matériel informatique comprend le matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition comptabilisés comme actif au titre de droits d'utilisation selon l'IFRS 16 (se reporter à la Note 6). Le coût du matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition au 30 juin 2020 s'établissait à 12 894 851 \$ (31 décembre 2019 – 12 671 775 \$) et l'amortissement cumulé s'élevait à 10 294 148 \$ (31 décembre 2019 – 9 942 555 \$).

**6. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION**

La Société loue certains bureaux. Les contrats de location ont généralement une durée de trois à quatre ans, avec la possibilité de les renouveler après cette date. Les paiements de loyer sont renégociés dans l'année précédant la date d'échéance du bail pour refléter les prix de location du marché.

Les contrats de location des espaces bureau ont été conclus il y a plusieurs années et regroupent les baux sur les terrains et bâtiments. Auparavant, ces contrats de location étaient classés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17. La Société loue également du matériel informatique en vertu d'un certain nombre de contrats de location qui étaient classés comme des contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17.

L'information sur les contrats de location pour lesquels la Société est preneur est présentée ci-dessous :

|                                        | <b>Locaux<br/>Contrats de<br/>location</b> | <b>Matériel<br/>informatique</b> | <b>Total</b>     |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|------------------|
|                                        | <b>\$</b>                                  | <b>\$</b>                        | <b>\$</b>        |
| Solde, au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 2 282 955                                  | 3 144 793                        | 5 427 748        |
| Ajouts                                 | —                                          | 356 181                          | 356 181          |
| Amortissement pour l'exercice          | (596 454)                                  | (771 754)                        | (1 368 208)      |
| Solde, au 31 décembre 2019             | 1 686 501                                  | 2 729 220                        | 4 415 721        |
| Ajouts                                 | —                                          | 223 076                          | 223 076          |
| Charge d'amortissement                 | (313 131)                                  | (351 593)                        | (664 724)        |
| <b>Solde, au 30 juin 2020</b>          | <b>1 373 370</b>                           | <b>2 600 703</b>                 | <b>3 974 073</b> |

# PIVOTREE INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS

Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019

(exprimés en dollars canadiens)

### 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

|                                                       | Technologies<br>logicielles<br>\$ | Marque et<br>marque de<br>commerce<br>\$ | Licences<br>\$ | Relations<br>clients<br>\$ | Total<br>\$       |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------|
| COÛT                                                  |                                   |                                          |                |                            |                   |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 2 547 925                         | 18 285                                   | 297 000        | 11 966 759                 | 14 829 969        |
| Ajouts                                                | 1 824 033                         | 67 808                                   | —              | —                          | 1 891 841         |
| Conversion des devises                                | —                                 | —                                        | —              | 536 779                    | 402 129           |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 4 371 958                         | 86 093                                   | 297 000        | 12 503 538                 | 17 258 589        |
| Ajouts                                                | 441 309                           | —                                        | —              | —                          | 441 309           |
| Conversion des devises                                | —                                 | —                                        | —              | 525 481                    | 525 481           |
| Solde, au 30 juin 2020                                | 4 947 917                         | 86 093                                   | 297 000        | 12 894 369                 | 18 225 379        |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ                                  |                                   |                                          |                |                            |                   |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 1 145 854                         | —                                        | —              | 1 203 956                  | 2 349 810         |
| Radiations                                            | —                                 | 18 285                                   | 297 000        | —                          | 315 285           |
| Amortissement                                         | 960 889                           | —                                        | —              | 1 293 461                  | 2 254 350         |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 2 106 743                         | 18 285                                   | 297 000        | 2 497 417                  | 4 919 445         |
| Ajouts                                                | 488 429                           | —                                        | —              | 646 731                    | 1 135 160         |
| Conversion des devises                                | 246                               | —                                        | —              | —                          | 246               |
| Solde, au 30 juin 2020                                | 2 595 418                         | 18 285                                   | 297 000        | 3 144 148                  | 6 054 852         |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>31 décembre 2019</b> | <b>2 265 220</b>                  | <b>67 808</b>                            | <b>—</b>       | <b>10 006 116</b>          | <b>12 339 144</b> |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>30 juin 2020</b>     | <b>2 217 854</b>                  | <b>67 808</b>                            | <b>—</b>       | <b>9 884 867</b>           | <b>12 170 528</b> |

### 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer de la Société s'établissent comme suit :

|                                              | 30 juin<br>2019<br>\$ | 31 décembre<br>2019<br>\$ |
|----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Comptes créditeurs                           | 2 311 512             | 3 467 903                 |
| Charges salariales à payer                   | 758 216               | 2 189 261                 |
| Taxes de vente à payer                       | 54 471                | 48 973                    |
| Charges à payer                              | 1 874 495             | 1 314 448                 |
| Paycheck Protection Program des États-Unis * | 781 680               | —                         |
|                                              | <b>5 780 374</b>      | <b>7 020 585</b>          |

**\*Paycheck Protection Program (PPP) des États-Unis \***

Le 8 mai 2020, la filiale de la Société Spark::red a conclu une convention de prêt avec BMO Harris Bank afin d'obtenir un prêt non garanti de 1 291 087 \$ (937 200 \$ US) en vertu du PPP. Le PPP est un programme géré par la Small Business Administration des États-Unis établi en vertu de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (la « CARES Act ») adopté récemment. Le prêt arrive à échéance le 31 mai 2022 et porte intérêt à un taux annuel fixe de 1,0 %. Les paiements d'intérêts sont reportés pour les six premiers mois. Un taux d'intérêt effectif de 5 % est utilisé pour évaluer la juste valeur du prêt et, conformément à l'IAS 20 sur les subventions publiques, l'avantage tiré de la concession sur taux d'intérêt est comptabilisé comme une subvention publique.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)****8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER (suite)**

Le prêt est assorti d'un mécanisme de renonciation à la totalité de la créance lorsque la Société utilise le produit du prêt pour couvrir les charges associées aux salaires, aux loyers et aux services publics au cours de la période de huit semaines à la suite de la date du montage du prêt. La direction a déterminé qu'il est probable que la Société respecte les conditions de renonciation à la créance. Par conséquent, le prêt est comptabilisé en tant que subvention publique au moyen de l'approche par le résultat en vertu de laquelle les montants reçus sont comptabilisés à titre de réduction des charges salariales dans l'état du résultat global. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020, la Société a comptabilisé un montant de 437 048 \$ du PPP à titre de réduction des charges salariales.

La Société surveille l'évolution de la situation, les autorités fédérales continuant de mettre à jour les politiques pertinentes à l'égard du PPP, dont certaines pourraient avoir une incidence rétroactive, et d'évaluer les changements apportés à l'admissibilité des filiales de la Société au PPP ou à toute autre subvention ou tout mécanisme de soutien mis en œuvre en vertu de la CARES Act.

**9. DETTES À LONG TERME**

Le tableau ci-dessous établit les emprunts de la Société :

|                                                                                 |      | <b>30 juin<br/>2020<br/>\$</b> | <b>31 décembre<br/>2019<br/>\$</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------|------------------------------------|
| Prêt de la Banque de Montréal                                                   | (i)  | 11 457 012                     | 8 265 600                          |
| Moins : montants exigibles dans moins d'un an compris dans les passifs courants |      | (2 399 856)                    | (1 333 600)                        |
| Moins : charges financières non amorties                                        |      | (732 513)                      | (253 551)                          |
|                                                                                 |      | 8 324 643                      | 6 678 449                          |
| Prêt à terme non renouvelable                                                   | (ii) | 9 101 526                      | —                                  |
| Moins : charges financières non amorties                                        |      | (470 000)                      | —                                  |
|                                                                                 |      | <b>16 956 169</b>              | <b>6 678 449</b>                   |

**(i) Prêt de la Banque de Montréal**

En 2018, la Société a obtenu un prêt remboursable de la Banque de Montréal (« BMO ») assorti d'un taux d'intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % allant jusqu'à 1,5 % arrivant à échéance le 31 janvier 2023, remboursable par mensualités en capital de 83 400 \$ de septembre 2018 à avril 2020, de 125 000 \$ de mai 2020 à mai 2021 et de 166 700 \$ jusqu'à la fin de la durée du prêt. Le prêt est garanti par un contrat de sûreté générale et est assujéti à des clauses restrictives.

La Société a d'autres facilités d'emprunt aux taux bancaires en vigueur de la BMO, y compris celles ci-dessous :

- Facilité de crédit renouvelable de 3 000 000 \$ destinée au fonds de roulement et aux fins générales de la Société (non utilisée au 30 juin 2020 ou au 31 décembre 2019);
- Facilité de crédit de 3 600 000 \$ limitée au financement des contreparties conditionnelles et aux dépenses en immobilisations permises. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020, la Société a retiré le montant total de la facilité de crédit de 3 600 000 \$.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019  
(exprimés en dollars canadiens)****9. DETTES À LONG TERME (suite)**

(ii) Prêt à terme non renouvelable (« prêt à terme »)

Le 14 février 2020, la Société a reçu un montant de 9 000 000 \$ par l'entremise d'un prêt à terme non renouvelable portant intérêt au taux annuel de 12 % exigible en février 2024 octroyé dans des conditions de pleine concurrence. La Société a payé un paiement d'engagement de 157 500 \$ à l'égard de ce prêt et a émis des bons de souscription d'actions visant l'achat de 6 500 actions privilégiées de catégorie D à un prix de 126,34 \$ l'action venant à échéance le 14 février 2027 (les « bons de souscription de catégorie D »). Un montant de 500 000 \$ a été comptabilisé à l'égard des bons de souscription de catégorie D au moyen de la méthode de la valeur résiduelle à titre de réduction du passif. Tous les coûts de transaction sont inclus dans les charges financières pour toute la durée du prêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sur le taux d'intérêt calculé chaque mois, la Société doit payer au prêteur un montant d'intérêts calculé mensuellement en arriérés selon un taux annuel fixe de 9,00 % à chaque date de paiement des intérêts sur le montant du capital non remboursé du prêt, y compris l'ensemble des intérêts réinvestis qui y sont précédemment ajoutés, et le reste des intérêts à un taux annuel de 3,00 % (les « intérêts réinvestis ») composé trimestriellement et ajouté au montant du capital non remboursé du prêt au dernier jour des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année à compter du 31 mars 2020. Le prêt est garanti par un contrat de sûreté générale, subordonné au prêt de BMO consenti à la Société, et est assujéti à des clauses restrictives. Au 30 juin 2020, la Société a comptabilisé des intérêts de 101 526 \$ à payer sur le prêt.

Au 30 juin 2020, la Société respectait toutes les clauses restrictives relatives au prêt de BMO et au prêt à terme. Les remboursements en capital estimés jusqu'aux exercices terminés en 2024 s'établissent comme suit :

|      |                   |                   |           |
|------|-------------------|-------------------|-----------|
|      | BMO (i)           | 999 940           | \$        |
| 2021 | BMO (i)           | 2 691 756         |           |
| 2022 | BMO (i)           | 2 900 256         |           |
| 2023 | BMO (i)           | 4 865 060         |           |
| 2024 | Prêt à terme (ii) | 9 101 526         |           |
|      |                   | <u>20 558 538</u> | <u>\$</u> |

**10. OBLIGATIONS LOCATIVES**

|                                                                           | <b>30 juin<br/>2020<br/>\$</b> | <b>31 décembre<br/>2019<br/>\$</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Obligation en vertu de contrats de location pour du matériel informatique | 2 139 798                      | 2 272 234                          |
| Obligation en vertu de contrats de location pour de l'espace de bureaux   | 1 407 374                      | 1 692 478                          |
| Moins : portion courante                                                  | (1 578 769)                    | (1 542 027)                        |
|                                                                           | <b>1 968 403</b>               | <b>2 422 685</b>                   |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)****10. OBLIGATIONS LOCATIVES (suite)**

Les décaissements minimaux futurs requis en vertu des contrats de location pour du matériel informatique et des locaux détenus par la Société s'établissent comme suit :

|                  | <b>Locaux</b>    | <b>Matériel<br/>informatique</b> | <b>Total</b>     |
|------------------|------------------|----------------------------------|------------------|
|                  | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                        | <b>\$</b>        |
| 2020             | 292 784          | 626 597                          | 919 381          |
| 2021             | 547 682          | 1 003 224                        | 1 550 906        |
| 2022             | 539 734          | 602 734                          | 1 142 468        |
| 2023             | 133 595          | 230 066                          | 363 661          |
| 2024             | —                | 91 231                           | 91 231           |
| 2025             | —                | 48 050                           | 48 050           |
|                  | 1 513 795        | 2 601 902                        | 4 115 697        |
| Intérêts imputés | (106 421)        | (462 104)                        | (568 525)        |
|                  | <b>1 407 374</b> | <b>2 139 798</b>                 | <b>3 547 172</b> |

**11. AVANCES DES PARTIES LIÉES**

Prêt remboursable à Eventi Credit Inc., une société liée à un actionnaire majoritaire, portant intérêt au taux de 12 % par année et venant à échéance le 6 mai 2020. Le prêt est garanti et subordonné à la facilité de crédit de la Banque de Montréal consentie à la Société et a été remboursé le 6 mai 2020.

Comptes fournisseurs à payer à Eventi Capital Partners Inc.

|  | <b>30 juin<br/>2020</b> | <b>31 décembre 2019</b> |
|--|-------------------------|-------------------------|
|  | <b>\$</b>               | <b>\$</b>               |
|  | —                       | 2 200 000               |
|  | 70 149                  | 23 781                  |
|  | <b>70 149</b>           | <b>2 223 781</b>        |

Tous les comptes fournisseurs au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont remboursables sur demande.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019  
(exprimés en dollars canadiens)****12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les transactions entre parties liées conclues par la Société au cours des périodes de trois et six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 s'établissent comme suit :

|                                                                         | Période de trois mois terminée le |                | Période de six mois terminée le |                |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
|                                                                         | 30 juin                           |                | 30 juin                         |                |
|                                                                         | 2020                              | 2019           | 2020                            | 2019           |
|                                                                         | \$                                | \$             | \$                              | \$             |
| Charges payées à une société privée liée à un actionnaire majoritaire : |                                   |                |                                 |                |
| Honoraires professionnels                                               | 22 828                            | 70 286         | 78 307                          | 11 423         |
| Intérêts et autres commissions sur prêt                                 | —                                 | 46 027         | 114 828                         | 46 027         |
| Frais de déplacement                                                    | —                                 | 1 584          | 1 604                           | 3 750          |
| Charges liées aux ressources humaines                                   | —                                 | 16 950         | —                               | 39 550         |
| Honoraires de gestion                                                   | 62 500                            | 62 500         | 188 000                         | 125 000        |
|                                                                         | <b>85 328</b>                     | <b>197 347</b> | <b>382 739</b>                  | <b>225 750</b> |

**Rémunération du personnel de direction clé :** au cours des périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 :

|                               | Période de trois mois terminée le |                | Période de six mois terminée le |                |
|-------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
|                               | 30 juin                           |                | 30 juin                         |                |
|                               | 2020                              | 2019           | 2020                            | 2019           |
|                               | \$                                | \$             | \$                              | \$             |
| Salaires et avantages sociaux | 289 642                           | 248 671        | 973 351                         | 543 217        |
| Honoraires de consultation    | 62 500                            | 62 500         | 188 000                         | 125 000        |
|                               | <b>352 142</b>                    | <b>311 711</b> | <b>1 161 351</b>                | <b>668 217</b> |

**13. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité : d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées de catégorie B, d'actions privilégiées de catégorie C et d'actions privilégiées de catégorie D. Les actions ordinaires de la Société sont sans valeur nominale, sont assorties de droits de vote et donnent droit à des dividendes.

Les actions privilégiées de catégories A, B, C et D de la Société sont convertibles en actions ordinaires à raison de 1:1 au gré des porteurs, sont sans valeur nominale et sont assorties de droits de vote. Les actions privilégiées de catégorie D de la Société seront converties automatiquement en actions ordinaires si la Société fait un premier appel public à l'épargne. Les catégories A, B, C et D de la Société ont une priorité en cas de liquidation équivalant au montant du capital versé et donnent droit, au prorata, aux dividendes, remboursements de capital ou autres distributions jusqu'à leur valeur de liquidation avant les porteurs des actions ordinaires. Le capital-actions en circulation de la Société au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 s'établissait comme suit :

|                    |              |    | Au 30 juin 2020       |                   | Au 31 décembre 2019   |            |
|--------------------|--------------|----|-----------------------|-------------------|-----------------------|------------|
|                    |              |    | Nombre en circulation | \$                | Nombre en circulation | \$         |
| Actions ordinaires |              |    | 142 293               | 5 409 879         | 142 025               | 5 337 519  |
| Actions            | privilégiées | de | 19 999                | 1                 | 19 999                | 1          |
| catégorie A        |              |    |                       |                   |                       |            |
| Actions            | privilégiées | de | 45 235                | 2 880 987         | 45 235                | 2 880 987  |
| catégorie B        |              |    |                       |                   |                       |            |
| Actions            | privilégiées | de | 27 897                | 1 700 000         | 27 897                | 1 700 000  |
| catégorie C        |              |    |                       |                   |                       |            |
| Actions            | privilégiées | de | 72 028                | 9 100 062         | 72 028                | 9 100 062  |
| catégorie D        |              |    |                       |                   |                       |            |
|                    |              |    | <b>165 159</b>        | <b>13 681 050</b> | 165 159               | 13 681 050 |
|                    |              |    |                       | <b>19 090 929</b> |                       | 19 018 569 |

## PIVOTREE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS

Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019  
(exprimés en dollars canadiens)

#### 13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

En ce qui concerne l'acquisition de Spark::red en 2018, la Société s'est engagée à émettre 16 529 actions ordinaires moyennant une contrepartie de 3 133 460 \$ en vertu des ententes de versement d'actions différées qui donnent à leurs porteurs le droit de recevoir un nombre fixe d'actions ordinaires au plus tôt des événements suivants :

- (i) la vente de la Société;
- (ii) l'inscription de la Société à la bourse;
- (iii) la décision des porteurs au 31 janvier 2033.

Les modalités des ententes de versement d'actions différées ne prévoient aucune obligation contractuelle pour la Société de livrer un nombre variable d'actions. Par conséquent, la valeur de la contrepartie de 3 133 460 \$ a été comptabilisée dans les capitaux propres à titre d'obligation liée à l'émission d'actions.

#### 14. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES

##### a) Options sur actions

Avant juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a approuvé à plusieurs reprises des attributions d'options sur actions pour des dirigeants, des employés et des consultants de la Société (collectivement, les « options de l'ancien régime »). À la date des présents états financiers, les options de l'ancien régime en circulation avaient une durée de 7 à 10 ans. À l'exception des options sur actions versées à certains membres de la direction (les « options élargies »), toutes les options sur actions sont acquises après une période de quatre ans, et l'acquisition est accélérée à la vente de la Société ou lors d'un premier appel public visant les actions ordinaires de la Société. Les options seront acquises à raison de 1/48 tous les mois le dernier jour de chaque mois. Si un administrateur, un dirigeant, un employé ou un consultant quitte la Société avant d'avoir exercé ses options, celles-ci prendront fin et seront remises dans le bassin d'options. Les options élargies sont des options incitatives et sont acquises lorsque certaines cibles liées au rendement sont atteintes.

La juste valeur des options attribuées a été calculée au moyen de données comparables du marché privé et en faisant appel à l'opinion d'agents externes qui réalisent régulièrement de telles transactions. Les options sur actions attribuées au cours des périodes terminées les 30 juin 2020 et 31 décembre 2019 s'établissent comme suit :

|                   | 30 juin 2020 |                                   | 31 décembre 2019 |                                   |
|-------------------|--------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------------------|
|                   | Nombre       | Prix d'exercice<br>moyen pondéré* | Nombre           | Prix d'exercice<br>moyen pondéré* |
| Solde d'ouverture | 39 453       | 94,73 \$                          | 37 714           | 67,77 \$                          |
| Octroyées         | —            | —                                 | 5 325            | 189,48                            |
| Renoncées         | —            | —                                 | (3 586)          | (48,11)                           |
| Solde de clôture  | 39 453       | 94,73 \$                          | 39 453           | 94,73 \$                          |

\*Les prix d'exercice réels varient entre 50 \$ et 189 \$.

##### b) Actions temporairement incessibles

Depuis 2016, la Société a rémunéré certains conseillers et membres de la direction en partie ou en totalité au moyen d'actions ordinaires rachetables au gré du porteur (les « actions temporairement incessibles »). Les actions temporairement incessibles prévoient l'attribution d'actions à une personne en échange d'une promesse de fournir des services pendant une période d'un à deux ans. Si la personne ne travaille plus pour la Société au cours de la période visée par les actions temporairement incessibles, une partie ou la totalité de ses actions ordinaires seront rachetées en fonction des services non fournis. La juste valeur des actions temporairement incessibles est estimée au moyen du cours de l'action ordinaire de la Société à la date de l'attribution. La Société fournit des informations sur la partie des actions ordinaires qui ont été entièrement gagnées et ne peuvent plus être rachetées au gré du porteur à titre d'actions en circulation.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)****14. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS TEMPORAIREMENT INCESSIBLES (suite)**

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a attribué 402 actions temporairement incessibles (2019 – 784) et un total de 268 de ces actions ont été acquises (2019 – 788).

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019, la Société a comptabilisé des actions temporairement incessibles d'une valeur de 66 000 \$ (2019 - 150 000 \$) à titre de rémunération à base d'actions.

**15. PRODUITS**

|                         | Période de trois mois terminée le<br>30 juin |                   | Période de six mois terminée le<br>30 juin |                   |
|-------------------------|----------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|-------------------|
|                         | 2020                                         | 2019              | 2020                                       | 2019              |
|                         | \$                                           | \$                | \$                                         | \$                |
| Services gérés          | 10 984 540                                   | 9 544 955         | 21 266 045                                 | 18 883 681        |
| Services professionnels | 3 910 568                                    | 5 181 371         | 9 540 573                                  | 9 577 616         |
|                         | <b>14 895 108</b>                            | <b>14 726 326</b> | <b>30 806 618</b>                          | <b>28 461 297</b> |

**16. COÛT DES VENTES**

|                                                                        | Période de trois mois terminée le<br>30 juin |                  | Période de six mois terminée le<br>30 juin |                   |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------|-------------------|
|                                                                        | 2020                                         | 2019             | 2020                                       | 2019              |
|                                                                        | \$                                           | \$               | \$                                         | \$                |
| Coûts liés aux centres de données et droits d'utilisation de logiciels | 4 404 689                                    | 2 811 405        | 8 173 956                                  | 6 558 012         |
| Salaires et avantages sociaux                                          | 2 137 346                                    | 3 215 580        | 5 476 999                                  | 5 610 870         |
| Autres coûts directs                                                   | 77 083                                       | 109 892          | 234 099                                    | 203 164           |
|                                                                        | <b>6 619 118</b>                             | <b>6 136 877</b> | <b>13 885 054</b>                          | <b>12 372 046</b> |

**17. CHARGES**

|                                    | Période de trois mois terminée le<br>30 juin |                | Période de six mois terminée le<br>30 juin |                  |
|------------------------------------|----------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------|------------------|
|                                    | 2020                                         | 2019           | 2020                                       | 2019             |
|                                    | \$                                           | \$             | \$                                         | \$               |
| <b>Ventes et commercialisation</b> |                                              |                |                                            |                  |
| Salaires et avantages sociaux      | 604 854                                      | 720 744        | 1 157 595                                  | 1 484 606        |
| Publicité et commercialisation     | 22 751                                       | 132 789        | 94 286                                     | 190 566          |
| Déplacements et autres charges     | 41 654                                       | 145 080        | 107 582                                    | 286 300          |
|                                    | <b>669 259</b>                               | <b>998 613</b> | <b>1 359 463</b>                           | <b>1 961 472</b> |

**PIVOTREE INC.**
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS**
**Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019**
**(exprimés en dollars canadiens)**
**17. CHARGES (suite)**

|                                                           | <b>Période de trois mois terminée le 30 juin</b> |                  | <b>Période de six mois terminée le 30 juin</b> |                  |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------|------------------|
|                                                           | <b>2020</b>                                      | <b>2019</b>      | <b>2020</b>                                    | <b>2019</b>      |
|                                                           | <b>\$</b>                                        | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                                      | <b>\$</b>        |
| <b>Technologie de l'information et opérations</b>         |                                                  |                  |                                                |                  |
| Salaires et avantages sociaux                             | 3 359 130                                        | 2 947 241        | 6 988 810                                      | 5 806 411        |
| Coûts liés à Internet et aux logiciels                    | 296 470                                          | 204 782          | 729 617                                        | 359 463          |
| Autres charges                                            | 34 337                                           | 276 284          | 130 581                                        | 693 020          |
|                                                           | <b>3 689 937</b>                                 | <b>3 428 307</b> | <b>7 849 008</b>                               | <b>6 858 894</b> |
|                                                           |                                                  |                  |                                                |                  |
|                                                           | <b>Période de trois mois terminée le 30 juin</b> |                  | <b>Période de six mois terminée le 30 juin</b> |                  |
|                                                           | <b>2020</b>                                      | <b>2019</b>      | <b>2020</b>                                    | <b>2019</b>      |
|                                                           | <b>\$</b>                                        | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                                      | <b>\$</b>        |
| <b>Frais généraux et administratifs</b>                   |                                                  |                  |                                                |                  |
| Salaires et avantages sociaux                             | 720 077                                          | 1 204 167        | 1 979 259                                      | 2 239 012        |
| Honoraires professionnels                                 | 149 329                                          | 196 765          | 294 153                                        | 355 502          |
| Déplacements, loyers et frais généraux de bureau          | 423 019                                          | 438 575          | 909 645                                        | 1 427 039        |
|                                                           | <b>1 292 425</b>                                 | <b>1 839 507</b> | <b>3 183 057</b>                               | <b>4 021 553</b> |
|                                                           |                                                  |                  |                                                |                  |
|                                                           | <b>Période de trois mois terminée le 30 juin</b> |                  | <b>Période de six mois terminée le 30 juin</b> |                  |
|                                                           | <b>2020</b>                                      | <b>2019</b>      | <b>2020</b>                                    | <b>2019</b>      |
|                                                           | <b>\$</b>                                        | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                                      | <b>\$</b>        |
| <b>Recherche et développement</b>                         |                                                  |                  |                                                |                  |
| Salaires et avantages sociaux                             | 397 880                                          | 498 665          | 882 755                                        | 778 798          |
| Logiciels et autres charges                               | 3 004                                            | 137 211          | 29 340                                         | 221 089          |
|                                                           | <b>400 884</b>                                   | <b>635 876</b>   | <b>912 095</b>                                 | <b>999 887</b>   |
|                                                           |                                                  |                  |                                                |                  |
|                                                           | <b>Période de trois mois terminée le 30 juin</b> |                  | <b>Période de six mois terminée le 30 juin</b> |                  |
|                                                           | <b>2020</b>                                      | <b>2019</b>      | <b>2020</b>                                    | <b>2019</b>      |
|                                                           | <b>\$</b>                                        | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                                      | <b>\$</b>        |
| <b>Restructuration et autres charges</b>                  |                                                  |                  |                                                |                  |
| Acquisition                                               | 183 615                                          | 742 658          | 183 615                                        | 754 989          |
| Restructuration                                           | 101 392                                          | 54 454           | 151 001                                        | 82 787           |
| Autres                                                    | 5 019                                            | 3 923            | 8 535                                          | 78 560           |
|                                                           | <b>290 026</b>                                   | <b>801 035</b>   | <b>343 151</b>                                 | <b>916 336</b>   |
|                                                           |                                                  |                  |                                                |                  |
|                                                           | <b>Période de trois mois terminée le 30 juin</b> |                  | <b>Période de six mois terminée le 30 juin</b> |                  |
|                                                           | <b>2020</b>                                      | <b>2019</b>      | <b>2020</b>                                    | <b>2019</b>      |
|                                                           | <b>\$</b>                                        | <b>\$</b>        | <b>\$</b>                                      | <b>\$</b>        |
| <b>Intérêts</b>                                           |                                                  |                  |                                                |                  |
| Prêts et emprunts                                         | 429 996                                          | 115 747          | 722 651                                        | 237 180          |
| Prêts de parties liées                                    |                                                  | 46 027           | 120 107                                        | 46 027           |
| Intérêts sur les obligations locatives – espace de bureau | 20 024                                           | 24 050           | 41 725                                         | 48 101           |
| Intérêts sur les obligations locatives – matériel         | 61 881                                           | 41 243           | 95 737                                         | 84 599           |
|                                                           | <b>511 901</b>                                   | <b>227 067</b>   | <b>980 220</b>                                 | <b>415 907</b>   |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

**Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

**18. INFORMATION SECTORIELLE**

La Société compte deux secteurs opérationnels selon les types de produits, soit les services professionnels et les services gérés. Environ 90 % des produits de la Société proviennent de ses clients en Amérique du Nord. La Société détient tous ses actifs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

|                                       | Période de trois mois terminée<br>le 30 juin |                   | Période de six mois terminée<br>le 30 juin |                    |
|---------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|--------------------|
|                                       | 2020<br>\$                                   | 2019<br>\$        | 2020<br>\$                                 | 2019<br>\$         |
| <b>Produits</b>                       |                                              |                   |                                            |                    |
| Services gérés                        | 10 984 540                                   | 9 544 955         | 21 266 045                                 | 18 883 681         |
| Services professionnels               | 3 910 568                                    | 5 181 371         | 9 540 573                                  | 9 577 616          |
| <b>Total</b>                          | <b>14 895 108</b>                            | <b>14 726 326</b> | <b>30 806 618</b>                          | <b>28 461 297</b>  |
| <b>Bénéfice brut</b>                  |                                              |                   |                                            |                    |
| Services gérés                        | 6 656 218                                    | 6 268 315         | 13 164 618                                 | 11 858 327         |
| Services professionnels               | 1 619 772                                    | 2 321 134         | 3 756 946                                  | 4 230 924          |
|                                       | 8 275 990                                    | 8 589 449         | 16 921 564                                 | 16 089 251         |
| Charges                               | (7 965 025)                                  | (8 924 082)       | (16 813 015)                               | (17 225 646)       |
| <b>Total du résultat avant impôts</b> | <b>310 965</b>                               | <b>(334 633)</b>  | <b>108 549</b>                             | <b>(1 136 395)</b> |

**19. RÉSULTAT PAR ACTION**

Le calcul du résultat net de base et dilué par action pour les périodes de trois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019 figure dans l'état du résultat global. Lorsque la Société a enregistré une perte d'exploitation, les actions potentiellement dilutives liées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires différées, aux options sur actions et aux actions temporairement incessibles décrites ci-dessous ont été exclues du calcul du nombre d'actions diluées, car elles auraient un effet anti-dilutif.

|                                    | Périodes de trois mois et six mois<br>terminées les<br>30 juin |                |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|
|                                    | 2020                                                           | 2019           |
| Actions privilégiées               | 165 159                                                        | 165 159        |
| Actions différées                  | 16 529                                                         | 16 529         |
| Options sur actions                | 39 453                                                         | 37 714         |
| Actions temporairement incessibles | 199                                                            | 65             |
|                                    | <b>221 340</b>                                                 | <b>219 467</b> |

**20. GESTION DU CAPITAL**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à s'assurer de disposer de suffisamment de liquidités pour réaliser sa stratégie de croissance et maximiser le rendement pour ses actionnaires. La structure du capital de la Société se compose de l'encaisse et des capitaux propres. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, les actionnaires de la Société examinent et approuvent les transactions importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives financières à l'égard de ses dettes. La stratégie de la Société consiste à s'assurer de respecter ses clauses restrictives actuelles pour être en mesure de continuer à contracter les dettes nécessaires pour financer sa croissance. La direction examine les résultats et établit des prévisions pour surveiller la conformité de la Société.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019  
(exprimés en dollars canadiens)****21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur s'établissent comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation dont les données du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur sont directement ou indirectement observables;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation dont les données du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur ne sont pas observables.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des dettes bancaires, des créditeurs et des charges à payer, des contreparties conditionnelles à payer et des avances des parties liées se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature immédiate et à court terme de ces instruments. La valeur comptable de la dette à long terme et des obligations locatives se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les estimations de juste valeur sont effectuées à un moment précis en fonction de l'information pertinente sur les marchés et de l'information sur les instruments financiers. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement éclairé. Elles ne peuvent donc pas être établies avec précision. Des changements aux hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

Le tableau ci-dessous résume les instruments financiers de la Société évalués à la juste valeur au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 en fonction de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur :

|                                       | <b>Niveau de<br/>hiérarchie de<br/>juste valeur</b> | <b>30 juin 2020<br/>\$</b> | <b>31 décembre 2019<br/>\$</b> |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Encaisse                              | Niveau 1                                            | 9 507 617                  | 2 984 657                      |
| Débiteurs                             | Niveau 2                                            | 7 781 740                  | 8 401 623                      |
|                                       |                                                     | <b>17 289 357</b>          | <b>11 386 280</b>              |
| Créditeurs et charges à payer         | Niveau 2                                            | (5 780 374)                | (7 020 585)                    |
| Contreparties conditionnelles à payer | Niveau 3                                            | (365 000)                  | (4 496 441)                    |
| Dette à long terme                    | Niveau 2                                            | (19 326 025)               | (8 012 049)                    |
| Obligations locatives                 | Niveau 2                                            | (3 547 172)                | (3 964 712)                    |
| Avances des parties liées             | Niveau 2                                            | (70 149)                   | (2 223 781)                    |
|                                       |                                                     | <b>(29 088 720)</b>        | <b>(25 717 568)</b>            |

La Société est exposée aux risques suivants découlant de son utilisation des instruments financiers :

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'encaisse est placée auprès de grandes institutions financières canadiennes et américaines, et la concentration du risque de crédit de la Société en ce qui concerne l'encaisse et l'exposition maximale de celle-ci s'élève à 9 507 617 \$ (2019 — 2 984 657 \$).

En ce qui concerne les débiteurs, la Société évalue la cote de crédit de tous ses clients et prévoit des provisions pour pertes de crédit. Jusqu'à présent, ces pertes ont correspondu aux attentes de la direction. Le risque de crédit de la Société en ce qui concerne les comptes clients et l'exposition maximale à ceux-ci s'élèvent à 7 494 320 \$ (2019 — 7 933 642 \$). Les comptes clients sont calculés après déduction des provisions pour pertes de crédit de 199 639 \$ (2019 — 36 294 \$).

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)****21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations financières. L'approche de la Société en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, de toujours disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations dans des conditions normales et perturbées sans devoir subir de pertes inacceptables ou risquer d'entacher sa réputation. Au 30 juin 2020, les passifs de la Société étaient assortis des dates d'échéance suivantes :

|                                       | Moins de 3 mois | De 3 mois à<br>1 an | De 1 à 2 ans | De 3 à 5 ans | Total      |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------|--------------|------------|
|                                       | \$              | \$                  | \$           | \$           | \$         |
| Créditeurs et charges à payer         | 5 780 374       | —                   | —            | —            | 5 780 374  |
| Impôts sur le résultat à payer        | —               | 232 749             | —            | —            | 232 749    |
| Prêts et emprunts                     | 399 976         | 2 566 656           | 3 625 320    | 13 966 586   | 20 558 538 |
| Contreparties conditionnelles à payer | 365 000         | —                   | —            | —            | 365 000    |
| Avances des parties liées             | 70 149          | —                   | —            | —            | 70 149     |
|                                       | 6 615 499       | 2 799 405           | 3 625 320    | 13 966 586   | 27 006 810 |

La Société gère son risque de liquidités au moyen de ses produits et des fonds dont elle dispose grâce à ses facilités de crédit actuelles. De plus, des événements récents auront une incidence sur la Société à divers degrés, la pandémie de COVID-19 continuant à avoir des répercussions sur les sociétés et les secteurs. Cela pourrait avoir une incidence sur nos efforts de financement, notre capacité à exercer nos activités, la demande des clients, les liquidités de nos clients et finalement les liquidités de la société.

**Risques de marché***Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de changements aux taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à ce risque par l'entremise de sa dette à long terme. La Société a une dette à long terme assorti d'un taux d'intérêt variable qui comporte un risque de défaut relatif à l'intérêt et au capital et un risque de variation de prix en raison, sans s'y limiter, de facteurs tels que les taux d'intérêt et les conditions économiques générales.

*Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de changements aux taux de change. La Société conclut des transactions d'achat et de vente en devises et a des actifs et des passifs libellés en devises, ce qui entraîne une exposition au risque financier de fluctuations des résultats découlant des variations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Les instruments financiers de la Société libellés en devises présentés en dollars canadiens et le taux de change (valeur en dollars canadiens d'une unité de devise) utilisé à la date du bilan s'établissent comme suit :

| Instrument                    | Devise                   | 30 juin<br>2020 |    | 31 décembre<br>2019 |    |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------|----|---------------------|----|
| Encaisse                      | Dollar américain         | 4 735 282       | \$ | 2 052 471           | \$ |
| Encaisse                      | Euro                     | 29 507          | €  | 33 107              | €  |
| Encaisse                      | Rand de l'Afrique du Sud | —               | R  | 20 895              | R  |
| Débiteurs                     | Dollar américain         | 3 924 111       | \$ | 3 273 424           | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | Dollar américain         | 1 350 534       | \$ | 1 822 727           | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | Euro                     | 77 424          | €  | 77 424              | €  |

## PIVOTREE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS

Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019

(exprimés en dollars canadiens)

#### 21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Le taux de change à la fin de la période par rapport au dollar canadien, par devise, s'établissait comme suit :

| Devise                   | 30 juin<br>2020 |    | 31 décembre<br>2019 |    |
|--------------------------|-----------------|----|---------------------|----|
| Dollar américain         | 1,3566          | \$ | 1,2986              | \$ |
| Euro                     | 1,5389          | €  | 1,4583              | €  |
| Rand de l'Afrique du Sud | —               | R  | 0,0927              | R  |

Au 30 juin 2020, la Société avait des actifs financiers nets libellés en dollars américains de 7 308 859 \$. Une variation de 10 % en dollars américains, si toutes les autres variables demeurent constantes, aurait une incidence de 991 520 \$ avant impôts au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020. Les activités d'exploitation libellées en euros et en rands de l'Afrique du Sud ont eu une incidence minimale sur la Société.

#### 22. GOODWILL

Au 30 juin 2020, les signes de dépréciation suivants ont été notés pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ThinkWrap :

- La COVID-19 a engendré des changements majeurs à l'environnement économique en Amérique du Nord résultant en une incidence défavorable importante sur l'entité;
- Les flux de trésorerie nets réels et les produits d'exploitation provenant de l'UGT étaient considérablement inférieurs à ceux prévus au budget. Les produits tirés de l'UGT s'élevaient à 3,9 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020 comparativement à 5,2 millions de dollars pendant la période de trois mois terminée le 30 juin 2019 et à 5,6 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2020.

Par conséquent, un test de dépréciation du goodwill a été effectué pour l'UGT ThinkWrap. Selon la méthode de valeur d'utilité, le montant recouvrable pour les UGT est calculé en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus découlant de l'UGT.

Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation des futures tendances par la direction et elles sont fondées sur les données historiques provenant de sources externes et internes :

- Les prévisions des projections des flux de trésorerie avant impôts pour les cinq prochaines années devraient être générées en fonction des budgets financiers, dont le taux de croissance terminale de 2 %.
- La croissance des revenus est fondée sur la meilleure estimation de la direction qui tient compte des plans d'exploitation passés et attendus, des plans stratégiques et des perspectives de l'industrie. Les prévisions sont préparées pour chaque UGT de la Société et sont fondées sur les budgets financiers approuvés par le conseil. La direction a estimé les prévisions de croissance de revenus à (20 %) pour le reste de l'exercice financier 2020, 0 % de croissance de revenus pour 2021, et 8 % annuellement pour le reste de la période projetée selon la méthode de valeur d'utilité et un taux croissance de 2,0 % pour déterminer la valeur terminale.
- Les marges brutes sont fondées sur les valeurs moyennes atteintes lors des exercices précédents. La marge brute projetée est de 35 % pour la période de prévision.
- Le BAIIA budgété est estimé en tenant compte de l'expérience passée et des prévisions de croissance des revenus fondées sur les données de l'industrie et du plan stratégique de la Société. En pourcentage de revenus, le BAIIA budgété représente environ 12 % dans la période projetée et pour la dernière année.
- Le taux d'actualisation représente l'appréciation courante du marché en ce qui a trait aux risques spécifiques aux UGT de la Société, et il tient compte de la valeur temps de l'argent et des risques individuels des actifs sous-jacents qui n'ont pas été inclus dans les estimations de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation de 13 % est dérivé du coût moyen pondéré du capital de la Société.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)**

Les hypothèses mentionnées précédemment sont cohérentes à celles utilisées dans les états financiers annuels, sauf pour les estimations de la croissance des revenus.

Aucune charge de dépréciation n'a été déterminée comme étant nécessaire en fonction des calculs.

**23. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau ci-dessous présente les activités de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie survenues au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2020 et 2019 :

|                                                                                                                          | <b>2020</b> | <b>2019</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                                                                          | <b>\$</b>   | <b>\$</b>   |
| Ajout des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de la transition à l'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | —           | (1 686 501) |
| Obligations locatives découlant de la transition à l'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019                             | —           | 1 692 478   |
| Ajouts de contrats de location-financement                                                                               | 223 076     | —           |
| Accumulation d'intérêts inclus dans le coût de financement sans effet sur la trésorerie                                  | 128 450     | 51 496      |

**24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE****a) Prêt à terme non renouvelable**

Le 30 septembre 2020, la Société a conclu une entente de principe avec BMO afin de réviser les modalités de la facilité de crédit BMO. Les facilités de crédit actuelles seront remplacées par une seule facilité de crédit renouvelable consentie (« facilité de crédit renouvelable consentie ») pouvant aller jusqu'à 25 millions de dollars de crédit renouvelable, sur laquelle des montants peuvent être tirés sous forme de prêts en dollars canadiens ou américains, ou d'émission de lettres de crédit. La Société pourrait aussi obtenir une marge de crédit de 1 000 000 \$ pour les risques de trésorerie qui sera utilisée à la discrétion de BMO en ce qui a trait aux ententes de couverture (« facilité de crédit de couverture »), et une marge de crédit de 250 000 \$ à l'égard des cartes de crédit d'affaires MasterCard qui seront émises aux employés de la Société, à des fins liées à l'entreprise, qui, avec la facilité de crédit renouvelable consentie et la facilité de crédit de couverture, collectivement, « Facilité de crédit BMO modifiée ».

**b) COVID-19**

Les résultats financiers de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 ne comprennent aucun montant de compensation supplémentaire variable, car la Société n'a pas réussi à atteindre les cibles financières établies en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le conseil d'administration a fourni son approbation à l'équipe de leadership pour modifier le programme de rémunération variable afin de tenir compte des conditions économiques actuelles pour entrevoir la possibilité de verser une rémunération variable en fonction de nouvelles mesures. Ces montants supplémentaires seront inclus dans les périodes terminées le 30 septembre 2020 et le 31 décembre 2020, en fonction des progrès de la Société à l'égard des cibles révisées, selon l'approbation du conseil en juillet 2020.

**c) Appel public à l'épargne**

Le 20 octobre 2020, la Société a déposé un prospectus auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada en lien avec son premier appel public à l'épargne pour des actions subordonnées avec droit de vote (« Actions ») du capital de la Société (le « PAPE »). Le PAPE devrait consister en un placement sous forme d'actions subordonnées avec droit de vote émises à même la trésorerie, payables à la clôture»

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
RÉSUMÉS NON AUDITÉS****Périodes de trois mois et de six mois terminées les 30 juin 2020 et 2019****(exprimés en dollars canadiens)**

---

du PAPE moyennant un produit brut total de 60 001 500 \$ sous réserve des modalités d'une convention de prise ferme conclue le 23 octobre 2020.

Dans le cadre du dépôt du prospectus, et avant celui-ci, la Société a mis en place les étapes de restructuration avant clôture suivantes : la Société passera de la Colombie-Britannique à l'Ontario et adoptera de nouvelles rubriques et règlements administratifs conformément à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Tous les bons de souscription en circulation seront exercés contre des actions privilégiées de catégorie D. Toutes les attributions d'actions temporairement incessibles seront converties en Actions selon un ratio de 1 pour 1. Toutes les actions différées seront converties en Actions selon un ratio de 1 pour 1. Toutes les actions et les actions spéciales émises et en circulation (dont les actions privilégiées de catégorie D émises lors de l'exercice de bons de souscription en circulation) seront converties en actions selon un ratio de 1 pour 1, et toutes les catégories existantes d'actions privilégiées et d'actions spéciales seront supprimées. Toutes les actions émises et en circulation seront subdivisées selon un ratio de 1 pour 50. La Société sera fusionnée avec 1746546 Ontario Inc., 2464732 Ontario Inc. et 2608313 Ontario Inc., qui sont des sociétés de portefeuille à but unique qui ont été constituées uniquement pour faciliter la conclusion des rondes de financement par actions privilégiées préalablement entamées par la Société, pour constituer une nouvelle entité d'affaires qui portera encore le nom de Pivotree Inc.



Tel: 905 946 1066  
Fax: 905 946 9524  
[www.bdo.ca](http://www.bdo.ca)

BDO Canada LLP  
60 Columbia Way, Suite 300  
Markham ON L3R 0C9 Canada

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS POUR LES EXERCICES TERMINÉS  
LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018**

Veillez consulter le document ci-joint



Tel: 905 946 1066  
Fax: 905 946 9524  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
60 Columbia Way, Suite 300  
Markham ON L3R 0C9 Canada



**PIVOTREE INC. (Auparavant Reliant Web Hosting Inc.)**  
**États financiers consolidés audités**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018**

|                                            | <b>Page</b>        |
|--------------------------------------------|--------------------|
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>   | <b>F-27 - F-28</b> |
| <b>États financiers consolidés</b>         |                    |
| États de la situation financière           | <b>F-29</b>        |
| États du résultat global                   | <b>F-30</b>        |
| États des capitaux propres                 | <b>F-31</b>        |
| Tableau des flux de trésorerie             | <b>F-32</b>        |
| Notes complémentaires aux états financiers | <b>F-33 - F-64</b> |

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux administrateurs de Pivotree Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Pivotree Inc. et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2019, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2018 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de mettre fin aux activités de ce dernier, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Markham (Ontario)

22 octobre 2020

**PIVOTREE INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**Aux 31 décembre 2019 et 2018**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                               | Notes | 2019<br>\$        | 2018<br>\$        |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIFS</b>                                                                 |       |                   |                   |
| <b>Actifs courants</b>                                                        |       |                   |                   |
| Encaisse                                                                      |       | 2 984 657         | 3 202 819         |
| Débiteurs                                                                     | 5     | 8 401 623         | 8 157 161         |
| Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir                                 | 6     | 1 235 311         | 1 368 338         |
| Impôts à recevoir                                                             |       | —                 | 101 198           |
| Charges payées d'avance                                                       |       | 2 114 998         | 854 060           |
|                                                                               |       | 14 736 589        | 13 683 576        |
| Immobilisations corporelles                                                   | 7     | 5 001 414         | 5 333 036         |
| Actifs au titre du droit d'utilisation                                        | 8     | 1 686 501         | —                 |
| Immobilisations incorporelles                                                 | 9     | 12 339 144        | 12 480 159        |
| Goodwill                                                                      | 10    | 10 392 316        | 10 105 690        |
| <b>Total des actifs</b>                                                       |       | <b>44 155 964</b> | <b>41 602 461</b> |
| <b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>                                            |       |                   |                   |
| <b>Passifs courants</b>                                                       |       |                   |                   |
| Créditeurs et charges à payer                                                 | 11    | 7 020 585         | 5 042 301         |
| Impôts à payer                                                                |       | 398 300           | —                 |
| Produits reportés                                                             |       | 1 797 071         | 1 118 571         |
| Tranche à court terme de la dette à long terme                                | 12    | 1 333 600         | 9 371 305         |
| Tranche à court terme des obligations locatives                               | 13    | 1 542 027         | 1 072 147         |
| Tranche à court terme de la contrepartie conditionnelle liée aux acquisitions | 27    | 4 496 441         | 1 528 366         |
| Avances des parties liées                                                     | 14    | 2 223 781         | 73 908            |
|                                                                               |       | 18 811 805        | 18 206 598        |
| <b>Passifs non courants</b>                                                   |       |                   |                   |
| Dette à long terme                                                            | 12    | 6 678 449         | —                 |
| Obligations locatives                                                         | 13    | 2 422 685         | 1 817 301         |
| Contrepartie conditionnelle à payer                                           | 27    | —                 | 3 039 216         |
| Passif d'impôts différés                                                      | 26    | 1 242 975         | 1 177 349         |
| <b>Total des passifs</b>                                                      |       | <b>29 155 914</b> | <b>24 240 464</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                                                       |       |                   |                   |
| Capital-actions                                                               | 16    | 19 018 569        | 18 837 466        |
| Obligation liée à l'émission d'actions                                        | 16    | 3 133 460         | 3 133 460         |
| Surplus d'apports                                                             |       | 227 133           | 227 133           |
| Déficit                                                                       |       | (8 398 028)       | (5 498 437)       |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                  |       | 1 018 916         | 662 375           |
|                                                                               |       | 15 000 050        | 17 361 997        |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                |       | <b>44 155 964</b> | <b>41 602 461</b> |

Nature des activités (Note 1)

Engagements (Note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 29)

\*La Société a appliqué l'IFRS 16 à l'aide de l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Se reporter à la Note 3 r) (i).

**Approuvé au nom du conseil d'administration**

*(Signé) William Di Nardo*

*(Signé) Vernon Lobo*

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**PIVOTREE INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                           | Notes         | 2019<br>\$  | 2018<br>\$  |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| <b>Produits</b>                                                           | <b>18</b>     | 59 686 432  | 49 805 375  |
| <b>Coût des ventes</b>                                                    | <b>19</b>     | 25 783 919  | 23 533 165  |
| <b>Bénéfice brut</b>                                                      |               | 33 902 513  | 26 272 210  |
| <b>CHARGES</b>                                                            |               |             |             |
| Technologie de l'information et activités                                 | <b>20</b>     | 14 171 111  | 10 701 413  |
| Frais généraux et administratifs                                          | <b>15, 20</b> | 8 386 076   | 6 914 871   |
| Ventes et commercialisation                                               | <b>20</b>     | 3 794 296   | 4 550 828   |
| Recherche et développement                                                |               | 2 175 994   | 956 410     |
| Amortissement                                                             |               | 4 699 054   | 3 219 275   |
| Restructuration et autre                                                  | <b>20</b>     | 1 873 985   | 1 712 214   |
| Intérêts                                                                  | <b>20</b>     | 1 022 916   | 660 785     |
| Perte (gain) de change réalisé                                            |               | 127 427     | (86 792)    |
| <b>Total des charges</b>                                                  |               | 36 250 859  | 28 629 004  |
| Perte avant impôts                                                        |               | (2 348 346) | (2 356 794) |
| Recouvrement (charge) d'impôts exigibles — courant                        | <b>26</b>     | (474 393)   | 101 198     |
| Recouvrement (charge) d'impôts différés                                   | <b>26</b>     | (76 852)    | 179 505     |
| <b>Perte nette de l'exercice</b>                                          |               | (2 899 591) | (2 076 091) |
| <b>Autres éléments du résultat global :</b>                               |               |             |             |
| Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés dans les produits : |               |             |             |
| Ajustement pour conversion des devises                                    |               | 356 541     | 662 375     |
| <b>Résultat global de l'exercice</b>                                      |               | (2 543 050) | (1 413 716) |
| <b>Perte par action — de base et diluée</b>                               |               | (20,44 \$)  | (14,90 \$)  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>           |               | 141 876     | 139 328     |

\*La Société a appliqué l'IFRS 16 à l'aide de l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Se reporter à la Note 3 r) (i).

**PIVOTREE INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018  
(exprimés en dollars canadiens)

|                                                             | Notes  | Nombre<br>d'actions<br>ordinaires | Nombre<br>d'actions<br>privilégiées | Capital-<br>actions<br>\$ | Obligation<br>d'émettre des<br>actions<br>\$ | Surplus<br>d'apports<br>\$ | Déficit<br>\$      | Cumul des<br>autres éléments<br>du résultat<br>global<br>\$ | Total<br>\$       |
|-------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|
| Solde, au 31 décembre 2017                                  |        | 117 203                           | 93 131                              | 5 180 375                 | —                                            | 180 866                    | (3 422 346)        | —                                                           | 1 938 895         |
| Émissions d'actions                                         | 16, 17 | 24 038                            | 72 028                              | 13 657 091                | —                                            | —                          | —                  | —                                                           | 13 657 091        |
| Engagement lié à l'émission de<br>16 529 actions ordinaires | 27     | —                                 | —                                   | —                         | 3 133 460                                    | —                          | —                  | —                                                           | 3 133 460         |
| Rémunération à base d'actions                               |        | —                                 | —                                   | —                         | —                                            | 46 267                     | —                  | —                                                           | 46 267            |
| Conversion de devise                                        |        | —                                 | —                                   | —                         | —                                            | —                          | —                  | 662 375                                                     | 662 375           |
| Perte pour l'exercice                                       |        | —                                 | —                                   | —                         | —                                            | —                          | (2 076 091)        | —                                                           | (2 076 091)       |
| Solde, au 31 décembre 2018                                  |        | 141 241                           | 165 159                             | 18 837 466                | 3 133 460                                    | 227 133                    | (5 498 437)        | 662 375                                                     | 17 361 997        |
| Émissions d'actions                                         | 17     | 784                               | —                                   | 181 103                   | —                                            | —                          | —                  | —                                                           | 181 103           |
| Conversion de devise                                        |        | —                                 | —                                   | —                         | —                                            | —                          | —                  | 356 541                                                     | 356 541           |
| Perte pour l'exercice                                       |        | —                                 | —                                   | —                         | —                                            | —                          | (2 899 591)        | —                                                           | (2 899 591)       |
| <b>Solde, au 31 décembre 2019</b>                           |        | <b>142 025</b>                    | <b>165 159</b>                      | <b>19 018 569</b>         | <b>3 133 460</b>                             | <b>227 133</b>             | <b>(8 398 028)</b> | <b>1 018 916</b>                                            | <b>15 000 050</b> |

\*La Société a appliqué l'IFRS 16 à l'aide de la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Se reporter à la Note 3 r) (i).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**PIVOTREE INC.****TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE****Exercices terminés le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018****(exprimés en dollars canadiens)**

|                                                                                         | 2019<br>\$         | 2018<br>\$          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                             |                    |                     |
| Perte nette de l'exercice                                                               | (2 899 591)        | (2 076 091)         |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                                             |                    |                     |
| Amortissement des immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation | 2 129 419          | 1 644 669           |
| Amortissement et radiations d'immobilisations incorporelles                             | 2 569 636          | 1 574 607           |
| Charges financières                                                                     | 133 717            | —                   |
| Rémunération à base d'actions                                                           | 181 103            | 217 267             |
| Intérêts sur la contrepartie conditionnelle à payer                                     | 520 837            | 668 056             |
| Impôts différés                                                                         | 65 626             | (179 505)           |
| Variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement                    |                    |                     |
| Débiteurs                                                                               | (582 758)          | (2 490 447)         |
| Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir                                            | 133 027            | (850 504)           |
| Charges payées d'avance                                                                 | (1 281 366)        | 748 360             |
| Créditeurs et charges à payer                                                           | 1 916 693          | (948 237)           |
| Contrepartie conditionnelle à payer                                                     | 1 031 098          | —                   |
| Impôts à payer (à recevoir)                                                             | 499 498            | (101 198)           |
| Produits reportés                                                                       | 678 500            | 282 769             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                             | <b>5 095 439</b>   | <b>(1 510 254)</b>  |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                           |                    |                     |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                               | (707 905)          | (850 069)           |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                                             | (2 026 491)        | (1 034 021)         |
| Acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise                       | —                  | (10 386 576)        |
| Paieement de la contrepartie conditionnelle                                             | (1 615 388)        | —                   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                           | <b>(4 349 784)</b> | <b>(12 270 666)</b> |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                             |                    |                     |
| Produits de l'émission d'actions, déduction faite des frais d'émission                  | —                  | 9 086 090           |
| Remboursement de contrat de location-acquisition                                        | (1 670 843)        | (248 681)           |
| Produits provenant de prêt                                                              | —                  | 10 000 000          |
| Coûts de transaction pour prêt                                                          | (92 174)           | —                   |
| Remboursement de prêt                                                                   | (1 400 800)        | (2 720 337)         |
| Avances de parties liées (remboursements à des parties liées)                           | 2 200 000          | (926 092)           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                             | <b>(963 817)</b>   | <b>15 190 980</b>   |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie                                        | (218 162)          | 1 410 060           |
| Trésorerie, au début de l'exercice                                                      | 3 202 819          | 1 792 759           |
| <b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>                                               | <b>2 984 657</b>   | <b>3 202 819</b>    |

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie (Note 28)

\*La Société a appliqué l'IFRS 16 à l'aide de l'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Se reporter à la Note 3 r) (i).

## **1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Pivotree Inc. a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, Canada, le 13 août 1998 et elle a été enregistrée à l'extérieur de la province, en Colombie-Britannique, au Canada, le 22 juin 2015; Pivotree Inc. et ses filiales (collectivement, la « Société »). L'établissement principal de la Société est aussi son siège social qui est situé au 16<sup>e</sup> étage, 250 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M5B 2L7. La Société déploie, gère et optimise des plateformes numériques à la fine pointe de la technologie pour le secteur du commerce, de la gestion de données maîtresses et de la gestion des renseignements sur les produits pour le secteur de la vente au détail et pour des fabricants de marque à l'échelle mondiale. La Société propose un ensemble de services de soutien pour des applications et de gestion de l'hébergement ainsi que des services en matière de stratégie numérique et de déploiement de logiciels.

## **2. MODE DE PRÉSENTATION**

### ***Déclaration de conformité et mode de présentation***

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») comme l'exige le Conseil international des normes comptables (« IASB »). Les principales méthodes comptables appliquées dans ces états financiers consolidés sont présentées à la Note 3 et, mis à part l'exception décrite à la Note 3, elles ont été appliquées uniformément à toutes les années présentées, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 23 octobre 2020.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des informations sur les flux de trésorerie, et sur la base du coût historique, sauf dans les cas où la politique de la Société prévoit comptabiliser l'élément à la juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction émette certaines estimations comptables importantes. Elle exige également que la direction fasse preuve de jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les secteurs exigeant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les points pour lesquels les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la Note 4.

## **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### ***a) Base de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Pivotree Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, Spark::red Inc. et Thinkwrap Solutions Inc. Spark::red Inc. a été acquise le 7 février 2018. Elle a été constituée dans l'état de Washington et son siège social est situé au 11241 Willows Rd. N.E., Suite 220, Redmond, WA, 98052. La société Thinkwrap Solutions Inc. a été acquise le 31 janvier 2018. Elle a été constituée dans la province de l'Ontario, au Canada, et son siège social est situé au 450 March Road, Unit 500, Ottawa, Ontario. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et elles sont entièrement consolidées à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les gains non réalisés découlant des transactions intersociétés sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### ***b) Monnaie de présentation et fonctionnelle***

La monnaie fonctionnelle de chaque entité de la Société regroupée est définie comme suit :

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Pivotree Inc.            | Dollar canadien (\$ CA)  |
| Spark::red Inc.          | Dollar américain (\$ US) |
| Thinkwrap Solutions Inc. | Dollar canadien (\$ CA)  |

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

La monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien.

#### **Transactions en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères sont convertis aux taux de change historiques. Les écarts découlant de la conversion sont généralement comptabilisés en résultat net.

#### **Établissements à l'étranger**

Les produits et charges d'établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux moyens pour la période qui se rapproche de la date de transaction. Les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion des devises étrangères liées sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et compris dans le cumul des autres éléments du résultat global de capitaux propres.

Les écarts de conversion des devises étrangères se trouvant dans le cumul d'autres éléments du résultat global seront présentés dans le résultat net advenant la réduction de l'investissement net dans les établissements à l'étranger par l'entremise de la vente ou de la liquidation substantielle d'une position d'investissement. Dans le cas d'une disposition partielle ne résultant pas d'une perte de contrôle, les écarts de conversion des devises seront reclassés, du cumul des autres éléments du résultat global à la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale étrangère.

Les éléments monétaires intersociétés à recevoir d'un établissement à l'étranger, dont le règlement n'est pas planifié ou envisageable dans un avenir rapproché, sont considérés comme faisant partie de l'investissement net dudit établissement. Les écarts de conversion des devises connexes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

#### **c) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des instruments financiers hautement liquides, y compris les dépôts détenus en garantie de carte de crédit assortis d'échéances initiales de trois mois ou moins qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au 31 décembre 2019, la Société ne détenait aucun équivalent de trésorerie.

#### **d) Comptabilisation des produits**

L'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, s'applique à tous les contrats passés avec des clients, à quelques exceptions près, comprenant certains contrats comptabilisés selon d'autres IFRS. Pour respecter cette norme, l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Pour y arriver, il suffit de suivre les cinq étapes suivantes : (i) déterminer le contrat avec un client; (ii) définir les obligations de prestation du contrat; (iii) établir le prix de transaction; (iv) répartir le prix de transaction entre toutes les obligations de prestation; (v) comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les contrats de la Société comprennent souvent un certain nombre de promesses de biens ou de services. Les biens et les services de la Société sont généralement distincts des autres obligations de prestation et ils sont comptabilisés sous forme d'obligations de prestation distinctes. Un bien ou un service est distinct si le client peut en tirer parti isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles, et la promesse de transfert du bien ou du service par la Société peut être isolé des autres promesses contenues dans l'entente contractuelle avec le client.

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

La Société, pour établir le prix de transaction d'un contrat avec un client, tient compte des incidences d'une contrepartie variable, de l'existence d'une composante de financement importante, d'une contrepartie non monétaire, et de la contrepartie à payer au client, s'il y a lieu. Le prix total de la transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation sur la base de son prix de vente spécifique relatif.

Le prix de vente spécifique reflète le prix que la Société facturerait pour un produit ou un service précis s'il était vendu séparément dans des circonstances similaires auprès de clients semblables. Dans la plupart des cas, la Société arrive à établir le prix de vente spécifique en se basant sur des données observables. Quand cela est possible, la Société établit une mince fourchette de prix de vente spécifiques pour ses produits et ses services. Elle évalue cette fourchette périodiquement ou lorsque les faits et les circonstances changent de façon importante et demandent un examen. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, alors elle estime le montant à l'aide des coûts attendus plus une marge ou de la méthode résiduelle. L'estimation du prix de vente spécifique exige un jugement qui pourrait avoir une incidence sur le montant comptabilisé et le moment de sa comptabilisation. Le prix de vente spécifique est un procédé formel selon lequel la direction considère de nombreux facteurs, dont font partie, sans s'y limiter, les facteurs géographiques ou régionaux spécifiques, la position concurrentielle, les coûts internes, les objectifs de profits et les pratiques de tarification.

#### *(i) Services professionnels*

Les produits tirés des services découlent des services professionnels qui comprennent la conception, le développement, l'implantation, l'intégration et la formation pour les plateformes de commerce électronique et pour soutenir les exigences de gestion des données des entreprises de nos clients. Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés progressivement à mesure que les services sont rendus, à l'aide de méthodes fondées sur les intrants pour évaluer le degré d'avancement dans l'exécution d'un service. Presque tous les projets de la Société sont exécutés sur la base d'un contrat temps et matériel. Pour les projets exécutés sur la base d'un contrat temps et matériel, les produits sont comptabilisés en multipliant le nombre d'heures travaillées par les professionnels de la Société lors de l'exécution du projet par le taux horaire inscrit au contrat. En ce qui concerne les contrats à forfait fondés sur des étapes et des livrables en particulier, les produits sont comptabilisés en fonction de l'achèvement des livrables.

Par contre, dans le cas de contrats à forfait établis selon la durée, les produits sont comptabilisés pendant toute la durée du contrat en fonction des frais mensuels établis dans le contrat. Tout produit non comptabilisé est comptabilisé comme produits reportés.

Certains coûts engagés par la Société pour des sous-traitants et d'autres charges qui peuvent être recouvrés directement des clients sont facturés à ces derniers. Ces coûts sont donc ajoutés aux produits selon la méthode de comptabilisation des produits mentionnée précédemment. Les coûts associés aux produits tirés des services professionnels comprennent tous les coûts de main-d'œuvre directe et de sous-traitance, ainsi que les coûts indirects liés à l'exécution du contrat, notamment les avantages sociaux, les frais de déplacement et autres remboursements de frais.

#### *(ii) Services gérés*

Les produits associés aux services gérés sont tirés de la prestation de services mensuels récurrents. Les services comprennent le déploiement et la gestion de l'infrastructure, l'hébergement du site Web et de l'application, l'accès en tout temps à des spécialistes pour le triage du système et de l'application, le soutien technique pour l'application, la gestion de la configuration et la sécurité. Les frais de services gérés sont structurés selon un seuil minimum qui tient compte de la taille de l'environnement et du degré de soutien technique fourni. Pour tous les frais excédentaires, une liste de prix a été établie pour établir la facture. Les frais mensuels sont comptabilisés mensuellement comme produits et ils sont fondés sur les frais d'engagement minimaux et les frais excédentaires.

La facture pour l'engagement minimum est émise au début de la période de service. Les excédents sont facturés après la période de service, une fois que les volumes réels sont disponibles.

Le coût de vente associé aux services gérés comprend les centres de données, le nuage public, l'attribution de licences à des tiers pour les services de surveillance et de sécurité ainsi que les autres frais de licence au tiers nécessaires pour livrer le projet.

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Conjointement avec les services professionnels et les services gérés fournis, la Société reçoit des commissions ou réalise des marges sur la revente de licences. La marge nette ou la commission sur la revente est ajoutée aux produits à mesure qu'elle est gagnée. La Société agit à titre de mandataire dans le cas de ces arrangements.

Les conditions de crédit sont étendues aux clients dans le cours normal des activités. La Société effectue continuellement une évaluation de crédit de ses clients en se fondant sur les habitudes de paiement et son empressement à payer. En règle générale, aucune garantie n'est nécessaire. Les débiteurs sont comptabilisés selon leur valeur nette de réalisation estimée, déduction faite de la provision pour créances douteuses. L'évaluation de la provision pour créances douteuses faite par la Société est fondée sur son évaluation de l'état actuel des débiteurs et des circonstances inhabituelles, s'il y a lieu. Les comptes sont considérés en souffrance si le paiement n'est pas fait en temps opportun conformément aux conditions de crédit de la Société.

#### ***e) Rémunération à base d'actions***

Les paiements fondés sur des actions versés aux salariés sont évalués à la juste valeur des instruments émis et amortis sur la période d'acquisition des droits. Les paiements fondés sur des actions effectués à des personnes autres que des employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus, ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est déterminé qu'il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services. Ces paiements sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services ont été reçus. Le montant correspondant à l'attribution de capitaux propres est comptabilisé dans les surplus d'apports. La juste valeur des options est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et d'autres méthodes d'évaluation du marché. En ce qui concerne les options sur actions consenties aux employés, le nombre attendu d'actions et d'options qui seront acquises est révisé et ajusté à la fin de chaque période de présentation de sorte que le montant comptabilisé tient compte des instruments de capitaux propres attribués et qu'il sera fondé sur le nombre d'instruments de capitaux propres éventuellement acquis. Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 17.

#### ***f) Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de réseautique, de fournitures et d'équipement de bureau, d'améliorations locatives et de logiciels. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé selon la durée d'utilité estimée des actifs et les taux annuels suivants :

|                         |                                                                      |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Matériel informatique   | Solde dégressif de 20 % à 55 %; ou 3 ans selon la méthode linéaire   |
| Logiciel                | 3 ans selon la méthode linéaire; ou selon un solde dégressif de 33 % |
| Mobilier et agencements | Solde dégressif de 20 % à 22 %; ou 3 ans selon la méthode linéaire   |
| Améliorations locatives | Solde dégressif de 20 %; ou 7 ans selon la méthode linéaire          |

#### ***g) Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, le cas échéant.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis. Ce type d'immobilisations comprend la marque, la marque de commerce, la licence et le nom de domaine. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou chaque fois que les événements ou les circonstances indiquent que leur valeur comptable excède leur juste valeur. Quand la valeur comptable dépasse la juste valeur, une perte de valeur est comptabilisée selon un montant égal à l'excédent.

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties pendant la durée d'utilité économique et elles sont évaluées pour dépréciation lorsqu'il existe un quelconque indice qu'une immobilisation incorporelle peut être dépréciée. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont testées pour dépréciation quand les événements ou les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et au moins à la fin de chaque période de présentation. Elles comprennent notamment les technologies logicielles et les relations clients. Le test de dépréciation implique une comparaison entre les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'actif et la valeur comptable de l'actif, et ce, pour déterminer si une réduction de la juste valeur est nécessaire. Un changement dans la durée d'utilité attendue, en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs, représentatifs de cet actif, est comptabilisé en modifiant la période d'amortissement ou la méthode, selon ce qui est le plus approprié, et il est traité comme un changement d'estimation comptable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité déterminée sont amortis sur toute leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

|                          | Méthode  | Taux          |
|--------------------------|----------|---------------|
| Technologies logicielles | Linéaire | 3 ans         |
| Relations clients        | Linéaire | De 6 à 13 ans |

***h) Regroupement d'entreprises et goodwill***

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée à la juste valeur totale (à la date de conversion) des actifs donnés, les passifs repris ou encourus et les instruments de capitaux propres émis par la Société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés dans les pertes pour la période.

Le cas échéant, la contrepartie pour l'acquisition comprend tous les actifs ou les passifs résultants d'un accord de contrepartie éventuelle, évalués à la juste valeur de la date d'acquisition. Les changements ultérieurs à cette juste valeur seront ajustés en fonction du coût de l'acquisition quand ils se qualifient comme une modification de la période d'évaluation. Tous les autres changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classés comme actif ou passif et ils sont comptabilisés en fonction des chapitres des IFRS pertinents. Les modifications de la juste valeur de la contrepartie éventuelle initialement classée comme capital propre ne sont pas comptabilisées.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation en vertu de l'IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société doit mentionner dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés pendant la période d'évaluation, ou les actifs ou les passifs additionnels sont comptabilisés si des informations nouvelles sont obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient influé sur les montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation débute à la date d'acquisition et finit à la date à laquelle la Société obtient toutes les informations sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition et elle est sujette à une période maximale d'un an.

La Société évalue le goodwill à la juste valeur de la contrepartie transférée, déduction faite du montant comptabilisé des actifs acquis et des passifs repris identifiables, et évalués à la date d'acquisition. Le goodwill est alloué aux UGT de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le goodwill ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement. Une dépréciation en vertu du goodwill ne peut être reprise. Lors de la vente ou de la fermeture d'une entreprise acquise précédemment, tout solde restant du goodwill connexe est compris dans la détermination du gain ou de la perte sur les dispositions.

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### ***i) Recherche et développement***

Les coûts de recherches sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont portés aux charges lorsqu'ils sont engagés à moins qu'ils répondent aux critères de report ou d'amortissement. S'ils sont reportés, les coûts sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles déterminées. L'amortissement des frais de développement débute au mois où l'actif généré est terminé et prêt à être utilisé. La direction évalue les frais de développement pour s'assurer qu'ils peuvent être recouvrés par des ventes éventuelles ou une réduction des coûts.

#### ***j) Dépréciation d'actifs non financiers***

À la fin de chaque période de présentation, les actifs non financiers de la Société sont examinés afin de déterminer s'il y a des indications établissant la possibilité d'une dépréciation de ces actifs. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'importance de la moins-value, s'il y a lieu. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur moins les coûts de vente et de la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés selon les risques spécifiques au groupe d'actifs et ils sont actualisés à la valeur actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Si la valeur recouvrable d'un actif est estimée à une valeur moindre que sa valeur comptable, cette dernière est réduite à la valeur recouvrable et la dépréciation est comptabilisée dans le résultat pour la période. Dans le cas d'un actif qui ne génère pas d'importants de flux de trésorerie indépendants, le montant recouvrable est déterminé par les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'actif appartient. Une évaluation est réalisée à chaque date de clôture pour déterminer s'il y a une indication à l'effet que des pertes de valeurs antérieurement comptabilisées puissent ne plus exister ou avoir diminué. Quand une dépréciation est reprise ultérieurement (sauf pour le goodwill), la valeur comptable de l'actif (ou UGT) est augmentée à l'estimation révisée du montant récupérable, mais ce montant ne doit pas excéder la valeur comptable qui serait réputée ne pas subir de dépréciation si elle avait été comptabilisée pour cet actif (ou UGT) dans les exercices précédents. Le renversement d'une perte de valeur est comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

#### ***k) Impôts sur le résultat***

Les impôts différés sont calculés relativement à toutes les différences temporelles du bilan à la date de l'état de la situation financière entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable à des fins d'information financière.

De façon générale, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il y aura des bénéfices imposables contre lesquels ces différences temporaires pourraient être utilisées. De tels actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire provient du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cas d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou imposable, y compris les différences relatives aux placements dans des filiales, dans la mesure où ces différences ne seront probablement pas renversées dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est examinée à chaque date de clôture et leur valeur est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de tout ou d'une partie de l'actif d'impôt différé à être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition en vigueur ou essentiellement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt à payer et lorsqu'ils sont liés à des impôts sur le résultat de la même entité imposable et prélevés par la même administration fiscale.

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### ***l) Frais d'émission d'actions***

La Société comptabilise les frais d'émission d'actions en reportant les frais jusqu'à ce que les actions soient émises. Les frais sont alors passés en charges au capital-actions comme frais d'émission d'actions. Si le placement d'actions n'a pas lieu, les coûts sont passés en charges.

#### ***m) Perte diluée par action***

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé à l'aide de la méthode des actions propres. En vertu de cette méthode, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat dilué par action suppose que les produits réputés reçus de l'exercice des options sur actions, des bons de souscription d'actions et de leurs équivalents seraient utilisés pour le rachat d'actions ordinaires de la Société au prix moyen du marché pendant l'exercice. Les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions sont habituellement dilutifs quand la Société enregistre un produit net pour la période et que le prix moyen du marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options d'achat d'actions ou des bons de souscription d'actions.

#### ***n) Aide gouvernementale***

La Société a droit à certains crédits d'impôt fédéraux à l'investissement remboursables pour les activités de recherche et de développement admissibles effectuées au Canada (« RS&DE »). Les crédits pour la RS&DE sont comptabilisés en réduction des charges liées à l'actif connexe. Les bénéfices sont comptabilisés quand la Société a respecté les modalités de la loi fiscale applicable sous réserve qu'il y ait une assurance raisonnable de réalisation. Les crédits pour la RS&DE accumulés alors que la Société était une société privée sous contrôle canadien tel que défini par la loi canadienne de l'impôt sur le revenu sont remboursables à la Société et ils sont comptabilisés comme débiteurs. Dans le cas où la Société s'inscrit en bourse (selon la définition de la Loi de l'impôt du Canada), les crédits d'impôt pour la RS&DE pourront être utilisés pour réduire les éventuels impôts à payer.

#### ***o) Instruments financiers***

La Société classe ses actifs et ses passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes i) ceux qui seront évalués subséquemment à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN); ii) ceux qui seront évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG); iii) ceux qui seront évalués au coût amorti. Le classement des actifs financiers dépend du modèle économique utilisé pour leur gestion et celle des durées contractuelles des flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés selon qu'ils doivent être évalués en fonction du coût amorti à moins qu'ils soient désignés à être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net (choix irrévocable au moment de la comptabilisation). Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans le résultat net ou dans le résultat global.

Le Groupe reclasse les actifs financiers si et seulement si le modèle économique de gestion de ceux-ci est modifié. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

##### ***(i) Évaluation***

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, de même que dans le cas d'un actif ou d'un passif financier non mesuré selon la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier. Les coûts de transaction relatifs à des actifs et à des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans les gains ou les pertes. Les actifs et passifs financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés dans leur entièreté quand vient le temps de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le solde en capital sont habituellement évalués au coût amorti à la fin des périodes de comptabilisation subséquentes. Tous les autres actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à la fin des périodes de comptabilisation subséquentes, et dont les changements sont passés dans les autres éléments du résultat global (choix irrévocable au moment de la comptabilisation. En ce qui concerne les passifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les changements à la juste valeur dus au risque de crédit sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un passif financier et d'attribuer les frais d'intérêt à la période appropriée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimatives en fonction de la durée d'utilité attendue d'un passif financier ou, le cas échéant, d'une période plus courte.

*(ii) Perte de valeur*

La Société évalue toute l'information dont elle dispose, y compris, selon une évaluation prospective, les pertes de crédit attendues associées à ses actifs comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend du fait qu'il y ait eu ou non une importante hausse du risque de crédit. Pour évaluer la présence d'une telle hausse, la Société doit comparer le risque d'un défaut de paiement touchant l'actif à la date de clôture à celui d'un défaut de paiement à la date de la comptabilisation initiale en fonction de toute l'information dont elle dispose et d'énoncés prospectifs raisonnables et appropriés. En ce qui concerne les comptes clients seulement, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9. Cette méthode de comptabilisation des pertes attendues ne nécessite pas que la Société effectue le suivi des changements du risque de crédit; la Société comptabilisera plutôt une provision pour perte de valeur fondée sur les pertes de crédit attendues sur la durée d'utilité pour chaque date de clôture à compter de la date du compte client.

Une indication de dépréciation peut inclure des indications que le débiteur de la contrepartie ou le groupe de débiteurs de la Société éprouve des difficultés financières importantes, un défaut ou une délinquance au niveau des paiements d'intérêts ou de capital, la possibilité qu'il fasse faillite ou conclue une autre forme de restructuration financière et, quand des données observables indiquent qu'il y a une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des variations dans les arriérés ou des conditions économiques qui corroborent les défauts. Les débiteurs sont examinés sur une base qualitative au cas par cas afin de déterminer s'ils doivent être radiés.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels à recevoir par la Société en vertu du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir. La Société évalue toutes les informations disponibles, y compris les retards de paiement, les cotes de crédits et les facteurs macro-économiques prospectifs dans l'évaluation des pertes de crédit attendues associées aux actifs comptabilisés au coût amorti. La Société évalue les pertes de crédit attendues en considérant le risque de défaut de paiement pendant la durée du contrat et elle intègre des informations prospectives dans son évaluation.

**Résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la Société****IFRS 9**

|                                         | <b>Classement</b>                         | <b>Évaluation</b> |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur      |
| Débiteurs                               | Coût amorti                               | Coût amorti       |
| Créditeurs et charges à payer           | Coût amorti                               | Coût amorti       |
| Impôts à payer                          | Coût amorti                               | Coût amorti       |
| Dette à long terme                      | Coût amorti                               | Coût amorti       |
| Obligations locatives                   | Coût amorti                               | Coût amorti       |
| Contrepartie conditionnelle à payer     | Juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur      |
| Avances des parties liées               | Coût amorti                               | Coût amorti       |

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### ***p) Provisions***

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est généralement comptabilisée lorsque la Société détient une obligation légale ou implicite réelle liée à un événement antérieur important, qu'il est probable qu'un paiement sera nécessaire pour régler l'obligation et que le paiement peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Le dénouement de l'actualisation est comptabilisé à titre de frais de financement.

#### ***q) Secteurs d'exploitation***

La direction a établi que la Société exerce ses activités dans deux secteurs d'exploitation faisant l'objet d'une présentation de l'information financière.

#### ***r) Adoption de nouvelles normes comptables***

##### ***(i) Adoption de l'IFRS 16, Contrats de location***

L'IFRS 16 a introduit un modèle unique de comptabilisation au bilan concernant les contrats. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée pour la comptabilisation de l'effet cumulatif de l'IFRS 16 à titre d'ajustement au solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et elles sont toujours présentées sous l'IAS 17.

En vertu de la nouvelle norme, la Société évalue si, à la date de passation du contrat, ledit contrat contient un contrat de location selon la nouvelle définition de ce dernier. En vertu de l'IFRS 16, un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler ou d'utiliser un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives à la date de début du contrat. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût moins l'amortissement et pertes de valeur et ajusté pour certaines réévaluations des obligations locatives.

L'évaluation initiale des obligations locatives est effectuée selon la valeur actualisée des paiements de location qui ne sont pas versés à la date de début du contrat et elles sont actualisées à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Les paiements qui ne font pas partie de l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes et les paiements qui seront effectués lorsque l'exercice de l'option de renouvellement ou de prolongation sera raisonnablement certain. L'obligation locative sera augmentée ultérieurement par les frais d'intérêt et diminuée des paiements de loyer effectués. L'obligation locative est réévaluée quand il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de l'exercice d'options de prolongation, de modifications dans l'évaluation des options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement assuré, de renégociation avec les bailleurs et les modifications aux contrats, de modifications à la portée d'un contrat de location en raison de l'exercice de certains droits et de modifications dans les évaluations des options de résiliations dont l'exercice est raisonnablement assuré.

La Société a choisi de comptabiliser le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante ajustée du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de l'application initiale. La Société a choisi de comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation selon les obligations locatives correspondantes. De plus, la Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à comptabiliser les contrats de location qui se terminent dans les 12 mois suivants la date de première application des contrats de location à court terme.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Répercussions sur les états financiers*

Lors de la transition, la Société a comptabilisé les actifs au titre du droit d'utilisation, soient les actifs sous-jacents qu'il est en droit d'utiliser, et les obligations locatives, c'est-à-dire ses obligations au regard des paiements de loyers. Des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives de 2 282 955 \$ ont été comptabilisés le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il n'y a pas eu de répercussion évidente sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis lors de l'adoption.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre les obligations liées aux contrats de location simple de la Société au 31 décembre 2018 en vertu de l'IFRS 16 comptabilisées le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux d'actualisation appliqué lors de la transition était de 5,35 %.

|                                                                                                               |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Engagements au 31 décembre 2018                                                                               | 3 050 684 \$ |
| Moins : Engagements non locatifs                                                                              | (522 021)    |
| Obligations locatives non actualisées au 1 <sup>er</sup> janvier 2019                                         | 2 528 663    |
| Actualisation                                                                                                 | (245 708)    |
| Solde des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 2 282 955 \$ |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé 96 201 \$ en frais d'intérêts provenant de ces contrats de location.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a eu une diminution des charges d'exploitation et une augmentation des frais de financement liés à l'accroissement des intérêts sur les obligations locatives et à la charge de dépréciation liée à l'actif au titre du droit d'utilisation.

#### *(ii) Adoption de l'IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (émise en juin 2017)*

L'interprétation, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (adoption anticipée permise), procure des indications sur la manière de refléter les effets de l'incertitude dans la comptabilisation des impôts sur le résultat en vertu de l'IAS 12, plus précisément (i) si les traitements fiscaux doivent être pris en compte séparément; (ii) les hypothèses concernant les vérifications effectuées par les autorités fiscales; (iii) la détermination des bénéfices (ou pertes) imposables, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition; (iv) l'effet de changements dans les faits et les circonstances. L'adoption de cette norme n'a eu aucune répercussion sur les états financiers.

#### *(iii) Adoption de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)*

L'IFRS 15 propose un modèle unique pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette norme s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, à quelques exceptions près, comme les contrats comptabilisés en vertu d'autres IFRS. Pour respecter cette norme, l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Cet objectif peut être atteint en suivant les cinq étapes suivantes : i) identifier le contrat avec le client; ii) identifier les obligations de prestation présentes dans le contrat; iii) déterminer le prix de la transaction; iv) répartir le prix de transaction entre les obligations de prestation du contrat; v) comptabiliser les revenus lorsque l'entité respecte ou à mesure qu'elle respecte l'obligation de prestation.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients en utilisant la méthode de l'effet cumulatif; par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées. L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur les principales conventions comptables de la Société relatives à la comptabilisation des produits. Ainsi, cette adoption n'a eu aucune incidence sur les ajustements relatifs à la transition dans les états financiers consolidés de la Société.

### **3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

*(iv) Nouvelles normes IFRS, mais non appliquées*

Les normes suivantes n'étaient pas encore entrées en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés.

#### **Réforme des taux d'intérêt de référence**

En septembre 2019, l'IASB a publié la première phase de modifications à l'IFRS 9, Instruments financiers, à l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, et à l'IFRS 7, Instruments financiers – Informations à fournir afin de couvrir l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence sur la présentation de l'information financière, comme les taux interbancaires (IBOR). Les modifications de la première phase sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et elles se concentrent sur leur incidence sur les exigences de la comptabilité de couverture. Selon la Société, les modifications de la première phase n'auront pas d'incidence importante sur la préparation de ses états financiers consolidés. La Société continuera l'évaluation de l'incidence des modifications de la deuxième phase concernant les taux d'intérêt de référence sur ses états financiers.

#### **Cadre conceptuel de l'information financière**

En mars 2018, l'IASB a révisé le Cadre conceptuel de l'information financière et les modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Cadre conceptuel établit des concepts fondamentaux relatifs à la présentation de l'information financière et guide les sociétés dans l'élaboration des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS n'existe. Le Cadre conceptuel établit l'objectif de la présentation des informations financières à usage général; les caractéristiques qualitatives d'informations financières utiles; la description de l'entité publiante; les définitions d'un actif, d'un passif, de capitaux propres, de produits et charges, et des directives sur les critères de comptabilisation et de décomptabilisation; des bases d'évaluation et les directives quant à leur utilisation, des concepts et des consignes sur la présentation et les informations à fournir; concepts relatifs au capital et à son maintien. L'IASB a également émis des Modifications aux références du Cadre conceptuel des normes IFRS afin de mettre à jour les références dans les normes IFRS qui se rapportaient aux versions précédentes du Cadre conceptuel. Selon la Société, cette révision n'aura pas d'incidence importante sur la préparation de ses états financiers consolidés.

#### **Définition du terme « significatif »**

En octobre 2018, l'IASB a publié la définition du terme « significatif » (Modification d'IAS 1 et d'IAS 8) pour clarifier la définition du terme « significatif » et pour aligner la définition utilisée dans le Cadre conceptuel et dans les normes elles-mêmes. Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et elles ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Selon la Société, l'adoption de cette nouvelle norme ne devrait aucune incidence sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

#### **Définition d'une entreprise**

En octobre 2018, l'IASB a publié la définition d'une entreprise (modifications à l'IFRS 3) qui : a) clarifie que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties; b) restreint la définition d'une entreprise et des sorties en mettant l'accent sur les produits et services fournis à des clients; c) supprime certaines évaluations et ajoute des directives et des exemples. La modification touche les regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début ou après le début du premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les acquisitions d'actifs qui ont eu lieu au début de cette période ou après celui-ci. Bien que l'anticipation anticipée soit permise, la Société a adopté la norme le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Société s'attend à ce que l'adoption de cette norme n'ait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

#### **4. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

##### *Estimations comptables critiques et hypothèses*

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et qu'elle émette des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence par la direction de la Société et ils sont fondés sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions en matière d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les révisions des estimations sont ajustées de manière prévisionnelle pendant la période visée par la révision.

Les estimations et les hypothèses concernant un important risque d'ajustements majeurs aux actifs et aux passifs des futures périodes de comptabilisation comprennent la valeur recouvrable estimée du goodwill, les immobilisations incorporelles et autres actifs à long terme, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la valeur estimée des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE), l'évaluation de la juste valeur pour les instruments financiers et les paiements à fondés sur des actions, ainsi que la recouvrabilité et l'évaluation des actifs d'impôt différé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

##### **Jugements importants**

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des IFRS exige que la direction de la Société porte des jugements, outre ceux qui font appel à des estimations, lors de l'application des méthodes comptables. Les domaines les plus importants dans lesquels la direction de la Société a exercé son jugement comprennent :

- le montant recouvrable estimé du goodwill et des immobilisations incorporelles, et la présence d'événements qui entraînent une incertitude importante;
- le classement des instruments financiers;
- le calcul des impôts sur le résultat exige que la direction porte des jugements à l'égard de l'interprétation des lois et règlements fiscaux.

#### **5. DÉBITEURS**

Les débiteurs de la Société sont composés ainsi :

|                                           | <b>31 décembre</b> |                  |
|-------------------------------------------|--------------------|------------------|
|                                           | <b>2019</b>        | <b>2018</b>      |
|                                           | <b>\$</b>          | <b>\$</b>        |
| Comptes clients                           | 7 933 642          | 7 933 716        |
| Autres débiteurs*                         | 504 275            | 298 818          |
| Moins : provision pour créances douteuses | (36 294)           | (75 373)         |
| Comptes clients nets                      | <b>8 401 623</b>   | <b>8 157 161</b> |

\*Les autres débiteurs comprennent un montant comptabilisé à l'égard des obligations de prestation exécutées pendant la période et facturées ultérieurement. La continuité de provision pour créances douteuses de la Société se chiffre comme suit :

|                    | <b>31 décembre</b> |               |
|--------------------|--------------------|---------------|
|                    | <b>2019</b>        | <b>2018</b>   |
|                    | <b>\$</b>          | <b>\$</b>     |
| Solde d'ouverture  | 75 373             | 33 333        |
| Ajouts             | 139 445            | 191 242       |
| Moins : radiations | (178 524)          | (149 202)     |
| Solde de clôture   | <b>36 294</b>      | <b>75 373</b> |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé des charges pour créances irrécouvrables de 21 222 \$ (31 décembre 2018 – 70 895 \$).

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****6. CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT À RECEVOIR**

La Société demande les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) et les investissements liés pour des fins d'impôts sur les bénéfices fondés sur l'interprétation de la législation pertinente en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Ces réclamations sont sujettes à une vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Sont compris dans les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir les montants pour le crédit de la RS&DE qui sont actuellement examinés, ou le seront sous peu, par les autorités fiscales :

|                         | <b>31 décembre</b> |                  |
|-------------------------|--------------------|------------------|
|                         | <b>2019</b>        | <b>2018</b>      |
|                         | <b>\$</b>          | <b>\$</b>        |
| Solde d'ouverture       | 1 368 338          | 517 834          |
| Ajouts                  | 1 035 576          | 850 504          |
| Recouvré                | (1 168 603)        | —                |
| <b>Solde de clôture</b> | <b>1 235 311</b>   | <b>1 368 338</b> |

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                                                       | <b>Matériel<br/>informatique et<br/>logiciel*</b> | <b>Mobilier et<br/>matériel</b> | <b>Améliorations<br/>locatives</b> | <b>Total</b>     |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|------------------|
|                                                       | <b>\$</b>                                         | <b>\$</b>                       | <b>\$</b>                          | <b>\$</b>        |
| <b>COÛT</b>                                           |                                                   |                                 |                                    |                  |
| Solde, au 31 décembre 2017                            | 19 590 681                                        | 473 331                         | 190 160                            | 20 254 172       |
| Ajouts                                                | 289 001                                           | 332 994                         | 228 074                            | 850 069          |
| Acquisition                                           | 895 440                                           | —                               | —                                  | 895 440          |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 20 775 122                                        | 806 325                         | 418 234                            | 21 999 681       |
| Ajouts                                                | 728 548                                           | 428 337                         | 16 295                             | 1 173 180        |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 21 503 670                                        | 1 234 662                       | 434 529                            | 23 172 861       |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>                           |                                                   |                                 |                                    |                  |
| Solde, au 31 décembre 2017                            | 14 722 415                                        | 198 346                         | 101 214                            | 15 021 975       |
| Amortissement                                         | 1 406 050                                         | 140 919                         | 97 701                             | 1 644 670        |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 16 128 465                                        | 339 265                         | 198 915                            | 16 666 645       |
| Amortissement                                         | 1 068 826                                         | 387 787                         | 76 352                             | 1 532 965        |
| Effets sur la conversion                              | —                                                 | —                               | (28 163)                           | (28 163)         |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 17 197 291                                        | 727 052                         | 247 104                            | 18 171 447       |
| Valeur comptable nette au<br>31 décembre 2018         | 4 646 657                                         | 467 060                         | 219 319                            | 5 333 036        |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>31 décembre 2019</b> | <b>4 306 379</b>                                  | <b>507 609</b>                  | <b>187 426</b>                     | <b>5 001 414</b> |

\*Compris dans le matériel informatique se trouve le matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition et comptabilisé comme actifs au titre du droit d'utilisation conformément à l'adoption de l'IFRS 16 par la Société (se reporter à la Note 8). Le coût du matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition au 31 décembre 2019 était de 12 671 775 \$ (2018 – 12 280 071 \$) et l'amortissement cumulé était de 9 942 555 \$ (2018 – 8 972 153 \$).

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****8. ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION**

La Société loue certains espaces bureau. Les baux sont habituellement valables pour une période de trois à quatre ans et comprennent une option permettant le renouvellement du bail après cette date. Les paiements de loyer sont renégociés dans l'année précédant la date d'échéance du bail pour refléter les prix de location du marché.

Les contrats de location des espaces bureau ont été conclus il y a plusieurs années et regroupent les baux sur les terrains et bâtiments. Auparavant, ces contrats de location étaient classés comme des contrats de location simple en vertu de l'IFRS 17.

La Société loue également du matériel informatique selon un certain nombre de contrats de location qui ont été classés comme des contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17.

Les informations concernant les contrats de location pour lesquels la Société est preneuse sont présentées ci-dessous :

|                                        | <b>Contrats<br/>de location<br/>des locaux<br/>\$</b> | <b>Matériel<br/>informatique<br/>\$</b> | <b>Total<br/>\$</b> |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------|
| Solde, au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 2 282 955                                             | 3 144 793                               | 5 427 748           |
| Ajouts                                 | —                                                     | 356 181                                 | 356 181             |
| Amortissement pour l'exercice          | (596 454)                                             | (771 754)                               | (1 368 208)         |
| Solde, au 31 décembre 2019             | <b>1 686 501 \$</b>                                   | <b>2 729 220</b>                        | <b>4 415 721</b>    |

**(a) Montants comptabilisés au résultat**

|                                                                    |                    |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2019 – Contrats de location en vertu<br/>de l'IFRS 16</b>       | <b>2019<br/>\$</b> |
| Intérêts sur les obligations locatives                             | 96 201             |
| <b>2018 – Contrats de location simple en vertu<br/>de l'IAS 17</b> |                    |
| Charges locatives                                                  | 1 186 505          |

**(b) Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie**

|                                                                           |                     |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|                                                                           | <b>2019<br/>\$</b>  |
| <b>Total des sorties de trésorerie liées aux contrats<br/>de location</b> | <b>1 670 843 \$</b> |

**Options de prolongation**

Certains baux pour des immeubles contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société jusqu'à un an avant la fin de la période non résiliable du contrat de location. Autant que possible, la Société cherche à inclure des options de prolongation dans les nouveaux contrats de location afin de se donner une certaine souplesse dans le cadre de ses activités. Ces options peuvent être exercées par la Société seulement et non pas par les bailleurs. La Société évalue à la date de début du contrat de location si elle a la certitude raisonnable qu'elle exercera les options de prolongation. Elle réévaluera si elle a toujours cette certitude raisonnable s'il se produit un événement ou un changement de circonstance important sur lequel la Société a le contrôle.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

|                                                       | <b>Logiciels<br/>Technologie<br/>\$</b> | <b>Marque et<br/>marque de<br/>commerce<br/>\$</b> | <b>Licence<br/>\$</b> | <b>Relations<br/>clients<br/>\$</b> | <b>Total<br/>\$</b> |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------|
| <b>COÛT</b>                                           |                                         |                                                    |                       |                                     |                     |
| Solde, au 31 décembre 2017                            | 1 513 904                               | 18 285                                             | 297 000               | —                                   | 1 829 189           |
| Ajouts                                                | 1 034 021                               | —                                                  | —                     | —                                   | 1 034 021           |
| Acquisition                                           | —                                       | —                                                  | —                     | 11 740 000                          | 11 740 000          |
| Fluctuation des taux de change                        | —                                       | —                                                  | —                     | 226 759                             | 226 759             |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 2 547 925                               | 18 285                                             | 297 000               | 11 966 759                          | 14 829 969          |
| Ajouts                                                | 1 824 033                               | 67 808                                             | —                     | —                                   | 1 891 841           |
| Fluctuation des taux de change                        | —                                       | —                                                  | —                     | 536 779                             | 536 779             |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 4 371 958                               | 86 093                                             | 297 000               | 12 503 538                          | 17 258 589          |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>                           |                                         |                                                    |                       |                                     |                     |
| Solde, au 31 décembre 2017                            | 775 203                                 | —                                                  | —                     | —                                   | 775 203             |
| Amortissement                                         | 370 651                                 | —                                                  | —                     | 1 203 956                           | 1 574 607           |
| Solde, au 31 décembre 2018                            | 1 145 854                               | —                                                  | —                     | 1 203 956                           | 2 349 810           |
| Radiations                                            | —                                       | 18 285                                             | 297 000               | —                                   | 315 285             |
| Amortissement                                         | 960 889                                 | —                                                  | —                     | 1 293 461                           | 2 254 350           |
| Solde, au 31 décembre 2019                            | 2 106 743                               | 18 285                                             | 297 000               | 2 497 417                           | 4 919 445           |
| Valeur comptable nette au<br>31 décembre 2018         | 1 402 071                               | 18 285                                             | 297 000               | 10 762 803                          | 12 480 159          |
| <b>Valeur comptable nette au<br/>31 décembre 2019</b> | <b>2 265 215</b>                        | <b>67 808</b>                                      | <b>—</b>              | <b>10 006 121</b>                   | <b>12 339 144</b>   |

**10. GOODWILL**

|                                   | <b>31 décembre</b> |            |
|-----------------------------------|--------------------|------------|
|                                   | <b>2019</b>        | 2018       |
|                                   | <b>\$</b>          | <b>\$</b>  |
| Solde, au 1 <sup>er</sup> janvier | 10 105 690         | —          |
| Ajouts                            | —                  | 9 935 818  |
| Fluctuation des taux de change    | 286 626            | 169 872    |
| Solde, au 31 décembre 2018        | <b>10 392 316</b>  | 10 105 690 |

La Société soumet annuellement le goodwill à un test de dépréciation ou chaque fois qu'il y a des indicateurs de dépréciation. Les méthodes d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités applicables au test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-dessous :

Le goodwill acquis par le biais de regroupement d'entreprises a été réparti dans deux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit Spark::red et Thinkwrap. Le montant recouvrable pour chaque UGT de la Société a été déterminé selon la méthode de valeur d'utilité. Selon cette méthode, le montant recouvrable pour les UGT est calculé en fonction de la Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus découlant de chaque UGT.

Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation des futures tendances par la direction et elles sont fondées sur les données historiques provenant de sources externes et internes :

- Les prévisions des projections des flux de trésorerie avant impôts pour les cinq prochaines années devraient être effectuées en fonction des budgets financiers, dont le taux de croissance terminale de 2 %.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****10. GOODWILL (suite)**

- La croissance des revenus est fondée sur la meilleure estimation de la direction qui tient compte des plans d'exploitation passés et attendus, des plans stratégiques et des perspectives de l'industrie. Les prévisions sont préparées pour chaque UGT de la Société et sont fondées sur les budgets financiers approuvés par le conseil. La direction a émis des prévisions de croissance des revenus situées entre 8 % et 15 % annuellement pendant la période projetée dans la méthode de valeur d'utilité et appliquée à un taux de croissance de 2,0 % pour déterminer la valeur terminale.
- Les marges brutes sont fondées sur les valeurs moyennes atteintes lors des exercices précédents. La marge brute projetée se situe entre 35 % et 60 % pour la période de prévision.
- Le BAIIA budgété est estimé en tenant compte de l'expérience passée et des prévisions de croissance des revenus fondées sur les données de l'industrie et du plan stratégique de la Société. En pourcentage de revenus, le BAIIA budgété représente environ 12 % dans la période projetée et pour la dernière année.
- Le taux d'actualisation représente l'appréciation courante du marché en ce a trait aux risques spécifiques aux UGT de la Société, et il tient compte de la valeur temps de l'argent et des risques individuels des actifs sous-jacents qui n'ont pas été inclus dans les estimations de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation de 13 % est dérivé du coût moyen pondéré du capital de la Société.

Le calcul de la valeur recouvrable est particulièrement sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation
- Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

La modification des hypothèses précédentes n'a pas engendré de charge de dépréciation en 2019.

**11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

Les créditeurs et les charges à payer de la Société sont composés des items suivants :

|                            | <b>31 décembre</b> |                  |
|----------------------------|--------------------|------------------|
|                            | <b>2019</b>        | <b>2018</b>      |
|                            | <b>\$</b>          | <b>\$</b>        |
| Comptes créditeurs         | 3 467 903          | 2 809 665        |
| Charges salariales à payer | 2 189 261          | 825 879          |
| Taxes de vente à payer     | 48 973             | 33 308           |
| Charges à payer            | 1 314 448          | 1 373 449        |
|                            | <b>7 020 585</b>   | <b>5 042 301</b> |

**12. DETTE À LONG TERME**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>31 décembre</b> |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>2019</b>        | <b>2018</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>\$</b>          | <b>\$</b>   |
| Le prêt à payer à la Banque de Montréal (« B ») au taux préférentiel majoré de 1,00 % à 1,5 % au 31 janvier 2023, remboursable par versements mensuels de capital de 83 400 \$ à compter de septembre 2018 jusqu'en avril 2020; de 125 000 \$ de mai 2020 à mai 2021 et de 166 700 \$ jusqu'à l'échéance du prêt. Le prêt est garanti par une convention de sûreté générale. | 8 265 600          | 9 666 400   |
| Moins : montants exigibles dans une période d'un an ou moins compris dans les passifs courants                                                                                                                                                                                                                                                                               | (1 333 600)        | (9 371 305) |
| Moins : frais de financement non amortis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | (253 551)          | (295 095)   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>6 678 449</b>   | <b>—</b>    |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****12. DETTE À LONG TERME (suite)**

La Société possède d'autres facilités d'emprunt disponibles à des taux bancaires en vigueur par le biais de la BMO, notamment :

- a) 3 000 000 \$ en facilité de crédit destiné au fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise;
- b) 3 600 000 \$ en facilité de crédit, se limitant à financer la contrepartie conditionnelle à payer et les dépenses en capital autorisées.

Aucune de ces facilités de crédit, a) ou b), n'ont été touchée au 31 décembre 2019.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives financières. Au 31 décembre 2019, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives financières. Les remboursements en capital estimés pour les quatre prochaines années s'établissent comme suit :

|      |                     |
|------|---------------------|
| 2020 | 1 333 000 \$        |
| 2021 | 1 791 900           |
| 2022 | 2 000 400           |
| 2023 | 3 139 700           |
|      | <u>8 265 600 \$</u> |

**13. OBLIGATION LOCATIVE**

|                                                                   | <b>31 décembre</b>      |                         |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                                   | <b>2019</b>             | <b>2018</b>             |
|                                                                   | <b>\$</b>               | <b>\$</b>               |
| Obligation tirée de contrats de location de matériel informatique | 2 272 234               | —                       |
| Obligation tirée de contrats de location d'espace de bureau       | 1 692 478               | —                       |
| Contrats de location-acquisition pour du matériel informatique    | —                       | 2 889 448               |
| Moins : portion à court terme                                     | (1 542 027)             | (1 072 147)             |
|                                                                   | <u><b>2 422 685</b></u> | <u><b>1 817 301</b></u> |

- a) Les paiements minimaux exigibles futurs en trésorerie au titre des contrats de location de locaux et de matériel informatique détenus par la Société s'établissent comme suit :

|                                   | <b>Locaux</b>           | <b>Matériel<br/>informatique</b> | <b>Total</b>            |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
|                                   | <b>\$</b>               | <b>\$</b>                        | <b>\$</b>               |
| 2020                              | 619 281                 | 1 272 425                        | 1 891 706               |
| 2021                              | 547 001                 | 954 978                          | 1 501 979               |
| 2022                              | 539 021                 | 551 895                          | 1 090 916               |
| 2023                              | 132 851                 | 176 492                          | 309 343                 |
| 2024                              | —                       | 57 726                           | 57 726                  |
| 2025                              | —                       | 40 580                           | 40 580                  |
|                                   | <u>1 838 154</u>        | <u>3 054 096</u>                 | <u>4 892 250</u>        |
| Paiements des intérêts<br>imputés | (145 676)               | (781 862)                        | (927 538)               |
|                                   | <u><b>1 692 478</b></u> | <u><b>2 272 234</b></u>          | <u><b>3 964 712</b></u> |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****13. OBLIGATION LOCATIVE (suite)**

- b) Les paiements de location immobilière comprennent aussi des paiements de loyers variables couvrant les frais généraux et les taxes foncières. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les paiements de loyers variables s'établissaient comme suit :

| <b>2019</b>    | <b>2018</b>    |
|----------------|----------------|
| <b>\$</b>      | <b>\$</b>      |
| <b>525 852</b> | <b>519 761</b> |

- c) La continuité des obligations locatives prend la forme suivante :

|                                                   |                  |           |
|---------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 5 628 622        | \$        |
| Paiements (après la désactualisation)             | (1 663 910)      |           |
| Valeur actualisée des paiements de location       | <u>3 964 712</u> | <u>\$</u> |

**14. AVANCES DES PARTIES LIÉES**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>31 décembre</b> |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>2019</b>        | <b>2018</b>   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>\$</b>          | <b>\$</b>     |
| Prêts remboursables à Eventi Credit Inc., une société liée à un actionnaire majoritaire, portant intérêt de 12 % par année et venant à échéance le 6 mai 2020. Le prêt est garanti et subordonné à la facilité de crédit détenue de la Banque de Montréal consentie à la Société | 2 200 000          | —             |
| Comptes fournisseurs, payables aux actionnaires                                                                                                                                                                                                                                  | —                  | 2 825         |
| Comptes fournisseurs, payables à Eventi Capital Partners Inc.                                                                                                                                                                                                                    | 23 781             | 71 083        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>2 223 781</b>   | <b>73 908</b> |

Au 31 décembre 2019, tous les comptes fournisseurs à payer ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont remboursables sur demande.

**15. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les informations suivantes concernent les transactions avec les parties liées effectuées par la Société pendant l'exercice :

|                                                                         | <b>31 décembre</b> |                |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
|                                                                         | <b>2019</b>        | <b>2018</b>    |
|                                                                         | <b>\$</b>          | <b>\$</b>      |
| Charges payées à une société fermée liée à un actionnaire majoritaire : |                    |                |
| Honoraires professionnels                                               | 336 806            | 361 424        |
| Frais d'intérêt et autres frais liés aux prêts                          | 187 178            | —              |
| Frais de déplacement                                                    | 10 073             | 40 552         |
| Dépenses liées aux ressources humaines                                  | 45 200             | 31 260         |
| Honoraires de gestion                                                   | 250 000            | 250 000        |
|                                                                         | <b>829 257</b>     | <b>683 236</b> |

## 15. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES (suite)

### Rémunération du personnel de direction clé

La Société définit le personnel de direction clé comme le conseil d'administration, le président-directeur général et l'équipe de direction. Leur rémunération pendant les exercices terminés les 31 décembre s'établit comme suit :

|                               | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |                  |
|-------------------------------|-------------------------------------------|------------------|
|                               | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>      |
|                               | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>        |
| Salaires et avantages sociaux | 1 216 277                                 | 1 113 989        |
| Honoraires de consultation    | 250 000                                   | 250 000          |
|                               | <b>1 466 277</b>                          | <b>1 363 989</b> |

## 16. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'actions ordinaires en nombre illimité, d'actions privilégiées de catégorie A en nombre illimité, d'actions privilégiées de catégorie B en nombre illimité, d'actions privilégiées de catégorie C en nombre illimité et d'actions privilégiées de catégorie D en nombre illimité. Les actions ordinaires de la Société ne comportent pas de valeur nominale, elles comportent des droits de vote et sont admissibles au versement de dividendes.

Les actions ordinaires et privilégiées des catégories A, B, C et D de la Société peuvent être échangées pour des actions ordinaires à parité numérique, au choix du détenteur. Elles ne comportent pas de valeur nominale, mais comportent des droits de vote. Les actions privilégiées de catégorie D de la Société seront automatiquement converties en actions ordinaires advenant le cas où elle ferait un appel public à l'épargne. Les actions privilégiées des catégories A, B, C et D de la Société comportent une priorité en cas de liquidation égale à une fois leur prix d'acquisition et elles sont admissibles au versement au prorata de dividendes, de rendement du capital ou d'autres distributions jusqu'à leur valeur liquidation avant les détenteurs d'actions ordinaires. Le capital-actions en circulation de la Société au 31 décembre est réparti de la façon suivante :

|                                     | <b>Au 31 décembre 2019</b>   |                   | <b>Au 31 décembre 2018</b>   |            |
|-------------------------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|------------|
|                                     | <b>Nombre en circulation</b> | <b>\$</b>         | <b>Nombre en circulation</b> | <b>\$</b>  |
| Actions ordinaires                  | <b>142 025</b>               | <b>5 337 519</b>  | 141 241                      | 5 156 416  |
| Actions ordinaires de catégorie A   | 19 999                       | <b>1</b>          | 19 999                       | 1          |
| Actions ordinaires de catégorie B   | 45 235                       | <b>2 880 987</b>  | 45 235                       | 2 880 987  |
| Actions privilégiées de catégorie C | 27 897                       | <b>1 700 000</b>  | 27 897                       | 1 700 000  |
| Actions privilégiées de catégorie D | 72 028                       | <b>9 100 062</b>  | 72 028                       | 9 100 062  |
|                                     | <b>165 159</b>               | <b>13 681 050</b> | 165 159                      | 13 681 050 |
|                                     |                              | <b>19 018 569</b> |                              | 18 837 466 |

Pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a émis 72 028 actions privilégiées de catégorie D au prix de 126,34 \$ chacune moyennant une contrepartie totale de 9 100 063 \$.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****16. CAPITAL-ACTIONS (suite)**

Dans le cadre de l'acquisition de Thinkwrap en 2018, la Société a émis 23 210 actions ordinaires moyennant une contrepartie de 4 400 000 \$.

En ce qui concerne l'acquisition de Spark::red en 2018, la Société s'est engagée à émettre 16 529 actions ordinaires moyennant une contrepartie de 3 133 460 \$ conformément aux contrats différés relatifs à des actions qui permettent aux détenteurs de recevoir un nombre fixe d'actions ordinaires selon l'événement qui arrive en premier, soit :

- (i) la vente de la Société;
- (ii) la Société est inscrite en bourse;
- (iii) le choix des détenteurs effectué le 31 janvier 2033.

Les modalités des contrats différés relatifs à des actions ne comprennent pas d'obligations contractuelles pour la Société d'émettre un nombre variable d'actions. Par conséquent, la contrepartie de 3 133 460 \$ a été comptabilisée dans les capitaux propres comme étant une obligation liée à l'émission d'actions.

**17. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS INCESSIBLES***a) Options d'achat d'actions*

Avant juillet 2018, le conseil d'administration de la Société a approuvé, à divers moments, des octrois d'options d'achat d'actions destinés à des dirigeants individuels, à des employés et à des consultants de la Société (ensemble, les « Anciennes options »). À la date des présents états financiers, les Anciennes options émises encore en circulation ont une durée de sept à dix ans. À l'exception des options d'achat d'actions émises pour des dirigeants choisis (« options élargies »), toutes les options d'achat d'actions s'acquièrent sur un délai de quatre ans et comportent un délai d'acquisition accéléré dans le cas de la vente de la Société ou d'un appel public à l'épargne pour des actions ordinaires de la Société. Les options s'acquièrent à raison de 1/48 de part le dernier jour de chaque mois. Si un administrateur, dirigeant, employé ou consultant quitte la Société avant d'avoir exercé ses options, ces dernières expireront et retourneront dans le bassin d'options. Les options élargies sont des options incitatives et elles s'acquièrent selon l'atteinte de certains objectifs de rendement.

La juste valeur des options octroyées a été calculée à l'aide de valeurs de marché privé comparables et de l'opinion de mandataires d'un tiers qui traitent régulièrement ce genre de transactions. La continuité des options d'achat d'actions octroyées s'établit ainsi :

|                     | <b>2019</b>   |                                         | <b>2018</b>   |                                         |
|---------------------|---------------|-----------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|
|                     | Nombre        | Prix d'exercice<br>moyen pondéré*<br>\$ | Nombre        | Prix d'exercice<br>moyen pondéré*<br>\$ |
| Solde à l'ouverture | 37 714        | 67,77                                   | 29 964        | 60,80                                   |
| Octroyées           | 5 325         | 189,48                                  | 7 750         | 94,74                                   |
| Éteintes            | (3 586)       | (48,11)                                 | —             | —                                       |
| Solde de clôture    | <b>39 453</b> | <b>94,73</b>                            | <b>37 714</b> | <b>67,77</b>                            |

\*Prix d'exercice courant allant de 50 \$ à 189 \$.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****17. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS INCESSIBLES (suite)***b) Actions temporairement incessibles*

Depuis 2016, la Société a offert une rémunération à des conseillers et à des dirigeants choisis comportant en tout ou en partie des actions ordinaires rachetables au gré du porteur (« actions incessibles »). Les Actions temporairement incessibles attribuent des actions à un individu en échange d'une promesse de fournir des services sur une période d'un ou deux ans. Si l'individu ne travaille plus pour la Société pendant la période d'incessibilité, des actions, une partie ou toutes les actions ordinaires seront rachetées en fonction des services non exécutés. La juste valeur des actions temporairement incessibles est estimée selon le prix du marché des actions ordinaires de la Société à la date de l'octroi. La Société comptabilise la part des actions ordinaires pleinement acquises et elle ne peut plus les racheter en tant qu'actions en circulation.

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la Société a octroyé 784 actions temporairement incessibles (2018 – 828); et un total de 788 actions ont été acquises (2018 – 906). Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société avait un total de 5 929 actions incessibles en circulation (2018 – 5 145) et un total de 5 864 actions temporairement incessibles ont été acquises (2018 – 5 076).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé la rémunération à base d'actions liée aux actions temporairement incessibles un montant de 181 103 \$ (2018 – 157 028 \$).

**18. PRODUITS**

|                         | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |                   |
|-------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
|                         | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                         | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| Services gérés          | 39 498 949                                | 35 723 565        |
| Services professionnels | 20 187 483                                | 14 081 810        |
|                         | <b>59 686 432</b>                         | <b>49 805 375</b> |

**19. COÛT DES VENTES**

|                                                                        | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
|                                                                        | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                                        | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| Coûts liés aux centres de données et droits d'utilisation de logiciels | 12 470 954                                | 14 625 957        |
| Salaires et avantages sociaux                                          | 12 920 109                                | 8 397 169         |
| Autres coûts directs                                                   | 392 856                                   | 510 039           |
|                                                                        | <b>25 783 919</b>                         | <b>23 533 165</b> |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(exprimés en dollars canadiens)

**20. CHARGES**

|                                                               |  | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |                   |
|---------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------|-------------------|
|                                                               |  | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                               |  | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| <b>Ventes et commercialisation</b>                            |  |                                           |                   |
| Salaires et avantages sociaux                                 |  | 3 057 559                                 | 3 972 596         |
| Déplacements et autres charges                                |  | 386 704                                   | 309 027           |
| Publicité et commercialisation                                |  | 350 033                                   | 269 205           |
|                                                               |  | <b>3 794 296</b>                          | <b>4 550 828</b>  |
|                                                               |  |                                           |                   |
|                                                               |  | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                               |  | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| <b>Technologie de l'information et activités</b>              |  |                                           |                   |
| Salaires et avantages sociaux                                 |  | 12 434 007                                | 9 467 011         |
| Coûts liés à Internet et aux logiciels                        |  | 932 334                                   | 480 101           |
| Autres charges                                                |  | 810 770                                   | 754 301           |
|                                                               |  | <b>14 177 111</b>                         | <b>10 701 413</b> |
|                                                               |  |                                           |                   |
|                                                               |  | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                               |  | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| <b>Frais généraux et administratifs</b>                       |  |                                           |                   |
| Salaires et avantages sociaux                                 |  | 5 496 601                                 | 3 929 552         |
| Déplacements, loyers et frais généraux de bureau              |  | 2 123 430                                 | 2 515 082         |
| Honoraires professionnels                                     |  | 766 045                                   | 470 237           |
|                                                               |  | <b>8 386 076</b>                          | <b>6 914 871</b>  |
|                                                               |  |                                           |                   |
|                                                               |  | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                               |  | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| <b>Restructuration et autre</b>                               |  |                                           |                   |
| Acquisition                                                   |  | 1 493 710                                 | 1 533 545         |
| Restructuration                                               |  | 419 797                                   | 110 122           |
| Autre (recouvrement)                                          |  | (39 522)                                  | 68 547            |
|                                                               |  | <b>1 873 985</b>                          | <b>1 712 214</b>  |
|                                                               |  |                                           |                   |
|                                                               |  | <b>2019</b>                               | <b>2018</b>       |
|                                                               |  | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>         |
| <b>Intérêts</b>                                               |  |                                           |                   |
| Prêts et emprunts                                             |  | 580 906                                   | 444 911           |
| Prêts de parties liées                                        |  | 187 178                                   | 5 014             |
| Intérêts sur les obligations locatives – espace de bureau     |  | 96 201                                    | —                 |
| Intérêts sur les obligations locatives – matériel             |  | 158 631                                   | —                 |
| Intérêts sur les contrats de location-acquisition de matériel |  | —                                         | 210 860           |
|                                                               |  | <b>1 022 916</b>                          | <b>660 785</b>    |

**21. INFORMATION SECTORIELLE**

La Société compte deux secteurs opérationnels selon les types de produits, soit les services professionnels et les services gérés. Aux fins de l'information sectorielle, le président-directeur général (PDG) de la Société est le décideur opérationnel en chef. La définition du secteur d'exploitation de la Société est établie à partir de sa structure organisationnelle et de la méthode de présentation de l'information au PDG sur une base régulière. Environ 90 % des produits de la Société proviennent de ses clients en Amérique du Nord. La Société détient tous ses actifs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(exprimés en dollars canadiens)

**21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)**

L'information sur chacun des secteurs à présenter est incluse ci-après. Le résultat avant impôts est utilisé pour évaluer le rendement, car la direction croit que cette information est la plus pertinente en ce qui a trait à l'évaluation des résultats des différents segments par rapport aux autres entités qui œuvrent dans le même domaine.

|                                |                         | <b>2019</b>        | <b>2018</b>        |
|--------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|
|                                |                         | <b>\$</b>          | <b>\$</b>          |
| <b>Produits</b>                | Services gérés          | 39 498 949         | 35 723 565         |
|                                | Services professionnels | 20 187 483         | 14 081 810         |
| <b>Total</b>                   |                         | <b>59 686 432</b>  | <b>49 805 375</b>  |
| <b>Revenus par emplacement</b> | Canada                  | 20 486 013         | 19 316 268         |
|                                | États-Unis              | 33 011 452         | 24 906 058         |
|                                | Autres                  | 6 188 967          | 5 583 049          |
| <b>Total</b>                   |                         | <b>59 686 432</b>  | <b>49 805 375</b>  |
| <b>Bénéfice brut</b>           | Services gérés          | 25 767 097         | 23 248 904         |
|                                | Services professionnels | 8 135 416          | 3 023 306          |
|                                |                         | 33 902 513         | 26 272 210         |
|                                | Charges                 | (36 250 859)       | (28 629 004)       |
| <b>Perte avant impôts</b>      |                         | <b>(2 348 346)</b> | <b>(2 356 794)</b> |
| <b>Actifs sectoriels</b>       | Services gérés          | 39 057 381         | 34 996 058         |
|                                | Services professionnels | 5 098 583          | 6 606 403          |
| <b>Total</b>                   |                         | <b>44 155 964</b>  | <b>41 602 461</b>  |
| <b>Passifs sectoriels</b>      | Services gérés          | 25 376 339         | 22 088 339         |
|                                | Services professionnels | 3 779 575          | 2 152 125          |
| <b>Total</b>                   |                         | <b>29 155 914</b>  | <b>24 240 464</b>  |

**22. PERTE DILUÉE PAR ACTION**

Le calcul du résultat net de base et dilué par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 s'exprime comme suit :

|                                                                   | <b>Exercices terminés les 31 décembre</b> |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------|
|                                                                   | <b>2019</b>                               | <b>2018</b> |
|                                                                   | <b>\$</b>                                 | <b>\$</b>   |
| Perte nette de l'exercice                                         | 2 899 591                                 | 2 076 091   |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base | 141 876                                   | 139 328     |
| Résultat de base et dilué par action                              | (20,44)                                   | (14,90)     |

Les actions potentiellement dilutives liées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires différées, aux options d'achat sur actions et aux actions temporairement incessibles décrites ci-dessous ont été exclues du calcul du nombre d'actions diluées, car elles auraient un effet antidilutif.

|                                    | <b>2019</b>    | <b>2018</b>    |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Actions privilégiées               | 165 159        | 165 159        |
| Actions différées                  | 16 529         | 16 529         |
| Options d'achat d'actions          | 39 453         | 37 714         |
| Actions temporairement incessibles | 65             | 69             |
|                                    | <b>221 206</b> | <b>219 471</b> |

## PIVOTREE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(exprimés en dollars canadiens)

#### 23. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à s'assurer de disposer de suffisamment de liquidités pour réaliser sa stratégie de croissance et maximiser le rendement pour ses actionnaires. La structure du capital de la Société se compose de l'encaisse et des capitaux propres. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, les actionnaires de la Société examinent et approuvent les transactions importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives financières à l'égard de ses dettes. La stratégie de la Société consiste à s'assurer de respecter ses clauses restrictives actuelles pour être en mesure de continuer à contracter les dettes nécessaires pour financer sa croissance. La direction examine les résultats et établit des prévisions pour surveiller la conformité de la Société.

#### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur s'établissent comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation dont les données du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur sont directement ou indirectement observables;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur ne sont pas observables.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des dettes bancaires, des créditeurs et des charges à payer, des contreparties conditionnelles à payer et des avances des parties liées se rapproche de leurs justes valeurs en raison de la nature immédiate et à court terme de ces instruments. La valeur comptable de la tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable de la dette bancaire est d'abord comptabilisée à leur juste valeur et ensuite évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les estimations de juste valeur sont effectuées à un moment précis en fonction de l'information pertinente sur les marchés et de l'information sur les instruments financiers. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement éclairé. Elles ne peuvent donc pas être établies avec précision. Des changements aux hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

Le tableau ci-dessous résume les instruments financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 en fonction de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur :

|                                     | Niveau de<br>hiérarchie de<br>juste valeur | 31 décembre 2019<br>\$ | Situation financière<br>selon l'approche de<br>continuité<br>\$ |
|-------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Encaisse                            | Niveau 1                                   | 2 984 657              | 3 202 819                                                       |
| Débiteurs                           | Niveau 2                                   | 8 401 623              | 8 157 161                                                       |
|                                     |                                            | 11 386 280             | 11 359 980                                                      |
| Créditeurs et charges à payer       | Niveau 2                                   | (7 020 585)            | (5 042 301)                                                     |
| Contrepartie conditionnelle à payer | Niveau 3                                   | (4 496 441)            | (4 567 582)                                                     |
| Dette à long terme                  | Niveau 2                                   | (8 012 049)            | (9 371 305)                                                     |
| Obligations locatives               | Niveau 2                                   | (3 964 712)            | (2 889 448)                                                     |
| Avances des parties liées           | Niveau 2                                   | (2 223 781)            | (73 908)                                                        |
|                                     |                                            | (25 717 568)           | (21 944 544)                                                    |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)**

La Société est exposée aux risques suivants découlant de son utilisation des instruments financiers :

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'encaisse est placée auprès d'institutions financières canadiennes et américaines, et la concentration du risque de crédit de la Société en ce qui concerne l'encaisse et l'exposition maximale de celle-ci s'élève à 2 984 657 \$ (2018 – 3 202 819 \$).

En ce qui concerne les débiteurs, la Société évalue la cote de crédit de tous ses clients et prévoit des provisions pour pertes de crédit. Jusqu'à présent, ces pertes ont correspondu aux attentes de la direction. Le risque de crédit de la Société en ce qui concerne les créances clients et l'exposition maximale à ceux-ci s'élèvent à 7 933 642 \$ (2018 – 7 933 716 \$). Les comptes clients sont calculés après déduction des provisions pour pertes de crédit de 36 294 \$ (2018 – 75 373 \$).

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations financières. L'approche de la Société en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, de toujours disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations dans des conditions normales et perturbées sans devoir subir de pertes inacceptables ou risquer d'entacher sa réputation. Au 31 décembre 2019, les passifs de la Société étaient assortis des dates d'échéance suivantes :

|                                     | <b>Moins de 3 mois</b> | <b>De 3 mois<br/>à 1 an</b> | <b>De 1 à 2 ans</b> | <b>De 3 à 5 ans</b> | <b>Total</b>      |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
|                                     | <b>\$</b>              | <b>\$</b>                   | <b>\$</b>           | <b>\$</b>           | <b>\$</b>         |
| Créditeurs et charges à payer       | 7 020 585              | —                           | —                   | —                   | 7 020 585         |
| Impôts à payer                      | —                      | 398 300                     | —                   | —                   | 398 300           |
| Dette à long terme                  | 250 200                | 1 083 400                   | 3 792 300           | 3 139 700           | 8 265 600         |
| Contrepartie conditionnelle à payer | 4 131 441              | 365 000                     | —                   | —                   | 4 496 441         |
| Contrats de location à payer        | 383 264                | 1 149 788                   | 2 101 300           | 330 360             | 3 964 712         |
| Avances des parties liées           | 2 223 781              | —                           | —                   | —                   | 2 223 781         |
|                                     | <b>14 009 271</b>      | <b>2 996 488</b>            | <b>5 893 600</b>    | <b>3 470 060</b>    | <b>26 369 419</b> |

La Société gère son risque de liquidités au moyen de ses produits et des fonds dont elle dispose grâce à ses facilités de crédit actuelles. De plus, des événements récents auront une incidence sur la Société à divers degrés, la pandémie de COVID-19 continuant à avoir des répercussions sur les sociétés et les secteurs. Cela pourrait avoir une incidence sur nos efforts de financement, notre capacité à exercer nos activités, la demande des clients, les liquidités de nos clients et finalement les liquidités de la société.

**Risques de marché***Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à ce risque par l'entremise de sa dette à long terme. La Société a une dette à long terme assorti d'un taux d'intérêt variable qui comporte un risque de défaut relatif à l'intérêt et au capital et un risque de variation de prix en raison, sans s'y limiter, de facteurs tels que les taux d'intérêt et les conditions économiques générales.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)***Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La Société conclut des transactions d'achat et de vente en devises et a des actifs et des passifs libellés en devises, ce qui entraîne une exposition au risque financier de fluctuation des résultats découlant des variations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Les instruments financiers de la Société libellés en devises présentés en dollars canadiens et le taux de change (valeur en dollars canadiens d'une unité de devise) utilisé à la date du bilan s'établissent comme suit :

| Instrument                    | Monnaie                  | 2019         | 2018         |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| Encaisse                      | Dollar américain         | 2 052 471 \$ | 997 297 \$   |
| Encaisse                      | Euro                     | 33 107 €     | 48 252 €     |
| Encaisse                      | Rand de l'Afrique du Sud | 20 895 R     | 52 518 R     |
| Débiteurs                     | Dollar américain         | 3 273 424 \$ | 2 371 358 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | Dollar américain         | 1 822 727 \$ | 765 897 \$   |
| Créditeurs et charges à payer | Euro                     | 77 424 €     | 114 224 €    |

Le taux de change à la fin de l'exercice par rapport au dollar canadien, par devise, s'établissait comme suit :

| Devise                   | 2019      | 2018      |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Dollar américain         | 1,2986 \$ | 1,3642 \$ |
| Euro                     | 1,4583 €  | 1,5613 €  |
| Rand de l'Afrique du Sud | 0,0927 R  | 0,0948 R  |

La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Le 31 décembre 2019, la Société possédait des actifs financiers exprimés en devise américaine de 3 503 168 \$ [4 549 214 \$ CA] [2018 – actifs financiers nets de 2 602 758 \$ US ou 3 550 682 \$ CA]. Une variation de 10 % en dollars américains, si toutes les autres variables demeurent constantes, aurait une incidence de 454 921 \$ avant impôts au cours de l'exercice 2019 [2018 – 335 068 \$] Les activités d'exploitation libellées en euros et en rands de l'Afrique du Sud ont engendré une incidence minimale sur la Société.

**25. ENGAGEMENTS**

Au 31 décembre 2019, la Société a conclu des ententes relatives à l'accès, à l'électricité et à un espace de colocation pour l'équipement de ses services technologiques gérés arrivant à échéance en mars 2020. Les coûts liés à la colocation comprennent un montant de base mensuel ainsi que des montants supplémentaires établis en fonction du niveau d'utilisation mensuelle.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****26. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôts (recouvrement) est constituée des items suivants :

|                                                          | <b>2019</b> | <b>2018</b> |
|----------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                          | <b>\$</b>   | <b>\$</b>   |
| Charge d'impôts exigibles (recouvrement)                 |             |             |
| Exercice en cours                                        | 474 393     | (101 198)   |
| Charge d'impôts différés (recouvrement)                  |             |             |
| Naissance et résorption des différences temporaires      | (832 261)   | (63 882)    |
| Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés | 909 113     | (115 623)   |
| Charge d'impôts exigibles (recouvrement)                 | 551 245     | (280 703)   |

Le tableau suivant illustre le rapprochement des charges d'impôts exigibles (recouvrement) aux taux d'impôts prévus au Canada et des montants comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

|                                                                                                    | <b>2019</b> | <b>2018</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                                                    | <b>\$</b>   | <b>\$</b>   |
| Perte avant impôts                                                                                 | (2 348 346) | (2 356 794) |
| Taux d'imposition combinés fédéraux et provinciaux de base                                         | 26,50 %     | 26,50 %     |
| Recouvrement d'impôt au taux prévu par la loi                                                      | (622 312)   | (624 550)   |
| Augmentation (réduction) dans les charges d'impôts provenant de :                                  |             |             |
| Dépenses non déductibles                                                                           | 411 130     | 259 601     |
| Rémunération à base d'actions                                                                      | 44 505      | 56 593      |
| Crédits d'impôt                                                                                    | 21 180      | (55 607)    |
| Autres                                                                                             | (130 792)   | 160 132     |
| Variation des taux d'imposition pratiquement en vigueur et des taux d'imposition prévus par la loi | (81 579)    | 38 753      |
| Variation dans les actifs d'impôt différé non comptabilisés                                        | 909 113     | (115 625)   |
| Charge d'impôts exigibles (recouvrement)                                                           | 551 245     | (280 703)   |

Les composantes importantes des actifs (passifs) d'impôt différé de la Société s'établissent comme suit :

|                                    | <b>Au</b>               | <b>Acquisition dans</b> | <b>Recouvrement</b>     | <b>Recouvrement</b>    | <b>Au</b>               |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                    | <b>31 décembre 2018</b> | <b>le cadre de</b>      | <b>(charge) par la</b>  | <b>(charge) par la</b> | <b>31 décembre 2019</b> |
|                                    | <b>\$</b>               | <b>regroupements</b>    | <b>voie du résultat</b> | <b>voie des</b>        | <b>\$</b>               |
|                                    |                         | <b>d'entreprises</b>    | <b>net</b>              | <b>capitaux</b>        |                         |
|                                    |                         | <b>\$</b>               | <b>\$</b>               | <b>propres</b>         |                         |
| Immobilisations corporelles        | (1 119 550)             | —                       | (25 129)                | 7 903                  | (1 136 776)             |
| Immobilisations incorporelles      | (1 567 955)             | —                       | 32 359                  | 15 186                 | (1 520 410)             |
| Obligations locatives              | 744 095                 | —                       | (108 897)               | (4 033)                | 631 165                 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | 511 247                 | —                       | (40 113)                | —                      | 471 134                 |
| Autres                             | 254 814                 | —                       | 64 928                  | (7 830)                | 311 912                 |
|                                    | (1 177 349)             | —                       | (76 851)                | 11 226                 | (1 242 975)             |

|                                    | <b>Au</b>               | <b>Acquisition dans</b> | <b>Recouvrement</b>    | <b>Recouvrement</b>    | <b>Au</b>               |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                    | <b>31 décembre 2017</b> | <b>le cadre de</b>      | <b>(charge) par la</b> | <b>(charge) par la</b> | <b>31 décembre 2018</b> |
|                                    | <b>\$</b>               | <b>regroupements</b>    | <b>voie du</b>         | <b>voie des</b>        | <b>\$</b>               |
|                                    |                         | <b>d'entreprises</b>    | <b>résultat net</b>    | <b>capitaux</b>        |                         |
|                                    |                         | <b>\$</b>               | <b>\$</b>              | <b>propres</b>         |                         |
| Immobilisations corporelles        | —                       | (6 270)                 | (1 109 740)            | (3 540)                | (1 119 550)             |
| Immobilisations incorporelles      | —                       | (1 327 320)             | (205 659)              | (34 976)               | (1 567 955)             |
| Obligations locatives              | —                       | —                       | 744 095                | —                      | 744 095                 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | —                       | —                       | 511 247                | —                      | 511 247                 |
| Autres                             | —                       | —                       | 239 562                | 15 252                 | 254 814                 |
|                                    | —                       | (1 333 590)             | 179 505                | (23 264)               | (1 177 349)             |

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****26. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)**

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où la réalisation de l'avantage connexe est probable selon les gains futurs estimés. Les actifs d'impôts différés n'ont pas encore été comptabilisés en fonction des différences temporaires déductibles suivantes :

|                                                                         | <b>2019</b>      | <b>2018</b>      |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                         | <b>\$</b>        | <b>\$</b>        |
| Reports de pertes fiscales                                              | 5 862 149        | 2 337 043        |
| Crédits d'impôt à l'investissement                                      | 51 849           | 195 046          |
| <b>Total des différences temporaires déductibles non comptabilisées</b> | <b>5 913 998</b> | <b>2 532 089</b> |

Les attributs fiscaux peuvent faire l'objet d'une révision ainsi que d'ajustement potentiel par les autorités fiscales.

La Société présente des pertes autres qu'en capital d'environ 5,8 millions \$ (2018 – 2,3 millions \$), ces sommes sont disponibles pour réduire les éventuels impôts au Canada. L'expiration des pertes autres qu'en capital commencera en 2032 si elles ne sont pas utilisées. La direction évalue les résultats futurs à l'aide de prévisions élaborées avec les informations les plus récentes disponibles.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2019 sur les différences temporaires associées aux bénéfices non répartis dans les investissements de la Société dans ses filiales étrangères comportant un pourcentage de capitaux propres. La Société est en mesure de contrôler le moment de la résorption de ces différences et elle n'a pas l'intention de rapatrier des fonds excédentaires tirés de ses investissements étrangers dans un avenir proche.

**27. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

La Société a déterminé que ses acquisitions d'entreprises décrites dans la présente note sont en fait des regroupements d'entreprises, car les actifs acquis et les passifs repris constituent une entreprise. Ces transactions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition selon laquelle les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition.

Les deux acquisitions de la Société auprès de parties traitant sans lien de dépendance en 2018 ont été effectuées de façon à acquérir une expertise supplémentaire sur les services gérés Oracle ATG et une clientèle établie, et à prendre de l'expansion aux États-Unis. La répartition de la contrepartie de l'achat à la juste valeur estimée des actifs acquis est présentée ci-dessous.

**PIVOTREE INC.**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

---

**27. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)**

**a) Spark::red Inc.**

Le 7 février 2018, Pivotree Inc. A fait l'acquisition de toutes les actions de Spark::red LLC en circulation. Il s'agit d'une société par actions établie dans l'état de Washington, aux États-Unis d'Amérique (« Spark::red »). Spark::red fournis des services gérés d'hébergement. Les détails relatifs à la juste valeur des actifs et des passifs acquis identifiables, de la contrepartie de l'achat et du goodwill s'établissent comme suit :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| <b>Actifs acquis</b>          |                     |
| Encaisse                      | 1 222 506 \$        |
| Débiteurs                     | 1 366 719           |
| Charges payées d'avance       | 806 898             |
| Immobilisations corporelles   | 169 368             |
| Relations clients             | 7 390 000           |
|                               | <u>10 955 491</u>   |
| <b>Passifs repris</b>         |                     |
| Créditeurs et charges à payer | (2 181 644)         |
| Produits reportés             | (769 031)           |
| Effets à payer                | (789 407)           |
| Passif d'impôt différé        | (289 762)           |
|                               | <u>6 925 647</u>    |
| <b>Actifs nets</b>            |                     |
| Contrepartie                  | 10 571 175          |
| Goodwill                      | <u>3 645 528 \$</u> |

La contrepartie est composée de

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Encaisse                            | 5 083 459 \$         |
| Actions différées*                  | 3 133 460            |
| Contrepartie conditionnelle à payer | 2 354 256            |
|                                     | <u>10 571 175 \$</u> |

\*En ce qui concerne la contrepartie pour Spark::red, la Société a indiqué dans les contrats différés relatifs à des actions qu'elle fournirait 16 529 actions ordinaires à des dates ultérieures. Les contrats différés relatifs à des actions autorisent leurs détenteurs à recevoir des actions ordinaires selon la première des éventualités suivantes : (i) la vente de la Société; (ii) l'inscription en bourse de la Société; (iii) le 8 février 2028.

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions, les vendeurs sont admissibles à deux versements de la contrepartie conditionnelle liée au rendement pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, et du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les versements de la contrepartie conditionnelle sont déterminés en fonction de certains seuils de marge brute qui ont été dépassés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Par conséquent, ces paiements ont été augmentés en 2018, pour atteindre 3 031 292 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a versé 1 192 851 \$ en contrepartie conditionnelle, et après le 31 décembre 2019, un versement de la contrepartie conditionnelle supplémentaire de 1 838 441 \$ a été effectué. À la date des présents états financiers, tous les paiements de la contrepartie conditionnelle ont été faits.

Le goodwill de 3 645 528 \$ découlant de l'acquisition est largement composé des synergies et des économies d'échelle envisagées à la suite du regroupement des activités de Spark::red avec celles de la Société. Ces actifs ne répondent pas aux critères de comptabilisation définis dans l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, par conséquent, ils n'ont pas été comptabilisés comme des actifs incorporels distincts. Les coûts de transaction liés à l'acquisition des actifs n'étaient pas importants et ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation pour l'exercice en cours.

De la date d'acquisition de Spark::red jusqu'au 31 décembre 2018, Spark::red, les produits d'apport étaient de 16 478 152 \$ et le produit net de 1 544 769 \$.

**PIVOTREE INC.**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018**  
**(exprimés en dollars canadiens)**

---

**27. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)**

**b) Thinkwrap**

Le 31 janvier 2018, Pivotree Inc. a fait l'acquisition de toutes les actions en circulation de Thinkwrap Solutions Inc., une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada (« Thinkwrap »). Thinkwrap fournit des services-conseils stratégiques relatifs aux activités numériques, conçoit et construit des plateformes numériques hautement performantes. Les détails relatifs à la juste valeur des actifs et des passifs acquis identifiables, de la contrepartie de l'achat et le goodwill s'établissent comme suit :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| <b>Actifs acquis</b>          |                     |
| Encaisse                      | 153 239 \$          |
| Débiteurs                     | 2 645 443           |
| Charges payées d'avance       | 315 853             |
| Immobilisations corporelles   | 726 072             |
| Relations clients             | 4 350 000           |
|                               | <u>8 190 607</u>    |
| <b>Passifs repris</b>         |                     |
| Créditeurs et charges à payer | (871 746)           |
| Passif d'impôt différé        | (985 020)           |
|                               | <u>6 333 841</u>    |
| <b>Actifs nets</b>            | 12 624 131          |
| Contrepartie                  | <u>6 290 290 \$</u> |
| Goodwill                      |                     |

La contrepartie est composée de

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Encaisse                            | 6 678 861 \$         |
| Actions                             | 4 400 000            |
| Contrepartie conditionnelle à payer | 1 545 270            |
|                                     | <u>12 624 131 \$</u> |

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions, les vendeurs sont admissibles à deux versements de la contrepartie conditionnelle liée au rendement des périodes allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, et du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Les versements de la contrepartie conditionnelle sont déterminés en fonction de certains seuils de marge brute qui ont été dépassés. Par conséquent, ces paiements ont été augmentés pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, pour atteindre respectivement 920 344 \$ et 192 386 \$.

Après le 31 décembre 2019, la Société a versé 2 293 000 \$ en contrepartie conditionnelle prix au vendeur. De plus, 365 000 \$ supplémentaires ont été accumulés.

Le goodwill de 6 290 290 \$ découlant de l'acquisition est largement constitué des synergies et des économies d'échelle envisagées à la suite du regroupement des activités de Thinkwrap à celles de la Société. Ces actifs ne répondent pas aux critères de comptabilisation définis dans l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, par conséquent, ils n'ont pas été comptabilisés comme des actifs incorporels distincts. Les coûts de transaction liés à l'acquisition des actifs n'étaient pas importants et ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation pour l'exercice courant.

De la date d'acquisition de Thinkwrap jusqu'au 31 décembre 2018, Thinkwrap, les produits d'apport étaient de 14 081 810 \$ et le produit net de 93 072 \$.

**PIVOTREE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018****(exprimés en dollars canadiens)****28. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau ci-dessous présente les activités de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie survenues au cours des exercices terminés les 31 décembre :

|                                                                                                                          | <b>2019</b> | <b>2018</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                                                                          | <b>\$</b>   | <b>\$</b>   |
| Ajout des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de la transition à l'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | (1 686 501) | —           |
| Obligations locatives découlant de la transition à l'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019                             | 1 692 478   | —           |
| Actions émises dans le cadre du regroupement d'entreprises                                                               | —           | 4 400 000   |
| Engagements liés à l'émission d'actions à la suite du regroupement d'entreprises                                         | —           | 3 133 460   |
| Accumulation d'intérêts inclus dans le coût de financement sans effet sur la trésorerie                                  | 133 717     | 72 268      |

**29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE****a) Conditions de prêt non renouvelable**

Après la fin de l'exercice, la Société a emprunté 9 000 000 \$ de Beedie Investments Ltd., portant intérêt à un taux annuel de 12 % calculé mensuellement sur les arriérés du capital non réglé. Le prêt et les autres obligations non remboursés sont exigibles immédiatement et payables à la date d'échéance, soit en février 2024, qui marquera le quatrième anniversaire de ces avances. Le prêt est garanti par une convention de sûreté générale et assujetti à certaines clauses restrictives.

Le 30 septembre 2020, la Société a conclu une entente de principe avec BMO afin de réviser les modalités de la facilité de crédit BMO. Les facilités de crédit actuelles seront remplacées par une seule facilité de crédit renouvelable consentie (« facilité de crédit renouvelable consentie ») pouvant aller jusqu'à 25 millions de dollars de crédit renouvelable, sur laquelle des montants peuvent être tirés sous forme de prêts en dollars canadiens ou américains, ou d'émission de lettres de crédit. La Société pourrait aussi obtenir une marge de crédit de 1 000 000 \$ pour les risques de trésorerie qui sera utilisée à la discrétion de BMO en ce qui a trait aux ententes de couverture (« facilité de crédit de couverture »), et une marge de crédit de 250 000 \$ à l'égard des cartes de crédit d'affaires MasterCard qui seront émises aux employés de la Société, à des fins liées à l'entreprise, qui, avec la facilité de crédit renouvelable consentie et la facilité de crédit de couverture, collectivement, « Facilité de crédit BMO modifiée ».

**b) COVID-19**

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (« OMS ») a annoncé une urgence sanitaire mondiale en raison d'une nouvelle souche de coronavirus originaire de Wuhan, en Chine (l'« épidémie de COVID-19 »), et des risques pour la communauté internationale à mesure que le virus se propage à l'échelle mondiale au-delà de son foyer d'origine. En mars 2020, l'OMS a déclaré que l'éclosion de COVID-19 est devenue une pandémie, compte tenu de l'augmentation rapide de l'exposition mondiale.

Les répercussions complètes de la pandémie de COVID-19 continuent d'évoluer à la date du présent rapport. Par conséquent, l'ampleur que la pandémie prendra sur la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation futurs de la société demeure incertaine. La direction surveille de près la situation mondiale sur le plan de sa situation financière, de sa liquidité, de ses activités, de son secteur et de sa main-d'œuvre. Compte tenu de l'évolution quotidienne de la COVID-19 et des réactions mondiales pour en freiner la propagation, la société n'est pas en mesure d'estimer les effets de la pandémie de COVID-19 sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses

## **PIVOTREE INC.**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018**

**(exprimés en dollars canadiens)**

liquidités pour le moment. Alors que de nombreux des employés de la Société travaillaient déjà à distance, la majorité de ses employés ont commencé à travailler à distance en mars 2020. Elle s'attend à ce que cette situation se poursuive dans un avenir prévisible. De plus, même si la Société anticipe certains retards sur le plan du recouvrement des débiteurs et prévoit que certains comptes seront réputés irrécouvrables, ces mesures ne devraient pas avoir une incidence importante sur ses activités pour le moment.

#### **c) Appel public à l'épargne**

Le 20 octobre 2020, la Société a déposé un prospectus auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada en lien avec son premier appel public à l'épargne pour des actions subordonnées avec droit de vote (« Actions ») du capital de la Société (le « PAPE »). Le PAPE devrait consister en un placement sous forme d'actions subordonnées avec droit de vote émises à même la trésorerie, payables à la clôture du PAPE moyennant un produit brut total de 60 001 500 \$ sous réserve des modalités d'une convention de prise ferme conclue le 23 octobre 2020.

Dans le cadre du dépôt du prospectus, et avant celui-ci, la Société a mis en place les étapes de restructuration avant clôture suivantes : la Société passera de la Colombie-Britannique à l'Ontario et adoptera de nouvelles rubriques et règlements administratifs conformément à la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Tous les bons de souscription en circulation seront exercés contre des actions privilégiées de catégorie D. Toutes les attributions d'actions temporairement incessibles seront converties en Actions selon un ratio de 1 pour 1. Toutes les actions différées seront converties en Actions selon un ratio de 1 pour 1. Toutes les actions et les actions spéciales émises et en circulation (dont les actions privilégiées de catégorie D émises lors de l'exercice de bons de souscription en circulation) seront converties en actions selon un ratio de 1 pour 1, et toutes les catégories existantes d'actions privilégiées et d'actions spéciales seront supprimées. Toutes les actions émises et en circulation seront subdivisées selon un ratio de 1 pour 50. La Société sera fusionnée avec 1746546 Ontario Inc., 2464732 Ontario Inc. et 2608313 Ontario Inc., qui sont des sociétés de portefeuille à but unique qui ont été constituées uniquement pour faciliter la conclusion des rondes de financement par actions privilégiées préalablement entamées par la Société, pour constituer une nouvelle entité d'affaires qui portera encore le nom de Pivotree Inc.